3 1761 07962559 6

304

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/ambassadesetnego00estr

AMBASSADES

ET

NEGOTIATIONS

De Monsieur le

COMTE D'ESTRADES,

En Italie, en Angleterre & en Hollande, depuis l'Année 1637. jusqu'en l'Année 1662.

B. du Mon
179

A AMSTERDAM,

Chez J. F. BERNARD,

M. DCC. XVIII.

D
273
A2E8

LIBRARY
JUN 28 1935
UNIVERSITY OF TORONTO

989820

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

VOici, mon cher Lecteur, un volume des Ambaſſades & Négotiations du Comte d'Eſtrades, qui n'avoient jamais été imprimées. Elles commencent en 1637. & finiſſent avec l'Année 1662. Elles comprennent quantité de

choſes nouvelles & intéreſſantes, & une infinité de particularitez curieuſes, qui avoient échapé à nos Hiſtoriens. On ſent aiſément en liſant ces Lettres, qu'elles n'ont pas été écrites dans la penſée qu'elles ſeroient un jour publiques. On y voit par-tout un habile Négotiateur, qui ſert ſon Maître avec tout le zéle & toute l'habileté poſſibles, qui lui donne des avis exacts

exacts de tout ce qui se passe, & qui se conduit de maniére à servir de modéle à tous les Ministres publics. En effet il faut avouer que de tous les habiles gens, que Louis XIV. a eus à son service, le Marêchal d'Estrades ne le doit ceder à aucun d'eux, & peut-être les a-t-il même surpassés.

A la page 144. il y a une lettre fort curieuse, que le Comte d'Estrades écrivit à

Louis XIV. en 1672. pour le féliciter ſur les conquêtes qu'il avoit faites en Hollande, & pour lui communiquer les moyens de ſe rendre entiérement maître des Provinces Unies. Le conſeil qu'il y donne de s'emparer de Muyden, où ſont les Ecluſes, eut, ſi on l'avoit ſuivi, procuré au Roi la conquête de la Province de Hollande, mais on ne s'en aviſa que lorſqu'il

qu'il ne fut plus tems, parce que le Prince d'Orange y mit garnison. A la page 159. ligne 4. il y a une grande faute dans l'Original, on y a mis *Pintrekens* au lieu de *Piet Heyn*, ce fameux Vice-Amiral Hollandois, qui se rendit maître des Galions d'Espagne en 1628. Page 162. ligne 2. au lieu de *M. de Bebrevert*, lisez, M. de Beverwaert. Voici un petit éloge du

Comte

Comte d'Eſtrades tiré de l'Hiſtoire Généalogique de France du P. Anſelme.

ELOGE

ELOGE

DU

COMTE D'ESTRADES.

Odefroi Comte d'Estrades, Chevalier des Ordres du Roi, Viceroi de l'Amérique, Gouverneur de Dunquerque & de la perſonne de Monſ. le Duc de Chartres, Maire perpetuel de Bourdeaux, fit ſes prémiéres campagnes en Hollande à l'âge de 19. ans, au ſortir de Page du Roi. Il s'acquit par ſa bonne conduite & ſon courage, dont il donna des preuves en pluſieurs occaſions, l'eſtime du Prince d'Orange, qui lui donna le commandement du Regiment de Candale. Le Roi l'employa enſuite en diverſes occaſions près

près des Etats; lui fit faire plusieurs voyages vers le Landgrave de Hesse & les autres Princes de l'Empire, en Piemont & ailleurs; lui donna de l'emploi dans la grande armée envoyée en Allemagne sous le commandement du Cardinal de la Valette, où il fut fait Marêchal de Camp. Il eût commission pour traiter du secours par mer, que les Etats accordérent pour le siége de la ville de Dunquerque, qui fût prise; & eut divers autres emplois honorables près des Princes Etrangers, & vers les Ambassadeurs qui traitoient de la paix à Munster. Il fut de là commander à Portolongone & à Piombino, & servit dans l'armée d'Italie sous le Prince de Modene; eut commission en 1649. pour commander à Dunquerque & Forts en dépendans, en l'absence du Marêchal de Rantzaw. Ce Ma-

Marêchal étant mort, il fut pourvû du gouvernement de cette ville le 4. Octobre 1650. servit la même année de Lieutenant Général en l'armée de Flandres sous le Marêchal de Praslain; fût établi Maire perpetuel de la ville de Bourdeaux en 1653. & Lieutenant Général pour le Roi en toute la Province de Guienne le 8. Mai 1655. avec pouvoir d'y commander sous le Prince de Conti. Le Roi l'envoya son Ambassadeur en Angleterre en 1661. où il soûtint avec beaucoup de fermeté les prérogatives de la Couronne dans l'affaire du Baron de Watteville; passa de là en Hollande en la même qualité, où il conclut le Traité de Breda. En reconnoissance de tant de services signalez le Roi le nomma Chevalier de ses Ordres à la promotion de l'Année 1661. l'honora de la Dignité de Marê-

chal

chal de France le 30. Juillet 1675. & le fit la même année le prémier de ſes Ambaſſadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires aux Conférences de Nimegue pour la Paix générale, qu'il conclut avec beaucoup de gloire & de ſatisfaction en 1678. En 1685. il fut fait Gouverneur de la perſonne de M. le Duc de Chartres, dont il s'acquita avec honneur juſques à ſa mort, arrivée à Paris le 26. Fevrier 1686. à l'âge de 79. ans. Il eſt enterré à Saint Euſtache dans un caveau, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. M. le Maréchal d'Eſtrades étoit fils de François d'Eſtrades, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la ville & Duché de Vendome, &c. mort en 1654.

NOU-

NOUVELLES LETTRES

DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

CONTENANT SES

AMBASSADES ET NEGOTIATIONS

En Angleterre & en Hollande, depuis l'Année 1637. jusqu'au Traité de l'Achat de Dunkerque en l'Année 1662.

Instruction de Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades s'en allant de la part du Roi en Angleterre, à Ruel le 12. Novembre 1637.

LA confiance, que j'ai dans la capacité, fidelité & affection de Mon-

ſieur le Comte d'Eſtrades, m'a porté de le propoſer au Roi pour aller en Angleterre de la part de ſa Majeſté, afin de diſpoſer le Roi d'Angleterre à ne donner pas de ſecours aux Places de la côte de Flandres, en cas que le Roi & Mr. le Prince d'Orange en attaquent quelqu'une pendant cette Campagne.

Et afin que le Comte d'Eſtrades ſoit informé de toutes choſes, pour mieux exécuter les intentions du Roi, il ſaura que Madame de Chevreuſe aiant aigri l'eſprit de la Reine d'Angleterre contre moi, & m'aiant mis mal avec elle par de faux raports conformes aux maniéres d'agir malicieuſes de cette femme, il faudra preſſentir en quels ſentimens la Reine d'Angleterre ſera pour moi avant de ſe declarer; & en cas que le Comte d'Eſtrades les trouve favorables, il lui rendra ma lettre, qui lui fera connoître le deſir que j'ai de rentrer dans ſes bonnes graces, & de faire tout ce qu'elle deſirera de moi pour ſes interêts: mais ſi ledit Sr. Comte d'Eſtrades n'y trouve pas de diſpoſition, il lui rendra la lettre du Roi ſeulement,

qui

qui eſt en créance ſur lui, & lui dira en même tems, que le Roi aiant une confiance entiére en ſon amitié s'adreſſe à elle, pour diſpoſer le Roi d'Angleterre à lui promettre de ne pas donner de ſecours avec ſa flotte aux Places de la côte de Flandres, en cas que le Roi les attaque conjointement avec ſes Alliez.

Si elle paroît être en diſpoſition d'accorder au Roi ce qu'il demande, il faudra lui témoigner de ſa part, qu'elle obtiendra de ſa Majeſté pour elle & le Roi ſon mari tout ce qu'elle deſirera, & même il y ajoûtera, qu'il ſera avoué de moi de la paſſion que j'ai de la ſervir, & de détruire par mes actions tous les mauvais offices que Madame de Chevreuſe m'a rendus auprès d'elle.

Si la Reine d'Angleterre veut entrer en quelque accommodement, après cette ſeconde tentative, il lui dira qu'elle n'a qu'à lui donner par écrit ce qu'elle deſire, & qu'il me dépéchera tout auſſi-tôt un Courier pour me faire ſavoir ſes intentions.

Le Comte d'Eſtrades ſait comme Mr. le Prince d'Orange s'eſt expliqué

par Monſieur de Vauſſebergue Ambaſſadeur extraordinaire des Etats, qu'il ne pouvoit s'engager au deſſein d'attaquer Gravelines & Dunkerque tout enſemble, s'il n'étoit aſſûré, que le Roi d'Angleterre ne ſecourroit pas les Places de la côte de Flandres : ainſi qu'il eſt de la derniere importance que cette negociation ne tire pas de long, & de ſavoir à quoi le Roi doit s'en tenir.

Comme les Etats ont les mêmes interêts que ſa Majeſté d'être éclaircis là-deſſus, le Sr. de Vauſſebergue partira en même tems que le Comte d'Eſtrades pour ſe rendre à Londres, & parler au Roi d'Angleterre ſur le même ſujet.

Le Sr. Comte d'Eſtrades me dépêchera un Courier auſſi-tôt qu'il aura parlé au Roi & à la Reine d'Angleterre : il donnera part de ſon arrivée à Monſr. de Belliévre Ambaſſadeur du Roi, & lui communiquera ſon Inſtruction, afin d'agir ſelon les conjonctures préſentes & les diſpoſitions de la Cour d'Angleterre.

Lettre de Mr. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, de Londres ce 24. Novembre 1637.

MONSEIGNEUR,

JE ſuis arrivé le 19. de ce mois à Londres, après avoir eſſuyé une furieuſe tempête & touché ſur le banc appellé Goüin, où notre vaiſſeau à penſé ſe briſer; mais un coup de mer & le grand vent nous a fait paſſer hûreuſement pardeſſus le banc, & nous avons gagné la rade des Dunes, où j'ai pris la poſte & ſuis arrivé le même jour à Londres.

J'ai été deſcendre chez M. de Belliévre Ambaſſadeur du Roi, & lui ai communiqué mon Inſtruction, ſuivant les ordres que j'en ai reçûs de votre Eminence; il m'a dit que je trouverois la Reine d'Angleterre bien aigrie contre votre Eminence, & qu'il eût hier une longue converſation avec elle, qui fut ſi aigre, que la Reine lui

dit en le quittant, qu'elle ne seroit jamais de vos amies.

Nous ne laissâmes pas de résoudre, que M. l'Ambassadeur iroit le lendemain chez Madame Civet, qui est une des prémiéres femmes de chambre de la Reine, fille de sa nourrice, qui est très bien avec elle & des intimes amies de M. l'Ambassadeur; & qu'il la prieroit de parler à la Reine pour lui dire, que j'étois arrivé, & que je souhaiterois avoir une audience de sa Majesté avant de rendre la lettre du Roi au Roi d'Angleterre.

Madame Civet pria Mr. l'Ambassadeur d'attendre dans sa chambre jusqu'à ce qu'elle eût vû la Reine; elle revint un quart d'heure après, & lui dit, que la Reine seroit bien aise de me voir aussi-tôt après son diné.

Je ne manquai pas de m'y rendre, & après lui avoir rendu la lettre du Roi, je lui dis, que sa Majesté m'avoit commandé de la voir avant de rendre sa dépêche au Roi d'Angleterre, étant bien aise d'obtenir par son entremise les choses qu'il desire, & de lui en avoir à elle seule toute l'obligation;

que

que j'avois ordre de votre Eminence de l'assûrer de ses respects & obéissances, & des sentimens où votre Eminence étoit de lui rendre ses services dans toutes les occasions qui s'en présenteroient.

La Reine me répondit, qu'elle étoit mieux informée des intentions de votre Eminence pour ce qui la regarde, que vous n'étiés pas de ses amis, & qu'elle ne desiroit rien de votre Eminence.

Je lui repliquai, que je voyois avec bien du regret qu'une aussi grande Reine, & aussi éclairée qu'elle étoit, ajoûtât foi aux faux rapports qu'on lui avoit faits contre la personne de votre Eminence; que je n'aurois pas de peine à la détromper, si elle avoit la bonté de s'ouvrir à moi des plaintes qu'elle fait de votre Eminence, & que je lui ferois voir clairement, que la haine particuliere de certaines personnes, jalouses des grandes qualités que votre Eminence possede, & peut-être de l'estime que sa Majesté en feroit, si elle connoissoit bien les véritables sentimens où vous êtes de la servir & de l'honorer, a produit tous les mauvais offices qu'on vous a rendus auprès d'elle.

Elle m'a dit, qu'elle ne demandoit aucun éclairciſſement là-deſſus, & qu'elle ſavoit à n'en pas douter que vous n'étiez pas de ſes amis.

Lorsque je vis une réponſe ſi ſeche aux honnêtetés que je lui faiſois de la part de votre Eminence, je ne lui rendis pas la lettre que votre Eminence lui écrivoit.

La Reine d'Angleterre me dit enſuite, que le Roi lui mandoit que je lui dirois le ſujet de mon voyage; ſur quoi je lui expliquai, que le Roi aiant une confiance entiére en ſon amitié, il eſperoit par ſon entremiſe, que le Roi d'Angleterre ne lui apporteroit aucun trouble ni aux Etats dans les deſſeins qu'ils pourroient avoir ſur les Places de la côte de la Flandres, ſa Majeſté la priant d'obtenir du Roi d'Angleterre, qu'il demeurât neutre en cas que les Entrepriſes de guerre tournaſſent de ce côté-là cette Campagne.

La Reine me dit, qu'elle ne ſe mêloit guéres des affaires de cette nature, mais que pour faire plaiſir au Roi, elle en parleroit au Roi ſon mari, & que je revinſſe la trouver à cinq heures.

Ce

Ce qu'aiant fait, elle me fit appeller, & me dit, que j'avois été cause qu'elle avoit reçû une bonne reprimande, pour avoir proposé au Roi d'Angleterre de rester neutre & de laisser attaquer les côtes de Flandres, & que je pouvois aller trouver le Roi qui m'attendoit à six heures; en effet le Maître des cérémonies m'attendoit dans l'Antichambre. Je jugeai bien par la réponse froide que la Reine me fit, que la résolution étoit déjà prise par le Roi d'Angleterre de refuser la demande du Roi.

Je fus reçû fort civilement du Roi d'Angleterre, je lui parlai conformément aux ordres que j'ai reçûs de votre Eminence, & lui représentai tous les avantages, qui lui reviendroient d'une étroite liaison avec le Roi en lui accordant sa demande, dont il tireroit une grande utilité aussi-bien que ses Sujets, étant maître de la mer pour fournir les choses nécessaires pour la subsistance des armées de sa Majesté, ce qui apporteroit beaucoup d'argent en Angleterre: que par la neutralité, que le Roi lui demande, tout le com-

merce se feroit par ses vaisseaux tant dans nos armées que dans celles d'Espagne, & même dans toutes les villes des Païs-Bas : que votre Eminence m'avoit commandé de l'assûrer, qu'elle contribuéroit de tout ce qui dépendroit d'elle, pour maintenir une bonne union & une amitié étroite entre le Roi & lui, & même à porter sa Majesté à lui donner des secours contre ceux de ses Sujets, qui pourroient être mal intentionnés contre sa personne.

Il me répondit, que tout ce qu'il pourroit faire pour témoigner au Roi combien il desiroit son amitié il le feroit, pourvû que ce que sa Majesté lui demanderoit ne fût pas préjudiciable à son honneur, à son interêt & à son Royaume, ainsi qu'il arriveroit, s'il permettoit que le Roi ou les Etats attaquassent les Places maritimes de la côte de Flandres : qu'afin de les pouvoir secourir, il tiendroit sa flotte aux Dunes en état d'agir avec 15000. hommes, prêts à faire passer en Flandres en cas de besoin ; qu'il remercioit votre Eminence de ses offres & civilités ; qu'il n'avoit pas besoin de secours pour châtier

châtier ſes Sujets qui manqueroient à leur devoir, leur punition étant aſſûrée par ſon autorité & par les Loix d'Angleterre.

Je lui dis, que je rendrois compte à ſa Majeſté de ſa réponſe, & que j'eſpérois qu'il feroit refléxion avant mon depart aux offres que je lui avoit faites de la part du Roi, & aux avantages qu'il pourroit retirer d'un engagement tel que celui que je lui offrois de la part de ſa Majeſté, qui ſeroit ſoûtenu du credit de votre Eminence & d'un véritable deſir de le ſervir.

Voilà, Monſeigneur, tout ce qui s'eſt paſſé, qui marque beaucoup d'éloignement dans les eſprits du Roi & de la Reine d'Angleterre, à prendre aucune liaiſon d'amitié avec le Roi.

Je dois auſſi rendre compte à votre Eminence de ce que j'ai appris dans le peu de tems que j'ai été ici.

J'ai eu deux converſations de plus de trois heures avec un Miniſtre d'Ecoſſe appellé Mobil, & un Seigneur nommé Gourdon: le Miniſtre, qui & un eſprit plein de feu & violent, m'a dit, qu'il étoit à Londres depuis trois

ſemaines ſans avoir pû avoir audience du Roi, quoiqu'il y ſoit venu pour lui donner des avis très importans & lui découvrir des cabales, qui ſe font contre ſa perſonne & ſon ſervice; qu'il eſt ſur le point de s'en retourner, & qu'il eſt aſſûré que l'Ecoſſe s'accommodera avec les Mécontens d'Angleterre. Gourdon, qui eſt député de la Nobleſſe, ne m'en a dit pas moins; votre Eminence y fera les refléxions qu'elle jugera être néceſſaires, par ſa grande prudence & les lumiéres qu'elle a dans les affaires, la conjoncture préſente paroiſſant être bien favorable pour embarraſſer le Roi d'Angleterre.

Monſr. de Vauſſebergue a été ſi fatigué de la mer, qu'il en eſt tombé malade, & n'a pû agir; il a dépéché un Courier à Mr. le Prince d'Orange, pour le prier de lui accorder ſon congé pour retourner en Hollande. Je ſuis

MONSEIGNEUR, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Eſtrades, de Ruel le 2. Décembre 1637.

J'Ai reçû votre dépêche du 24. du mois paſſé: j'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandés ; il a été fort ſatisfait de votre conduite dans les deux converſations que vous avés eues avec le Roi & la Reine d'Angleterre : il étoit à propos & avantageux pour le ſervice du Roi de découvrir leurs ſentimens ; ils nous euſſent fort embarraſſés, s'ils avoient eu l'adreſſe de les déguiſer.

Je profiterai de l'avis que vous me donnés pour l'Ecoſſe, & ferai partir dans peu de jours l'Abbé Chambre mon Aumonier, qui eſt Ecoſſois de Nation, pour aller à Edimbourg attendre les deux perſonnes que vous me nommés, pour lier quelque négociations avec eux. L'Année ne ſe paſſera pas que le Roi & la Reine d'Angleterre ne ſe repentent d'avoir refuſé les offres que

vous leur avés faites de la part du Roi.

Vous avés si bien agi dans votre Emploi, que le Roi vous a choisi pour aller trouver M. le Prince d'Orange & conclurre avec lui le Traité de Campagne ; M de Chavigni vous en envoie le pouvoir par ce Courier. Il faut faire tout votre possible pour porter le Prince d'Orange à attaquer Anvers, & lui promettre que le Roi attaquera St. Omer. Si Dieu benit nos desseins, le Roi n'aura pas sujet de regretter le refus qu'on a fait en Angleterre de ses offres. Vous ne pouviés mieux parler ni mieux répondre au Roi d'Angleterre sur mon sujet, on connoîtra bien-tôt qu'on ne me doit pas mépriser : si vos deux amis d'Ecosse sont encore à Londres, dites leur qu'ils prennent confiance à ce que l'Abbé Chambre leur dira, & leur donnés une lettre pour rendre de votre part au dit Abbé, afin qu'il les connoisse par ce signal ; vous avés rendu un grand service au Roi d'avoir découvert ces deux hommes, assurés les de mon affection, de ma protection.

Pre-

Prenés congé du Roi d'Angleterre auſſi-tôt que vous aurés reçû cette dépêche, & partés pour Hollande : Mr. de Bullion m'a aſſûré qu'il vous envoioit une lettre de change de ſix mille écus pour votre voyage. Soyés perſuadé de l'eſtime & de l'amitié que j'ai pour vous.

Lettre de Mr. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, de la Haye le 22. Décembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Ayant appris à Rotterdam que Mr. le Prince d'Orange étoit à Honflaerdick, j'ai été l'y trouver ſans paſſer par la Haye, ce lieu étant beaucoup plus commode pour l'entretenir ; je lui ai rendu compte de tout ce qui s'eſt paſſé entre le Roi d'Angleterre & moi touchant les offres que je lui ai faites de la part du Roi.

Je lui dis enſuite, que le projet de l'attaque des Places de la côte de Flandres

dres ne ſe pouvant entreprendre par le refus que le Roi d'Angleterre faiſoit d'y conſentir, ſa Majeſté & votre Eminence m'envoyoient vers ſon Alteſſe pour conferer avec elle d'un nouveau projet pour la Campagne, & que votre Eminence m'avoit commandé de lui dire, que le Roi & elle attendroient de ſavoir ſes ſentimens avant de prendre aucune réſolution d'attaque de Place. Je remarquai qu'il fut très ſatisfait de cette civilité de la part de votre Eminence, & lui préſentai la lettre du Roi & mon pouvoir qu'il trouva en bonne forme.

Il me dit, que le tems étoit beau pour ſe promener dans ſon parc, & me commanda de me mettre dans ſon carroſſe auprès de lui, & ordonna que perſonne n'y entrât, & fit même retirer les Officiers & Gentilshommes, qui étoient à cheval près des portiéres, afin qu'on ne pût entendre ce que nous dirions.

Il me témoigna être obligé à votre Eminence de la confiance qu'elle prenoit en lui touchant le choix des deſſeins de la Campagne, qu'il falloit en

avoir

avoir de grands pour répondre à la bonne opinion que le Roi & votre Eminence avoient de lui, & que pour cet effet il desireroit savoir, quelle Place votre Eminence desireroit qu'il attaquât. Je lui répondis, qu'il n'étoit pas nécessaire de dépêcher un Courier vers votre Eminence pour s'éclaircir de son sentiment sur ce sujet, & que je serois avoué de ce que je lui avançois, qui est, que votre Eminence le croyant le prémier & le plus grand Capitaine de l'Europe, elle ne voyoit qu'une seule Place digne de sa réputation & de sa grande expérience, qui est Anvers.

Sur quoi il me répondit ainsi, nous n'avons pas assez d'Infanterie pour assiéger une si grande Place, il faut trois grands quartiers: l'Escaut a une lieue de large, il faut passer de Bergopzom à la digue de Calo trois lieues de païs perdu à marée basse avec un corps de 10000. hommes sur la digue, & attaquer les forts de Calo & de Verbrouk pour être maîtres de la tête de Flandres, sans que ce corps puisse être secouru de notre armée avant vingt-qua-

tre

tre heures, en ſorte que de ſi grandes difficultez ne ſe peuvent ſurmonter qu'avec de grandes dépenſes.

Je lui repliquai, que toutes les difficultez qu'il me repréſentoit n'étoient pas égales à celles des Sieges de Bolduc, qu'il avoit bien ſurmontées ſeul contre les armées de l'Empereur & des Eſpagnols jointes enſemble; que préſentement il étoit plus fort qu'en ce tems-là, aiant le Roi & votre Eminence dans ſes interêts & dans la cauſe commune; qu'il ne regardât pas à la dépenſe, pourvû qu'il la reglât au néceſſaire; que je l'aſſûrois que votre Eminence avoit tant d'eſtime & d'amitié pour lui, qu'elle feroit un effort auprès du Roi pour lui faire accorder une ſomme conſidérable, afin de lui donner moyen d'augmenter ſa gloire.

Il fut quelque tems ſans me répondre, puis il me dit: Il faut donner là-deſſus quelque tems de refléxion, le ſujet en vaut la peine, & nous recommencerons demain à parler de cette affaire.

Le reſte de la journée ſe paſſa en choſes indifférentes, il me fit voir les bâti-

bâtimens qu'il fait faire ; me mena dans la galérie des peintures, & me montra ſes beaux meubles ſans qu'il me parlât d'aucune affaire le reſte de la journée.

Le lendemain matin il m'envoya chercher par Lanois ſon prémier Valet de chambre ; je le trouvai dans ſon cabinet avec la carte du païs d'Anvers, & de la tête de Flandres, & comme je l'abordois, vous me voyés, dit-il, à conſiderer un païs bien difficile à y entrer & à s'y maintenir, les Ennemis y aiant toûjours une armée, mais vous m'avés perſuadé en me diſant, que Monſieur le Cardinal m'aſſiſtera, & je vous envoie chercher pour vous dire que pardeſſus le million, que le Roi donne tous les ans aux Etats par un ſubſide réglé, j'aurai beſoin encore de 200. mille écus de plus pour les employer à la levée de quatre nouveaux regimens d'Infanterie. Il faut auſſi, me dit-il, que le Roi s'oblige d'attaquer une grande Place dans le même tems que j'attaquerai Anvers, afin de ſéparer les forces des Ennemis. Je lui repliquai, que Cambrai étoit une grande Place ou Doüai ; il me dit, que les Eſpagnols

les

les abandonneroient pour aller à lui, mais qu'il en connoiſſoit une plus grande & qui leur étoit plus chere, & nomma St. Omer. Je lui dis, que c'étoit une Place imprenable par ſa ſituation entourée de marais, dont les ſecours étoient faciles par les riviéres, qui ſortent de Gravelines, Bergues, & Dunkerque, & qui entrent dans les marais; que ces Places étant fournies de quantité de bateaux, les ſecours étoient aſſûrés d'entrer dans la Place; mais que je dépécherois un Courier dès aujourd'hui à votre Eminence pour l'informer de tout ce que ſon Alteſſe m'avoit dit, & que j'étois aſſûré que votre Eminence feroit toutes choſes poſſibles pour faire agréer au Roi la demande de ſon Alteſſe.

Voilà, Monſeigneur, tout ce qui s'eſt paſſé dans cette ſeconde audience, ſur quoi j'attendrai les ordres de votre Eminence pour conclurre le Traité de Campagne, toutes choſes étant bien diſpoſées ſelon ſes intentions.

J'ajoûterai, que M. le Prince d'Orange m'a dit, qu'il me feroit donner des Commiſſaires lorsqu'il ſeroit de retour

tour à la Haye pour traiter du renouvellement du Traité, ainsi qu'on a fait toutes les années, sans nommer aucune Place, en attendant que la réponse de votre Eminence soit arrivée. Je suis, &c.

Lettre de Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Estrades, de Ruel le 6. Janvier 1638.

ON ne peut mieux servir le Roi que vous faites, & vous vous êtes si bien conduit près Monsieur le Prince d'Orange, que je vous témoigne avec joie la satisfaction que j'en ai; le Roi approuve que vous accordiés les 200000. écus qu'il demande pour lever quatre regimens d'Infanterie; & pour vous donner le moyen de finir promtement le Traité, le Roi a donné ordre à M. de Bullion de vous envoyer par le Sieur Hoeuf en lettres de change un million pour le subside ordinaire de cette Année, & les 200000. écus pour la levée des quatre regimens; & vous prendrés

drés garde exactement que les dits 200000. écus soient bien employés à la dite levée, sans qu'on puisse les divertir ailleurs.

Comme sa Majesté défere entiérement aux avis de Monsieur le Prince d'Orange, elle vous permet de promettre en son nom qu'elle attaquera la Place de Saint Omer, en même tems qu'il attaquera celle d'Anvers. Sa Majesté desire que vous mettiés dans le Traité, que les Armées du Roi & des Etats entreront en Campagne pour l'attaque des dites Places au prémier Mai, afin d'avoir le tems de se retrancher avant que l'Armée des Ennemis soit assemblée.

L'Armée du Roi sera de 30000. hommes de pied & de 15000. chevaux. Il faut que celle des Etats soit de 36000. hommes de pied avec l'augmentation des quatre nouveaux regimens, & de 8000. chevaux; ne manqués pas de mettre un Article dans le Traité, où le nombre des troupes tant d'Infanterie que de Cavalerie soit specifié.

Vous avez fait venir M. le Prince d'O-

d'Orange fort adroitement à nommer la Place d'Anvers & à nous demander St. Omer; continués d'agir de même, & j'aurai soin de tout ce qui vous regarde & de vos interêts.

Lettre de Monsieur de Chavigni à Mr. le Comte d'Estrades, de Ruel le 6. Janvier 1638.

JE prens, Monsieur, un si grand interêt à tout ce qui vous regarde, que je ne serois pas satisfait si je ne vous le témoignois. Vous serés bien aise d'apprendre, que Monseigneur a parlé de vous pendant une demie heure, louant votre adresse & votre conduite dans les conférences, que vous avez eues avec M. le Prince d'Orange: il vous a mis sur le mémoire de ceux qui auront les prémiers grands Gouvernemens, & il a parlé de vous au Roi d'une maniére si obligeante, qu'il vous a distingué de tous ceux qui sont dans l'emploi: soiés persuadé, Monsieur, que pas un de vos amis & serviteurs n'en a plus de joie que moi. Je

Je n'ai rien à ajoûter à ce que Monſeigneur vous écrit, ſi ce n'eſt, qu'il faut mettre les mêmes Articles portés par le Traité de 1637. & n'oublier pas les cinquante vaiſſeaux, que les Etats doivent fournir au prémier Mai ſur la côte de Flandres juſqu'au prémier Novembre.

Je ne vois de changement que celui d'entrer en Campagne le prémier Mai, & le nombre des troupes, qui eſt plus grand que celui de l'Année paſſée.

J'ai un petit demêlé avec Monſieur de Noyers ſur la levée de ces quatre nouveaux regimens ; il dit, qu'étant levés de l'argent du Roi, & les levées ſe faiſant ſur les frontiéres de France & païs de Liége, c'eſt à lui d'en prendre connoiſſance ; & je prétens qu'étant Sécrétaire d'Etat des affaires étrangéres, tout ce qui ſe fait dans les païs étrangers eſt de mon departement ; j'y comprens auſſi les cent mille livres, qu'on retient ſur le million du ſubſide pour le payement des penſions des Officiers François qui ſervent en Hollande ; ſi Monſeigneur vous en écrit, je vous prie de lui témoigner que ce droit

eſt

eſt attaché à ma charge de tout tems. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu. De la Haye le 16. Janvier 1638.

MONSEIGNEUR,

VOtre Eminence m'a donné matiére, par la dépéche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, de bien faire ma cour à M. le Prince d'Orange ; il m'a témoigné qu'il étoit fort obligé à votre Eminence de la facilité qu'elle apporte à conſentir à tout ce qu'il a demandé. Je la puis aſſûrer, qu'il a ſi fort à cœur le deſſein d'Anvers, qu'il n'y a jour qu'il ne travaille à préparer toutes choſes pour y réuſſir, & qu'il a envoyé ſix Officiers & Ingenieurs bien éprouvez, pour ſonder à marée baſſe le paſſage de Bergopzom à la Digue de Callo, qui a trois lieues de large ; ils ont ordre d'aller & revenir trois fois, & de prendre les baſſes marées de nuit pour

n'être pas découverts, & de sonder la profondeur des gregues les plus molles, & de laisser des perches aux lieux les plus faciles.

Il a déjà fait tous les états de l'Artillerie, bateaux & chariots, & nous sommes convenus à-peu-près de tous les points du Traité. Son Altesse a nommé des Commissaires, & nous avons déjà travaillé deux heures: nous conclurrons demain sans faute toutes choses, & je partirai un jour après, pour aller rendre à votre Eminence un compte exact de tout ce qui s'est passé.

M. le Prince d'Orange a trouvé à propos que dans l'Article des Places, qu'on attaqueroit, on en mit une en blanc de part & d'autre, dont on conviendroit lorsque les armées seroient en campagne, afin que par ce moyen le secret soit observé.

Et pour sûreté de l'Engagement de l'attaque de la Place, dont nous sommes convenus, M. le Prince d'Orange & moi signons un Article secret, dans lequel Saint Omer & Anvers sont nommez.

Le

Le neveu de M. Hoeuf m'eſt venu trouver avec des lettres de change de ſeize cens mille livres; nous avons été enſemble chez M. le Prince d'Orange, qui a reçû fort agréablement les aſſûrances, que le dit Hoeuf lui a données de la ſûreté des payemens; & ſur cela ce Prince m'a dit de mander à votre Eminence, qu'il y avoit plaiſir & ſureté de traiter avec elle, & qu'à l'avenir il s'engageroit à toutes ſortes de deſſeins ſur ſa parole & ſans Traité. Je l'aſſûrai ſur cela, que votre Eminence étoit dans les mêmes ſentimens pour les choſes qu'il promettoit.

Il fut convenu avant de nous ſéparer, que les 200000. écus pour la levée des quatre Regimens ſeroient comptez au Thréſorier de ſon Alteſſe pour être employez à la dite levée, & quant au million, qu'il ſeroit délivré de trois en trois mois au Comptoir des Etats, à la reſerve de 100000 livres deſtinées pour les penſions des Officiers François, qui ſeront remiſes comme ci-devant entre les mains de M. de Chavigny, Sécrétaire d'Etat des affaires étrangeres, pour les payer ſuivant l'état du Roi

en tirant leurs acquits. M. le Prince d'Orange a ordonné deux navires de guerre à la rade de Kevelin * pour me conduire avec plus de sûreté, & comme le vent est Nord-Est j'espere être à Diépe dans deux jours, & auprès de votre Eminence aussi-tôt que cette dépêche. Je suis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Estrades à M. de Chavigny. De la Haye le 16. Janvier 1638.

JE ne vous importunerai pas, Monsieur, par des redites, puisque vous verrés l'état de toutes choses par ma dépêche à Monseigneur, & que je vous en rendrai bien tôt compte moi-même.

J'ai fait mettre un Article dans le Traité touchant les 100000. livres destinées pour le payement des pensions des Officiers François qui servent en Hollande, qui prouve que cela vous regarde, & decidera de la prétention, que M. Desnoyers a de disposer de ces deniers.

* Il faut sans doute lire, *Scheveling*.

niers : j'ai crû que cela feroit un meilleur effet, ſans qu'il parût que je ſûſſe rien de la prétention de Mr. Desnoyers; & c'eſt une poſſeſſion pour vous, qui ne ſe peut diſputer quand elle eſt inſerée dans les Articles d'un Traité.

Je vous ſupplie, Monſieur, de continuer à me rendre vos bons offices près de Monſeigneur, & de croire que je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Eſtrades, du 20. Avril 1638.

JE vous dépêche Saladin pour vous dire, que l'armée du Roi commandée par M. le Maréchal de Châtillon marchera le prémier de Mai, pour être le 10. du mois devant Saint Omer; M. le Maréchal de la Force ſera dans le même tems ſur la frontiére du Hainaut avec 15000. hommes, pour donner ombrage aux Ennemis de ce côté-là; preſſez M. le Prince d'Orange de ſe mettre en campagne préciſément dans le même tems, ainſi qu'il en eſt

convenu par le Traité ; vous connoiſſés ſon humeur lente, & qui veut voir les choſes aſſûrées avant que d'agir, ce qui fait ſouvent perdre des occaſions, qu'on ne peut plus recouvrer : ainſi ce qui eſt de plus important, eſt d'inveſtir au plûtôt les Places que nous ſommes convenus d'attaquer : vous y avés interêt par la penſée que j'ai de vous faire donner le Gouvernement de Saint Omer.

Dites à M. le Prince d'Orange, que j'ai avis d'Amſterdam, que les Eſpagnols ont acheté trois cens milliers de poudre pour envoyer dans Anvers, & c'eſt par l'entremiſe d'un Marchand nommé Marcellus, qui eſt Agent du Roi de Danemarck. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, du 29. Avril 1638.

MONSEIGNEUR,

SAladin vient d'arriver, & m'a trouvé à la Rade de Dort dans mon bateau.

teau près du Yack de M. le Prince d'Orange, qui s'eſt embarqué avec toute l'Armée dans ſix mille bateaux : nous paſſerons demain le Quil, & pourrons arriver, ſi le vent nous eſt favorable, le 4. ou 5. de Mai à Bergopzom ; il faudra bien deux jours pour debarquer l'Infanterie & l'Artillerie : la Cavalerie y eſt déjà arrivée par terre avec les chariots. M. le Prince d'Orange a été très aiſe d'apprendre, que l'Armée du Roi ſera le 13. de Mai devant Saint Omer, il m'a aſſûré qu'il feroit paſſer en ce tems-là 10000. hommes en Flandres à la Digue de Callo.

Je lui ai parlé de l'avis qu'on a donné à votre Eminence de ce Marchand Marcellus ; il m'a dit qu'il le ſavoit bien, & qu'il avoit écrit au Magiſtrat d'Amſterdam pour l'arrêter & en faire juſtice, & qu'il en attendoit la réponſe. Le lendemain le dit Prince m'envoya chercher : je le trouvai fort en colere, & jettant ſon chapeau ſur ſa table, il me dit, que le Magiſtrat d'Amſterdam lui avoit envoyé un de leur Corps pour lui dire, que ſuivant ſes ordres il avoit envoyé chercher Marcellus, pour l'inter-

roger ſur le commerce qu'il avoit avec les Ennemis de l'Etat, & ſur ce qu'il frettoit des navires pour porter des poudres à Anvers, & qu'il avoit répondu, n'avoir nulle connoiſſance de cette affaire; qu'il étoit Reſident du Roi de Danemarck pour le Commerce de la Mer Baltique; que s'ils avoient deſſein de le rompre, ils n'avoient qu'à le dire, & qu'il ſe retireroit près du Roi ſon Maître. Il fut enſuite interrogé ſur 10000. écus qu'il avoit prêtez à un Marchand appellé Beyland, qui avoit fretté les quatre flutes qui étoient chargées de poudre, de mouſquets, & de piques: il avoua, qu'il avoit prêté cet argent au dit Beyland, mais qu'il ne ſavoit pas quel uſage il en avoit fait. On a arrêté le dit Beyland priſonnier; il a été conduit devant les Bourguemeſtres d'Amſterdam, & interrogé ſur le commerce qu'il a avec les Ennemis: il a répondu, que les bourgeois d'Amſterdam ont droit de faire leur commerce par-tout, qu'il en nommera cent qui ſont Commiſſionaires des Marchands d'Anvers, & qu'il en eſt un; que le Commerce ne peut pas être interrom-

pu;

pu ; & que pour lui il veut bien leur déclarer, que ſi pour gagner dans le Commerce il faloit paſſer par l'enfer, il haſarderoit de bruler ſes voiles. Que ſur cela les Mrs. d'Amſterdam l'avoient jugé innocent, puisqu'il n'étoit que Commiſſionaire, & qu'il faiſoit pour ſes maîtres les Marchands d'Anvers.

Monſieur le Prince d'Orange fut fort mal ſatisfait de la rélation de ce Député, & le renvoya ſans réponſe. Il dépécha ſur l'heure à l'Amiral Tromp avec ordre d'envoyer au Texel arrêter ces 4. fluttes chargées de poudre & d'armes, & de ne les relacher que par ſes ordres. Vous voyés, me dit-il enſuite, la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de Marchands, je n'ai pas de plus grands ennemis que la ville d'Amſterdam, mais ſi j'ai une fois Anvers, je les mettrai ſi bas, qu'ils ne s'en releveront jamais.

Le vent s'étant tourné au Nord, nous allons lever les voiles, & je ferme ma dépéche pour faire partir Saladin. Je ſuis, &c.

Instruction de Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades, s'en allant de la part du Roi vers Madame la Duchesse de Savoye à Turin. A Ruel le 5. Décembre 1638.

MOnsieur le Comte d'Estrades sera informé, que sur les avis certains que le Roi a reçûs d'une negociation, que le Pere Monot Jesuite & Confesseur de Madame de Savoye traite avec le Prince Thomas & le Cardinal de Savoye, pour l'engager à s'accommoder avec l'Espagne, & renoncer à l'alliance de sa Majesté, elle a fait choix de sa personne pour aller trouver Madame la Duchesse de Savoye de sa part, pour lui faire connoître l'infidelité du Pere Monot son Confesseur, & la porter à permettre qu'on l'arrête: comme elle a toute confiance en ce Pere, & qu'elle aura peine à y consentir, après avoir bien examiné ses sentimens, en cas qu'elle ne s'accommode pas à ceux du Roi, le Comte d'Estrades

des lui fera savoir, que moyennant qu'elle consente qu'on mette le Pere Monot en sûreté, sa Majesté donne ordre au dit Comte de l'assûrer du mariage de M. de Dauphin avec Madame la Princesse Adelaïde, & que quoique leurs âges soient fort éloignez d'une telle alliance, on ne laissera pas de passer tous les actes nécessaires pour l'assûrer.

Si cette proposition ne suffit pas pour engager Madame de Savoye à ce qu'on desire d'elle, le Comte d'Estrades ira lui-même avec 1000. chevaux, que M. le Cardinal de la Valette a ordre de commander aussi-tôt qu'il en sera averti de sa part, & se mettra en embuscade sur le chemin d'Yvrée, où le Pere Monot est à présent, & d'où il doit partir pour se trouver à un rendez-vous, que le Cardinal de Savoye lui a donné pour apprendre les derniéres intentions de Madame Royale.

Le Comte d'Estrades communiquera son Instruction à M. le Cardinal de la Valette, & agira de concert avec lui dans cette affaire, qui est très importante au Roi.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal. De Turin le 17. Décembre 1638.

MONSEIGNEUR,

LEs neiges accompagnées de brouillards ſe ſont trouvées ſi grandes, que j'ai été deux jours aux pied du Mont Cenis ſans le pouvoir paſſer.

Je ſuis arrivé le 14. de ce mois à Turin à dix heures du matin, je fus deſcendre chez M. le Cardinal de la Valette : je lui montrai mon Inſtruction & mes pouvoirs, & lui rendis les lettres de créance de votre Eminence. On ne peut en être mieux reçû que j'en ai été, & c'eſt aſſez d'être à V. E. pour recevoir toutes les marques d'amitié & de confiance qu'on peut ſouhaiter de lui.

Il me dit, que je trouverois Madame la Ducheſſe de Savoye bien contraire aux intentions du Roi ; qu'elle étoit ſi préoccupée de la fidelité du Pere Monot, que tout ce qu'on avoit fait juſ-

jusqu'à présent pour la détromper, étoit inutile. Il fut d'avis d'attendre au lendemain à voir Madame de Savoye, à laquelle il me présenta lui-même ; je lui rendis la lettre du Roi, & lui expliquai fort amplement les avis que votre Eminence avoit des intelligences secretes, que le Pere Monot entretenoit avec les Espagnols par l'entremise du Prince Thomas & du Cardinal de Savoye, ce qui regardoit la personne de son Altesse, & celle du Duc son fils, qui ne pouvoit être en sûreté que par un promt & seul remêde, qui étoit d'arrêter prisonnier le Pere Monot, & de l'interroger sur toutes les intelligences qu'il avoit avec ses Ennemis.

Elle me répondit, que la vertu & la fidelité du Pere Monot lui étoient si connues, qu'elle répondroit de lui comme d'elle-même ; qu'il y avoit longtems qu'elle s'appercevoit, qu'on lui rendoit de mauvais offices pour l'éloigner de sa personne, mais qu'elle n'avoit pas crû jusqu'à présent, que ses ennemis eussent été assez malins, pour donner des ombrages de lui par de faux raports à V. E. qu'elle en avoit beau-

coup de deplaisir, & qu'elle me prioit d'écrire à votre Eminence, que ce bon Pere ne lui avoit jamais rien dit ni conseillé contre ce qu'elle doit au Roi, ou ce qu'elle peut se promettre de l'amitié de votre Eminence.

Je lui dis, qu'elle pouvoit être surprise par l'artifice d'un Religieux, qui gouverne sa conscience, & qui se sert de son credit pour faire réussir ses projets sans qu'on s'en aperçoive, parce qu'on ne s'en defie pas ; mais qu'elle devoit se rendre aux avis que lui donne V. E. qui n'ajoûte pas foi légérement aux raports, mais qui prend du terme pour les vérifier par ses grandes correspondances; que ce que je lui disois du Pere Monot a été vérifié par lettres interceptées, dont votre Eminence avoit les originaux, & par des gens qui se sont trouvés à deux rendez-vous, que les Princes ont donnés au dit Pere Monot.

Elle se plaignit fort du traitement que le Roi & votre Eminence lui faisoient, de lui vouloir ôter une personne fidele & son Confesseur : elle me dit, qu'elle avoit tout sacrifié pour le servi-

ce

ce du Roi, & qu'elle étoit prête de le faire encore, & de se voir chassée de ses Etats, & dépouillée de ses biens, comme elle avoit déjà été, pour marquer son zéle & son affection pour le Roi, & que cependant elle étoit persecutée comme la derniére personne du Monde, & disant cela elle versa beaucoup de larmes.

J'attendis quelque tems qu'elle fut un peu remise, & lui dis, que je la suppliois de faire reflexion sur tout ce que je lui avois dit, & de considerer, si c'étoit lui faire violence, de lui donner des avis de la part du Roi & de votre Eminence, qui vont à conserver sa personne & celle de M. le Duc de Savoye son fils, & à maintenir son autorité contre les Princes de sa Maison, qui veulent la chasser du païs & du gouvernement; que j'étois surpris d'entendre ses plaintes, & qu'elle publioit qu'elle a tout sacrifié, Etats & biens, pour le service du Roi, & qu'elle eût perdu la mémoire, que ce sont les Princes de sa Maison assistez des Espagnols & conduits par les mêmes intrigues & cabales, dont le Pere Monot

se

ſe ſert, qui l'ont chaſſée de Turin, pris la ville & pillé le Palais où elle habitoit ; que quoiqu'il y eût quelque choſe à redire au peu de précaution que ſon Alteſſe Royale avoit priſe contre les cabales, que les Princes de Savoye entretenoient dans ſa Maiſon, le Roi n'avoit pas laiſſé de faire des efforts extraordinaires & de haſarder même ſes armées pour la rétablir en ſecourant Caſal, & aſſiégeant Turin, dont la priſe avoit coûté des ſommes immenſes à ſa Majeſté, à qui elle avoit l'obligation d'avoir enſuite glorieuſement été rétablie dans ſes Etats ; que je la ſuppliois d'écouter ce que je lui diſois, qu'il étoit tems qu'elle vit clair, & qu'elle ne ſe laiſſât plus ſurprendre par de méchans eſprits, tels que celui du Pere Monot, qui n'a point un moindre deſſein contre elle, & le Prince ſon fils, que celui qui éclata lorſque les Princes prirent Turin ; que j'étois obligé de lui dire encore, que ſi elle vouloit ſe perdre, le Roi & votre Eminence ne ſeroient plus en état ni en volonté de la ſecourir, mais qu'au contraire ſi elle ſe conformoit aux inten-

tentions du Roi, j'avois ordre de sa Majesté de lui proposer le mariage de Monseigneur le Dauphin, quoiqu'au berceau, avec la Princesse Adelaïde, & qu'on en passeroit les actes en bonne forme pour la sûreté de ce qui seroit convenu; & je lui fis voir en même tems dans mon pouvoir l'ordre que le Roi me donnoit de lui faire cette proposition. S. A. R. me répondit, que ce lui seroit un grand honneur, mais que son âge & celui de Monseigneur le Dauphin ne lui permettoit pas d'esperer de voir jamais un si grand bonheur & avantage dans sa Maison.

Elle me parla depuis avec moins d'aigreur, & me dit, que si elle avoit des preuves, que le Pere Monot la trahit, elle seroit des prémiéres à le châtier; je remarquai par là, que mon dernier discours ne lui avoit pas déplû, & crûs que je la devois laisser, pour lui donner le tems de songer à tout ce qui s'étoit passé dans cette prémiére conférence; & comme je me retirois elle me dit, qu'elle vouloit me parler le lendemain, & que je vinsse la trouver à deux heures après midi.

J'al-

J'allai trouver M. le Cardinal de la Valette, & lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, dont il me parût être fort satisfait : il me montra deux billets qu'il avoit reçûs par ses Espions, qui l'assûroient, que le Pere Monot devoit sortir à la pointe du jour pour aller à un Château appellé Villanova à trois lieues d'Yvrée, ce qui fit resoudre M. le Cardinal de la Valette d'envoyer à l'instant les ordres à 1000. chevaux d'aller sur deux chemins differens d'Yvrée, & de séparer les 1000. chevaux pour prendre le Pere Monot; ce qui réussit si bien, que le lendemain à onze heures du matin un parti vint apporter la nouvelle à M. le Cardinal de la Valette, que le Pere Monot étoit pris; il dépécha tout aussi-tôt le Lieutenant de ses Gardes avec trente Gardes pour le faire conduire à Pignerol avec l'escorte de 1000. chevaux, sans passer à Turin.

Madame la Ducheſſe de Savoye en fut avertie à midi, elle envoya prier M. le Cardinal de la Valette de venir chez elle, & j'y fus avec lui; on ne sauroit assez représenter à votre Eminence

nence sa douleur & ses emportemens : elle s'en prit à moi, me disant que je l'avois trompée, & que je l'avois amusée par de belles paroles, en lui proposant le mariage de M. le Dauphin ; je ne lui répondis rien, mais M. le Cardinal de la Valette prit mon parti, & l'assûra que les intentions du Roi & de votre Eminence étoient sinceres ; sur quoi elle répondit avec larmes, puis-je recevoir plus de marques de mépris, que de prendre un de mes Domestiques prisonnier dans mes Etats, & de le conduire dans une Place qui n'est pas à moi : au moins, disoit-elle, si on le laissoit dans une de mes Places, j'en répondrois ; je pris la parole, & priai M. le Cardinal de la Valette, que s'il dépêchoit quelqu'un à votre Eminence sur la demande de Madame Royale, il voulût se servir de moi, parce que je rendrois un compte plus exact qu'un autre des bonnes intentions de son Altesse ; & que j'esperois que votre Eminence obtiendroit du Roi la satisfaction que S. A. R. demandoit, de tenir prisonnier le Pere Monot dans une de ses Places fortes : cela fut approu-

prouvé de Madame Royale, & de M. le Cardinal de la Valette ; & je partirai demain, qui eſt le tems que nous apprendrons l'arrivée du Pere Monot dans la Citadelle de Pignerol. Je n'ai pas voulu laiſſer paſſer l'ordinaire ſans informer votre Eminence de tout ce qui s'eſt paſſé. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à M. le Comte d'Eſtrades. De Ruel le 15. d'Août 1639.

JE vous dépêche ce Courier ſur des avis certains que j'ai, que le Roi d'Eſpagne aſſemble ſa flotte à la Corogne, qui ſera forte de 50. grands vaiſſeaux, commandez par Dom Antonio Doguendo, le plus habile homme de mer qui ſoit en Eſpagne ; il doit amener 12000. hommes d'Infanterie ſur ſes vaiſſeaux pour debarquer en Flandres ; l'Eſcadre de Dunkerque ſe doit joindre à lui ; vous dirés à M. le Prince d'Orange de la part du Roi & de la mien-

mienne, qu'il ne peut jamais trouver une occaſion plus favorable pour la cauſe commune, que celle de mettre promtement une puiſſante flotte en mer, pour aller au devant de celle d'Eſpagne & la combattre, ni faire rien de plus glorieux pour ſa réputation; comme ce Prince eſt lent de ſon naturel, preſſés le de la part du Roi de donner ſes ordres à toutes les Amirautez d'équiper tous les vaiſſeaux qui ſeront en état de ſervir; vous l'aſſûrerez en même tems, que le Roi a dépéché des Couriers à Calais, Boulogne, Diépe, le Havre de Grace, & Breſt, avec des ordres aux Gouverneurs d'aſſiſter de munitions de guerre, d'hommes, & de vaiſſeaux la flotte de Mrs. les Etats, ſur les demandes que celui qui commande la dite flotte leur en pourra faire. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, du 26. Août 1639.

MONSEIGNEUR,

J'Ai rendu compte à M. le Prince d'Orange du grand armement de mer qui ſe fait en Eſpagne, dont il n'avoit encore eu aucuns avis, mais le lendemain il reçût un Exprès de Bruxelles dépéché par le prémier Commis de la Sécrétairerie du Gouverneur général, lequel il a gagné par des préſens conſiderables, & qui lui mande tout le detail des deſſeins des Eſpagnols.

Tout ce que votre Eminence m'écrit y eſt contenu, excepté que Dom Antonio Doguendo ait ordre de reſter avec la flotte aux Dunes pour ne haſarder pas le combat, & faire ſeulement paſſer l'Infanterie en Flandres par l'Eſcadre de Dunkerque aſſiſtée des vaiſſeaux mêmes du Roi d'Angleterre.

Après la confirmation, que M. le Prince d'Orange a eue de l'avis que votre

tre Eminence lui a donné, j'ai trouvé le dit Prince disposé à donner ses ordres pour équiper deux flottes, dont l'une doit être commandée par le Lieutenant Amiral Tromp, laquelle sera composée de 50. grands vaisseaux & de 20. brulots, & sera prête dans dix jours, avec ordre au dit Amiral d'aller attendre la flotte d'Espagne à l'entrée du Canal & de la combattre.

L'autre flotte sera commandée par le Vice-Amiral de Zelande Jean Evressens, que M. le Prince d'Orange estime fort, elle sera de 40. vaisseaux & dix brulots, & se tiendra entre Dunkerque & les Dunes, pour observer l'Escadre de Dunkerque, & se joindre en cas de besoin avec l'Amiral Tromp. Je n'ai pas eu besoin de presser M. le Prince d'Orange de donner ses ordres pour ce grand armement, il a trouvé les raisons que votre Eminence allégue dans sa dépêche si fortes, qu'il m'a dit d'abord, qu'il falloit faire tout ce que vous demandiez, & que pour le mieux executer il iroit se camper près de Bergopzom pour presser les équipages des flottes, qui se feront en Zelande & Hol-

Hollande, ce poſte étant ſitué au milieu des Amirautez, & où par conſéquent il pourra être informé tous les jours de la diligence qu'on fera pour executer ſes ordres.

Ce Prince a cette affaire ſi à cœur, qu'il dépêche tous les jours quatre Gentilshommes dans les Amirautez pour lui rendre compte de l'état des armemens; votre Eminence doit être en repos de ce côté-là, & je la puis aſſûrer, qu'elle verra dans peu de tems quelque choſe de grand. Dans l'entretien, que j'ai eu avec lui aujourd'hui, il m'a dit, qu'il étoit tenté de monter lui-même ſur la flotte pour combattre celle d'Eſpagne; je lui ai repliqué, que votre Eminence ne ſeroit pas de cet avis, & que ſa perſonne lui étoit trop chere pour la voir haſarder ſans s'y oppoſer, mais qu'elle ſouhaitoit ſeulement qu'il donnât ſes ordres aux Amiraux de combattre la flotte d'Eſpagne dans les Dunes, nonobſtant la protection que le Roi d'Angleterre ſembloit lui vouloir donner, parce que ce ſeroit une reſolution digne d'un auſſi grand Capitaine qu'il étoit, & qu'il marqueroit

roit une fermeté extraordinaire à surmonter les obstacles, que deux grands Rois ont formés contre sa personne. Il me demanda sur cela, si je croyois que ce fût là véritablement la pensée de votre Eminence; je lui dis, qu'il n'en devoit pas douter, qu'estimant sa personne & aimant sa gloire, il n'y avoit rien qu'elle souhaitât davantage, que de voir toutes ses grandes actions couronnées par la plus éclatante qu'on puisse imaginer, en défaisant la flotte d'Espagne dans un port d'Angleterre, & soutenue par les vaisseaux de ce Roi, & ôtant ainsi toute sorte de secours à la Flandre, qui auroit peine après une telle défaite de se maintenir contre les armées du Roi & celle de Mrs. les Etats commandée par lui-même.

Il me dit, que son sentiment étoit conforme à celui de votre Eminence, & que je vous écrivisse, que les ordres, qu'elle avoit envoyés aux Places de la côte de France, d'assister la flotte des Etats, l'avoit déterminé à combattre celle d'Espagne dans les Dunes, sachant sûrement, & l'avis lui aiant été

confirmé, qu'elle doit s'y retirer; ce qui l'a obligé de donner ordre au Lieutenant Amiral Tromp de ne s'engager pas à la combattre ſi-tôt, mais ſeulement de l'inquieter ſur les ailes par une Eſcadre détachée, en la ſuivant juſqu'à ce qu'elle ſoit entrée dans les Dunes, & mettant ſa flotte en bataille à l'entrée des dites Dunes juſqu'à ce que l'Amiral de Zelande Jean Everſſens ſoit arrivé; & qu'après la jonction il envoie un Chef d'Eſcadre à l'Amiral d'Angleterre pour lui dire, qu'il a ordre de Mrs. les Etats de combattre les Ennemis par-tout où il les trouvera; qu'il le prie de faire retirer les vaiſſeaux du Roi d'Angleterre, aiant ordre de Mrs. les Etats de ne combattre pas contre eux, à moins qu'ils ne ſe joigniſſent à leurs Ennemis; mais qu'au cas qu'ils ne vouluſſent pas demeurer neutres, ſon ordre étoit de combattre les uns & les autres. Voilà, Monſeigneur, ce que M. le Prince d'Orange m'a chargé de mander à votre Eminence, dont j'eſpere que le ſuccès ſera hûreux. Je ſuis, &c.

Let-

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Duc. De Bergopzom le 20. Septembre 1639.

MONSEIGNEUR,

JE dépéche ce Courier à votre Eminence, pour lui apprendre la défaite de la flotte d'Eſpagne, nonobſtant la retraite que le Roi d'Angleterre lui avoit donnée dans un de ſes ports.

La flotte d'Angleterre voyant la reſolution de l'Amiral Tromp, d'aller attaquer celle d'Eſpagne, s'eſt retirée à côté, & eſt demeurée neutre; le combat a duré quatre heures, le vaiſſeau la Theréſe Amiral de Portugal a été brûlé; il étoit monté de cent piéces de canon de fonte & 1500. ſoldats deſſus; douze autres grands vaiſſeaux ont été brûlez ou coulez à fonds; ſeize ont été pris & menez à Fleſſingue avec 4500. priſonniers; quatorze vaiſſeaux ont échoué aux côtes de Boulogne & de Calais, étant pourſuivis par les nôtres;

l'Escadre de Dunkerque s'est sauvée, & a retiré Dom Antonio Doguendo, qui commande l'Amiral d'Espagne, d'entre dix vaisseaux des nôtres, qui l'avoient investi ; nous avons perdu dans le combat dix de nos navires, qui ont été brûlez ou coulez à fonds : la victoire est la plus complette qui se soit jamais vûe. Je suis, &c.

Instruction de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades, s'en allant en Hollande. A Ruel le 10. *Janvier* 1641.

LE Roi étant satisfait de la capacité & fidelité de M. le Comte d'Estrades dans tous les emplois que sa Majesté lui a confiez, & particuliérement celui qu'il a eu près Madame la Duchesse de Savoye, la choisi, pour marque de la confiance qu'il a en lui, pour aller en Hollande faire le Traité de Campagne pour cette année.

Il dira à M. le Prince d'Orange de ma

ma part, qu'il faut reparer les malheurs de la Campagne de Saint Omer par quelque grand dessein; qu'il a ordre de moi de lui dire, que je suivrai ses avis quant au choix des Places; & tâchera de porter ce Prince à me conseiller de faire attaquer Aire, le Marêchal de la Meilleraye m'aiant proposé ce siége, qui fera le même effet que celui de Saint Omer.

Mais pour détourner les Ennemis de tenir un corps d'armée sur le neuf fossé, qui empêcheroit la circonvallation, il faudroit que M. le Prince d'Orange entrât en Flandre avec son armée dix jours plûtôt que celle du Roi, & qu'il se campât sur le Canal, entre Bruges & Gand, pour donner ombrage à ces deux Places, & obliger les Ennemis à s'assembler pour les mettre en sûreté, ce qui donneroit moyen à l'armée du Roi de passer le neuf fossé, & de former sa circonvallation sans opposition.

Si M. le Prince d'Orange demandoit un subside pareil à celui de l'année derniére, le Comte d'Estrades lui dira, qu'il n'a pouvoir d'accorder un mil-

lion comme les autres années, & que puisqu'il ne sera pas engagé à faire de siége, la dépense de la Campagne sera beaucoup moindre que celle de l'année derniére. S'il insiste à ne vouloir pas entrer en campagne dix jours plûtôt que l'armée du Roi sans une augmentation de subside, il faudra à toute extrêmité lui accorder 300000. livres davantage.

Le Comte d'Estrades observera de faire mettre dans le Traité, que les cinquante vaisseaux de guerre commandez par l'Amiral Tromp seront au 10. d'Avril sur la côte de Flandres, & y resteront jusqu'au 15. Novembre, pour agir contre les Ennemis communs.

Il donnera à Madame la Princesse d'Orange de la part du Roi des pendans d'oreilles de diamans, que Lopez m'a vendu cinquante mille écus, l'assûrera de mes très humbles services, & lui fera entendre qu'elle doit à mes soins la gratification que le Roi lui fait.

Let-

Lettre de Monſieur le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Duc. De la Haye le 21. Janvier 1641.

MONSEIGNEUR,

J'Arrivai hier à la Haye, je fus voir le ſoir M. le Prince d'Orange, & lui rendis les lettres du Roi & de votre Eminence; après les avoir lûes il me dit, qu'il falloit reparer les malheurs de la Campagne derniére, & que ſi le Roi vouloit reprendre les deſſeins d'attaquer conjointement Dunkerque & Gravelines, préſentement que le Roi d'Angleterre a des affaires par la jonction des Ecoſſois & des Anglois, il croit qu'on en pourroit venir à bout, mais qu'il faudroit en ce cas que le Roi fit paſſer ſon armée navale à Breſt pour ſe joindre à celle de Mrs. les Etats, qui tiendroit la Manche libre; & particuliérement à préſent qu'il ſait qu'il y a un Vice-Amiral & huit des principaux Capitaines, qui ont quitté

le Roi d'Angleterre, & ont prêté ſerment au Parlement. Il me dit enſuite, que votre Eminence avoit envoyé un Abé Ecoſſois à Edimbourg, qui étoit habile homme, & qui avoit entiérement ruiné le parti du Roi d'Angleterre en Ecoſſe.

Je lui répondis, que le deſſein ſur Dunkerque & Gravelines étoit grand & digne d'un Général de ſon expérience & de ſa capacité dans la guerre, mais que je le ſuppliois de trouver bon que je lui repréſentaſſe, que les Ennemis avoient plus de 20000. hommes dans les Chatellenies de Bergues, Furnes, Bailleul, & aux environs de Saint Omer, qui peuvent être dans Dunkerque & Gravelines en trois heures de tems, & rendre ces Places inattaquables; que le Roi aiant ſes vaiſſeaux dans les ports de la Mer Mediterranée, & ſes magazins à Toulon, ne pouvoit avoir aſſez de tems pour paſſer à Breſt, ni même pour y faire des magazins de vivres & de toutes choſes néceſſaires pour la ſubſiſtance des équipages de l'armée navale, & qu'ainſi ce ſeroit riſquer un grand deſſein ſur un projet fort incertain.

A quoi j'ajoûtai, que cette séparation d'Officiers de la flotte du Roi d'Angleterre, & même la jonction des Ecossois avec le Parlement, pourroit bien demeurer sans effet par leur réunion avec le Roi d'Angleterre, sur l'ombrage qu'ils recevroient de la perte de ces deux Places, qui attireroit celle de la Flandre.

M. le Prince d'Orange approuva ce que je lui dis, & me proposa d'attaquer Anvers, si le Roi vouloit entrer avec son armée en campagne quinze jours avant lui, & marcher à Namur, ce qui attireroit les troupes qui sont dans le Païs de Was & aux environs d'Anvers, & lui donneroit le tems de faire sa circonvallation.

Je lui répondis, que le Roi ne pourroit pas faire subsister son armée, que les convois seroient coupés par Charlemont, Philippeville, Marienbourg, mais qu'il me venoit une pensée par l'ouverture qu'il me faisoit en proposant, que l'armée du Roi entrât en campagne quinze jours plûtôt que celle des Etats, & qu'elle marchât à Namur, pour y attirer les troupes qui sont aux

environs d'Anvers ; que cette penſée étoit d'examiner, s'il ne ſeroit pas plus ſûr que la diverſion ſe fit par ſon Alteſſe en entrant en campagne 15. jours plûtôt que l'armée du Roi, & allant ſe camper avec ſon armée ſur le Canal de Bruges, pendant que le Roi attaqueroit Aire, qui ſeroit pour l'entrée de Flandres le même effet que Saint Omer, & faciliteroit la jonction des deux armées, qui ſe pourroit faire aiſément à Dixmude après la priſe d'Aire.

M. le Prince d'Orange approuva la propoſition que je lui fis, & prit la carte ; & quand il eût bien examiné le poſte d'Aire & ſa ſituation, il demeura d'accord que c'étoit le meilleur deſſein qu'on pût prendre ; il me demanda le même ſubſide que l'année derniére, & je lui dis que cela ne ſe pouvoit pas, vû qu'il n'entreprenoit pas de ſiége, mais que ſi après la priſe d'Aire il attaquoit Bruges, ou Gand, je l'aſſûrois de la part de votre Eminence, qu'elle parleroit au Roi en ſa faveur pour lui obtenir quelque augmentation, mais que pour le préſent il n'y avoit rien à eſperer. Nous

Nous tombâmes d'accord de cet Article comme des autres ; les Commissaires s'assembleront demain, & la journée ne se passera pas que nous n'ayons signé le Traité : je partirai aussi-tôt pour aller le porter à votre Eminence. Je suis,

Monseigneur, &c.

Instruction de M. le Prince d'Orange Henri, à M. le Comte d'Estrades s'en allant en France, le 15. Décembre 1641.

JE m'apperçois depuis quelque tems, que les progrès du Roi dans les Païs-Bas donnent de grands ombrages aux Etats & aux Peuples, & j'ai été plusieurs fois pressé de ne me pas engager pendant les Campagnes à des entreprises qui faciliteroient les conquêtes du Roi en Flandres ; je n'ai pas laissé, nonobstant toutes les remontrances qu'on m'a faites sur cela, & la mauvaise disposition des Peuples, de faire tous les efforts qu'il m'a été possible pour favoriser les desseins de sa Majesté : mais je

croi qu'il eſt de la prudence de temporiſer, & de chercher les moyens de détruire ces ſoupçons : ainſi je croi, que ſi le Roi vouloit bien porter ſes armes la Campagne prochaine du côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela me donneroit le tems & les occaſions d'effacer les impreſſions qui ſe ſont faites ſur les eſprits de ce Païs, & de les guérir de l'opinion qu'ils ont, que la grandeur du Roi leur eſt plus nuiſible que celle du Roi d'Eſpagne.

C'eſt ce que je prie M. le Comte d'Eſtrades de faire entendre à M. le Cardinal, & de l'aſſûrer en même tems, que je ne laiſſerai pas d'entrer en campagne avec une armée de 20000. hommes de pied & 6000. chevaux, pour occuper l'armée des Eſpagnols, & l'empêcher de rien entreprendre en France pendant l'éloignement du Roi. Je m'engagerai de plus à obſerver les troupes tant de l'Empéreur que de l'Eſpagne, & à me tenir en état de pouvoir ſecourir M. le Comte de Goëbriant, qui eſt avec l'armée du Roi ſur la frontiére du Païs de Cologne ; & pour être mieux à portée de lui donner ſecours,

cours, je me camperai avec l'armée des Etats près de Bolduc. Je prie M. le Comte d'Eſtrades de bien repréſenter tout ce que deſſus à M. le Cardinal, afin qu'il approuve ma penſée, & que nous puiſſions faire le projet de la Campagne prochaine ſur ce pied-là, & en ſigner le Traité.

J'ajoûterai à cela une penſée qui m'eſt venue, & que M. le Comte d'Eſtrades pourra inſinuer adroitement à M. le Cardinal, qui eſt, que s'il vouloit m'aſſiſter de dix Galeres & de 3000. hommes de pied, je ferois paſſer l'Amiral Tromp avec cinquante vaiſſeaux & 6000. hommes de pied, pour aller joindre à Toulon, ou Marſeille, les Galeres du Roi, & le ſecours que je demande; & je donnerois ordre à l'Officier, qui commanderoit cette armée, d'aller attaquer Majorque, ou Minorque; & ce deſſein venant à réuſſir, comme je l'eſpere, je laiſſerois toûjours une Eſcadre de bons vaiſſeaux en ce lieu-là, qui ſe joindroit à l'armée navale du Roi quand les conjonctures le requerroient.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à M. le Prince d'Orange Henri. De Paris le. . . . . 1642.

MONSEIGNEUR,

MOn paſſage n'a pas été ſi promt que j'euſſe ſouhaité, aiant eu le vent contraire, qui m'a obligé de relâcher aux côtes d'Angleterre.

J'ai repréſenté à Monſeigneur le Cardinal tout ce que votre Alteſſe m'a ordonné par ſon Inſtruction : il a été fort ſatisfait d'avoir remarqué ſes bonnes inſtructions tant ſur le deſſein qu'elle donne au Roi de porter ſes armes du côté de Catalogne, ou d'Italie, que pour le projet qu'elle fait d'occuper l'armée que les Eſpagnols ont en Flandre, & de ſecourir M. le Comte de Goëbriant, en cas que les armées de l'Empéreur & d'Eſpagne ſe joigniſſent pour l'attaquer. Son Eminence a rendu compte au Roi de cette propoſition, comme auſſi du ſentiment de votre Alteſſe de prendre ſon tems pour agir

agir près des Etats & des Peuples, & les détromper de l'opinion que nos Ennemis leur ont donnée, qu'ils doivent craindre la trop grande puiſſance du Roi. Toutes ces raiſons ont été approuvées de ſa Majeſté, & elle a enſuite pris la reſolution de tourner ſes forces cette Campagne du côté de Catalogne, ou d'Italie. Je dois dire à votre Alteſſe, que ſon Eminence a agi fortement dans le Conſeil pour faire prendre cette reſolution, aiant reconnu par tout ce que je lui ai dit de votre part, que votre Alteſſe deſiroit que le grand effort de cette Campagne ſe fit dans un Païs éloigné de Flandre.

Avant que de parler à M. le Cardinal de la penſée, que votre Alteſſe m'a communiquée du deſſein ſur Majorque, ou Minorque, j'ai eſtimé qu'il étoit à propos de lui en parler de moi-même ſans commettre votre Alteſſe; & pour cet effet m'étant trouvé ſeul avec ſon Eminence je lui dis comme venant de moi, que l'armée navale de Mrs. les Etats étoit à préſent inutile ſur les côtes de Flandres, que ſi elle jugeoit qu'on pût engager votre Alteſſe

à quelque deſſein du côté de Majorque, ou Minorque, elle avoit 6000. hommes de pied prêts à s'embarquer; & que ſi ſon Eminence trouvoit à propos de joindre dix Galeres & quelque Infanterie à la flotte des Etats, je croyois qu'on pourroit porter votre Alteſſe à l'exécution de ce deſſein. M. le Cardinal me répondit ſur cela, que le Roi avoit beſoin de ſes Galeres ſoit en Italie, ou en Catalogne; qu'il eſtimoit qu'il valoit mieux pour la cauſe commune, que les Etats fiſſent tenir leur flotte dans la Manche, & que les 6000. hommes de pied reſtaſſent pour ſe joindre à votre Alteſſe en cas de beſoin. Cette réponſe m'aiant fait connoître ſon ſentiment, je n'en parlai pas davantage à ſon Eminence, & elle me dit enſuite, qu'elle me feroit partir dans huit jours avec le projet pour le Traité de Campagne. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Eſtrades. De Ruel le 13. Mai 1642.

JE vous dépéche Dalidor, en qui je me confie, pour vous apprendre des choſes importantes & qui vous ſurprendront. Je ne doute point qu'étant de mes amis au point que vous le témoignez être, & que je me le perſuade, vous ne faſſiez tout ce qui dependra de vous, pour porter M. le Prince d'Orange à me donner des marques de ſon amitié dans cette rencontre. Vous ſaurés que Cinq-Marcs a conſpiré contre moi, qu'il veut prendre ma place auprès du Roi, & que Dieu a permis que ſon ingratitude lui ait ôté le jugement, en lui faiſant prendre des meſures, qui ont fait voir au Roi mon innocence & mes bonnes intentions. Quoique cet ingrat ſoit encore près du Roi, & qu'il ait fait ce qu'il a pû pour empêcher le voyage de ſa Majeſté en Rouſſillon, que je lui ai conſeillé com-

comme étant néceſſaire à ſon ſervice, il ne laiſſe pas de pratiquer des gens de la Cour contre moi, comme Treville, Tilladet, & autres, pour qui le Roi a de l'eſtime ; j'ai même ſujet de croire, que Monſieur, & M. le Duc de Bouillon ſont de la partie, & que ce dernier étant neveu de M. le Prince d'Orange, il pourroit bien l'engager à être contre moi : ce qui m'oblige de vous dépécher Dalidor pour prévenir M. le Prince d'Orange, & vous ſervir en cette rencontre de tout le crédit que vous avés ſur ſon eſprit, pour le porter à faire paroître, qu'il conſerve pour moi la même eſtime & la même amitié qu'il m'a toûjours témoignée : il ſuffira pour cela que vous le faſſiez ſouvenir, qu'il vous a dit ſouvent, que c'eſt principalement la confiance qu'il a dans mes ſoins, qui le tient attaché aux interêts de la France, & lui fait rejetter les offres de l'Eſpagne ; que les ſentimens, qu'il a pour moi ſur cette matiére, ſont aſſez connûs de tous ceux qui entrent dans les affaires, & qu'ainſi pendant qu'on s'efforce ici de bleſſer ma réputation, & de noircir ma conduite

duite auprès du Roi, il eſt de mon avantage, & en quelque façon de mon honneur, de continuer à s'expliquer en ma faveur, & à témoigner par ſes paroles & par ſes actions, qu'il ne s'attache à mes interêts que par la ſûreté qu'il croit qu'on peut trouver dans ma conduite, & par la ſincérité qu'il a toûjours remarqué dans mes intentions; & que comme il eſt perſuadé que je ſuis toûjours le même, il continue auſſi d'être pour moi dans les mêmes ſentimens : cette maniére de s'expliquer dans un Prince auſſi éclairé que lui me ſeroit avantageuſe, & comme il en reviendroit ici quelque choſe, elle feroit un bon effet pour moi, & je vous ſaurai bon gré du ſoin que vous aurés employé à ménager en cela mes interêts.

Il y a une autre affaire à ménager avec M. le Prince d'Orange, qui eſt très importante pour le ſervice du Roi, & dont dépend le ſalut de toutes les affaires d'Allemagne, & celui de la perſonne & de l'armée que commande le Comte de Goëbriant ; il m'a écrit par l'Armor ſon Aide de Camp, qu'il mar-

marche pour entrer dans le Païs de Cologne, étant suivi par Axel Général de l'armée de l'Empereur avec des forces considérables, & qui attend Lamboy, qui a 10000. hommes, pour se joindre à lui : le dit Comte de Goëbriant a pris son parti d'aller attaquer Lamboy pour empêcher sa jonction, & me prie de faire en sorte auprès de M. le Prince d'Orange, qu'il s'avance vers le Rhin avec son armée, & de faire monter le Pont de bateaux pour se joindre en cas de besoin, aiant des avis certains que l'armée d'Espagne doit joindre celle de l'Empereur dès qu'Axel sera près du Rhin, pour l'attaquer ensemble après leur jonction.

Vous voyés combien sera important le service que vous rendrés au Roi, en pressant M. le Prince d'Orange de marcher en diligence avec son armée pour joindre celle que commande M. le Comte de Goëbriant.

Comme vous pouvés avoir besoin d'argent pour distribuer aux personnes, qui contribueront à faire réussir les affaires qui sont entre vos mains, j'ai donné une lettre de change de cent mil-

mille livres à Dalidor addreſſante au Sieur Matthieu Hœuft pour être payée ſur vos ordres. J'attens de votre ſavoir faire un bon ſuccès de ce que vous traitez, je le regarderai comme un effet de l'amitié que vous avés pour moi; vous pouvés être aſſûré de la mienne, & que je ſuis, &c.

Lettre de M. de Chavigny à M. le Comte d'Eſtrades, du 13. Mai 1642.

VOus ſerés informé, Monſieur, par la lettre de Monſeigneur de ſes intentions & par le Sieur Dalidor mon Commis, qui a ordre de vous faire tout le detail de la conſpiration, que M. de Cinq-Mars a fait contre ſon Maître & bienfaiteur : vous aurés occaſion d'obliger ſenſiblement ſon Eminence en faiſant réuſſir les affaires dont elle vous charge; & je dois vous dire, que Monſeigneur me parlant hier de vous me dit, qu'il comptoit ſur votre amitié comme ſur celle de M. le Marêchal de la Meilleraye, & je ne doute pas que vous

vous ne receviés bien de la joie d'apprendre les ſentimens qu'il a pour vous. Il m'a envoyé chercher préſentement, & m'a ordonné de voir le Sieur Matthieu Hocuſt, & d'en tirer une lettre de change juſqu'à 10000. livres pour être délivrée & payée ſuivant vos ordres; vous jugerés par là de la grande confiance que ſon Eminence prend en vous. Continués moi, Monſieur, votre amitié, & croyés que je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Richelieu. De Bergopzom le 10. Juin 1642.

MONSEIGNEUR,

AUſſi-tôt que le Sieur Dalidor m'a rendu la dépêche de votre Eminence du 13. Mai, j'ai été trouver M. le Prince d'Orange, & lui ai fait entendre l'ingratitude de M. de Cinq-Marcs, & les cabales qu'il faiſoit à la Cour pour éloigner votre Eminence des affaires, & pour attenter même à ſa perſonne, en

en cas que leur dessein ne pût réussir. Je lui ai représenté, qu'il se souvenoit assez combien de fois il m'avoit dit, que si votre Eminence n'avoit en main les affaires de la France, il accepteroit les offres que lui faisoit le Roi d'Espagne, & s'accommoderoit avec cette Couronne ; qu'après une telle marque de confiance & d'amitié votre Eminence se persuade aisément, que dans le tems qu'on travaille à la ruiner auprès du Roi, il voudra bien soûtenir votre réputation en témoignant à tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, qu'il a toûjours remarqué dans vos actions trop de zéle pour le service du Roi, & trop de prudence dans toute votre conduite, pour ne pas conserver à votre Eminence dans tous les tems les mêmes sentimens d'estime & d'amitié, qu'il a toûjours témoigné avoir pour elle.

M. le Prince d'Orange m'a parû, Monseigneur, avoir une telle horreur de l'ingratitude de M. de Cinq-Marcs, & entrer si avant dans les interêts de votre Eminence, que je la puis assûrer, qu'elle peut compter sûrement sur son amitié, & sur la maniére avantageuse, dont il se dispo-

disposé à s'en expliquer dans les occasions.

Je lui dis ensuite, que votre Eminence m'avoit commandé de l'informer du peril où étoit l'armée de M. le Comte de Goëbriant, si son Alteſſe ne faisoit monter son Pont de bateaux pour en faire la jonction; que le Roi & votre Eminence étant éloignés, & attaquans les Espagnols dans le cœur de leur Païs, s'étoient confiez en son Alteſſe pour maintenir les affaires de la cause commune en Allemagne; qu'ainsi je le suppliois de la part du Roi & de votre Eminence d'y vouloir promtement remédier. Il m'assûra qu'il le feroit, qu'il alloit donner ordre pour faire monter le Pont de bateaux à Rhinbergue, & qu'il marcheroit par la bruyere aussi-tôt que l'armée d'Espagne se prépareroit à marcher, qu'il partiroit dans deux jours pour aller camper près de Bolduc, & qu'il auroit deux journées devant l'armée d'Espagne. Voilà, Monseigneur, la disposition où témoigne être M. le Prince d'Orange, qui est telle que votre Eminence peut la souhaiter, pour faire voir à toute l'Europe, combien il est étroitement

ment uni à la France, & la part qu'il continue de prendre à vos interêts.

J'ai à rendre de très humbles graces à votre Eminence de la bonté qu'elle a eue de m'envoyer des lettres de change sur le Sieur Hoeust, je les ai remises entre les mains du Sieur Dalidor ; les choses s'étant passées ici d'une maniére, qu'il n'a pas été nécessaire de rien employer pour les faire réussir. J'ai crû seulement qu'il étoit de mon devoir de renvoyer promtement le Sieur Dalidor pour informer votre Eminence de tout ce qui s'est passé ici. Je suis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Estrades à M. de Chavigny. De Bergop-zom le 10. *Juin* 1642.

VOus saurez, Monsieur, par le Sieur Dalidor comment toutes choses se sont passées ici entre M. le Prince d'Orange & moi : la disposition dans laquelle il me paroît être sur l'ingratitude de M. de Cinq-Marcs, & touchant le mouvement que doit faire l'armée

des Etats, me fait espérer que Monseigneur sera entiérement satisfait de ses sentimens ; j'ai mille graces à vous rendre de ce qu'il vous a plû m'apprendre de ceux que son Eminence témoigne avoir pour moi ; je renvoie les lettres de change que l'on m'avoit envoyées, n'aiant pas eu besoin d'argent pour faire réussir les affaires. Je vous supplie, Monsieur, de me continuer vos bons offices auprès de Monseigneur, & de l'assûrer qu'il n'a pas de plus fidéle serviteur que moi. Je suis, &c.

Instruction de M. le Prince d'Orange pour M. le Comte d'Estrades. A Ordinghen le 18. *Juillet* 1642.

MOnsieur le Comte d'Estrades rendra ma lettre au Roi, & à M. le Cardinal, & fera entendre au Roi, comme pour rendre service à sa Majesté j'ai marché six jours de suite avec l'armée des Etats, en hazardant de donner bataille aux Espagnols, m'étant campé pendant ce tems-là à deux lieues de l'armée d'Espagne, soûtenant l'avantage

tage du terrain en couvrant l'armée de M. de Goëbriant, & empêchant la jonction de celle d'Espagne avec celle de l'Empereur.

Si M. le Cardinal Duc est hors des bonnes graces & fort malade, ainsi que les derniéres lettres nous l'apprennent, il lui dira, que ne prenant plus confiance en de nouveaux Ministres, j'accepterai les offres que les Espagnols me font, qui sont très avantageuses aux Etats & à moi; mais si M. le Cardinal reste toûjours dans le même crédit & dans le gouvernement des affaires, il l'assûrera que je refuserai tout ce qui m'a été offert.

Il dira à sa Majesté, que je la supplie de m'accorder la vie de M. le Duc de Bouillon, en le faisant enfermer dans une prison perpetuelle pour punition de son crime, afin que du moins je ne voie pas répandre son sang sur un échafaut.

M. le Comte d'Estrades témoignera à M. le Cardinal Duc, que j'espére qu'il obtiendra pour mon neveu la grace que je lui demande, & que je lui serai infiniment obligé s'il lui peut faire ac-

corder la liberté en remettant Sedan entre les mains du Roi, & que la récompense du Domaine soit donnée à ma sœur, sa dot & son douaire aiant été employés pour les fortifications de cette Place.

Il lui témoignera de ma part combien j'ai été sensible à sa maladie, & quelle part j'ai prise à toutes les conspirations qui ont été faites contre sa personne, me declarant hautement l'ennemi de tous les siens.

M. le Comte d'Estrades se souviendra aussi de savoir de Mr. le Cardinal Duc, s'il n'a plus besoin de la flotte des Etats qui est devant le Havre & des troupes qui y sont, afin que je leur envoie ordre de revenir.

S'il y a quelque chose à ajoûter pour le service de M. le Cardinal Duc, il fera & dira au Roi tout ce qu'il desirera, dont je l'avouerai. Signé Frideric Henri.

Lettre de M. le Prince d'Orange au Roi. D'Ordinghen le 18. Juillet 1642.

SIRE,

JE ſupplie très humblement votre Majeſté de m'accorder la vie de mon neveu le Duc de Bouillon, & de le retenir pour ſon crime dans une priſon perpetuelle.

J'ai prié M. le Comte d'Eſtrades de dire à votre Majeſté les offres qui me ſont faites de la part des Eſpagnols.

Si les bruits qui courent, que M. le Cardinal Duc n'eſt plus dans les bonnes graces de votre Majeſté, & qu'elle lui a ôté le ſoin de ſes affaires, ſont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte des conditions ſi avantageuſes a Mrs. les Etats & à moi, d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux Miniſtres, qui ſeroient peut être plus Eſpagnols que François

J'ai prié auſſi M. le Comte d'Eſtra-

des, d'entretenir votre Majesté sur l'état des affaires de ce Païs, & de lui rendre compte de toutes choses; je la supplie d'ajoûter foi à ce qu'il lui dira, & de me croire avec tout le respect possible,

SIRE, &c.

Lettre de Mr. le Prince d'Orange à M. le Cardinal de Richelieu. D'Ordinghen le 18. Juillet 1642.

MOnsieur, je remets à M. le Comte d'Estrades à vous expliquer les véritables sentimens que j'ai pour votre santé, & pour tout ce qui regarde vos interêts & votre service, dans lesquels je serai toûjours envers tous & contre tous: vous ajoûterez foi, s'il vous plait, à tout ce qu'il vous dira de ma part.

Je vous demande, Monsieur, pour marque de votre amitié, de sauver la vie à mon neveu de Bouillon, & de considerer ma sœur la Douairiére, qui n'a de bien que celui du Domaine de Sedan. Faites moi l'honneur de croire que je suis, &c. *Let-*

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à M. le Prince d'Orange. De Lion le 4. Septembre 1642.

MONSEIGNEUR,

J'Ai differé de rendre compte à votre Alteſſe de ce qui s'eſt paſſé dans l'audience que j'ai eue du Roi à Livry, où ſa Majeſté étoit pour prendre le plaiſir de la chaſſe, & ſe remettre des fatigues d'un grand voyage, par ce que j'ai dit au Roi, aiant rélation aux interêts de M. le Cardinal, j'ai crû devoir attendre d'être auprès de lui pour lui expliquer mieux tout ce qui s'eſt paſſé, & pouvoir enſuite informer votre Alteſſe de ſes ſentimens.

Je commencerai par vous dire, qu'avant de voir le Roi je fus rendre viſite à M. de Chavigny & Desnoyers, & leur fis part de l'Inſtruction que votre Alteſſe m'avoit donnée; après l'avoir lûe ils me témoignérent beaucoup de joie d'y remarquer l'amitié que votre Alteſſe faiſoit paroître pour M. le Car-

dinal, & ils furent d'avis que j'allasse trouver le Roi sans eux ; ce que je fis aussi-tôt.

Dès que sa Majesté sût que j'étois à la porte de sa chambre, elle me fit entrer, me demanda fort des nouvelles de la santé de votre Alteſſe, & dit devant tout le monde, que vous lui aviés sauvé son armée d'Allemagne, & qu'elle n'oublieroit jamais ce service.

Quand le Roi fut habillé il entra seul dans son cabinet, & me fit appeller; je lui rendis la lettre de votre Alteſſe; après l'avoir lûe il me dit, qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'ôter ses affaires d'entre les mains de M. le Cardinal, ni de l'éloigner d'auprès de sa personne ; & pour preuve de cela, qu'il l'avoit laissé seul à commander son armée avec tout pouvoir ; mais que tout le desordre qui étoit arrivé venoit de M. le Duc de Bouillon, qui avoit débauché Monsieur, & M. le Grand, & qu'il méritoit d'avoir la tête tranchée comme le plus criminel.

Je répondis au Roi, que votre Alteſſe le supplioit de sauver la vie à M. le Duc de Bouillon à sa considération ; qu'il

qu'il lui ſeroit bien rude de voir le ſang de ſon neveu répandu ſur un échafaut, dans le tems qu'elle hazardoit ſa perſonne & les forces des Etats pour rendre des ſervices conſidérables à ſa Majeſté; qu'elle ſavoit ſûrement, que c'étoit M. le Grand qui avoit débauché M. le Duc de Bouillon par de fauſſes confidences, lui diſant que M. le Cardinal le vouloit perdre, que le dit Cardinal étoit ruiné auprès de ſa Majeſté, & qu'elle s'en defera dans peu de tems; que M. le Duc de Bouillon avoit été trop facile à croire cet eſprit ambitieux, qui le perſuadoit tous les jours par des conférences ſecretes, & lui faiſoit entendre qu'il gouvernoit entiérement ſa Majeſté, & qu'elle ſe deferoit de M. le Cardinal dans ſon voyage; qu'étant auſſi perſuadé que vous l'étes de ce que je rapportois de votre part, il y avoit à craindre, que ſi ſa Majeſté n'accordoit à votre priére la vie de M. le Duc de Bouillon, & ne faiſoit châtier M. le Grand comme criminel, pour faire voir par là qu'elle n'avoit jamais eu deſſein d'ôter à M. le Cardinal la direction de ſes affaires, votre

Alteſſe ne prît enfin le parti d'accepter les offres, qui lui ſont faites par le Roi d'Eſpagne, tant pour lui que pour les Etats, & de conclure ſon Traité avec cette Couronne.

Le Roi ne me répondit rien, & envoya chercher Mrs. de Chavigny & Desnoyers : en attendant qu'ils vinſſent, il me commanda de lui faire le detail de la marche que votre Alteſſe avoit faite depuis Bolduc juſqu'à Ordinghen, ſes campemens & les ordres de la bataille, en cas que votre Alteſſe eût rencontré l'armée d'Eſpagne ſur ſon paſſage. Il me parût ſatisfait de la rélation que je lui en fis, & Mrs. de Chavigny & Desnoyers étant venus, je me retirai. Le Roi tint conſeil deux heures, enſuite de quoi ſa Majeſté me fit appeller ; & me dit, qu'en conſidération de votre Alteſſe elle ſauveroit la vie à M. le Duc de Bouillon, qu'elle avoit reſolu de me dépécher vers M. le Cardinal avec tous les ordres néceſſaires pour faire le procès à M. le Grand, & qu'elle ne lui pardonneroit pas.

Je partis le même jour en poſte pour aller

aller à Lion, où je trouvai M. le Comte de Rouſſi, qui étoit venu avec Madame de Bouillon ; je lui fis entendre les intentions de votre Alteſſe, il ſe joignit à moi pour ſolliciter les interêts de M. le Duc de Bouillon, où il lui donna des marques d'amitié très grandes par des avis ſecrets, & il fut agréé de M. le Cardinal pour aller trouver Madame la Ducheſſe de Bouillon la Douairiére, afin de la diſpoſer à ne reſiſter pas aux conditions qui furent arrêtées de la part du Roi avec M. le Duc de Bouillon, de remettre Sedan entre les mains de ſa Majeſté.

Je fus reçû de M. le Cardinal de Richelieu avec des ſentimens ſi tendres de reconnoiſſance pour votre Alteſſe, tant ſur mon Inſtruction, que je lui ai montrée, que ſur ce que j'avois dit de votre part au Roi, que je ne puis aſſez témoigner à votre Alteſſe qu'il lui donneroit des marques de reconnoiſſance en faiſant obtenir des graces à M le Duc de Bouillon en votre conſidération ſeule, qu'il n'auroit jamais eues ſans la priére de votre Alteſſe. Il ajoûta, qu'il me chargeoit d'aſſûrer votre Alteſſe,

qu'il étoit si pénétré des bontez qu'elle lui avoit témoignées en cette rencontre, qu'il n'en perdroit jamais le souvenir; que votre Alteſſe pouvoit diſpoſer de ſes biens, de ſa fortune, & de tout ce qu'il a au Monde; qu'il ſeroit toûjours prêt à les ſacrifier pour ſon ſervice. M. le Cardinal Mazarin entra dans ſa chambre dans le tems qu'il me parloit, il voulut ſe retirer, mais M. le Cardinal Duc le rappella, & répéta devant lui tout ce qu'il me venoit de dire.

Il me fut permis de voir M. le Duc de Bouillon, que je trouvai fort abbatu, aiant déjà été interrogé deux fois; & ſe croyant perdu, je l'aſſûrai que votre Alteſſe ne l'abandonnoit pas, & qu'elle m'avoit envoyé exprès auprès du Roi & de M. le Cardinal pour tâcher de lui ſauver la vie; que j'avois grande eſpérance d'en venir à bout, mais qu'il lui en coûteroit Sedan, pour lequel il recevroit une bonne récompenſe: il ſe jetta à mon cou, & me dit, qu'il avoit les derniéres obligations à votre Alteſſe, & qu'il feroit tout ce qu'on deſireroit de lui, pourvû qu'on lui ſauvât la vie.

J'en

J'en fis mon rapport à M. le Cardinal Duc ; & dès le même jour M. le Cardinal de Mazarin eut ordre d'en aller signer le Traité avec M. le Duc de Bouillon : & nous devons partir ensemble dans deux jours pour aller à Sedan pour l'exécution de ce qui a été arrêté. M. le Cardinal Duc a prié M. le Comte de Roussi d'aller devant disposer Madame la Duchesse de Bouillon Douairière à n'y apporter aucunes difficultés, vû le péril que M. le Duc de Bouillon courroit de sa vie en cas de refus des conditions proposées. Sur quoi je dirai, que M. le Comte de Roussi fut arrêté par les nouvelles qui nous vinrent de la mort de Madame la Duchesse de Bouillon Douairière, dont M. le Cardinal fut fort touché, la croyant mieux intentionnée que Madame la Duchesse de Bouillon sa belle-fille, qui a toûjours conservé de l'inclination & de l'intelligence avec l'Espagne.

Je donnerai avis à V. A. de tout ce qui se passera lorsque je serai à Sedan, où je vais, par ordre de M. le Cardinal Duc, avec M. le Cardinal Mazarin.

Je dois auſſi dire à V. A. qu'on ne peut pas témoigner plus de reſpect pour elle, & plus de deſir d'avoir ſon amitié, que fait M. le Cardinal Mazarin; c'eſt une perſonne de grand mérite, & qui fait toutes les affaires ſous M. le Cardinal Duc. Je ſuis, &c.

Inſtruction de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Eſtrades allant en Hollande, ſix ſemaines devant la mort de S. E. le 4. Octobre 1642.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades tâchera de pénétrer les ſentimens de M. le Prince d'Orange ſur le ſujet de la Paix, c'eſt-à-dire, à quelles conditions il eſtime qu'elle peut & doit être faite, tant pour les interêts de Mrs. les Etats, que pour ceux de la France & de la Couronne de Suede.

Après avoir tiré ſon ſentiment autant qu'il pourra, il lui dira comme de lui-même, qu'il eſtime que la meilleure fa-

façon de faire la Paix, eſt, que la France & la Suede imitent l'exemple des Hollandois, qui ne rendent rien de ce qu'ils ont pris quand ils font la Paix, parce que ſi on en uſoit autrement avec les Eſpagnols, ils ne craindroient point de rentrer en guerre, & d'en prendre le hazard, ſur l'eſpérance, que ſi leur entrepriſe étoit desavantageuſe, on leur rendroit toûjours une partie de ce qu'ils auroient perdu.

Il lui dira enſuite, qu'il a ſouvent oui dire en France, qu'il n'y a quaſi point d'autres moyens de faire une Paix ſûre, qu'en la faiſant à des conditions ſi cuiſantes pour l'Eſpagne, qu'elle apprehende de rentrer en guerre par la crainte de recevoir un pareil traitement.

M. le Comte d'Eſtrades doit ſavoir, que par le Traité fait à la Haye le 15. d'Avril 1634. Mrs. les Etats ne peuvent faire la Paix ſans que Pignerol demeure au Roi paiſible; ſans que les Traités faits avec l'Empéreur & l'Eſpagne ſur le ſujet de Mantoue ne ſoient entiérement exécutés; ſans que les Griſons demeurent Seigneurs de la Val-

te-

teline ; & ſans que le Roi d'Eſpagne abandonne le Duc de Lorraine, étant expreſſément porté, qu'il ne lui pourra donner aucuns ſecours contre les interêts qu'a la France en l'exécution des Traités qu'elle a faits avec lui.

Par tout ce que deſſus il apert, que puiſque dès lors qu'on fit les dits Traitez, il fut ſtipulé, que les Etats ne pourroient faire la Paix ſans que les avantages, que la France s'étoit acquis, fuſſent ſtipulez, la raiſon ne permet pas d'y penſer maintenant ſans que ceux, que ce Royaume s'eſt acquis depuis, ſoient à couvert, principalement puiſque la plus grande part de ce que la France a repris eſt ſon ancien Domaine.

Cette raiſon eſt d'autant plus conſidérable pour Mrs. les Etats, que moins la Paix ſera avantageuſe pour l'Eſpagne, moins ſera-t-elle en état de les attaquer, & plus le ſera-t-elle à la France, plus ſera-t-elle en état de les aſſiſter & en volonté de le faire.

M. le Comte d'Eſtrades témoignera à M. le Prince d'Orange, que le Roi & S. E. deſirent le bien de Mrs. les E-

tats

tats & le ſien juſqu'à tel point, qu'il a été chargé de voir avec le dit Prince, s'il ne peut point l'année qui vient emporter quelque Place notable, qui puiſſe favoriſer la communication & conſervation de Maſtrich ; ce qui eſt deſiré avec tant de franchiſe, qu'en ce cas S. M. donneroit ordre au Sieur de Goëbriant d'en favoriſer le deſſein autant qu'il pourroit, ſans abandonner ceux qu'il doit avoir aux lieux où il eſt.

On a cette penſée en France, afin que Mrs. les Etats puiſſent avoir, lorsqu'on fera la Paix, quelque Place d'importance entre les mains, laquelle ils puſſent conſerver par la concluſion du Traité.

Au cas que le Prince d'Orange juge pouvoir faire quelque choſe de cette nature, & non ſeulement la tenter, M. le Comte d'Eſtrades en pourroit communiquer avec M. le Comte de Goëbriant, qu'il iroit trouver à cet effet, afin qu'on prenne ſi bien ſes méſures de toutes parts, que le deſſein qu'on aura ſoit effectifié.

Let-

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à M. le Prince d'Orange, du 4. Octobre 1642.

MONSEIGNEUR,

MOnſieur le Comte d'Eſtrades vous dira ce qui s'eſt paſſé de deçà en l'affaire de M. le Duc de Bouillon ; il vous rapportera auſſi la connoiſſance que j'ai des ſentimens avantageux pour moi, que vous avés eus ſur le ſujet de ma maladie, & des traverſes que quelques mauvais eſprits ont voulu donner aux affaires du Roi ; je n'ai point de paroles pour vous remercier de la faveur que vous m'avez faite en cette occaſion, mais je vous ſupplie de croire, que je n'en perdrai aucune, qui vous puiſſe faire voir par bons effets que je ſuis, &c.

Let-

Lettre de M. le Cardinal Mazarin à M. le Prince d'Orange, du 15. Fevrier 1643.

MONSEIGNEUR,

SI j'ai differé jusques ici à rendre graces à V. A. du souvenir qu'il lui a plû avoir de moi, & des assûrances que M. le Comte d'Estrades m'a données de son affection en mon endroit, l'affliction extrême que j'ai eue & que j'ai encore de l'accident qui est arrivé en la personne de M. le Cardinal Duc, en est seulement la cause ; comme elle m'étoit infiniment chére par toutes sortes de raisons, sa perte m'a été si sensible, que je n'ai pas été capable depuis d'aucune consolation, ni même de penser à autre chose qu'au sujet de ma douleur ; je faisois état après un tel malheur de me retirer à Rome, pour essayer d'y servir le Roi ainsi qu'il m'y a obligé ; mais S. M. ne l'aiant pas desiré, & m'aiant fait l'honneur de me commander de demeurer auprès d'elle pour

pour l'assister dans ses Conseils, & prendre la conduite de ses affaires les plus importantes, j'ai crû que je ne pouvois moins faire après toutes les graces que j'ai reçûes de sa bonté, que de me soumettre à ses volontez, & de tâcher par toutes sortes de devoirs & de services de correspondre à la bonne opinion qu'elle a conçûe de mon affection & de ma fidelité, & à me rendre digne de son choix. Je supplie V. A. de croire qu'un de mes principaux soins dans ce glorieux Emploi sera, de rechercher les moyens de maintenir une bonne union & correspondance entre S. M. & V. A. & de vous faire connoître par effets, que de tous ceux qui honorent votre personne & votre mérite, il n'y en a point qui soit plus sincérement que moi, Monseigneur, &c.

Lettre de M. le Prince d'Orange à M. le Comte d'Eſtrades, du 16. Avril 1644.

MONSIEUR,

J'Apprens que vous êtes pourſuivi au Parlement, & disgracié de la Reine Mere, pour avoir ſervi M. de Coligny, votre parent & le mien, dans une affaire d'honneur; je vous prie de quitter un Païs, où l'on ne connoît pas les bonnes gens comme vous êtes, & de me venir trouver ici, où je partagerai avec vous ce que j'ai, pour vous témoigner l'eſtime & l'amitié que j'ai pour votre perſonne.

Je vous envoie une lettre de change de 100000. livres ſur le Sieur Hoeuft, qui vous les delivrera auſſi-tôt; ſi vous avés beſoin de davantage, vous n'avez qu'à en prendre, & me venir trouver inceſſamment, ſans vous arrêter plus long-tems en France, où l'on ne ſait pas ce que vous valez. Je ſuis, &c.

Let-

Lettre de M. le Prince d'Orange à M. le Comte d'Eſtrades. De la Haye le 17. Avril 1645.

MOnſieur de Beringhen m'a confirmé que l'armée du Roi attaqueroit Gravelines ; & comme j'ai formé le deſſein d'aſſiéger le Sas de Gand, à quoi je ne puis parvenir ſans une grande diverſion, j'ai jugé à propos de vous en communiquer ma penſée, afin que vous le diſiez à M. le Cardinal Mazarin.

Mon avis ſeroit, que nous entraſſions en campagne le 10. de Mai ; je m'irai poſter à Maldeghen, entre Bruges & Gand, pour y attirer l'armée des Ennemis ; cependant l'armée du Roi pourra inveſtir Gravelines ; & comme apparemment Picolomini & les forces d'Eſpagne marcheront au ſecours de cette Place, je tiendrai mes ponts de jong prêts avec les 1500. nageurs, dont je vous ai parlé, pour paſſer durant la nuit au clair de la Lune la riviére de Gand, & couper, s'il eſt poſſible,

ble, un corps de 4000. hommes, qui eſt campé entre le Fort Philippe & le Sas: tâchés de vous trouver auprès de moi à la fin de Mai: je vous ai deſtiné le prémier corps que je commanderai pour paſſer la riviére & pour inveſtir la Place.

Vous dirés auſſi de ma part à M. le Cardinal Mazarin, que pour agir avec juſteſſe dans une telle entrepriſe, il eſt néceſſaire qu'il donne ordre à quelque perſonne de confiance de l'armée du Roi de m'avertir, lorsqu'on aura paſſé le foſſé de Gravelines, parce que je prendrai ce tems-là pour exécuter mon deſſein. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſieur le Prince d'Orange à M. le Comte d'Eſtrades, du 4. Fevrier 1646.

JE ne comprens pas pourquoi Mrs. les Plenipotentiaires de France me preſſent ſi fort d'envoyer nos Députez à Munſter; je vous prie de dire à M. le Cardinal Mazarin de ma part, qu'il eſt à propos de ne les envoyer pas ſi-tôt, mais

mais bien de faire semblant de les faire partir, parce que tant qu'ils seront à la Haye, j'en serai le maître, mais quand ils seront une fois à Munster, je ne le serai plus ; & ils feront la Paix particuliére malgré la France & moi : ce que je vous dis est sûr ; & j'ai des avis que Paes, qui est député de la Province de Hollande, a déjà pris des mésures avec l'Espagne pour faire une Paix séparée, à quoi je vous declare que je ne pourrai pas remédier, si l'on continue à me presser de faire partir nos Députés pour Munster.

Je vous prie de bien représenter ce que je vous marque à M. le Cardinal Mazarin, rien n'étant plus important dans la conjoncture présente. Je suis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin, du 20. Mars 1648.

POur informer V. E. avec exactitude de l'état où sont les Places de Portolongone & Piombino, j'ai estimé à pro-

propos de dépécher M. de Beſemos pour lui en rendre compte; il a été témoin de tout ce qui s'y eſt fait ; il eſt capable, affectionné & intelligent, & connu il eſt à V. E. je lui dois rendre cette juſtice, qu'il mérite d'être conſidéré d'elle ; & je la ſupplie de lui accorder une Galére, dont le Capitaine eſt mort depuis peu. J'ai chargé le dit Sieur de Beſemos d'un Mémoire pour remettre entre les mains de V. E. où elle verra le projet d'un deſſein pour la Campagne prochaine ; ſi elle l'approuve, je la ſupplie très humblement de m'envoyer ſes ordres au plûtôt, n'y aiant pas de tems à perdre.

Je lui repréſenterai auſſi, que pour bien faire agir l'Infantérie, il eſt néceſſaire d'avoir deux Sergens de bataille ; M. de Saint Aignan, Lieutenant de Roi de Piombino, & M. Raimond en ſont très capables, & je ſupplie V. E. de m'en envoyer les brevets, afin que je les établiſſe, aiant déjà formé notre Infantérie en deux brigades. Je ſuis, &c.

Mémoire envoyé à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Piombino le 20. Mars 1648.

JE crois être obligé pour le ſervice du Roi & pour les interêts particuliers de V. E. de lui repréſenter l'état de toutes choſes, & de lui propoſer un deſſein, qui me paroît faiſable & fort avantageux pour le ſuccès des armes de S. M. & pour la gloire particuliére de V. E.

Je commencerai par lui rendre compte de tout ce que j'ai fait depuis mon arrivée à Piombino.

J'ai trouvé toute notre Infantérie malade de fiévre & de flux de ſang, ſans aucun ſecours, & l'hôpital en grand deſordre; j'ai établi le Cordelier, que M. le Tellier m'a donné, pour chef de l'hôpital, lequel a rétabli par ſon bon ordre toutes les choſes, que la dureté du Sieur Brachet Intendant avoit gâtées, ſous prétexte d'épargne, & pour ne vouloir pas faire la dépenſe néceſſaire pour la guériſon des malades.

Je

Je puis dire à V. E. que depuis le prémier Fevrier juſqu'à ce jour il y a eu 3000. ſoldats guéris, & que les recrues arrivant avec le regiment de la Marine du Levant, j'eſpére avoir 8000. hommes de pié effectifs, en état de tout entreprendre en ces quartiers-ci. Voilà pour ce qui regarde l'Infantérie.

Je parlerai à préſent à V. E. de la Cavalérie, qui n'eſt compoſée que de quatre compagnies de Crequi, bonnes & bien montées, de quatre compagnies de Bentivoglio, & de quatre de Siront, qui ne ſont pas encore montées.

La compagnie Franche de Pilly, qui eſt bonne, eſt de 60. maîtres.

Mon regiment de Cavalérie eſt de ſix compagnies, & le regiment de Cavalérie du Comte de Pas eſt auſſi de ſix, ces deux regimens ſont complets.

Si V. E. y vouloit encore joindre deux vieux regimens de Cavalérie avec un bon Commandant, la remonte étant faite je pourrois faire état de 2000. chevaux effectifs. Il ne reſteroit plus qu'à former un équipage d'artillérie; on trouvera pour cela dans Piombino

& Portolongone tous les affuts & canons néceſſaires pour la Campagne, & les munitions de guerre & outils pour entreprendre un ſiége: de ſorte que V. E. m'envoyant M. de Choupes avec de bons Officiers d'artillérie, ainſi qu'elle me marque par ſa Dépêche du 10. de Mars, je ſerai en état de pouvoir exécuter la propoſition que je lui fais, qui eſt d'attaquer Port Hercules & le Mont Philippe, & d'inveſtir en même tems Orbitello, afin de l'attaquer incontinent après la priſe de ces deux Forts, qui ſont ſur le bord de la mer. Pour cet effet il ſera néceſſaire de faire partir au plûtôt l'armée navale, afin qu'elle inveſtiſſe par mer le Port Hercules. J'embarquerai ſur les vaiſſeaux & ſur les galéres toute l'Infantérie, les vivres & les munitions de guerre, & j'envoyerai la Cavalérie par terre, aiant pris mes méſures pour les paſſages de Groſſette & autres Places appartenantes à M. le Grand Duc.

Par le ſuccès de ce deſſein le Roi pourra chaſſer les Eſpagnols de toute cette côte, & ſera en état de ſecourir par mer & par terre les Revoltez de Naples.

ples, & même d'empêcher que le Pape ne s'oppose à ses volontez ; car au cas qu'il en usât mal, on pourroit se saisir sans peine de la Duché de Castro, qui feroit subsister l'armée de S. M. dont le voisinage donneroit sans doute beaucoup d'inquietude au Pape.

Lettre de Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 16. Avril 1648.

J'Ai reçû votre Dépêche & votre Mémoire par Bezemos. Il ne se peut rien ajoûter aux ordres que vous avés donnés pour remettre l'Infantérie : je ne m'étois pas attendu à moins que cela de votre expérience & de votre capacité; & en rendant compte à la Reine de tout ce que vous avés fait, je lui ai fait valoir vos services, & vous devés être persuadé, que personne ne vous estime & vous aime plus que moi.

J'ai lû & relû plusieurs fois votre Mémoire, & c'est avec beaucoup de chagrin que je me trouve engagé avec M. le Duc de Modéne, qui s'est obli-

gé par un Traité avec le Roi de rompre avec l'Eſpagne, & de porter la guerre dans le cœur de l'Etat de Milan; ce qui produira un grand avantage pour les affaires du Roi en Italie, l'armée de ſa Majeſté agiſſant du côté de Piémont en même tems que celle de M. de Modéne du côté de Cremone. Je vous envoie la Commiſſion du Roi pour commander l'armée de S. M. ſous M. le Duc de Modéne, avec les ordres d'envoyer la Cavalérie par terre à Lericy, & vous embarquer ſur les vaiſſeaux avec 5000. hommes de pié pour mettre pied à terre à Lericy, où vous trouverés les étapes prêtes par les montagnes de Genes, & traverſer les Apennins, juſques à ce que vous ayés joint M. le Duc de Modéne, que le Roi a honoré du titre de Généraliſſime de ſes armées. Je ne doute pas que dans tous les Lieux où vous paſſerés avec les troupes du Roi, vous ne faſſiés obſerver une bonne diſcipline, & que vous ne les empêchiez de commettre aucun desordre: je vous prie de vous y appliquer avec ſoin, étant fort important pour le ſervice du Roi & pour ma ſatis-

tisfaction, que ce que j'ai promis aux Princes souverains, sur les Terres desquels vous passerés, soit observé ponctuellement.

Il n'y a rien de mieux que ce que porte votre projet; je le garderai, & ce qui ne se peut pas faire présentement, pourra s'exécuter une autre année.

Je suis bien aise que vous soyés satisfait de Besemos; j'aurai soin de lui, & le placerai bien-tôt. Je le ferai partir demain avec tous les ordres nécessaires: il vous portera les deux brevets de Sergent de bataille pour les Sieurs de Saint Aignan & de Raimond. M. de Choupes partira aussi au plûtôt pour commander l'artillérie; il méne avec lui de bons Commissaires d'artillérie & autres Officiers, dont vous serés content. Je suis, &c.

Lettre de Monſieur le Prince d'Orange, fils du feu Prince Henry, à M. le Comte d'Eſtrades. De la Haye le 2. Septembre 1650.

MONSIEUR,

LA confiance que j'ai en votre amitié, & en celle que vous aviés pour feu M. mon pere, me fait eſpérer que vous ne me refuſerés pas la priére que je vous fais, de venir me trouver à la Haye au plûtôt, aiant à vous communiquer des affaires très importantes, qui me regardent.

J'eſtime qu'il ſera à propos que vous preniez le prétexte de venir ſolliciter ce qui vous eſt dû des appointemens de votre regiment. Je n'ai voulu confier cette lettre qu'à une perſonne fidéle comme eſt Deſchamps : vous ajoûterés foi à ce qu'il vous dira de ma part, & croyés que je ſuis, &c.

Let-

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris le 15. Septembre 1650.

J'Ai reçû votre Dépêche par le Sieur de Las Major de Dunkerque avec la lettre de M. le Prince d'Orange : je l'ai fait voir à la Reine, qui m'a commandé de vous dépêcher auſſi-tôt le dit Sieur de Las, & de vous donner ordre de paſſer incontinent en Hollande près M. le Prince d'Orange : & afin que vous ſoyés en état de traiter avec lui, ſi vous le trouvés diſpoſé à rompre avec l'Eſpagne, je vous envoie le pouvoir du Roi pour conclurre le Traité, & ce ſera le plus grand ſervice que vous ſauriés jamais rendre au Roi ; & en mon particulier je vous ſaurai très bon gré, ſi vous portés ce Prince à rompre avec l'Eſpagne : ce qui romproit toutes les méſures de mes ennemis, & diſſiperoit les cabales & factions, qui paroiſſent à la Cour &

dans le Parlement contre moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réussir cette affaire, qui est très importante. Je suis, &c.

Projet de Traité fait entre M. le Prince d'Orange Guillaume, & M. le Comte d'Estrades en 1650.

QUe le Roi promet de mettre en campagne au prémier de Mai 1651. une armée de 10000. hommes de pié & de 6000. chevaux, pour attaquer Bruges.

Que pareillement M. le Prince d'Orange promet de rompre avec l'Espagne, & d'entrer en campagne le dit jour 1. Mai 1651. avec 10000. hommes de pié & 4000. chevaux, & d'attaquer Anvers.

Que le Roi & M. le Prince d'Orange rompront en même tems le 1. Mai 1651. avec Cromwel, & tâcheront par toutes sortes de voies de rétablir le Roi d'Angleterre dans ses Royaumes, & qu'ils continueront la guerre contre les Rebelles.

Com-

Comme auſſi de n'entendre à aucun accommodement avec l'Eſpagne, que de concert entre le Roi & M. le Prince d'Orange.

Articles ſecrets.

Que la ville d'Anvers étant inveſtie par M. le Prince d'Orange, le Roi détachera 2000. chevaux de l'armée, qui attaquera Bruges, pour aller joindre M. le Prince d'Orange, & qu'après la priſe des deux Places ci-deſſus nommées les deux armées ſe joindront, & marcheront pour attaquer Bruxelles, & qu'au même tems l'armée du Roi, qui eſt ſur la frontiére de Picardie, attaquera Mons.

Le Roi promet d'envoyer à M. le Prince d'Orange les expeditions pour être ſon Lieutenant Général ſoudain après la priſe d'Anvers, & pour commander ſes armées en la même forme que ſes Prédeceſſeurs les ont eues.

Le Roi conſent que M. le Prince d'Orange ait Anvers, & le Marquiſat du Saint Empire en proprieté, tant pour lui que ſes Héritiers, & ne conſentira

pas à la Paix que cet Article ne ſoit accordé.

M. le Prince d'Orange promet de faire tenir une flotte de 50. navires bien équipés dans la Manche, à commencer du prémier jour de Mai 1651. qui reſtera en mer juſqu'à la fin de Novembre de la même année, pour agir tant contre l'Eſpagne que contre les Rebelles d'Angleterre.

Qu'on tiendra le Traité de partage, qui fut accordé entre le feu Roi & Mrs. les Etats en l'Année 1624. & que ſi les armées ſeparées tant du Roi que des Etats attaquent & prennent des Places, qui ne ſoient pas de leur partage, elles ſeront gardées juſqu'à la Paix par celui qui les prendra; bien entendu que ſi les deux armées ſont jointes, & qu'elles attaquent & prennent une Place enſemble, elle demeurera à celui à qui elle appartiendra par le Traité qui en a été fait. Fait à la Haye le 20. Octobre 1650.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Dunkerque le 5. Fevrier 1652.

MONSEIGNEUR,

LE Protecteur Cromwel m'a envoyé M. de Fitiémes ſon Colonel des Gardes, pour me propoſer de traiter de Dunkerque, qu'il m'en donneroit deux millions, & qu'il s'engageroit de fournir 50. vaiſſeaux & 15000. hommes de pié, pour ſe joindre aux armées du Roi, & ſe declarer contre l'Eſpagne & contre les Ennemis du Roi & de V. E. avec qui il vouloit faire une très étroite amitié.

Je lui répondis, que ſi les troubles & la Guerre Civile, qui étoit en France, ne m'obligeoient pas d'envoyer vers la Reine & V. E. je l'aurois fait jetter dans la mer pour m'avoir crû capable de trahir mon Roi, mais que la conjoncture préſente m'obligeoit à

le retenir chez moi en attendant la réponſe de la Cour.

Cependant j'ai fait aſſembler M. de Vuitermont commandant les Gardes, & les Commandans de tous les corps qui ſont en garniſon à Dunkerque, avec le Lieutenant de Roi, & leur ai communiqué la propoſition qui m'a été faite, & le choix que je faiſois de la perſonne de M. de Las, Major de la Place, pour rendre à V. E. un compte exact de toutes choſes. Il lui porte auſſi les lettres, qui ont été interceptées, de M. de Pimentel à M. de Vergueſt qui commande 4000. hommes dans Bourbourg, où il lui mande de préparer toutes choſes pour le ſiége de Gravelines, & que l'armée d'Eſpagne ſera devant cette Place au 15. d'Avril. Il marque dans la dite lettre, qu'il n'y a pas de blé dans la Place pour quinze jours.

Un des Partis de Dunkerque de 31. hommes en a rencontré un des Eſpagnols près de Link, de 51. Il l'a défait & a pris le Commandant, qui étoit chargé de ces lettres.

Nous manquons de beaucoup de cho-

choſes dans Dunkerque, quelque retranchement que je puiſſe faire ſur le pain, nous n'en ſaurions avoir pour aller juſqu'au mois d'Août ; l'orge & le houblon eſt fini pour la biére, & on la retranche pour la Garniſon à la moitié de l'ordinaire ; les maladies y ſont grandes, & ſi Gravelines ſe perd, elles augmenteront, Dunkerque étant enfermé ſans aucune communication par Furnes, Bergues, Bourbourg, & Gravelines.

C'eſt préſentement à V. E. à juger par ſa prudence ordinaire, s'il ne ſeroit pas plus à propos de s'accommoder avec Cromwel, & de le rendre Ennemi de l'Eſpagne & de tous les Revoltez qui ſont en France, que de rejetter ſa propoſition, ce qui l'engagera de ſe mettre dans le parti d'Eſpagne, & d'y joindre ſa flotte & ſes troupes, pour attaquer Dunkerque & Gravelines en même tems.

M. de Las, qui a l'honneur d'être à V. E. & qui ſert avec grande capacité & fidélité, vous dira l'impoſſibilité qu'il y a de conſerver Gravelines & Dunkerque, ſi on perd l'occaſion de l'of-

l'offre que fait le Protecteur Cromwel. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De Poitiers le 2. Mars 1652.

J'Ai reçû votre Dépêche par le Sieur de Las avec tous les avis que vous me donnés; mon ſentiment étoit qu'on acceptât la propoſition de Cromwel, mais M. de Chateauneuf ſi eſt oppoſé, & l'a emporté près de la Reine, qui n'a pas voulu y conſentir. Le Maréchal de Grancey s'eſt trouvé ici, je lui ai dit ce que vous me mandiés touchant le ſiége de Gravelines; il m'a dit, & l'a confirmé en plein Conſeil, qu'il répondoit de ſa Place, pourvû qu'on lui donnât de quoi faire des recrues de 1000. hommes, qu'il diſtribueroit dans les corps qui y ſont en garniſon.

Je lui ai fait délivrer l'argent pour faire les recrues, & il eſt parti le même jour; tâchés, s'il eſt poſſible, de con-

conserver Dunkerque jusqu'à la fin de Mai; & je vous promets qu'en cas que vous soyés attaqué, les armées du Roi vous secourront: j'employerai tous mes soins pour faire réussir la pensée que j'ai sur cela. Je me remets au Sieur de Las à vous dire les sentimens que j'ai pour vous; vos interêts me sont aussi chers que les miens. Je suis, &c.

Lettre de Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, le 2. Mai 1653.

VOus devés juger de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous, puisque j'ai porté le Roi à vous choisir pour aller commander l'armée en qualité de Lieutenant Général en Guienne sous l'autorité de M. le Duc de Vendôme. Votre principal dessein doit être de prendre Bourg & Libourne, & après cela attaquer Bordeaux; j'espére un bon succès de cette entrepriſe, par la confiance que j'ai en vous, & en votre capacité & expérience dans la guerre. Avant que de partir de Brouage

age donnés vos ordres dans tous les Lieux qui dépendent de vous, afin qu'il n'y arrive nul accident, & croyés que je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin, du Camp près de Libourne, ce 24. Juin 1653.

MONSEIGNEUR,

JE tâcherai de répondre par mes actions à la bonne opinion que V. E. a de moi, & aux grandes obligations que je lui ai, de m'avoir propoſé au Roi pour le commandement de ſon armée ſous l'autorité de M. le Duc de Vendôme : je l'ai joint à deux lieues de Bourg avec le Corps que j'ai amené du Païs d'Aunis : je lui ai propoſé l'attaque de cette Place, bien qu'il y ait 3000. hommes dedans avec un Gouverneur Eſpagnol : il y a trouvé de la difficulté, n'aiant pas aſſez d'Infantérie; ſur quoi je lui ai dit, qu'on pouvoit remédier à cela, M. le Duc de Candale

dale étant campé avec ſon armée au Fort Céſar, qui eſt au delà de la riviére; qu'il falloit lui demander quatre regimens d'Infantérie, & que M. l'Evêque de Xaintes, qui étoit ſon parent & logé chez moi, ſe chargeroit de l'aller trouver pour le diſpoſer à détacher ce Corps pour joindre nos troupes; ce qui fut exécuté: & dès le lendemain M. de Candale arriva dans le camp avec les quatre regimens, & il y eut une attaque au ſiége: la Place fut inveſtie dès le ſoir même, & attaquée enſuite avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée, & les Eſpagnols renvoyez en Eſpagne par la capitulation. On a reſté deux jours à raſer les tranchées. Le troiſiéme nous avons marché à Libourne, où le Comte de More étoit Gouverneur, la Garniſon étoit compoſée de 1800. hommes de pié des Troupes des Princes & de 200. chevaux: la Place n'a duré que deux jours.

M. le Duc de Candale eſt enſuite parti de Bourg avec ſon armée pour aller attaquer Bergerac; & M. le Duc de Vendôme part avec la ſienne pour aller

aller prendre le poſte de Lermont, où les Ennemis ont déjà envoyé trois cens hommes dans le Château ; & nos avis portent qu'on doit encore y envoyer 3000. hommes de Bordeaux ; mais nous les avons prévenus, & ſommes arrivés à la pointe du jour aiant marché toute la nuit. La Garniſon du Château s'eſt rendue à diſcrétion, & de là nous avons vû à une lieue de Lermont la flotte de Bordeaux, ſur laquelle il y a 3000. hommes, qui venoit pour ſe ſaiſir de ce poſte ; elle eſt retournée à Bordeaux ; & je ne doute pas, que cette ville, ſe voyant inveſtie de tous côtez, ne cherche les occaſions de rentrer dans les bonnes graces du Roi : nous y remarquons déjà beaucoup de diſpoſition. M. de Gourville s'en va trouver V. E. pour lui rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé ; c'eſt une perſonne d'eſprit, qui lui expliquera beaucoup de choſes, qu'il eſt néceſſaire qu'elle ſache, pour faire réuſſir les affaires. Il lui dira auſſi la peine que j'ai à vivre avec M. de Vendôme par ſes inégalités : les moindres rapports, quoique faux, lui font chan-

changer toutes les résolutions qui ont été prises dans le Conseil, dont le retardement préjudicie beaucoup au service du Roi. Je suis, &c.

Lettre de M. le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 6. Juillet 1653.

J'Ai reçû votre lettre par le Sieur de Gourville, qui m'a informé du bon état où sont les affaires du Roi. Je croi que vous ne ferés pas long-tems sans reduire Bordeaux à l'obéissance de S. M. Il faudra après cela fortifier l'armée navale de tous les vaisseaux & matelots qui sont dans cette ville, & préparer la flotte du Roi à combattre celle d'Espagne, qui doit venir pour rentrer dans la Garonne, & se saisir de l'Ile de Casaux. Si M. le Duc de Vendôme fait difficulté de monter sur l'Amiral pour combattre la flotte d'Espagne, je vous envoie un ordre du Roi pour y monter, & embarquer sur la flotte 4000. hommes de pié de l'armée du Roi. J'écris à M. le Comman-

mandeur de Nucheſe ſur l'ordre qu'on vous donne ; vous vivrés bien enſemble : j'ai appris avec joie, que vous étiés fort amis; je vous prie tous deux que cette union continue, les affaires du Roi en iront mieux. En cas que M. le Duc de Vendôme ſe reſolve d'aller ſur la flotte combattre les Ennemis, ne parlés point de l'ordre que le Roi vous envoie, mais montés ſur l'Amiral avec lui, afin que s'il changeoit l'ordre qu'on lui donne de combattre la flotte des Ennemis, vous & le Commandeur de Nucheſe le faſſiez; & en ce cas vous montrerés tous deux l'ordre que le Roi vous a envoyé. Je n'ai pas été ſurpris de ce que le Sieur de Gourville m'a dit de votre part touchant Monſieur de Vendôme ; je connois ſon humeur inégale & ſuſceptible de fauſſes impreſſions ; mais je connois auſſi votre zéle pour le ſervice du Roi & votre bonne conduite, c'eſt ce qui me met l'eſprit en repos. Vous éprouvés déjà, par les ordres que le Roi vous envoie, l'effet qu'a produit ce que le Sieur de Gourville m'a dit de votre part : continués ſeulement d'agir avec la même fermeté

& prudence que vous avés fait juſqu'à préſent.

J'ai fort approuvé le voyage que vous avés fait en Brouage; les 1200. matelots, que vous avés amenez, étant bien repartis ſur les vaiſſeaux, mettront la flotte du Roi en bon état; c'eſt un ſervice conſidérable que vous avés rendu à S. M. & que je ferai valoir dans les occaſions. Soyés perſuadé que je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux, ce 10. Septembre 1653.

MONSEIGNEUR,

LEs ordres de V. E. ont été exécutés. Je ſuis monté ſur l'Amiral avec M. le Duc de Vendôme, & 4000. hommes de pié ont été embarqués ſur la flotte, & diſperſés dans les vaiſſeaux. M. le Commandeur de Nucheſe & tous les Capitaines ſont diſpoſés à bien faire; & j'oſe aſſûrer V. E. que nous perirons

rons tous, ou que nous gagnerons la bataille. Les ordres ſont donnés à l'Infantérie de mettre pied à terre dans l'Ile de Caſaux ; il eſt néceſſaire de la prendre avant que d'attaquer la flotte d'Eſpagne, parce que leurs battéries nous incommoderoient. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De la Rade de Royan, ce 28. Septembre 1653.

MONSEIGNEUR,

IL n'a pas été néceſſaire d'attaquer l'Ile de Caſaux ; quand les Ennemis on vû que la flotte du Roi étoit à la voile, ils ont retiré leurs troupes de ce poſte, & après les avoir embarquées, ils ont levé les ancres ; nous n'avons pû les joindre qu'auprès de Royan, où l'arriére-garde a été attaquée ; on a pris deux grands vaiſſeaux & une flutte, & fait 1800. priſonniers, deux fluttes ont été coulées à fonds : M. le Duc de Vendôme a mis pied à terre, & ſe

ſert

sert du congé du Roi pour retourner à la Cour: il m'a remis le commandement de l'armée ; je ferai debarquer demain l'Infantérie , pour la conduire par terre à Bordeaux, où j'attendrai les ordres de V. E. Je suis, &c.

Lettre de Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, ce 28. Décembre 1653.

JE ne m'attendois pas moins qu'à ce qui est arrivé , vous sachant embarqué sur la flotte du Roi: S. M. pour reconnoître vos services vous donne le Commandement de la Guienne , qui sera joint à celui de l'armée, & y ajoûte la Charge de Maire perpetuel de Bordeaux , qui a été possedée par les Maréchaux de Biron , de Matignon, d'Ornano , & de Rocquelaure ; vos services méritent la même dignité qu'ils ont eue , & on vous la destine à la prémiére promotion. Il faut que vous vous appliquiés à rétablir l'autorité du Roi dans Bordeaux, à en chasser tous les rebelles, & tâcher de faire prendre

Dureteſte le Chef des ſéditieux, & à le faire juger par le Parlement; lequel étant coupable comme lui aura honte de ſe condamner ſoi-même en lui faiſant ſon procès. Le Roi deſire auſſi que vous preniez vos méſures pour rétablir le Château Trompette, & y remettre le canon qu'on en a tiré, qui eſt à préſent dans la Maiſon de ville; vous avés de grandes méſures à prendre pour cela, aiant affaire à un peuple fort ſéditieux; ſervés vous des troupes ainſi que vous jugerés le plus à propos; & pour avoir plus de moyen de l'exécuter, vous recevrés de M. le Tellier les ordres en blanc, pour mettre les troupes en quartier d'hiver dans les Lieux que vous jugerés à propos; c'eſt vous donner une grande marque de confiance, & être aſſûré que vous en uſerés bien, que de vous mettre un ſi grand pouvoir entre les mains. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 12. Janvier 1654.

MONSEIGNEUR,

JE ne puis aſſez exprimer à V. E. les véritables ſentimens de reconnoiſſance que j'ai de toutes les graces & marques de bonté, que je reçois d'elle, non ſeulement en me procurant la Charge de Maire perpetuel de Bordeaux, mais auſſi en me faiſant donner l'Emploi du Commandement de toute la Province de Guienne, & de l'armée du Roi, je tâcherai de m'aquiter ſi bien de ce grand Emploi, que V. E. n'aura pas de regret de me l'avoir procuré.

En prenant poſſeſſion de ma Charge de Maire, j'ai aſſemblé tous les Colonels & Capitaines des quartiers de la ville dans la Maiſon de ville; & comme ils avoient été tous mis par les Frondeurs, je les ai caſſez, & en ai

établi d'autres, qui ſont affectionnez au ſervice du Roi, qui ſeront toûjours prêts à prendre les armes pour les intérêts de S. M. & qui me rendent un compte exact de tout ce qui ſe paſſe dans la ville. Sur l'avis que j'ai eu, que Dureteſte Chef des revoltez étoit caché chez un charbonnier à Carcaſſonne près de la mer, attendant une occaſion de paſſer en Eſpagne; j'ai envoyé le Lieutenant de mes Gardes avec trente Gardes pour le prendre; ce qu'il a exécuté, l'aiant trouvé dans ſon lit: je l'ai fait mettre dans les priſons de la Maiſon de ville, où il eſt gardé à vûe; j'ai donné avis de ſa priſe au prémier Préſident, qui eſt à la Réolle, & que l'intention du Roi étoit qu'il fût jugé par le Parlement. Sur les avis que j'ai eus, que le peuple s'eſt émû par la priſon de cet homme, j'ai fait entrer dans Bordeaux deux regimens d'Infanterie & un de Cavalérie, & j'ai logé à un quart de lieue de Bordeaux 3000. hommes de pié & 1000. chevaux: par cette précaution je puis répondre à V. E. d'empêcher que les mal intentionnez de la ville ne me faſſent la moindre peine.

J'eſti-

J'eſtime qu'il eſt néceſſaire, pour bien rétablir l'autorité du Roi dans Bordeaux & dans la Province, de faire condamner Dureteſte comme rebelle par le Parlement, & l'exécuter dans la ville, après qu'il aura fait amande honorable devant l'Egliſe de Saint André & devant la Maiſon de ville: je prendrai mes précautions pour ma ſûreté en faiſant entrer les troupes dans Bordeaux, & les poſtant dans les Places; je ferai conduire Dureteſte par eau à la Réolle avec 300. hommes de pié & 500. chevaux, & le ramener de même: dès que ce malhûreux ſera exécuté, je diſpoſerai toutes choſes pour rétablir le Château Trompette, mais avant que de rien remuer, je ſupplierai V. E. de m'envoyer un bon Ingénieur. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 10. Fevrier 1654.

MONSEIGNEUR,

DUreteſte a été condamné par le Parlement à être roué vif, & à faire amande honorable en chemiſe & la torche au poing devant l'Egliſe de S. André ; ce qui a été exécuté ſans aucune émotion : ſa tête a été miſe ſur un pillier à l'armée : cet exemple tiendra les Peuples dans leur devoir ; mais je ne laiſſerai pas de reſerver un Corps de troupes aux environs de Bordeaux, pour m'en ſervir en cas de beſoin. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades, le 20. Fevrier 1654.

VOus avez fait un grand coup en faiſant arrêter Dureteſte ; prenés bien vos ſûretés contre le Peuple ; je ſuis averti qu'il a deſſein de le ſauver. Il ne ſe peut rien ajoûter aux précautions que vous prenés pour le conduire & ramener de la Réolle ; ce ſera une grande mortification au Parlement de le condamner, puiſque pluſieurs de ce Corps ſont auſſi coupables que lui. Il faut ſonger à travailler au Château Trompette ; le Roi a reſolu de vous envoyer M. d'Argencourt pour le fortifier : je lui dépêche un Courier exprès à Narbonne, & lui mande de ſe rendre inceſſamment auprès de vous à Bordeaux, où il trouvera ſes ordres.

Votre lettre du 10. Fevrier vient de m'être rendue, par laquelle vous me mandés l'exécution de Dureteſte, & les précautions que vous avés priſes pour empêcher qu'il n'arriva aucun deſor-

dre. Il ne se peut rien ajoûter à ce que vous faites ; & j'approuve fort votre conduite. Commencés à faire travailler au Château Trompette ; faites faire des baraques pour y loger 300. hommes, & y mettre dedans le canon qui est dans la Maison de ville ; c'est un reduit qui vous servira en cas qu'il arrive quelque sédition dans la ville. Je suis, &c.

Ordre de Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 28. Mai 1654.

MOnsieur le Comte d'Estrades s'en allant en Guienne avec les ordres & instructions du Roi, sur les desseins & l'emploi de ses armées pendant cette Campagne, même sur tout ce qui peut survenir en cette Province, & sur les côtes du Ponant, je desire & mon intention est, qu'il puisse tirer des Places de Brouage, Oleron, la Rochelle, & Ile de Rhé, toutes les piéces d'artillérie & munitions de guerre & de bouche, dont il pourra avoir besoin, & géné-

généralement qu'il puiſſe diſpoſer de tout ce qu'il trouvera dans les dites Places, ſans qu'aucuns des Officiers ſervans en icelles y puiſſent apporter aucune difficulté; voulant au contraire qu'ils lui obéiſſent en tout ce qu'il leur ordonnera, en exécution du préſent ordre, comme à ma propre perſonne. Signé le Cardinal Mazarin.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris le 31. Octobre 1654.

J'Ai reçû vos lettres des 12. 18. & 20. de ce mois; on ne peut rien trouver à redire que vous ayés envoyé à M. le Prince de Conti les trois regimens d'Infantérie que vous me marqués, puiſque vous vous étes conformé à l'ordre que vous en aviés: mais je ſouhaiterois bien à préſent que vous l'euſſiés exécuté avec moins de ponctualité, ou que vous lui euſſiés envoyé moins de troupes, car vous en pourrés avoir bien-tôt beſoin, & vous trouver em-

barraſſé à tenir la Province dans le devoir avec votre ſeul regiment d'Infantérie & la Cavalérie que vous avez.

Cette crainte eſt fondée ſur les avis que j'ai reçûs de bon lieu, & dont j'ai crû vous devoir faire part par un Courier exprès, que les Ennemis ont à préſent leurs principales penſées tournées du côté de la Guienne; qu'il y a un Député de Bordeaux à Madrid, qui a laiſſé deux Députés de la ville à Saint Sebaſtien; qu'il a fait inſtance au Roi d'Eſpagne d'envoyer une flotte dans la riviére de Bordeaux; & que moyennant cela, ſans l'obliger à mettre à terre aucunes troupes, ils lui promettent que Bordeaux ſe ſoulevera de nouveau, y aiant quantité de perſonnes, qui y ſont toutes diſpoſées, & qui ne demandent que quelque ſecours apparent pour les appuyer.

Que Mazerolles & Cugnat s'y jetteront en même tems, afin de donner chaleur à la revolte, & de ſoûtenir les choſes juſqu'à l'arrivée du Prince de Condé, qui eſt reſolu de s'y en aller, auſſi-tôt qu'il verra jour à pouvoir y agir utilement. Ces deux bourgeois répon-

pondent sur leur vie, & offrent de demeurer en ôtage pour l'exécution de ce qu'ils avancent ; & il est vraisemblable que le Cardinal de Retz a grande part à cette nouvelle cabale.

Cet avis est très certain, & l'armement de 10. ou 12. vaisseaux ou fregates, que vous aurés sû qu'on fait à Saint Sebastien, en confirme assez la vérité ; ils prétendent être en état d'entrer en riviére dans dix jours pour traiter du succès de cette entreprise ; c'est pourquoi vous n'avés point de tems à perdre à vous jetter dans Bordeaux, & faire venir auprès de vous ce que vous avés de troupes ; & comme je ne croi pas que vous en ayés assez de ce qui vous reste, il faudroit songer promtement à quelque expedient pour vous renforcer ; & écrire cependant à M. le Prince de Conti de vous renvoyer quelques regimens delabrez, où il n'y a presque plus que les Officiers, parce que vous pourrés les remettre aisément. Il ne faut rien oublier aussi pour tâcher de découvrir, qui est le Député qui est allé à Madrid, & les deux bourgeois qui sont demeurés à Saint Sebastien,

& ceux avec qui ils ont intelligence, afin d'en faire une punition exemplaire: sur quoi S. M. approuvera les résolutions que vous prendrés. Enfin je ne doute point que vous n'agissiez en une affaire si importante avec tout le zéle & la vigueur que l'on attend de vous.

L'on a approuvé la condamnation du nommé la Fonds; j'ai peine à croire que le Sieur du Nestier ait eu part à son crime: je vous prie de le bien vérifier, & de me mander ce qui en est.

Le Chevalier de Riviére étant un Esprit fort dangéreux, & capable de nuire, vous jugés bien que le service du Roi ne veut pas qu'on lui permette de revenir en France, particuliérement dans la conjoncture présente.

Je me souviendrai du Sieur de Montigni, & la qualité de votre neveu jointe à son mérite me fera embrasser avec plaisir les occasions de l'avancer.

L'avis que je vous donne est si certain, que vous n'en devés nullement douter, nonobstant ce que l'on publie à Saint Sebastien, que l'armement, que Batteville y fait en diligence, soit pour

pour le Levant; & je vous conjure de prendre bien vos méſures ſans perdre un moment de tems, afin que le projet des Ennemis n'ait pas le ſuccès qu'ils eſpérent.

Le Prince de Condé eſt tout prêt à partir pour ſe rendre à Bordeaux, lorsque Mazerolles, qui ſe doit embarquer avec Cugnat ſur la flotte qui entrera dans la riviére, lui donnera avis que tout eſt préparé dans la dite ville pour le recevoir.

Il faut ſur-tout que vous preniés ſoigneuſement garde à votre perſonne, car le prémier deſſein eſt contre vous; c'eſt pourquoi il ſeroit bon que vous euſſiés quantité de monde qui vous accompagnât; & vous pourriés même témoigner aux principaux de la ville, & à ceux qui ſont plus affectionnés pour le ſervice du Roi, & qui ont intérêt à empêcher les brouilléries & les ſéditions, que vous êtes aſſûré que les mal intentionnés & partiſans du Prince de Condé preſſent les Eſpagnols & les Anglois d'envoyer une flotte dans la riviére, reſolus, lorsqu'elle y ſera arrivée, de faire une émotion dans la

ville en faveur du Prince, & chaſſer & tuer tous les bons ſerviteurs de S. M. à l'inſtant, comme il eſt vrai que Trancard a été conferer à Saint Sebaſtien avec le Cardinal de Retz & Batteville; & qu'un autre bourgeois de Bordeaux eſt allé à Madrid avec Mazerolles & Cugnat, pour ſolliciter le Roi d'Eſpagne d'envoyer cette flotte dans la riviére. Cette déclaration, que vous ferés, ſervira pour faire approuver aux bons habitans de la ville, les précautions que vous prendrés pour la garentir du malheur, dans lequel les méchans la voudroient jetter de nouveau.

Je me remets pour tout à ce que vous jugerés plus à propos, car étant ſur les lieux & voyant de plus près la diſpoſition des eſprits, vous reſoudrés ſans doute avec plus de prudence ce qu'il y aura à faire; & ſi vous découvrés les correſpondans de ceux qui ſont en Eſpagne, il ne faut pas héſiter à les punir, comme auſſi à chaſſer généralement tous ceux qui vous donnent le moindre ſoupçon; & peut-être que les Ennemis, voyans leur deſſein découvert,

vert, ne ſongeront plus à tenter de l'exécuter.

Une perſonne, qui a connoiſſance du detail de cette entrepriſe, m'en a donné avis par une perſonne exprès; c'eſt pourquoi vous ne devés pas examiner ſi la choſe eſt véritable, mais vous appliquer ſeulement à en empêcher l'effet; & ſans aucun retardement vous pourrés vous ſervir de mon regiment de Cavalérie, de celui de Goas, des compagnies des Gensdarmes & Chevaux legers de Vendôme, de ſix compagnies de Cavalérie de la Meilleraye, de votre regiment d'Infantérie, d'une partie des Garniſons des Places de mon Gouvernement, & de la milice même, ſi vous le jugés à propos. Je croi auſſi qu'il faut mettre des troupes dans le Château Trompette, y faiſant des baraques pour les loger, comme auſſi l'artillérie qui eſt dans la Maiſon de ville, & toutes les munitions de guerre que vous pourrés, les prenant diligemment à Brouage, ſi vous ne pouvés les avoir plus promtement d'ailleurs. M. le Maréchal de la Meilleraye donnera toutes les aſſiſtances qui pour-

pourront dépendre de lui, lorsque vous lui en ferés instance.

Vous ne devés apprehender que le dedans de Bordeaux, car les Espagnols n'envoyeront point de troupes, à ce que la même personne m'a mandé, pour les mettre à terre.

Il me semble aussi que vous devés donner ordre à la défense de Bourg, car s'il étoit tout-à-fait dépourvû, la flotte entrant dans la riviére, les Ennemis s'en pourroient rendre maîtres: & si le Sieur de Montesson est à Paris, je le ferai partir incontinent, pour se rendre auprès de vous & exécuter vos ordres. Les Surintendans m'ont promis de remettre demain ou après, sans faute, 50000. livres pour le rétablissement du Château Trompette.

Il faut que vous ayez quantité d'Officiers auprès de vous; que vous soyés maître des portes de Bordeaux, ou au moins d'une; & que vous dispersiés les troupes en sorte que vous puissiez en six heures de tems vous mettre en sûreté, en les faisant entrer dans la ville; bien entendu que cependant vous serés en état, que les habitans mal in-

ten-

tentionnés faisans une sédition ne pûssent s'en rendre les maîtres.

Je vous mets aussi en considération, s'il seroit bon de dire à M. le prémier Président & aux principaux Officiers du Parlement, que je suis resolu de les obliger tout-à-fait pour leur rétablissement dans Bordeaux, & que je prétens un de ces jours supplier très-humblement le Roi d'en faire expédier les Lettres ; car comme j'ai toûjours eu intention de le faire, il me semble qu'il ne sera que très utile de les en assûrer en cette rencontre, & dans un tems que n'en étant pas sollicité, la grace sera plus d'effet dans leur esprit. Je remets néanmoins à votre prudence d'en user comme vous jugerés le mieux pour le service du Roi. Mrs. les Surintendans m'ont dit aussi, qu'ils étoient assûrés, que le Parlement étant rétabli dans Bordeaux vérifieroit quelque Edit, pour assister le Roi dans les dépenses excessives qu'il est obligé de faire pour une si longue guerre, & je croi que sans capituler le Parlement le fera de fort bonne grace.

M. le Prince de Conti vous pourroit ren-

renvoyer deux ou trois regimens d'Infantérie delabrez, mais compoſés de bons Officiers, & je m'aſſûre qu'en lui écrivant il les fera partir à l'inſtant ; & cela n'empêchera pas que vous ne concluyés, ainſi que je vous ai écrit, l'exemption du quartier d'hiver, que vous m'avés propoſée, aux conditions que je vous ai preſcrites, puiſque vous m'avés mandé qu'on pourroit toûjours entretenir 5. ou 6. regimens dans la Province durant l'hiver.

Je vous dépéche en toute diligence un de mes Gardes, & je vous prie de me le renvoyer de même, & me mander, ſi vous croyés qu'il n'y ait rien à craindre de ce deſſein des Ennemis, & les réſolutions que vous avés priſes pour le faire avorter : c'eſt tout ce que je vous dirai pour cette fois, vous repliquant ſeulement de ne rien oublier pour la ſûreté de votre perſonne.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De la Fére le 19. Juillet 1655.

IL me ſemble qu'il y a mille ans que je n'ai eu de vos nouvelles ; je vous crois préſentement à Bordeaux, mais je vous conjure d'en partir auſſi-tôt que les Jurats ſeront faits pour vous rendre en Catalogne ; & de croire que vous ne pouvés rien faire de plus agréable au Roi, ni qui m'oblige davantage en mon particulier, que de faire connoître à M. le Prince de Conti, que vous ne voulés épargner ni vos ſoins ni votre vie même, afin de contribuer à ſa gloire ; je vous répons qu'il vous fera tout l'accueuil que vous méritez, & que vous aurés tout ſujet d'être ſatisfait de l'eſtime & de la confiance qu'il vous témoignera. Je lui envoie préſentement les pouvoirs de Lieutenant Général pour Saint Arbre, Chevalier d'Aubeterre, de Gadaigne, &

& Bellefonds, lesquels doivent servir sous vous. Je vous prie de m'écrire souvent & au long de toutes choses, & d'avoir toûjours pour moi l'amitié que vous m'avés promise, puis qu'assûrément il ne se peut rien ajoûter à celle que j'ai & aurai toute ma vie pour vous, sans parler de l'estime, qui est au point que vous pouvés souhaiter.

Lettre de Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 25. Mars 1657.

JE ne doute pas que vous ne soyés bien aise du choix que le Roi a fait de votre personne pour commander son armée en Italie sous l'autorité de M. le Prince de Conti; j'envoie les ordres pour faire marcher huit regimens d'Infantérie & six de Cavalérie des troupes qui sont en Catalogne, pour se rendre à Lion, & de là passer en Piémont. Je vous prie de vous rendre à Turin le plûtôt que vous pourrez: l'on a de grands desseins cette Campagne; M. le Duc de Modéne joindra son armée à celle

celle de M. le Prince de Conti, & ils agiront conjointement & de concert. Je vous prie de veiller à ce qu'ils vivent tous deux en bonne intelligence: ils vous eſtiment l'un & l'autre, & je les ai priés d'avoir une entiére confiance en vous. Comme le deſſein eſt d'attaquer une grande Place, j'envoyerai au mois d'Août M. le Comte de Quincé avec 5000. hommes de pié & un foudre de 200000. livres pour renforcer l'armée. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De la Fére le 12. Juin 1657.

QUoique vous deviés être aſſez perſuadé de l'amitié que j'ai pour vous & pour toute votre famille, vous ne ſauriés croire à quel point je me rejouis de la belle action qu'a faite M. votre fils par la priſe de Nono, par un chemin très difficile & presqu'inacceſſible; la rélation, que M. le Duc de Mo-

Modéne & Prince de Conti en ont envoyé au Roi, vous en donne tout l'honneur, pour avoir reconnu le chemin, & avoir conſeillé d'attirer la Garniſon dans les dehors du côté de la plaine, pendant que vous faiſiés attaquer les Ennemis du côté du chemin de la montagne par votre fils à la tête de ſon regiment, qui a emporté les traverſes & la Place, & pris priſonnier de guerre le Comte de Saint Maurice Gouverneur & 2000. Allemans. C'eſt un coup d'eſſai, qui peut faire conjecturer ce qu'il ſera un jour, & qui vous doit donner bien de la ſatisfaction de voir en lui des fruits ſi glorieux de vos inſtructions & de votre exemple. On ne pouvoit pas commencer la Campagne par une action plus vigoureuſe & plus capable d'intimider les Ennemis dans la ſuite, & les rendre moins hardis à s'oppoſer à ce que nous voulons entreprendre. Je croi que quand nos forces ſeront jointes, elle ne ſeront pas inférieures aux leurs en quantité, tous les avis que j'ai portans, qu'ils n'ont que 14000. hommes, & les ſurpaſſeront ſans doute beaucoup en qualité:

ſur

ſur quoi & ſur les nouvelles de deçà je me remets à ce que j'écris plus particuliérement au Sieur Brachet.

Je vous prie d'embraſſer votre fils de ma part, & de lui dire que j'ai reçû autant de joie que vous de l'action qu'il a faite. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De Sedan le 21. Août 1657.

LEs nouvelles, qui nous ſont venues du ſiége d'Alexandrie par les lettres du 10. de ce mois, ne pouvoient être meilleures, à moins que d'avoir celle de la priſe de la Place; il n'y a que la bleſſure de M. le Marquis de Ville qui trouble notre joie, mais nous eſperons, s'il plait à Dieu, qu'il n'en aura que le mal; & cependant nous attendons l'événement de ce ſiége avec impatience.

Je vous félicite de l'honneur, que M. votre fils a acquis encore en dernier lieu au logement de la contreſcarpe

de

de la demi-Lune que vous attaquiez: vous pouvés croire que vous aimant & eſtimant comme je fais je prens plus de part que qui que ce ſoit à la ſatisfaction qu'il vous donne, & que je m'employerai très volontiers pour vous faire recevoir celle que vous deſirés. Je ſuis, &c.

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades au Roi. De Weſel le 17. Juin 1672.

SIRE,

JE ne puis aſſez exprimer à votre Majeſté la joie que je reſſens de voir tous les jours proſperer ſes deſſeins, & qu'elle ait reduit en ſi peu de jours un Etat auſſi puiſſant & auſſi orgueilleux qu'eſt celui de Hollande; ce que toute la puiſſance des autres Rois enſemble n'eût pû faire, ſi V. M. par ſa préſence, & donnant elle-même ſes ordres, n'eût fait agir ſes armées avec une application & une patience, qu'on ne peut aſſez admirer, & que je n'aurois jamais

pû

pû croire, si je ne l'avois vû non seulement en une rencontre depuis le depart de V. M. de Charleroi, mais en plusieurs qui étoient decisives pour faire une aussi grande conquête que celle qu'elle a faite. Car, Sire, je sai à n'en pouvoir douter, que si elle n'avoit resté jusques à la nuit au delà du Rhein à faire passer les quaissons de pain, les vivres, l'artillérie, & l'équipage nécessaire, son armée eût perdu un jour de tems à passer dans le Betau: & si les Ennemis eussent eu ce jour là, ils auroient fait marcher 2000. chevaux & 6000. hommes de pié pour défendre le passage, ce qui l'eût rendu impossible.

Je reçois tout présentement des avis, que le Peuple de la ville d'Utrecht a pris les armes contre ceux qui vouloient faire sortir leurs effets & hardes, & même qu'ils les ont pillez: il y a dans cette ville plus de 6000. Catholiques, dont les principaux sont de ma connoissance, lesquels se voyans soûtenus par l'armée de V. M. ne me laissent pas douter qu'ils n'ébranlent le reste des Peuples, qui connoîtront facilement qu'ils ne peuvent être maintenus par les

Hollandois, qu'en leur fourniſſant des ſubſides qui les ruineront ; ainſi s'ils peuvent un jour ſauver leurs biens & leur liberté, l'on peut juger qu'ils traiteront avec V. M. & qu'ils ſe donneront à elle.

Par la priſe de cette ville V. M. reduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de tems, & envoyant un Corps de troupes pour ſe ſaiſir de Muide, où ſont les Ecluſes, d'où il pourra pouſſer juſques aux portes d'Amſterdam ſans rien craindre, & l'obligera même à traiter.

On en peut faire de même à l'égard d'Ourde *, qu'un autre Corps peut emporter, & marcher enſuite à Sommerdam *, & de là à la ville de Leyde, laquelle voyant les paſſages libres aimera beaucoup mieux traiter que de laiſſer ruiner ſon territoire.

Connoiſſant la maniére du Gouvernement de Hollande, comme je fais depuis pluſieurs années, j'en puis parler à V. M. avec plus de ſûreté qu'un autre, & lui dire, que préſuppoſé qu'elle s'empare d'Utrecht & des Lieux ci-deſ-

* Liſ. *Voerden* & *Swammerdam*.

dessus marqués, elle pourra abolir la République, & faire en deux mois ce que toutes les Puissances du Monde n'auroient pû faire ensemble.

Pour m'expliquer mieux, Sire, je dirai à V. M. que par la prise d'Utrecht, avec ce qu'elle occupe déjà, elle s'assujettit les Provinces de Gueldres, d'Overissel & d'Utrecht, que celles de Frise & de Groningue peuvent être attaquées par ses Alliez, lesquels tiennent déjà Grol, Couvorde, & autres Places, qui en donnent l'entrée, de sorte qu'il ne restera plus que la Hollande & la Zelande.

La prémiére peut être divisée par l'intérêt propre des villes, lesquelles étant Souveraines n'auront pas de peine à se soustraire de l'autorité des Etats Généraux, quand elles verront qu'on leur conservera leurs priviléges, que le Magistrat gouvernera le Peuple comme à l'ordinaire, & que leur commerce & leurs revenus demeureront sur le même pié qu'ils sont à présent, à la reserve des prétentions ridicules, que les Etats s'attribuent sur la mer, qui seront reglées suivant l'intention de V. M.

Cela étant ainſi, la communication reſtera libre avec les conquêtes qu'elle aura faites, qui ſubſiſteront plus facilement que ſi tout le Païs étoit détruit, & elle en tirera encore un grand avantage, car reglant par un accord l'étendue du territoire de chaque ville, elle laiſſera une ſemence de diviſion entr'elles, qui ne finira que par l'arbitrage de V. M. ainſi que j'ai vû arriver preſque tous les ans du tems de feu M. le Prince d'Orange Henri, qui les accommodoit comme étant leur Gouverneur Général.

Amſterdam a des demêlez pour les digues, pâturages, & pour les eaux avec les villes de Harlem & de Leyde.

Rotterdam en a avec la ville de Dort pour des prétentions de commerce, des îles & de certains villages qui ſont en conteſtation.

Tout cela fera, que celui, que V. M. laiſſera à Utrecht avec le commandement, fomentera la diviſion, ou l'appaiſera, ſelon qu'il conviendra pour les intérêts du ſervice de V. M.

Les villes de Nort-Hollande ſuivront celle d'Amſterdam; de ſorte qu'il

ne

ne reſtera plus que la Zelande, qui conſervera ſa Souveraineté à part, & qui ne pourra pas ſubſiſter ſans le commerce & l'appui de la France & de l'Angleterre.

Ce qui reſtera des autres Places aux Etats, comme Bois-le-Duc, Grave, Heuſden, Bommel, & les Forts qui en dépendent, Breda, Bergopzom, & Maſtricht tomberont d'elles-mêmes, n'étant plus appuyées des groſſes villes de Hollande, & ne pourront pas reſiſter aux armées de V. M. lorſqu'elle jugera à propos de les attaquer; les armées de terre & de mer des Etats reſteront ſans payement; & il faudra que chaque ville prenne des troupes à la ſolde pour les employer à ſon ſervice particulier, comme auſſi les Eſcadres de la flotte, qui ſont occupées par les villes maritimes.

Par ce moyen la République & la forme du gouvernement ſeroient entiérement ruinées & abolies; & ce ſera le plus grand exemple de châtiment qui ſe ſoit jamais vû, & que la poſtérité regardera comme un ouvrage digne de la grande puiſſance de V. M. Elle me par-

donnera, s'il lui plait ; si je prens la liberté de lui dire ma pensée sur tout ce que dessus, n'aiant pour but que de la servir dans toutes les occasions où elle m'en jugera capable, puisque je suis avec toute sorte de soûmission & de respect, &c.

Fra-

Fragmens de diverſes converſations, que M. le Comte d'Eſtrades a eues avec M. le Prince d'Orange Henri, dans les Années 1639. 1640. *&* 1641.

APrès avoir reçû en pluſieurs rencontres des preuves de l'amitié & confiance de M. le Prince d'Orange Henri, il m'en donna un jour une grande marque en me menant dans ſon cabinet, où m'aiant montré les Mémoires du feu Prince Guillaume ſon pere, il me permit de les lire.

Je puis dire n'avoir jamais rien lû de ſi beau : les ſujets des mauvais offices, qu'il avoit reçûs du Cardinal de Granvelle, y ſont très bien expliqués ; tous les conſeils, qu'il donna à la Ducheſſe de Parme lors Gouvernante des Païs-Bas, pour ne pouſſer pas ſes Peuples dans le deſeſpoir, y ſont marqués avec tant de force & de zéle pour le maintien de ſes Païs, que le meilleur Sujet du Roi d'Eſpagne n'eût pas mieux agi

pour le service de son Maître que ce Prince avoit fait.

Je lûs ensuite l'Apologie qu'il a faite contre le Roi d'Espagne, & l'Instruction qu'il donne au Prince Maurice son fils; il lui ordonne sur toutes choses de n'entendre jamais à aucun accommodement avec l'Espagne, & de ne se point laisser surprendre à des propositions avantageuses en apparence, mais qui en effet attireroient infailliblement sa ruine: que sur toutes choses il maintienne avec soin & respect les Alliances du Roi de France & d'Angleterre; qu'il ne se sépare jamais de l'intérêt des Etats & du Traité d'Vnion; qu'il conserve avec soin la forme de la République & leurs loix qu'il avoit établies; qu'il ne touche pas aux priviléges des villes; qu'il demeure toûjours leur arbitre dans leurs demélez comme ami & comme le prémier de l'Etat, sans que son autorité puisse donner aucun ombrage aux villes & aux peuples; & qu'il n'agisse jamais autrement que comme Général & Stathouder de la République.

Ensuite de cette lecture je remerciai M.

M. le Prince d'Orange, & lui témoignai la reconnoissance que j'avois de la confiance qu'il prenoit en moi. Il me répondit à cela avec tant de bonté, que j'en fus sensiblement touché, & me fit monter seul dans son carrosse pour l'accompagner à la promenade, pendant laquelle il me dit, qu'il avoit eu beaucoup de peine à se maintenir dans l'amitié du feu Prince Maurice son frére; qui le soupçonnoit de soûtenir sous main le parti des Arminiens, dont Barnavel étoit Chef; il me dit, qu'il étoit vrai qu'il tenoit correspondance avec eux pour ne les avoir pas contraires dans l'élection, en cas que son frére, qui n'avoit point d'enfans, vint à mourir; mais que comme il lui étoit important de vivre bien avec son frére, & d'effacer les impressions qu'il avoit de sa liaison avec les Arminiens, il se servit de Vanderwiele, qui étoit de ses amis particuliers & gendre de Barnavel, pour faire entendre à sa cabale, qu'il étoit nécessaire qu'il s'accommodât avec son frére pour être plus en état de les servir; ce que le dit Barnavel approuva. Le Prince Henri

alla donc enſuite trouver ſon frére, & lui dit, qu'il n'avoit jamais eu de liaiſon avec les Arminiens que pour ménager ſes intérêts, & être plus en état de le ſervir en apprenant tout ce qui ſe paſſoit dans leur aſſemblée ; qu'il devoit lui dire que toute la cabale de Barnavel & des Arminiens répandoit des bruits par les villes, qu'il vouloit ſe rendre Souverain ; qu'il ne continuoit la guerre que dans cette vûe, & pour augmenter ſon autorité par les armes, & abbatre celle des Etats ; qu'il s'appercevoit que pluſieurs villes, comme Dort, Leyde, Amſterdam, & autres prenoient des méſures, & s'oppoſoient aux deſſeins de la guerre ; qu'elles étoient toutes diſpoſées à conſentir à la Tréve avec l'Eſpagne, & même à paſſer plus outre & faire la Paix ; que s'il s'appercevoit que dans cette conjoncture il détrompât les villes par ſes amis, & leur fit ſavoir qu'il n'avoit jamais ſongé à la Souveraineté, mais ſeulement à maintenir l'union & conſerver les priviléges des Etats ſuivant la forme du Gouvernement, il ne douioit pas que cela ne fit revenir les eſprits

des

des villes, & ne les raſſurât entiérement. Le Prince Maurice approuva cette penſée, & pria le Prince Henri de s'y employer; ce qu'il me diſoit avoir fait ſi utilement, que Barnavel & les Principaux des villes furent perſuadez, que le Prince Maurice ne ſongeoit pas à la Souveraineté. Il y eut une intervale aſſez favorable pour raccommoder Barnavel avec le Prince; à quoi le Prince Henri me dit qu'il avoit ſi bien travaillé, que Barnavel donna toute ſorte d'aſſûrance d'amitié & de fidélité à M. le Prince Maurice: mais ce raccommodement ne fut pas de durée; Arſens, Ambaſſadeur en France de la part des Etats, étoit ennemi de Barnavel: c'étoit un homme très habile, éloquent, & perſuaſif; il ſe rendit maître de l'eſprit du Prince Maurice, & lui fit entendre que dans l'Ambaſſade de Barnavel en Angleterre il avoit travaillé auprès du Roi d'Angleterre pour le détacher de l'amitié du Prince Maurice; il fit davantage, car il avança avoir vû des lettres écrites à Henri IV. par Barnavel, qui taxoient la conduite du Prince Maurice, qui n'étoient

pas approuvées des Etats : & de cette ſorte il aigrit tellement l'eſprit de ce Prince contre Barnavel, qu'il a toûjours été depuis ſon ennemi irreconciliable, & n'a point ceſſé de chercher les occaſions de le perdre, juſqu'à ce qu'enfin il lui ait fait trancher la tête.

En d'autres converſations le Prince d'Orange m'a dit, que l'année d'après la mort du Prince Maurice ſon frére il entreprit le ſiége de Bois-le-Duc, Place qu'on croyoit imprenable, tant par ſa ſituation, qui eſt entourée de marais où il y a dix piés d'eau par-tout, que par ſa fortification, qui eſt reguliére & revêtue de pierre : ce Prince m'a dit, que ce qui l'y porta le plus étoit, que ſon frére l'avoit attaquée deux fois & en avoit levé le ſiége ; de ſorte qu'en la prenant il eſpéroit élever ſa réputation au-deſſus de celle de ſon frére. Il demeura trois mois devant la Place, & pendant ce tems-là l'armée d'Eſpagne & celle de l'Empereur ſe joignirent, prirent Amersford, & aſſiégérent Utrecht.

Mrs. les Etats de la Province de Hollande lui envoyérent des Députez avec or-

ordre de lever le siége, & de venir s'opposer à l'armée des Ennemis; il donna de belles paroles aux Députez des Etats, & cependant il fit assembler le Conseil de guerre; avant que d'y entrer il appella dans sa chambre M. le Marêchal de Châtillon Général des François, & M. de Hauterive Colonel, M. Wert Colonel des Anglois, M. de Starembourg Lieutenant Général de la Cavalérie & M. le Comte de Stirum, qui en étoit Commissaire Général, avec plusieurs autres hauts Officiers, ausquels il communiqua l'ordre qu'il avoit des Etats de lever le siége pour aller s'opposer aux Ennemis, qui avoient assiégé Utrecht; que son avis étoit de continuer le siége, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne fussent tous de son sentiment; mais qu'il avoit avis, que la face d'un bastion de Wesel étoit tombée, que la brêche y étoit grande; & comme il y avoit quarante lieues de son camp à cette Place, il croyoit que les Ennemis ne soupçonneroient pas l'entrepriſe qu'il méditoit; qu'il avoit choisi le Baron de Heyde pour l'exécuter; qui étoit un vieux Colonel, très brave homme, & à

qui il donna pour cela 6000. hommes de pié & 2000. chevaux, & le fit partir la même nuit; cependant il renvoya le Maréchal de Châtillon avec les autres Colonels dans le Conseil de guerre, où il entra bien-tôt après avec les Députez de Mrs. les Etats, ausquels il avoit dit, qu'il souhaitoit qu'ils fussent présens à ce qui se resoudroit, ne pouvant prendre sur lui une affaire de telle importance.

Tous les Colonels & hauts Officiers furent d'avis de continuer le siége; il fut de la même opinion, & dit aux Députez de Mrs. les Etats, qu'ils s'en retournassent à la Haye, & qu'ils y assûrassent leurs Maîtres, qu'il donneroit dans peu de jours tant d'affaires à l'armée des Ennemis, qu'ils n'auroient pas sujet de les craindre.

Le dixiême jour d'après le depart de M. le Baron de Heyde, la nouvelle vint que Wesel avoit été surpris; que les vivres, le bagage, & le gros canon, avec les munitions de guerre de l'armée des Ennemis avoient été pris dans la Place, & toute la garnison tuée ou faite prisonniére: ce qui obligea les

En-

Ennemis de lever le siége d'Utrecht ; & de se retirer à Maſtricht après cette grande perte. Six jours après l'Amiral Pintrekens arriva au Texel avec la flotte des Indes d'Espagne qu'il avoit défaite, & dont il amenoit vingt-trois gallions, valans vingt-six millions : peu de jours après Bois-le-Duc se rendit.

Dans d'autres converſations M. le Prince d'Orange m'a dit, qu'il avoit toûjours eu deſſein de ménager M. le Cardinal de Richelieu, pour le porter à diſpoſer le Roi à déclarer la guerre au Roi d'Eſpagne, mais qu'il étoit arrivé des incidens qui avoient rompu ſes méſures : comme celui de la trahiſon que lui fit Valkembourg, que M. le Cardinal gagna par argent pour le faire revolter dans Orange & ne le reconnoître plus : il me dit, que pendant un an il avoit tenu vingt bons Officiers dans cette Place, qui avoient 200. ſoldats cachez dans des caves, & qui attendoient l'occaſion que Valkembourg deſcendroit du Château, pour venir au bout du pont voir une Dame qui étoit ſa maîtreſſe ; qu'ils devoient inveſtir cette maiſon quand il y ſeroit entré, afin

Piet Heijn

fin de se saisir de lui & de le tuer ; qu'il demeura long tems sans sortir du Château, mais qu'enfin son malheur voulut qu'il allât voir un jour cette Dame, & que la nuit suivante il y alla coucher, accompagné de cinquante Gardes braves gens. Ce Prince m'ajoûta, qu'il avoit chargé de cette exécution Kenut son Intendant, le Sieur de Beauvese Capitaine dans le regiment de Châtillon, Minet & autres bons Officiers ; que Valkembourg étant sorti du Château & entré dans cette maison, il fut aussi-tôt investi ; que ses Gardes firent une vigoureuse resistance dans la cour & dans l'escalier ; & qu'il sortit lui-même dans la sale avec l'épée & le pistolet à la main, où il fut tué de plusieurs coups.

Kenut, qui avoit ménagé quelque intelligence avec le Lieutenant du Château, alla aussi-tôt droit à la porte, dit que Valkembourg étoit mort, & montra un ordre du Prince d'Orange au Lieutenant de le recevoir dans la Place avec les Officiers & les 200. hommes ; ce que le Lieutenant accepta.

Ce Prince me dit sur cela, qu'il fal-

loit

loit oublier les offenſes dont on avoit tiré ſatisfaction ; que ſon intention avoit toûjours été, depuis qu'il eût repris Orange, de ſe raccommoder avec M. le Cardinal de Richelieu ; qu'il fit dire par Eukerque Agent de Mrs. les Etats à Mr. Boutillier Sécrétaire d'Etat, que ſi M. le Cardinal vouloit faire donner un ordre du Roi à M. le Maréchal d'Eſtrées, qui étoit à Tréves, de ſe joindre à lui avec ſon armée, qu'il s'obligeroit d'attaquer Venlo, Ruremonde, & Maſtricht ; que ſa penſée avoit toûjours été d'engager le Roi à rompre avec l'Eſpagne, ce qui ſeroit arrivé infailliblement, ſi les deux armées ſe fuſſent jointes: M. le Cardinal de Richelieu accepta cette propoſition, & promit que le Roi envoyeroit ſes ordres M. le Maréchal d'Eſtrées pour ſe joindre à M. le Prince d'Orange lorſqu'il ſeroit devant Maſtricht : il le lui confirma par M. de Hauterive Colonel, frére de M. le Garde des Sceaux de Châteauneuf, qu'il lui dépécha exprès pour lui réiterer la même promeſſe. Sur cette parole le Prince d'Orange partit le 10. de Mai, prit Venlo & Ruremonde en peu de tems,

tems, & mit le siége devant Maſtricht, d'où il dépécha en France M. de Bebrevert pour porter à M. le Cardinal la nouvelle de la priſe de Venlo & de Ruremonde; & lui dire, qu'étant alors devant Maſtricht il le ſupplioit très humblement de faire hâter la marche de M. le Maréchal d'Eſtrées pour le joindre avant que l'armée de l'Empéreur eût joint celle d'Eſpagne: ſur quoi M. le Cardinal répondit, que le Roi avoit beſoin de ſon armée en d'autres Lieux; que le Prince d'Orange étoit un ſi grand Capitaine qu'après avoir pris Bois-le-Duc & Weſel en une campagne, il prendroit bien encore Maſtricht, & qu'il lui ſouhaitoit toute ſorte de bonheur en ſon entrepriſe. Bebrevert s'en retourna avec cette belle réponſe, dont le Prince d'Orange me diſoit avoir été fort piqué. Cependant l'armée de l'Empéreur commandée par Papenheim arriva à la vûe de la circonvallation, celle d'Eſpagne commandée par le Marquis de Sainte Croix étoit au delà de la Meuſe, & ſe préparoit à la paſſer dans pluſieurs batteaux, favoriſée de 40. piéces de canon & de

2000.

2000. mousquetaires ; les Espagnols aiant tenté de passer la Meuse, le Prince d'Orange s'y opposa avec le regiment de ses Gardes, celui de Candale & celui de Châtillon ; les Espagnols y perdirent 2000. hommes, qui furent tués ou faits prisonniers, & on brûla leurs batteaux ; M. Destio Lieutenant Colonel de Candale y fut tué, après avoir fait tout ce qu'un homme de cœur & d'expérience pouvoit faire, & fut fort regretté de M. le Prince d'Orange. Peu de jours après les Allemans commandez par Papenheim attaquérent la circonvallation, ils furent vigoureusement repoussés, & perdirent 4000. hommes & plusieurs Officiers. Le siége de Mastricht dura huit semaines, & la défense y fut belle par le Marquis de Leyde ; il y eut un petit ouvrage, qui fut pris & repris quatre fois.

Ensuite de la prise de Mastricht le Prince d'Orange reçût une lettre du Roi & une de M. le Cardinal de Richelieu, qui lui témoignoit prendre part à la gloire qu'il avoit acquise par cette conquête, faite en présence de deux armées ennemies. Ce Prince répon-

pondit à M. le Cardinal, qui lui étoit bien obligé de ſes civilitez, mais que ſi par ſes ſoins & ſon entremiſe les armées du Roi & celle de Mrs. les Etats pouvoient quelque jour n'avoir qu'un même Ennemi, on le verroit encore agir avec plus de joie & de vigueur qu'il n'avoit fait cette campagne, & qu'il ſe croiroit invincible s'il étoit appuyé de ſon Eminence.

Ce Prince me dit, qu'il vouloit par cette réponſe ôter tout ſoupçon à M. le Cardinal, qu'il fut mécontent de lui, parce qu'il eſpéroit toûjours que le tems lui fourniroit quelque occaſion de porter le Roi à rompre avec l'Eſpagne; ce qui eſt enfin arrivé.

Il faut rendre cette juſtice à la mémoire de M. le Prince d'Orange Henri, que jamais grand Capitaine n'a eu plus de fermeté & d'intrepidité que lui dans les grandes actions, ni une plus grande vigilance pour pourvoir à toutes choſes: il étoit exact & ſévére dans le commandement & l'exécution de ſes ordres; il étoit généreux, bon ami & libéral; il diſtinguoit les gens de mérite par des familiarités accompagnées de bien-

bienfaits ; il n'a jamais parlé mal de perſonne ; il louoit hautement les bonnes actions, & les faiſoit valoir devant les jeunes gens pour les exciter à les imiter ; il étoit civil aux Etrangers, & leur parloit ſouvent ; il ſe retiroit quelques heures du jour pour étudier ; il étoit ſavant & portoit ordinairement les *Commentaires* de Céſar en petit volume en Latin dans ſa poche ; ſa conduite a été admirée pendant le tems de ſon gouvernement ; il traitoit civilement ſes Ennemis, & les obligeoit par ſa douceur à revenir à lui, & à lui demander pardon ; il n'a jamais abandonné ſes amis, quelque disgrace qui leur ſoit arrivée ; il étoit fort diſſimulé, & avant de prendre confiance en quelqu'un, il falloit qu'il l'eût éprouvé pluſieurs fois. Les flatteurs n'avoient nul accès auprès de lui ; il étoit un peu lent dans la concluſion des affaires, après les avoir réſolues ; il m'a dit pluſieurs fois qu'il falloit dormir deſſus avant de ſigner, pour voir s'il n'avoit rien de mieux à faire, &c.

Lettre de M. le Prince d'Orange Henri à M. le Comte d'Eſtrades du 5. Février 1638.

MONSIEUR,

LA Compagnie de Cavalérie du Comte de Bergues, la plus ancienne du Païs & qui marche avec mes Gardes, étant vacante, je vous la donne pour marquer l'eſtime que je fais de votre perſonne, en attendant que je puiſſe faire mieux. Je ſuis, &c.

Lettre de Monſieur le Prince d'Orange à M. le Comte d'Eſtrades, du 15. d'Avril 1639.

MONSIEUR,

LE Regiment François d'Infantérie, qu'avoit feu M. le Duc de Candale, étant vacant, je vous le donne pour marque de l'eſtime & de l'amitié que j'ai pour vous; il y a deux compagnies,

pagnies, deux Lieutenances & trois Enseignes vacantes ; vous n'avés qu'à envoyer le mémoire de ceux que vous voulez qui en soient pourvûs, & j'ordonnerai à Zulichem d'en faire les expéditions. Je suis, &c.

Au Roi.

De Chelsei, le 21. Juillet 1661.

SIRE,

LE Roi d'Angleterre aiant été averti de mon arrivée, avant que j'en eusse donné part au grand Maître des Cérémonies, me fit dire le lendemain par M. d'Aubigny, qu'il seroit bien aise de me voir en mon particulier le 19. sur les sept heures du soir ; si bien que le même jour je me rendis pour cela à Witehal.

Dans cette audience particuliére je lui témoignai de la part de V. M. la joie qu'elle a de le voir rétabli si hûreusement dans ses Etats, y ménager tant de différens esprits avec une conduite si délicate, qu'elle les a reduits en peu de

de tems à se conformer à ses intentions, & à rétablir les anciennes loix du Royaume qui affermissent son autorité; que V. M. aiant toûjours fait une estime très particuliére de son amitié, avoit espéré qu'il la considéreroit préférablement à tous ses Alliez, & que pour se l'acquerir plus étroitement elle avoit desiré & pressé le mariage de Monsieur avec la Princesse d'Angleterre; & que pour lui en donner une nouvelle preuve, j'étois chargé de lui offrir tout ce qui dependoit du pouvoir de V. M. qui espéroit aussi que de sa part il lui donneroit la satisfaction sur les choses que j'avois à lui demander, lorsqu'il me feroit l'honneur de me vouloir entendre.

Il me répondit en ces propres termes, qu'il n'avoit jamais tant desiré l'amitié de personne qu'il avoit desiré celle de V. M. qu'il s'estimoit hûreux de connoître par les choses que je lui disois, que ses souhaits étoient accomplis, & que quand l'Empereur & tous les Rois de la terre lui auroient demandé sa sœur, il les auroit tous refusés, pour la donner à Monsieur, dans la seule pen-

penſée d'être par cette alliance attaché plus étroitement à la perſonne de V. M. qu'il étoit très aiſe d'apprendre, que ſa conduite lui avoit plû, & qu'il m'aſſûroit qu'elle ſeroit telle à l'avenir, que V. M. auroit ſujet d'en être ſatisfaite.

Il me parla enſuite de Dunkerque, de ſes troupes, des deſſeins qu'il faiſoit de mettre cette Place en bon état, me voulant comme faire connoître qu'il en vouloit faire ſa Place d'armes pour aller plus avant.

Je lui répondis, que quoique j'euſſe été quatre ans Gouverneur de Dunkerque, il en ſavoit mieux l'importance que moi; que par le ſéjour qu'il y avoit fait, & dans toute la Flandre, il étoit plus inſtruit que perſonne de la difficulté des paſſages, tant des riviéres que des Places qui ſe trouvent ſituées les unes ſi près des autres.

Je ne crûs pas devoir m'étendre davantage pour cette fois, pour ne lui donner pas de ſoupçon que je vouluſſe l'en détourner, & croiant bien auſſi qu'il ne m'a pas commencé ce diſcours pour en demeurer là.

Il me dit, qu'il avoit fait le mariage de l'Infante de Portugal, & qu'il croyoit que V. M. avoit intérêt d'empêcher que ce Royaume ne tombât entre les mains des Espagnols ; qu'il ne vouloit pas croire ce que l'Ambassadeur d'Espagne publioit, que V. M. faisoit une Ligue défensive & offensive avec l'Espagne, non plus que ce que disoient les Hollandois, qu'ils sont assûrez d'un Traité de Garentie avec V. M. pour la pêche.

Je lui répondis, que pour la Ligue offensive & défensive avec l'Espagne, il n'y en avoit point de faite de nouveau ; que le Traité de Paix subsistoit, V. M. étant très exacte à tenir sa parole & garder sa foi ; que tout ce que le Roi d'Espagne peut desirer de l'amitié & de l'Alliance, que V. M. a contractée avec lui par le Traité, sera ponctuellement observé, mais que je pouvois l'assûrer qu'il n'y avoit rien davantage sur ce sujet.

Quant au Traité de Garentie avec les Hollandois au sujet de la pêche, que je n'avois pas oui qu'il fût fait, mais que je devois lui dire, que s'il prétendoit

doit étendre la défense de la pêche à toutes les Nations au préjudice du droit commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, V. M. outre l'intérêt particulier qu'elle y avoit pour ses Sujets, ne pouvoit se défendre de donner la main en cette rencontre aux Hollandois ses Alliez, ni leur refuser son entremise pour accommoder un différend, qui les pouvoit contraindre à prendre un méchant parti contre l'Angleterre, & qui pourroit beaucoup nuire aux grands desseins, qu'il paroît à tout le monde qu'il a conçûs, en faisant le mariage de Portugal, & qu'il est sans doute en état d'exécuter, aiant des forces maritimes si puissantes, qu'il n'y a personne qui lui puisse faire quelque obstacle, si les Hollandois demeurent ses Amis.

Je lui parlai ainsi, parce qu'il m'avoit témoigné avoir dessein de pousser l'affaire de la Jamaïque, & je remarquai qu'il prenoit plaisir à ce discours par l'instance qu'il me fit de lui dire mes sentimens avec liberté, & de lui expliquer ceux de V. M. sur ses desseins.

J'estimai à propos de lui dire, que

puiſqu'il me commandoit de ne lui déguiſer rien des ſentimens de V. M. ſur ce ſujet, je pouvois l'aſſûrer, que je lui avois oui dire, que la conjoncture préſente lui étoit ſi favorable par l'Alliance du Portugal, par les Places de l'Afrique & des Indes, & par les Colonies qu'il avoit établies dans l'Amerique, qu'il étoit en état de conquerir des Royaumes entiers pleins de richeſſes, & d'apporter des biens immenſes dans ſes Etats, ſans qu'ils reçûſſent aucune incommodité de la guerre.

Que la facilité dans l'exécution de ce deſſein, & le grand avantage qu'il paroiſſoit à V. M. qu'il y trouveroit, étoit fondée ſur l'expérience qu'elle avoit faite d'une longue guerre par terre, qui lui aiant conſumé beaucoup d'hommes & d'argent, avoit appauvri ſes peuples, & ne lui laiſſoit au bout de 30. années que des conquêtes, qui lui coûtent préſentement bien plus à entretenir qu'elle n'en retire, au lieu que par mer avec des armées puiſſantes, comme celle que S. M. avoit ſur pié, elle pouvoit tomber en des lieux qu'elle trouvoit foibles ou deſarmez, & en raporter

des

des avantages considérables par la situation de ces Places, qui lui étoient autant d'entrepôt & de lieux de retraite.

Il m'écouta fort attentivement, & me dit, qu'il faudroit encore parler sur ce sujet, & qu'il ne vouloit rien faire qu'avec la participation de V. M.

Il me dit, que l'Ambassadeur de Portugal étoit parti des Dunes, que s'il eût été à Londres il m'eût fait faire compliment, & que comme l'Ambassadeur de France & celui de Portugal s'étoient visitez en Hollande, il croyoit que nous nous serions vûs ici. Je lui repartis, que je n'aurois pas manqué de répondre aux civilitez qu'il m'auroit faites, & qu'à cela j'ajoûtois, que V. M. approuveroit toûjours ce qu'il m'auroit conseillé de faire là-dessus, quand bien l'exemple de M. de Thou n'y seroit pas. Ensuite il me dit, que l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit demandé audience il y avoit trois jours, pour se plaindre de ce que l'Ambassadeur de Portugal avoit 400. chevaux, & les avoit embarquez dans des navires Anglois, pour les transporter dans un Païs qui étoit ennemi de son Maître, & que c'étoit

contrevenir au Traité qui avoit été fait ; & qu'il lui avoit répondu, que si au lieu de 400. il en avoit demandé 4000. il en auroit permis la levée, & qu'il avoit le prémier contrevenu au Traité par l'imprimé qu'il avoit jetté parmi le peuple pour l'émouvoir à une revolte. Sur laquelle réponse l'Ambassadeur se retira fort mal satisfait ; & il y a ordre du Roi à toute sa Cour de ne le pas voir.

Il me dit, que le dessein qu'il a de faire rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges, l'a obligé de s'accommoder avec la Princesse Douairiére, qu'il en est assûré, & qu'elle est detachée des Espagnols, qu'il est aussi assûré de l'Electeur de Brandebourg.

Et à l'égard de l'opposition, que de Wit Avocat Général de Hollande, ancien ennemi de la Maison d'Orange, y peut apporter, qu'il y a dequoi la faire cesser, parce qu'il a découvert par Thurloë, Sécrétaire d'Etat & Confident de Cromwel, que ce de Wit étant Ambassadeur pour Mrs. les Etats près de Cromwel se servoit sans charge de leur nom pour l'irriter contre la Maison d'Orange, & ainsi par cet artifice pen-

pendant tout le tems de son Ambassade il a été le promoteur de tous les desordres qui sont arrivés à cette Maison, dont il a toutes les piéces justificatives, qu'il ménace de produire à Mrs. les Etats, s'il ne change de conduite sur les intérêts du Prince; laquelle ménace il croit suffisante pour l'obliger à prendre le parti qu'il voudra, & qu'ainsi il voit qu'étant appuyé de l'entremise de V. M. & agissant de concert avec elle, il n'y a nulle difficulté au rétablissement, & que par là il ne rende avec le tems tout l'Etat dependant de V. M. & de lui.

Le lendemain je vis de même en particulier le Chancélier Heyde en la présence de M. d'Aubigny, qui nous servit d'interpréte, & dans l'entretien que j'eus avec lui, après lui avoir donné de la part de V. M. toutes les marques d'estime & d'affection, il me parla de ce prétendu Traité de Garentie des Hollandois sur la pêche, me confirmant tout ce que le Roi m'en avoit dit, de façon qu'il me paroît qu'on prend cette affaire assez à cœur: je lui répondis les mêmes choses que j'avois fait au Roi, ajoûtant qu'il étoit de sa prudence de

n'engager pas le Roi à une contestation, qui pourroit avoir de mauvaises suites.

Il me répondit, que la dispute qui étoit entre l'Angleterre & la Hollande sur la pêche n'intéressoit point les Sujets du Roi ni ses côtes, parce qu'elle se faisoit à une distance bien plus éloignée que de dix lieues, & que depuis un mois quelques pêcheurs de Dieppe s'étant plaints de l'empêchement qui leur avoit été fait à la dite pêche, & de l'enlevement de leurs filets, ils leur avoient été rendus, & la liberté leur avoit été laissée toute entière; mais que les Hollandois avoient usurpé ce droit, dans lequel le Roi d'Angleterre vouloit rentrer.

Il me dit, que le Comte de Saint Alban aiant été pressé à la Cour de faire venir un pouvoir pour renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes, il avoit reçû un ordre d'écouter simplement les propositions de la France là-dessus.

Comme il est nécessaire d'avoir un Truchement avec M. le Chancélier Heyde, il m'a fait connoître qu'il vouloit

se

ſe ſervir de M. Cartré, dont j'ai beaucoup de joie, parce que j'ai connû depuis long tems que c'eſt une perſonne affectionnée aux intérêts de V. M. & qui n'étant d'aucune cabale que de celle du Chancélier, l'on peut prendre en lui toute ſorte de confiance.

J'ai envoyé viſiter les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de Hollande, & de Dannemark, encore que ce dernier ait pris congé; mais comme j'ai eu autrefois avec lui quelque liaiſon d'amitié, j'ai été bien aiſe de l'inviter par là à me venir voir, pour apprendre de lui l'état des affaires de cette Cour.

La ſéparation du Parlement ſe doit faire dans huit jours; le Roi paroît être très ſatisfait de ſa conduite; quinze jours après il doit faire ſon voyage, qu'on appelle ici le Progrès, pour revenir dans deux mois. Je ſuis,

SIRE,

&c.

Au Roi.

De Chelsey, le 25. Juillet 1661.

SIRE,

EN attendant mon Audience publique, & que les Commissaires, qu'on me doit donner, soient nommez, pour entendre les choses que j'ai à dire de la part de V. M. j'ai estimé devoir pénétrer autant que j'ai pû les cabales qui sont en cette Cour, quelles sont les plus fortes liaisons que le Roi d'Angleterre a faites avec ses Alliez, & quels peuvent être ses desseins.

Il m'a parû, que par sa conduite avec l'Ambassadeur d'Espagne sur la proposition du mariage de la Princesse de Parme, en traitant en même tems avec participation du Chancélier celui de l'Infante de Portugal, il a voulu jetter l'Ambassadeur d'Espagne dans les méchans pas où il s'est trouvé, afin que les suites lui donnassent prétexte de s'éloigner des Traitez, qui avoient été projettez avec l'Espagne, & en tirer ses

ſes avantages, ſoit par Dunkerque, ou aux Indes; & qu'au même tems le Chancélier, qui appréhendoit que M. le Comte de Briſtol ne ſe rendit trop puiſſant dans l'eſprit de ſon Maître, projetta de l'éloigner par l'Emploi de Parme; & dans ſon abſence il s'eſt rendu ſi puiſſant dans les affaires, qu'il en eſt le maître; & le Comte de Briſtol a trouvé que pendant ſon éloignement on avoit ſi bien travaillé, qu'il n'a plus aucun credit auprès du Roi d'Angleterre. Le Chancélier s'eſt enſuite déclaré hautement ſon ennemi: préſentement tous ceux, qui ſont du parti contraire au Chancélier, n'ont aucune grace ni bienfaits du Roi d'Angleterre.

Les ordres, qui ont été envoyés au Gouverneur de Dunkerque de s'oppoſer à la conſtruction d'un Fort, que les Eſpagnols font faire entre Bergues & Link, ne ſe peuvent exécuter ſans une déclaration de guerre, à moins que le Marquis de Caracene le ſouffre, ainſi qu'il a fait de la levée des contributions. Je ſai qu'on a deſſein d'attaquer Link; & que pour cet effet on ſe veut ſervir de bombes, où l'on met cinq cens li-

vres de poudre, qui ſont pareilles à celles dont ſe ſervit le Protecteur, quand il prit Gernezey ; il eſt ſûr qu'avec quatre bombes ils prendront le Fort, étant impoſſible que des hommes puiſſent reſiſter dans un lieu ſi ſerré aux effets des dites bombes ; & il eſt très important pour le ſervice de V. M. que les Anglois n'ayent pas un paſſage ſur la Colme comme celui-là. Si les Eſpagnols vouloient traiter un échange de Link avec le Fort Dermuin ; qui eſt ſitué au milieu du Païs de Langle qui eſt à eux, & qu'on entrât en quelque compenſation des autres Lieux de la Flandre qui ſont en conteſte, V. M. y trouveroit grand avantage ; en ce qu'elle feroit une tête à Dunkerque ſur la riviére de Colme & d'Aa, que quelque revolution qui arrive, les Anglois ne ſeroient jamais en état de forcer ces paſſages ſoûtenus par Gravelines, & par la France qui eſt derriére, ſans que les ſecours en puiſſent être empêchés. Les Eſpagnols y trouveront auſſi de l'avantage, en ce que Link étant à V. M. les Anglois ne pourront pas prétendre d'occuper ce Lieu ni demander paſſage,

tant

tant que V. M. ſera en paix, au lieu que s'ils le perdent une fois, toutes leurs autres Places courrent riſque, & tout le Païs ſera mis à contribution.

Pour retarder ce deſſein j'ai dit à M. le Chancélier, que V. M. avoit prétention ſur Link, que la moitié du Fort & des foſſez étoit de la Chatellenie de Bourbourg, & que Mrs. les Commiſſaires travailloient à ajuſter cette affaire. J'ai crû en devoir uſer de la ſorte juſqu'à ce que V. M. m'eût fait ſavoir ſes intentions, ſur les quelles je me reglerai très ponctuellement.

J'ai ſû que l'ordre, qui a été donné à l'Amiral de Montaigu d'aller avec la flotte contre les Pirates d'Alger, n'eſt qu'un prétexte, & que le véritable ordre eſt d'aller avec les vaiſſeaux Portugais au devant de la flotte des Indes; il eſt aiſé de juger qu'il s'enſuivra bientôt une rupture entre les deux Couronnes, ſi les affaires ne changent de face.

Quant aux Alliances, le Roi d'Angleterre croit être aſſûré du Dannemarck & de la Suede; & j'eſtime qu'il

ſeroit important dans la conjoncture préſente, que V. M. eût en ces Païs une perſonne capable, qui en connut les intérêts pour en obſerver de près tous les mouvemens & connoître mieux les liaiſons que ces Etats prennent maintenant avec l'Angleterre.

Il croit auſſi par la liaiſon, qu'il a faite avec Madame la Princeſſe d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, & par leurs cabales, être le maître de la Hollande, mais je ſuis aſſûré qu'il n'a pas bien pris méſure de ce côté-là; tout le Corps de l'Etat étant fort piqué de ce qu'il les a exclus de la tutele du jeune Prince. Néanmoins comme ce ſont deux Partis, l'Ambaſſadeur de V. M. qui eſt ſur les lieux, peut donner l'avantage à celui que V. M. jugera être le meilleur pour ſon ſervice, & avant ſe déclarer il ſera de la prudence du dit Ambaſſadeur de bien pénétrer l'effet que produiſent ces deux Partis dans les Eſprits des villes de Hollande & de Zelande.

Après avoir remarqué dans les diſcours du Roi d'Angleterre une grande ambition & un deſir extrême de fai-

re

re la guerre, j'ai voulu examiner les moyens qu'il a d'en soûtenir la dépense.

J'ai trouvé que ses douannes, ses domaines & ses revenus extraordinaires ne se montent qu'à douze millions, & encore faut-il tous les ans que le Parlement donne des Actes pour en faire la levée; ce qui peut être interrompu par la mauvaise volonté des Peuples & par celle d'un nouveau Parlement, dont les Esprits ne sont pas toûjours dans une même assiette; la dépense de son armée navale coûte six millions, & elle est payée tous les mois; Dunkerque coûte un million; la Jamaïque un million; il lui reste quatre millions pour sa Maison, celles des Reines, du Duc d'Yorck, l'entretien de sa Garde d'Infantérie & Cavalérie, les Ambassades, les présens, & pour toutes autres dépenses ordinaires & extraordinaires; & je suis assûré par le detail que j'ai vû, qu'il ne sauroit fournir à ces derniéres avec six millions.

Il faut qu'entreprenant une guerre il ait quelque ressource secrete, qui ne m'est pas connue.

Je

Je remarque quantité de mécontens dans cette Cour, & encore plus parmi les Peuples. Les Presbytériens, qui ſont ceux qui ont rétabli le Roi d'Angleterre, croyent être maltraitez par la réſolution qu'il a priſe de rétablir les Evêques, il uſe de cette grande adreſſe pour les faire venir à ce qu'il deſire, & juſqu'à préſent il y a réuſſi.

Dans les conférences particuliéres, que j'ai eues avec les Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats, j'ai remarqué qu'ils veulent par préférence à toutes choſes ſe lier étroitement à V. M. & que même ils ſe relacheront des demandes qu'ils font à l'égard du fret & de l'huile de baleine: mais voulant approfondir quels avantages nous pourrions tirer de cette étroite union, j'ai eſtimé à propos de leur parler aſſez froidement ſur ce qu'ils me diſoient avec chaleur, leur faiſant entendre que ce qui s'étoit paſſé à Munſter faiſoit appréhender pour l'avenir; mais que V. M. avoit tant de bonté & uſoit avec tant de prudence dans le Gouvernement de ſon Royaume, que l'intérêt de ſes Alliez lui étoit auſſi conſidérable que les ſiens, mais qu'il falloit

loit auſſi que de leur part ils fiſſent quelque choſe de plus fort qu'à l'ordinaire, qui pût engager une confiance plus grande de part & d'autre.

Nous parlâmes de leurs forces de mer, qui conſiſtent en 100. navires de guerre bien équipez, ſans compter plus de 300. grands navires appartenans aux Compagnies des Indes & aux Marchands, dont l'Etat ſe peut ſervir en cas de beſoin.

Ils me dirent enſuite, que l'armée navale de V. M. n'étant pas en état d'aller à la mer comme elle étoit autrefois, en attendant qu'elle eût remis ſes vaiſſeaux, elle pourroit louer par mois plus ou moins jusqu'à cinquante navires, ſelon le tems qu'elle en auroit beſoin, du port de trente & quarante piéces de canon équipez de toutes choſes avec de bons Capitaines, dont elle pourroit être aſſûrée ſelon la conjoncture de ſes affaires, & à quoi Mrs. les Etats donneroient leur conſentement; & que ſoit en cette rencontre ou en toutes autres, où la France auroit beſoin d'eux, ils s'attacheroient entiérement aux intérêts de V. M.

Ils

Ils m'ajoûtérent, qu'ils voyoient bien que le Roi d'Angleterre vouloit s'autoriſer dans leur Païs par des cabales qui ne lui réuſſiront pas, & qu'ils y donneroient bien-tôt ordre.

Je leur dis, que je leur voulois parler comme ami, connoiſſant les ſentimens de V. M. & ſelon les ordres que j'avois reçûs d'elle, qui ſont, de les porter à s'accommoder avec le Roi d'Angleterre, tout autant qu'ils le pourront faire honnêtement, & que la plus grande ſatisfaction que V. M. ſauroit avoir, eſt de contribuer à unir & faire bien vivre tous ſes Alliez enſemble.

Et quant à la maniére d'agir de la France & de l'Angleterre envers eux, je leur laiſſois décider, à qui des deux Rois ils devoient plus d'amitié, plus de reſpect & plus de reconnoiſſance pour les biens qu'ils en avoient reçûs.

Ils me répondirent avec des termes, qui marquoient les véritables ſentimens de leur cœur; qu'ils me prioient d'être perſuadé, qu'ils devoient tout à V. M. & qu'ils n'avoient encore pû s'acquitter de tant d'obligations qu'ils lui avoient, mais qu'ils ne devoient rien

à

à l'Angleterre, lui aiant bien payé les prémiéres obligations.

Les Catholiques n'ont pas encore eu satisfaction, quoique leur intérêt ait été porté avec chaleur dans le Parlement par le Comte de Bristol, à quoi le Chancélier s'est opposé, plûtôt pour être contraire au dit Comte de Bristol, qu'à dessein de nuire aux Catholiques. Je suis, &c.

Au Roi.

De Chelsey, le 28. Juillet 1661.

SIRE,

J'Eus hier mon Audience publique, & au lieu que la coutûme est, que les carrosses du Roi d'Angleterre vont prendre tous les Ambassadeurs à la Tour de Londres, où ils sont obligés de se rendre, ils ont été amenez jusques dans mon Palais à Chelsey, qui se trouve plus éloigné de deux milles: j'ai été accompagné de ceux des Ambassadeurs & Ministres, qui se trouvent residens en cette Cour, & de la plû-

plûpart de ceux des Milords & des grands Seigneurs d'Angleterre.

Je fais ce detail à V. M. afin qu'elle connoiſſe, que non ſeulement il n'a rien manqué à la cérémonie de ce qui a accoûtumé de ſe pratiquer pour dignement honorer V. M. en la perſonne de ſon Miniſtre, mais qu'il y a eu encore quelque choſe au delà.

J'adreſſe à M. le Comte de Brienne un abrégé du Diſcours, que j'ai tenu au Roi d'Angleterre dans cette Audience, pour ne rien omettre du compte que je dois à V. M. ſur les moindres choſes; il y a été répondu par des proteſtations générales d'amitié & bonne correſpondance envers V. M. qui ſe raportent à-peu-près à celles qui me furent faites dans mon Audience particuliére, dont je l'ai déjà informée. Il y a des Commiſſaires nommez pour m'entendre ſur les affaires: je prendrai mon tems pour les propoſer ſuivant les ordres de V. M.

Je viens de voir M. le Chancélier, qui m'a aſſûré, que le Roi d'Angleterre écriroit demain à ſon Reſident en Hollande, de ne prétendre autre rang

rang ni qualité que celle que tous les Réſidens des Couronnes ont eu par le paſſé.

J'en ai donné avis à M. de Thou, & de ce que j'ai appris de la négotiation du Prince Maurice, & de celle de Mrs. les Etats.

M. le Chancélier m'a dit, que pour marque que le Roi d'Angleterre ſe vouloit accommoder avec eux, il étoit très content de renouveller le Traité, ainſi qu'ils ont fait avec Cromwel, à la reſerve des articles qui concernent la perſonne du Roi d'Angleterre & la Maiſon d'Orange.

Je l'ai fait ſavoir à Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande, afin qu'ils priſſent leurs méſures.

M. de Rutrefort, Gouverneur de Dunkerque, eſt arrivé hier à Londres; il a dit au Roi d'Angleterre, que les travaux, qu'on avoit commencez ſur la Colme, ont ceſſé, & que les Eſpagnols lui ont dit ſur la plainte qu'il en faite, que c'étoit les payſans qui travailloient ſans ordre, & qu'on leur défendroit de continuer.

Il eſt arrivé à Grenwich depuis trois jours

jours des Ambaſſadeurs Extraordinaires de Véniſe, qui viennent à Londres ſamedi; & pour cela le Roi d'Angleterre leur envoie ſes carroſſes, & au même tems tous les Ambaſſadeurs ſuivant la coûtume y doivent envoyer les leurs; cette cérémonie à venir obligea M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de prendre ſon tems le 26. que je lui envoyai le Sieur Batailler lui donner part de l'Audience que je devois avoir le lendemain, d'entrer avec lui en un long raiſonnement des précautions qu'il deſiroit prendre pour aller au devant de toutes les brouilléries, qui pouvoient naître entre les Ambaſſadeurs des deux Couronnes, troubler la bonne union & intelligence, dans laquelle ils devoient vivre pour l'intérêt de leurs Maîtres; & après s'être travaillé à juſtifier cette bonne intention par des circonſtances de fort petite conſidération, & m'avoir fait valoir la civilité qu'il prétendoit me rendre, en laiſſant dans notre Audience paſſer ſes carroſſes après le dernier des miens, au lieu de les faire marcher immediatement après le carroſſe du corps, il vint à s'expliquer de

ce

ce qu'il croyoit que nous devons faire tous deux dans l'Entrée des Ambaſſadeurs de Véniſe, & en m'exaggérant à ſa maniére les précautions qui avoient été priſes à Saint Jean de Luz par feu M. le Cardinal, pour partager la terre, l'eau, le Soleil, & généralement toutes choſes également, (ce ſont ſes termes) il voulut rendre, par cet exemple, le Sieur Batailler & moi par ſon rapport perſuadez, qu'il n'y avoit nul doute, que dans l'occaſion, qui ſe préſentoit, nous ne duſſions nous abſtenir d'envoyer l'un & l'autre nos carroſſes, pour éviter les prééminences de l'un des deux Rois, & ſoûtint ce discours de l'exemple de M. le Comte de Soiſſons, qui à l'Entrée des Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats étoit convenu avec lui de la même choſe. Il chargea le Sieur Batailler de me faire cette propoſition, & enſuite de lui faire raport de mes ſentimens: ce qu'il a fait aujourd'hui en ce ſens, que je n'avois pas moins à cœur que lui l'entretien de la bonne intelligence entre les deux Couronnes, & que c'étoit la prémiére choſe qui m'étoit recommandée par mes ordres,

ordres; que je cherchois, pour y obéir, à éviter tous les obſtacles qui la pouvoient troubler; mais que je n'avois pas crû qu'il me pût faire une conteſtation ſur la prééminence en l'occaſion préſente; que mes ordres étoient ſi exprès de la maintenir en faveur de V. M. que même je ne pouvois écouter aucun tempérament là-deſſus, & qu'après l'exemple, qui en établiſſoit le droit dans tous les Siécles, je ne recevois aucunes raiſons au contraire; que l'exemple de M. le Comte de Soiſſons ne m'étoit pas connû; que depuis j'avois reçû mes ordres, & qu'ainſi j'étois obligé de m'y conformer, quand même cet exemple ſeroit véritable. L'affaire en eſt demeurée là, & j'eſtime qu'après l'honneur que m'a fait V. M. de me confier ſes intérêts, je ne puis mieux lui marquer mon zéle & ma fidélité, qu'en les portant hautement dans la prémiére occaſion que j'ai de faire voir dans mon miniſtére à toute l'Europe les avantages qui vous ſont dûs par-deſſus tous les Rois de la Chrêtienté: ce ſera ſamedi que ſe decidera ce différend; je fais mes préparatifs pour cela, com-

comme l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fait les ſiennes, & j'eſpére que je ne commettrai votre Majeſté à aucun événement fâcheux. Je ſuis, &c.

Diſcours tenu au Roi d'Angleterre par M. le Comte d'Eſtrades dans ſa prémiére Audience du 27. Juillet 1651.

SIRE,

L'Alliance que les Rois, péres du Roi mon Maître, ont eue de tout tems avec les Rois de la grand' Bretagne prédeceſſeurs de V. M. a été toûjours accompagnée d'une amitié auſſi ſincére qu'elle le peut être parmi les hommes.

Le voiſinage de leurs Etats, puiſſans par leur étendue & leur abondance, a établi entre leurs Peuples une néceſſité de bonne correſpondance, qui a toûjours fait leur intérêt de leur union; & cette union n'a jamais été troublée ſans une perte très conſidérable à tous les deux.

La prudence des Rois, qui les ont gouvernés succeſſivement, a employé tous ſes ſoins pour les maintenir, mais ſouvent le Ciel a pris plaiſir de la confondre par des accidens, qui troublent d'ordinaire toutes les Nations de la terre, & qui ſont la haine de l'amitié, & la guerre de la paix du monde la mieux affermie.

Nous n'avons point vû de notre tems arriver entre ces deux Etats aucun de ces changemens, qui ont parû ſi fréquens aux Siécles paſſez; & ſi c'eſt un coup du Ciel, qui n'a pas permis que le Roi mon Maître ſe joignit comme un Ennemi étranger à cette foule d'Ennemis domeſtiques, qui s'étoient élevés contre V. M. je puis dire, Sire, que c'eſt encore un effet de cette ſainte Alliance renouvellée à ſon hûreux avénement à la Couronne, & une ſuite de cette amitié ſincére, qu'il garde à tous ſes Alliez.

C'eſt par elle, qu'il a vû avec deplaiſir toutes les revolutions malhûreuſes arrivées dans vos Etats; que depuis il a ſenti de la joie pour tous vos bons ſuccès; qu'aujourd'hui il écoute avec

ad-

admiration les bruits que la renommée répand dedans le Monde de tant de Royales vertus, qui éclatent dans la conduite de V. M. qu'il souhaite que la Princesse, dont elle a fait choix, lui donne bien-tôt des Successeurs dignes d'un si grand Roi; & enfin, Sire, c'est par ce principe d'amitié sincére établie depuis tant de Siécles entre ces deux Etats, que le Roi mon Maître a cherché à la renouer par l'hûreux mariage de Monsieur avec la Princesse d'Angleterre sœur de V. M.

La maniére obligeante, avec laquelle V. M. y a répondu, & les marques de bonne correspondance & union en toutes choses, qu'elle lui a fait donner par son Ambassadeur, lui font espérer que cette amitié sera reciproque de la part de V. M. qu'elle passera de vos personnes Royales en celles de vos Peuples, pour le bien & pour le repos commun. Et comme le Roi mon Maître ne desire rien avec plus de passion que d'entretenir une bonne intelligence, il m'a envoyé à cette fin vers V. M. en qualité de son Ambassadeur, pour lui en donner toutes les assûran-

ces, & pour m'employer près d'elle à divertir tous les obstacles qui pourroient la troubler : c'est à quoi, Sire, je m'employerai avec toute l'exactitude & tous les soins que mérite un ouvrage si nécessaire à l'utilité & au repos de tant de Peuples.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau le 5. Août 1661.

MOnsieur d'Estrades, j'ai résolu de répondre moi-même à toutes les lettres que j'ai chargé mes Ambassadeurs de m'écrire sous la couverture de M. de Lionne, lorsqu'ils auront à m'informer de quelque chose, dont l'importance requerra un plus grand sujet; & pour commencer de tenir cet ordre avec vous, je vous dirai touchant vos dépêches des 25. & 28. du mois passé, prémiérement en général, qu'elles m'ont donné lieu de reconnoître combien il importe de faire un bon choix pour les Emplois de dehors, puisqu'il est certain qu'une personne, qui n'auroit

roit pas eu votre capacité & votre adreſſe, n'auroit pû me rien écrire d'approchant de ce que vous avés fait, ni me donner les lumiéres, que je vois bien que j'aurai de vous, pour prendre en toutes occaſions les réſolutions qui ſeront le plus de mon ſervice.

La confidence, que vous a faite le Roi mon frére du deſſein qu'il a de faire rétablir le Prince ſon neveu dans ſes Charges, & des moyens par leſquels il prétend fermer la bouche à l'Avocat Général de Hollande, qui y eſt le plus contraire, m'a parû une maniére de négocier fort adroite pour m'engager dans une affaire, où il ne me ſemble pas que je doive entrer ſi avant; car outre que dans la diſpoſition où ſe trouvent préſentement Mrs. les Etats, rien ne les peut choquer davantage qu'un pareil deſſein, parce qu'ils voyent auſſi-bien que le Roi d'Angleterre la fin qu'il ſe propoſe en cela, qui eſt de les rendre plus dépendans de lui; à quoi ſans doute il les trouvera bien contraires. Je conſidére d'ailleurs, que ne pouvant m'aſſûrer du Roi d'Angleterre, ni de Madame la Princeſſe Douairiére

d'Orange, ni de M. l'Electeur de Brandebourg, je ferois un méchant personnage dans cette affaire ; je dis même quand elle réuſſiroit, parce que j'aurois desobligé les Etats de Hollande, pour accroître l'autorité d'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne me convient pas ; & n'aurois pas gagné pour cela M. le Prince d'Orange, qui croiroit en avoir la principale obligation à ſon oncle ; ainſi je juge qu'en ce point-ci il faut ſe contenter de donner de bonnes paroles au Roi d'Angleterre, lui témoigner que je ſouhaite tous les avantages de la Maiſon d'Orange, tant pour l'affection que j'ai pour le Prince, que par l'intérêt que prend mon dit frére : mais s'il me preſſe de paſſer au delà, & de me declarer par des offices publics de mon Ambaſſadeur à la Haye, j'aurai un bon prétexte de m'en défendre ſur les attachemens de M. l'Electeur de Brandebourg & de Madame la Princeſſe Douairiére d'Orange, qui m'empêchent de pouvoir m'aſſûrer de leur affection.

J'ai vû ce que vous me marquez touchant le Fort de Link, & il peut être bien

bien utile dans la ſuite, que vous ayés découvert le deſſein qu'ont les Anglois de s'en emparer avec des bombes; je ſai quel effet elles ſont capables de faire, ſur-tout dans un petit lieu; car j'en ai vû jetter à Dunkerque, où elles faiſoient un grand fracas; cependant j'ai fort approuvé la penſée, qui vous eſt venue dans l'eſprit, de faire un échange de ce poſte-là avec celui d'Hermuin; & ſi Fuenſaldagne ne ſe fut pas trouvé conſidérablement malade, je lui en aurois fait faire la propoſition; mais afin qu'il n'y ſoit pas perdu de tems, j'en ai écrit à l'Archévêque d'Embrun mon Ambaſſadeur à Madrid, d'où auſſi bien il auroit fallu, que le dit Comte eût attendu les ordres: je lui ai même donné là-deſſus un avis, qui eſt, que ſachant par les rélations, qui m'ont ſouvent été faites de la maniére d'agir de Dom Louis de Haro, & qu'il eſt toûjours en garde ſur toutes les ouvertures qu'on lui fait, quelques avantageuſes qu'elles puiſſent être pour ſon Maître, comme ſi on avoit deſſein de le ſurprendre; il ſe contente de lui en faire la propoſition, ſans attendre la

trop appuyer à force de raisons, le laissant déliberer à loisir, étant sans doute la meilleure voie pour faire réussir la chose. Cependant il a été bien à propos, que pour mettre en considération aux Anglois de ne rien entreprendre sur Link, vous ayés déclaré au Chancélier Heyde, que la moitié du Fort & les fossez étoient de la Chatellenie de Bourbourg qui m'appartient ; & que les Commissaires, nommez de part & d'autre pour l'exécution de la Paix, travailloient à ajuster cette affaire : cela me donnera peut-être le tems de voir ce qui pourra réussir en Espagne du dit échange.

J'avois toûjours eu le soupçon, que vous me confirmez par votre lettre, que le véritable sujet de l'envoi de la prémiére flotte partie de Londres n'étoit pas le dessein d'Alger, mais bien plûtôt pour aller à la rencontre de celle qui vient des Indes.

J'ai entre mes mains le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & le Dannemark, qui n'est que d'une Alliance défensive entre les deux Etats, mais ce que vous me mandés m'obligera à le revoir,

revoir, pour reconnoître s'il y a quelque chose de plus particulier, où j'aie quelque intérêt ; sur quoi, si cela se trouve, je vous manderai ce que vous aurés à faire.

A l'égard de la Suede, je n'ai pas oui dire, qu'il y ait eu aucun nouveau Traité de liaison & d'union entr'eux, au contraire il me semble que toutes les mésures des Suedois étoient plûtôt prises avec le feu Protecteur, & telles, que le Roi d'Angleterre doit être plûtôt mal satisfait d'eux qu' autrement.

Vous devés juger vous-même, qu'il ne m'est pas desavantageux que le Roi d'Angleterre ne soit pas tellement satisfait des Hollandois, que je dûsse craindre que ces deux Puissances, qui sont aujourd'hui les plus considérables sur la mer, puissent prendre ensemble de fort étroites liaisons ; cependant vous ne pouvez parler avec plus de force que vous avés fait aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats.

J'ai été bien aise d'avoir été informé, aussi particuliérement que je le suis par votre lettre, de l'état présent des revenus du Roi d'Angleterre, & de celui des

dépenſes, auſquelles il eſt indiſpenſablement obligé: par le compte que vous m'en rendez, il me paroît, qu'il n'eſt pas en ſi bon état qu'on le croit, puiſque ſans une reſſource extraordinaire, il ſera toûjours en arriére de deux millions toutes les années; ce qui non ſeulement lui fera conſidérer davantage ſes Amis, mais lui ôtera auſſi le moyen de ſonger à entreprendre de grandes choſes, comme d'ailleurs il ſeroit en état de les tenter, ſe trouvant aujourd'hui une flotte de cent ſoixante vaiſſeaux, que ſes malheurs paſſez lui ont valu, par le ſoin que le Protecteur a pris, dans le tems de ſon autorité, d'augmenter les forces de mer bien au delà de ce que l'avoient jamais pû faire les Rois d'Angleterre.

Continués de m'informer, auſſi exactement que vous avés commencé de faire, de tout ce que vous jugerez mériter de venir à ma connoiſſance. J'ai commandé à de Lionne de vous écrire ſur une circonſtance qui m'a fait un peu de peine.

Cependant je ne veux pas finir ſans vous témoigner que j'ai une entiére

satisfaction de votre conduite, & que je m'en promets beaucoup davantage dans la suite pour le bien de mes affaires. Priant Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Ecrit à, &c.

Signé LOUIS.

Au Roi.

De Chelsey, le 1. Août 1661.

SIRE,

LE parti, que le Roi d'Angleterre a pris de donner toute l'autorité de la tutéle du jeune Prince d'Orange à la Princesse d'Orange Douairiére & à l'Electeur de Brandebourg, donne un tel ombrage à la Province de Hollande, qu'il y a à craindre qu'il n'y ait bien des difficultez à la conclusion d'un Traité entre la Hollande & l'Angleterre; le Roi s'est un peu trop declaré ennemi de l'Avocat Général de Wit, & c'est à présent un Parti, qui deviendra avec le tems comme celui de Barnavel.

Il y a assûrément beaucoup de choses

à préparer & à ménager dans ce Païs-là pour le ſervice de V. M. pour en tirer de grands avantages : je m'apperçois bien que ces trois Ambaſſadeurs ſont tous amis particuliers de l'Avocat Général, & qu'ils n'agiſſent que par la cabale d'Amſterdam, qui eſt la plus puiſſante de la Hollande.

En deux conférences, que nous avons eues, j'ai bien pénétré, qu'ils euſſent deſiré que je fuſſe entré dans les ſentimens qu'ils m'ont aſſez expliqués, qui ſont de ſe lier étroitement avec V. M. d'avoir pour Amis les ſiens, & ſi dans leur voiſinage il y en avoit quelqu'un qui ne l'eût pas toûjours été, que ce ſeroit aſſez de leur faire connoître les intentions de V. M. pour les porter à tout ce qu'elle deſireroit. Je leur répondis en termes généraux, que V. M. ſeroit très aiſe de les voir dans ces bons ſentimens, & qu'elle employeroit toûjours tout ce qui dépendroit d'elle, pour que ſes Amis fuſſent les leurs.

J'ai crû ne devoir pas entrer plus avant avec eux ſur ce diſcours, parce que connoiſſant que ce Parti veut ſe for-

fortifier par V. M. contre celui du Roi d'Angleterre, & que les Amis, dont ils m'ont voulu parler, ſont le Duc de Neubourg, pour s'en ſervir en cas de beſoin à tenir tête à l'Electeur de Brandebourg ſur les différends qu'ils ont enſemble; j'ai eſtimé ne me devoir pas engager davantage ſans ſavoir les intentions de V. M.

M. le Prince Maurice & le Sieur Veyman ſon Collégue m'ont témoigné ſouhaiter fort, que M. l'Electeur de Brandebourg s'attachât à la France; & que pourvû qu'on l'aidât à entretenir ſes troupes ainſi que l'Empereur faiſoit, il y auroit moyen de le dégager. Je lui répondis, que V. M. étoit en état de ne rechercher perſonne, & encore moins de donner de l'argent pour s'attacher à elle, mais que ceux qui deſiroient avoir ſon amitié, & ſa protection, l'obtenoient avec ſûreté & ſincérité, lorsqu'ils la demandoient ſans intérêt; qu'on le pouvoit juger par ce qu'elle avoit fait pour M. le Duc de Neubourg dans la reſtitution de Juliers, à quoi il n'y avoit pas d'apparence de réuſſir, à moins d'en avoir

usé avec la fermeté que V. M. fit sur cette affaire dans le Traité de Paix.

Quant aux affaires de Portugal, il me paroît que la plus grande part du Conseil du Roi d'Angleterre est gagnée par la cabale d'Espagne pour entendre à une tréve; le Chancélier m'a demandé mon avis sur cette proposition; j'ai estimé devoir lui dire, que je la trouvois très desavantageuse pour le Portugal & pour les intérêts & desseins du Roi d'Angleterre; le Roi d'Espagne, dans la foiblesse où il est, n'aiant qu'à gagner du tems pour remettre ses troupes, amasser de l'argent, faire cesser les mécontentemens, qui sont dans ses Etats, tant à Naples qu'ailleurs, semer des cabales & des divisions dans le Portugal, & en former en Angleterre contre le Roi, pour lui donner des affaires; au lieu que s'il entreprend avec vigueur dans cette conjoncture de soûtenir le Portugal, & de porter ses conquêtes dans les Indes, il reduira les Espagnols à ne se pouvoir remettre des pertes qu'ils feront, & même à ne se rétablir jamais de celles qu'ils ont faites par la longue guerre, qu'ils ont eue contre votre Majesté. A-

Après avoir allégué ces raisons au Chancélier, il me répondit que je parlois fort bien, que l'intention du Roi son Maître seroit bien de prendre ce parti, s'il ne lui étoit impossible faute d'argent, mais que si V. M. le vouloit assister par an de quelque somme considérable, il entreprendroit cette guerre; qu'il estimoit aussi avantageux pour V. M. que le Portugal fut conservé, comme pour le Roi d'Angleterre.

Je lui repliquai, que V. M. ne m'aiant donné aucun ordre d'entendre ni de répondre sur telles propositions, je ne pouvois parler sur ce discours que de moi-même, & lui dire que je ne trouvois pas d'égalité d'intérêts entre V. M. & le Roi d'Angleterre pour la conservation du Portugal, parce qu'il ne pouvoit jamais être à V. M. & qu'au contraire il est comme assûré, qu'avec le tems le Portugal sera joint au Royaume d'Angleterre.

Que je ne croyois pas, que V. M. fut en état de fournir aucune somme d'argent pour ce dessein; que la longue guerre, qu'elle avoit eue depuis

tant

tant d'années, avoit épuisé ses Finances ; qu'elle les vouloit remettre, & pour cela diminuer les dépenses, plûtôt que les augmenter.

Il me répondit, il faut donc que contre mon gré je consente à la Tréve que les Espagnols proposent, & que je conçois par les raisons que vous alléguez nous être fort préjudiciable. Je lui dis, que je croyois, qu'il étoit de sa prudence de faire semblant d'en écouter les propositions, d'en differer les réponses sur divers prétextes autant qu'il pourra, & cependant d'essayer de disposer le Parlement à donner quelque secours extraordinaire au Roi d'Angleterre pour un si grand dessein.

Le Chancélier me pria très instamment, que cette conversation fut secrette, ne desirant pas que M. le Comte de Saint Alban la sût.

J'ai sû qu'il n'y a nul Traité entre la Suéde & l'Angleterre, & qu'il n'y a eu que des complimens de civilité, mais qu'avec le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg il y a une étroite alliance & grande union d'intérêt.

Com-

Comme le Roi d'Angleterre s'en va à la fin d'Août au Progrès, & qu'il sera deux mois absent de Londres, & M. le Chancélier aussi, je supplie V. M. d'agréer, que je me serve de la permission qu'elle m'a donnée d'aller demeurer ce tems-là à Gravelines, pour y exécuter les choses qui sont nécessaires à son service & au bien du Gouvernement.

Après avoir envoyé ma Dépêche de l'ordinaire dernier, je reçûs à dix heures du soir une lettre de M. l'Ambassadeur d'Espagne, que j'envoie à M. de Brienne avec la copie de celle que j'y répondis; & le lendemain je lui envoyai le Sieur Batailler, comme je lui promettois par ma lettre : & parce que je lui devois une visite de civilité, je fus la lui rendre l'après-diné, & pris occasion de lui confirmer, que j'étois en résolution de faire marcher le lendemain mes carrosses devant les siens dans la Cérémonie de l'Entrée de Mrs. les Ambassadeurs de Vénise; & je voulus encore lui rendre les raisons que j'en avois, pour lui faire mieux comprendre, que je n'agissois point dans

dans l'occaſion préſente par aucun eſprit d'aigreur ni de pointille, qui pût altérer notre bonne intelligence, mais par la ſeule obligation où j'étois de ſatisfaire à mon devoir, en conſervant les droits de prééminence dûs à V. M. & établis par tant d'exemples en cette Cour, mais plus authentiquement à Rome & à Véniſe, où les Ambaſſadeurs de S. M. Catholique n'aſſiſtent jamais aux cérémonies où ſe trouvent ceux de V. M. pour éviter de marcher après eux; ce qui étoit un exemple pour lui à ſuivre dans cette rencontre.

Il n'eût à me répondre que par les exemples de M. le Comte de Soiſſons, & de M. de Thou; au prémier je répondis, que la raiſon, pour laquelle M. le Comte de Soiſſons n'avoit pas envoyé ſes carroſſes à l'Entrée des Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats, ne venoit pas d'aucune convention qui eût été arrêtée avec lui, mais de ce que ſe trouvant chargé de viſites & preſſé de s'en retourner, il n'en eût pas le tems, & ce fut l'excuſe qu'il prit auprès de ces Ambaſſadeurs, lorsqu'il leur en envoya faire compliment, dont même ils

ils demeuroient d'accord à préſent.

Pour ce qui étoit de M. de Thou, que Mrs. les Etats, pour empêcher le desordre qui pouvoit arriver d'une pareille conteſtation, étoient intervenus & avoient prié tous les Ambaſſadeurs de ne pas envoyer leurs carroſſes; ce qui ne ſe trouvoit pas dans la rencontre préſente. Mais que quand ces deux exemples ſeroient formels, mes ordres aiant été expédiez depuis, il falloit que je m'y conformaſſe.

Il me témoigna, que puiſque j'étois dans cette réſolution, il la prenoit toute ſemblable en cas que Mrs. les Ambaſſadeurs de Véniſe lui envoyaſſent notifier leur arrivée, ce qu'ils n'avoient pas encore fait: & parce que je n'avois eu non plus que lui aucune viſite de leur part, & qu'il eſt conſtant qu'en ce cas il n'eſt pas de la bienſéance d'envoyer rendre aucun honneur, nous convinmes, pour nous éclaircir de leur intention, d'envoyer chercher ſur l'heure le Reſident, qui nous aſſûra que Mrs. les Ambaſſadeurs n'envoyeroient point faire de notification ni pour leur Entrée, ni pour leur Audien-

dience, & qu'en cela ils vouloient se conformer à l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Ligne, qui étoient Ambassadeurs extraordinaires comme eux. Là-dessus nous convinmes de n'envoyer ni l'un ni l'autre ; & m'étant même éclairci ensuite avec les Ambassadeurs de Mrs. les Etats, je trouvai qu'il ne leur avoit été faite aucune notification non plus qu'à nous.

Je ne deciderai pas à V. M. si l'Ambassadeur d'Espagne cherchant tous les moyens pour éviter une concurrence, qui sans doute lui devoit être périlleuse par les grands préparatifs qu'il pouvoit savoir que j'avois faits, a obligé Mrs. les Ambassadeurs de Vénise d'en user ainsi par l'entremise de leur Resident, qui est son ami particulier, & que je sai qui dina ce jour-là chez lui ; ou si la vanité de suivre l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Ligne ne leur a point fait prendre ce parti.

Le lendemain à midi le Roi d'Angleterre m'envoya un Gentilhomme, Officier de sa Maison, me prier de sa

part

part de n'envoyer point mes carroſſes ni à l'Entrée ni à l'Audience de Mrs. les Ambaſſadeurs de Véniſe, me diſant que la même priére ſe devoit faire à tous les Ambaſſadeurs. J'ai ſû que le grand nombre des gens armés, qui avoient des deux Partis leur rendez-vous dans les cours & places de Witehal, pour aider nos carroſſes à prendre leur rang immédiatement après ceux du Roi, lui avoit fait appréhender une affaire, qui eût eu de la ſuite dans le Peuple; & que même pour prévenir les desordres, qui arrivent de ces conteſtations, il s'étoit porté à en uſer ainſi après l'exemple qu'il avoit vû pratiquer à la Haye par Mrs. les Etats à ſon occaſion.

Je ſupplie très-humblement V. M. de me faire ſavoir ſi elle approuve la conduite que j'ai gardée en cela, afin que dans les occaſions qui ſe préſenteront de cette nature, & que j'attens chaque jour par l'arrivée de Dannemarck, de Suede, de Génes, & de l'Empéreur, j'y ajoûte ou diminue ce que V. M. jugera à propos pour le bien de ſon ſervice & pour ſa plus grande gloire.

Dans

Dans les Audiences publiques, que que j'ai eues de M. le Duc d'Yorck & du Chancélier, je pris mon tems de leur parler en particulier des droits de prééminence de V. M. pardeſſus le Roi d'Eſpagne, & de l'injuſte prétention de ſon Ambaſſadeur dans l'occaſion préſente; que ces avantages lui avoient été conſervés plus exactement dans cette Cour que dans pas une autre, où V. M. avoit des Ambaſſadeurs; & qu'ainſi je ne voulois point leur alléguer l'uſage de Rome & de Véniſe, où le Pape & la République avoient employé juſqu'à leurs Gardes pour empêcher qu'elle ne fût troublée dans ſes droits par les Eſpagnols, qui par là avoient été obligés de ne ſe trouver jamais aux cérémonies; que j'eſpérois que le Roi d'Angleterre, demeurant dans les mêmes ſentimens de ſes Prédéceſſeurs, ne me refuſeroit pas les mêmes ſecours ſi j'en avois beſoin.

Ils me répondirent tous deux en termes fort généraux, & de telle maniére qu'après avoir vû depuis intervenir le Roi, je comprens bien que dans de pareilles rencontres il interviendra toûjours,

jours, principalement pour l'intérêt qu'il a d'éviter un desordre, qui pourroit causer de la sédition dans Londres.

Dans la contestation présente si nous en étions venus aux mains, je croi que l'affaire se fût terminée à mon avantage, parce qu'aiant prévû que d'ordinaire dans les commencemens ces concurrences arrivent, j'ai amené avec moi nombre d'Officiers de mon regiment d'Infantérie & de la compagnie de Cavalérie de mon fils, & quelques-uns de la Garnison de Gravelines. J'ai rassemblé ici tout ce que les Colonels Rudhrefort, Dillon, Napere, & Mousqueri, ont eu d'amis, & avec ce que je prenois de ma maison je me voyois assûrément en état de repousser tout l'effort de l'Ambassadeur d'Espagne. Mais, Sire, je considére que ces Colonels, qui hûreusement se sont rencontrez en cette Cour, n'y seront pas toûjours, que le Roi d'Espagne aussi bien que V. M. a nombre de Colonels Irlandois attachez à son service; que toute cette Nation lui est particuliérement devouée; qu'il a beaucoup de credit

credit sur tous les Catholiques des trois Royaumes, & que Batteville n'épargne ni argent, ni promesse pour engager tout le monde; qu'il reçoit pour cela de grandes pensions du Roi son Maître; & qu'ainsi il pourroit arriver qu'après avoir eu l'avantage une fois, l'Ambassadeur d'Espagne pourroit bien l'emporter une autre.

V. M. fera là-dessus telles reflexions qu'elle jugera à propos, & me donnera tels ordres qu'il lui plaira, je les exécuterai très ponctuellement. Je suis, &c.

Au Roi.

De Chelsey, le 4. Août 1661.

SIRE,

LE Roi d'Angleterre m'a envoyé chercher pour me dire les propositions qu'il a fait faire à V. M. par M. le Comte de Saint Alban, lesquelles ne sont que générales, mais que desirant venir à des propositions particulières, & qui soient seulement entre V. M. & lui, sans

sans que le dit Comte de Saint Alban en ait connoissance, il a bien voulu me dire que prenant la derniére confiance en moi, il vouloit me remettre tous ses intérêts entre les mains, pour que V. M. en decidât, & lui donnât ses conseils sur sa conduite, ne voulant rien entreprendre que par sa participation.

Sa pensée & celle de M. le Chancélier sont, qu'il faut le dernier secret pour faire réussir cette affaire, à cause de la grande cabale, que les Espagnols ont dans sa Maison & dans le Parlement; & que pour ôter tout soupçon d'un Traité, sous prétexte d'aller à Gravelines j'aille trouver V. M. avec les dites Propositions, dont la substance est.

Savoir, si on ne donnera pas secours, pour le bien & l'avantage des deux Couronnes, au Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols.

Les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet V. M. donnera quelque somme d'argent considérable.

Ou bien en cas que ce que dessus ne

ſe puiſſe faire, ſi le Roi d'Angleterre acceptera la médiation que les Eſpagnols lui offrent pour faire une Tréve.

Je lui ai répondu, que pour aller trouver V. M. avec des Propoſitions, je ne le pouvois faire ſans ſes ordres & ſa permiſſion : mais que je me chargeois bien de lui mander par un courrier exprès tout ce qu'il me diſoit, & qu'après la réponſe de V. M. on pourroit prendre des méſures plus juſtes, & que pour accepter la médiation pour faire la Tréve avec l'Eſpagne, je n'avois rien à ajoûter aux raiſons, que je lui avois alléguées il y a trois jours ſur ce ſujet ; & que je croyois qu'elle lui ſeroit auſſi préjudiciable qu'au Portugal.

Que cependant j'eſtimois qu'il étoit de ſon ſervice de préparer toutes choſes, comme ſi V. M. acceptoit les dites Propoſitions, pour ne perdre pas de tems, que les Eſpagnols n'en perdoient point, puiſque leur armée étoit entrée dans le Royaume de Portugal ; & que pouvant joindre les 3000. hommes licentiez des Places d'Ecoſſe aux 4000. hommes qu'il vouloit tirer de Dunkerque, ce ſeroit un ſecours ſi con-

ſi-

sidérable, qu'il y avoit lieu d'espérer que les desseins des Espagnols ne réussiroient pas si facilement qu'ils ont crû.

Si V. M. me donne ordre de me charger des dites Propositions, je partirai tout aussi-tôt en poste pour me rendre auprès d'elle, & lui rendre par même moyen un compte très exact tant des affaires & des intérêts de cette Cour, que de celle de la Hollande, & des Rois & Princes ses Alliez, qui sont du côté du Nord.

Dans les difficultez, que j'ai apportées au Roi d'Angleterre pour ce secours d'argent, il m'a dit, que l'Ambassadeur de Portugal l'avoit assûré, que feu M. le Cardinal avoit promis de la part de V. M. à leur Ambassadeur, qui étoit lors en France, qu'elle l'assisteroit d'une somme considérable pour les aider à se maintenir, & que Mr. le Tellier en étoit informé.

Je puis assûrer V. M. que le Roi d'Angleterre est absolument porté au dessein des Indes & du Portugal, & qu'il n'a plus aucune pensée sur les Places de la Flandre, comme il m'avoit parû au commencement. Je suis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Fontainebleau, le 13. Août 1661.

MOnſieur d'Eſtrades, j'ai reçû vos deux lettres des prémier & 4 du courant; j'avoue qu'après ce que vous m'avez mandé par vos précedentes, ſur le ſujet des Ambaſſadeurs Extraordinaires de Véniſe dans Londres, & ſur les préparatifs que vous faiſiés pour maintenir en cette rencontre-là les prérogatives dûes à ma Couronne par-deſſus toutes les autres, il ne m'avoit pû tomber dans l'eſprit, que cette affaire-là ſe dût paſſer & finir comme j'apprens qu'elle a fait. Je ne vous celerai pas, que j'ai été fort touché de deux choſes: l'une, que le Roi mon frére ſe ſoit mêlé dans cette affaire ſans néceſſité, & aſſez deſobligeamment, puiſqu'il ſemble avoir voulu decider une entiére égalité entre moi & mon frére le Roi d'Eſpagne, quoiqu'il ne pût ignorer par combien de raiſons la préémi-

minence m'appartient, & que j'en ſuis de tout tems en poſſeſſion en tous lieux : l'autre, que vous ayez deferé à ce qu'il vous a envoyé dire, n'aiant même été qu'une priére de ſa part, de n'envoyer pas vos carroſſes, vû que quand même ç'auroit été un ordre exprès, comme il lui eſt libre de les donner tels qu'il veut dans ſes Etats, vous auriez dû lui répondre, que vous n'en receviez que de moi; & s'il eût après cela réſolu d'uſer de violence, le parti que vous aviez à prendre étoit de vous retirer de ſa Cour, attendant ma volonté ſur ce qui ſe ſeroit paſſé. Je n'ai pas procedé de la même maniére quand l'Ambaſſadeur de Suede a fait ſon Entrée dans ma Cour, aiant pris ſoin qu'il n'en fit ſavoir le jour ni l'heure aux autres Ambaſſadeurs, & par ce moyen j'ai évité, ſans que perſonne ait eu ſujet de ſe plaindre, les embarras qui euſſent pû naître entr'eux. Vous voyés donc bien que j'ai grande raiſon de dire, que le Roi mon frére eſt entré là-dedans ſans aucune néceſſité, puiſqu'il ne vouloit pas me faire rendre ce qui m'eſt dû, quoique dans une conjoncture, où les Eſpagnols ne

doivent pas avoir grand credit auprès de lui ; il pouvoit au moins pratiquer le même expédient , dont je me ſuis ſervi, faiſant auprès des Ambaſſadeurs de Véniſe , qu'ils ne notifiaſſent pas leur arrivée à aucun Miniſtre Etranger. Je ne deſire pas que vous en faſſiés préſentement aucune plainte formelle, mais bien que vous vous mettiez en état de reparer à la prémiére occaſion le préjudice , qu'on m'a voulu faire en celle-ci ; ſur quoi j'aurai le loiſir de vous faire ſavoir plus particuliérement mes intentions.

Si les Hollandois veulent ſe ſervir du Duc de Neubourg, pour en cas de beſoin tenir tête à M. l'Electeur de Brandebourg, qui ne vit pas bien avec eux, il ſeroit néceſſaire qu'ils commençaſſent par un traitement plus favorable au dit Duc en ſes intérêts de ſa Terre de Raveſtein, ſuivant les inſtances que je leur en ai ſouvent faites, & que juſqu'ici ils n'ont nullement conſiderées. Cependant je vous dirai qu'il eſt bon pour moi, que les affaires prennent ce train-là , tant pour les engagemens où ſe trouve préſentement l'Electeur de Bran-

de-

debourg, qu'afin que je fois toûjours plus aſſûré, que la puiſſance d'Angleterre & celle des Hollandois ne puiſſe pas ſe réunir facilement; comme il y a peu d'apparence de le devoir craindre, tant qu'il naîtra entr'eux de pareils ombrages & jalouſies : il faut ſeulement que je m'y conduiſe en ſorte, que le Roi d'Angleterre n'ait pas ſujet de ſe plaindre que je traverſe ſes deſſeins & ſes intérêts.

J'ai fort conſidéré tout ce que le Roi d'Angleterre & le Chancélier Heyde vous ont dit, ſur le ſujet des affaires de Portugal & de la Tréve, qu'ils vous ont fait entendre, que les Eſpagnols propoſent: ſur la préſuppoſition, que cette ouverture d'une Tréve fut véritable, ce que vous ne pouviés ſavoir, vous avés fort bien répondu à ce qu'ils vous ont dit; mais comme par tous les avis, que je reçois de divers endroits du Monde, je ſai quaſi de ſcience certaine, que les Eſpagnols n'ont jamais propoſé cette Tréve, qui donneroit lieu à la concluſion paiſible du mariage de l'Infante de Portugal, & qu'au contraire toutes leurs viſées juſqu'ici &

leurs actions ont tendu à faire appréhender en Angleterre, que cette alliance ne se pût achever sans une déclaration de guerre entre leurs Couronnes; & comme d'ailleurs l'Espagne tomberoit dans le dernier décreditement & perte de réputation, si après avoir conclû la Paix avec moi, elle ne laissoit le Portugal en plein repos.

Pour commencer sur les trois Propositions qu'on a voulu vous charger, ou, pour mieux dire, les trois questions qu'on me fait; dont la prémiére est de savoir, si on ne doit pas, pour le bien & avantage des deux Couronnes, faire tous les efforts possibles pour conserver le Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols; la seconde, les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet je donnerai quelque somme d'argent considérable; la troisiême, en cas que ce que dessus ne se puisse faire, si on acceptera la médiation, que les Espagnols offrent pour une Tréve.

Je vous dirai pour la prémiére, qu'autre chose est mon intérêt que je connois fort bien, & peut être mon de-

desir, & autre chose s'en expliquer, & y agir aiant les mains liées par un Traité, que mon honneur ni ma foi ne me permettent pas de violer en rien; & si j'en usois autrement, le Roi d'Angleterre lui-même n'auroit pas grand sujet de s'assûrer en ce que je lui pourrois promettre aujourd'hui. Quand donc on parle de faire tous les efforts possibles en commun pour conserver le Portugal, & que le Roi d'Angleterre prétend mettre sur moi une partie du poids, dont il s'est chargé en resolvant son mariage, duquel il tire d'ailleurs des avantages indicibles, & qui lui sont particuliers, sans que j'y participe, nous voyés bien que la chose n'est juste ni honnête à mon égard, & que par conséquent je ne dois ni ne puis y entendre.

La seconde question se resout par la réponse à la prémiére. Et pour la troisiéme, qui regarde la Tréve, il faut que vous demeuriez aux termes de ce que vous leur avés déjà fort prudemment représenté sur cette matiére; & si on vous replique comme a fait le Chancélier Heyde, que ne pouvant de-

leurs seules forces soûtenir le Portugal, ils seront obligés d'accepter l'ouverture d'une Tréve, vous témoignerés de ma part y acquiescer comme à un mal nécessaire, qui doit arriver au Portugal & à eux, dont j'aurai grand déplaisir, mais que je ne saurois empêcher ni prévenir par les voies qu'ils le desirent.

J'ai été bien aise d'apprendre par la dépêche, que m'a lûe le Sieur de Brienne, que vous eussiés ajusté les Articles contenus dans vos Instructions touchant les Iroquois, que les Anglois assistent contre mes Sujets, & pour le Commissaire, que j'ai droit d'envoyer à Dunkerque pour la création des Magistrats.

Mais comme je vois que l'on trouble les François dans le fait de la Pêche, que le feu Protecteur leur avoit laissé libre, ce qui est une atteinte au Traité, que signa avec lui le feu Sieur de Bordeaux, laquelle je n'avois pas voulu commencer le prémier, j'ai crû que le Roi mon frére ne l'exécutant pas en un point si important, je ne devois pas être plus retenu sur un autre point du même Traité, qui m'est desavan-

avantageux ; & j'ai ce matin ordonné à mon cousin le Duc de Saint Simon, Gouverneur de Blaye, de remettre les choses au prémier état, qu'elles avoient accoûtumé d'être touchant la décharge des canons à Blaye des vaisseaux Anglois qui viennent à Bordeaux, dont j'ai crû vous devoir donner avis, & du motif qui m'y a porté, afin que vous ayez dequoi répondre, & même avec grande justification, s'il vous en est fait quelque plainte à l'avenir.

Cependant pour vous faire voir, que ce qu'on vous a dit touchant la Péche, ne s'accorde pas bien avec la vérité de ce qui s'est de tout tems pratiqué, je vous envoie un mémoire bien exact qui m'a été adressé, certifié des principaux Officiers & habitans de Dieppe, & en même tems un Acte fait par le Duc d'Yorck Amiral d'Angleterre, pour faire rendre de certains filets de pêcheurs, qu'il dit n'avoir accordé que comme par pure grace, dont j'ai grand sujet de me plaindre. Je fis il y a quelque tems mettre les mêmes Piéces entre les mains du Comte de Saint Alban, qui les aiant vûes

déclara d'abord, qu'il les tenoit incontestables, & qu'il ne doutoit point qu'on ne me donnât là dessus toute satisfaction, comme je vous ordonne de la poursuivre.

J'ai jugé comme vous, que ceux de Boulogne ont eu tort d'user de représailles, ce qui ne se devoit que par mon ordre, après m'avoir porté leurs plaintes de la prise de leurs filets, mais puisque la chose est arrivée, & que j'apprens que le vaisseau a été relâché, après que les Boulonnois ont été dedommagés de leur perte, il n'est pas mal que les Anglois ayent connû par là, que nous ne demeurons pas d'accord de leurs prétendus droits au fait de la Pêche.

Ce ne sont pas les Hollandois seuls, qui ont intérêt à ce que le Roi d'Angleterre a commencé d'entreprendre en Afrique à la riviére de Gambia: j'ai donné charge qu'on vous adresse la copie d'une lettre, que le Surintendant de mes Finances a reçûe de Rouen, par laquelle vous verrés que l'on veut troubler mes Sujets dans un trafic, dont ils sont en possession depuis plus de 80. ans; ce qui seroit bien éloigné des protesta-

testations que le dit S. Roi me fait continuellement, de vouloir lier avec moi une étroite union : c'est pourquoi je ne doute pas qu'on ne m'en fasse raison sur les prémiéres plaintes que vous en ferez de ma part, comme je vous l'ordonne bien précisément.

Cependant je vous dirai, que je ne tombe point dans votre sens, que je doive écrire ni au dit Roi, ni en Hollande, pour inviter & presser les deux parties de renouveller leur Alliance; je juge au contraire, qu'il faut laisser aller l'affaire comme elle pourra; quand ils vivront en quelque jalousie, & mal satisfaits l'un de l'autre, j'en serai d'autant plus considérable à tous les deux. Je vois bien que le Roi d'Angleterre s'engageant à soûtenir le Portugal, il ne seroit pas bien qu'il lui survint des embarras du côté des Hollandois ; mais comme il n'est pas à croire qu'ils les commencent, s'ils n'y sont provoqués par de très grands préjudices qu'on leur veuille faire, à quoi j'estime que le Roi d'Angleterre, qui voit son intérêt comme nous, ne se portera pas. Je juge qu'il importe beaucoup plus que ces

deux Puiſſances, dont la jonction les rendroit formidables ſur mer, ne vivent pas en état de s'unir étroitement, qu'il n'eſt à craindre que je ne reçoive du préjudice, quand ils vivront entr'eux en quelque petite desunion, qui n'ira pas à une rupture.

Je ne juge pas à propos que vous traitiez par écrit avec le Chancélier Heyde, qui eſt l'expédient que vous avés propoſé, pour éviter la néceſſité d'un Truchement entre vous; on dit beaucoup de choſes de vive voix, qu'on feroit difficulté de mettre ſur le papier; & ſouvent pour faire réuſſir une affaire, vous ſeriez obligé d'employer des raiſons, dont en d'autres occaſions, qu'on n'auroit pû prévoir, on ſe prévaudroit contre nous-mêmes. Priant Dieu, &c.

Ecrit à, &c.

Signé LOUIS.

Au Roi.

De Chelsey, le 11. *Août* 1661.

SIRE,

J'Ai appris avec beaucoup de joie par la Dépêche, que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. de ce mois, qu'elle a été satisfaite du compte que je lui ai rendu de l'état des affaires de ce Païs.

Le Roi d'Angleterre a résolu de donner demain des Commissaires aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats, pour traiter de leurs affaires. J'ai sû qu'il doit leur faire une proposition, qui est inserée dans le Traité de Dannemark, qui est, que tous les meubles & pierréries, qui se trouveront en Hollande appartenir à la Couronne d'Angleterre, lui seront rendues, & que tous ceux, qui ont trempé à la mort du feu Roi son pére, & qui seront refugiez en Hollande, seront arrêtez & renvoyez en Angleterre, pour en faire la justice.

Si

Si les Ambaſſadeurs de Hollande acceptent ces conditions, il a deſſein de les demander de même lorſqu'on fera le Traité avec V. M.

Cette demande n'eſt pas raiſonnable, j'en ai conferé avec Mrs. les Ambaſſadeurs, qui ſont convenus de rompre ſur cet Article, s'il y perſiſte; mais ils conſentent qu'il y ſoit mis, qu'au cas que le Roi d'Angleterre veuille rembourſer le prix qu'on a donné pour les dites pierréries & meubles, qui ont été vendus en Hollande appartenans à la Couronne d'Angleterre, ils feront reſtituer les dites pierréries & meubles. Et pour ce qui eſt des coupables de la mort du Roi, quand ils ſeront demandez, ils s'obligeront de les remettre entre ſes mains.

Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande me communiquent toutes leurs affaires les plus particuliéres. Je ſuis confirmé de plus en plus, que quelque Traité qui ſe faſſe, l'union & l'amitié ne ſera pas trop forte entre la Hollande & l'Angleterre, ce qui ne ſera pas peu avantageux à V. M. & je conçois bien par les conférences, qui j'ai eues avec

eux,

eux, que l'Avocat Général se précautionne autant qu'il peut contre le Roi d'Angleterre, se rendant agréable aux Peuples, & mettant des créatures dans les Magistrats des villes de Hollande. Sans m'ouvrir trop à eux je les ménage, & leur parle en termes, que vivant comme ils doivent avec V. M. ils peuvent s'assûrer de son affection.

D'un autre côté le Roi d'Angleterre m'a commencé deux fois le discours du mauvais traitement, que les Etats, & particuliérement l'Avocat Général, faisoit au jeune Prince, ce qu'il ne pouvoit souffrir; & que quand V. M. & lui voudriez, il seroit facile de les mettre à la raison.

Je lui ai répondu, que le Prince n'aiant qu'onze ans, il ne pouvoit entrer dans les Charges qu'à 16. qu'entre ci & ce tems-là il pourroit ménager son rétablissement avec les Etats, du consentement de toutes les Provinces; & que j'étois assûré, que V. M. employeroit ses offices avec joie vers eux, quand il seroit en âge. Après deux tentatives sur ce sujet, il changea de discours. Il fait état de partir au com-

commencement de Décembre pour ſon Progrès, où il demeurera deux mois. Je ſuis, &c.

Au Roi.

De Chelſey, le 15. Août 1661.

SIRE,

APrès avoir bien repaſſé dans mon eſprit toutes les conférences, que j'ai eues avec le Roi d'Angleterre, & conſidéré les réponſes, que V. M. m'a faites par ſa Dépêche du 5. de ce mois, j'ai été tellement confirmé & fortifié dans le jugement qu'elle a fait de la maniére d'agir fine du Roi d'Angleterre ſur le fait de jeune Prince d'Orange, que m'aiant envoyé chercher hier, je me préparai à entendre ce qu'il avoit à me dire, comme ſi ſon deſſein étoit de me ſurprendre; & en effet il commença par me dire, que Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande n'étoient pas raiſonnables, qu'il leur offroit le renouvellement d'Alliance comme les Rois ſes

ſes Prédeceſſeurs ; qu'il vouloit ſeulement y ajoûter quelque choſe, qui avoit été uſurpé à la Couronne ; & que pour marque de ſes bonnes intentions, il vouloit bien me prendre pour médiateur de ſes différens ; mais qu'aſſûrément ils me donneroient peu de ſatisfaction, cette Nation étant ingrate & orgueilleuſe ; mais que ſi V. M. vouloit, il y auroit bien moyen de les mettre à la raiſon, & de les faire dépendre de vous deux, preſſant Mrs. les Etats de rétablir le jeune Prince d'Orange dans ſes Charges, ce qu'ils n'oſeroient refuſer, ſi tous deux enſemble vous en faiſiez la demande.

Je lui répondis, que je lui étois obligé de l'honneur qu'il me faiſoit, de me croire capable d'être médiateur dans ſes affaires ; mais qu'étant informé de celles de Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande, ils ont leurs ordres ſi précis par écrit, qu'ils ne les paſſeront pas, & ne peuvent accepter de médiation ſur les propoſitions qu'ils lui ont faites, d'autant que je ſuis aſſûré qu'ils ont ordre de ſe retirer dès qu'il les aura refuſées.

Quant

Quant aux offices qu'il desiroit que V. M. fit pour le rétablissement du Prince d'Orange, je m'étois donné l'honneur de lui dire, dans la derniére conférence que j'eus avec lui, dans le tems je croyois que V. M. le feroit par la considération qu'il est son neveu, & par celle de l'amitié & des services que le grand pére & le pére ont rendus à la France; mais que connoissant la maniére d'agir de V. M. je n'oserois jamais lui proposer de faire des offices inutiles, & que Mrs. les Etats prendroient pour une rupture & pour une atteinte à leur autorité, au lieu que si on attend encore 5. ans, qui est l'âge, que le feu Prince Maurice fut rétabli dans ses Charges, ils ne pourront que louer l'affection de V. M. en ce qu'il leur fera une priére agréable, & dont leur regîtres sont chargez par l'exemple que j'ai cité.

Que je le suppliois aussi de me permettre de lui dire, avec le respect que je lui dois, que voulant hâter le rétablissement de son neveu par cette voie, il le reculera, & qu'il l'affermira bien plus en ménageant doucement les

Esprits

Esprits de Mrs. les Etats pendant cinq années, que par la force, dont il faudroit se servir présentement. Il me parût n'être pas trop satisfait de ce que je n'avois pas donné dans son sens; il changea de discours, & me parla de la même proposition qu'il m'avoit faite touchant l'assistance du Portugal; & comme je jugeai bien qu'il ne vouloit que m'engager par des témoignages d'estime, & des flatteries accompagnées d'amitié & de confiance, ainsi qu'il avoit fait sur l'Article précedent, j'estimai à propos de couper court à cette conversation, & de lui dire, que depuis que V. M. gouverne ses affaires elle-même, ceux qui étoient dans les Emplois, avoient ordre de lui mander toutes choses & d'attendre sa réponse, pour être informés de ses intentions, ainsi je ne pouvois lui rien dire si ce n'est, que j'ai rendu compte à V. M. de ce qu'il m'avoit dit sur le fait du Portugal; que je pouvois bien lui réïterer ce que je lui avois répondu, qui est, que je ne croyois pas les finances de V. M. assez bien rétablies pour l'assister dans une telle guerre, & qu'aussi je con-

connoiſſois les ſentimens de V. M. ſi délicats dans les choſes où ſon honneur & ſa parole étoient engagés, que je ne ſavois point ſi elle n'auroit pas quelque ſcrupule de donner une aſſiſtance contre les Eſpagnols ; mais que c'étoit de moi-même ce que je lui en diſois. Il me répondit avec une action aſſez émûe, que le feu Roi Henri IV. ſon grand pére, qui étoit un Prince très prudent & exact à tenir ſa parole, n'avoit pas héſité d'aſſiſter Mrs. les Etats d'hommes & d'argent, nonobſtant qu'il y eût un Article dans le Traité de Vervins, que le Roi n'aſſiſteroit pas les dits Etats contre le Roi d'Eſpagne, par la ſeule conſidération de l'avantage qu'il retiroit de donner des affaires au Roi d'Eſpagne ; que cette même raiſon ſubſiſtoit pour les intérêtz de la France.

Je lui répondis que ce n'étoit pas la même choſe ; que ce que le feu Roi Henri IV. avoit fait, étoit très prudent & avantageux à ſon Royaume, dans la conjoncture des affaires de ce tems-là ; que même il avoit auſſi fait l'Alliance avec les Cantons Suiſſes, & leur avoit donné de l'argent, pour les ſouſ-

soustraire aux Espagnols, & les attacher à ses intérêts, parce qu'il sortoit d'une longue guerre, devant des sommes immenses; aiant divers partis dans son Royaume, la confusion dans la justice, la division dans toutes les Provinces, & un parti de la Religion, qui l'avoit servi, à contenter; les Espagnols puissans dans tous les Royaumes, sans aucune revolte que dans la Flandre: & de plus étant bien informé que Philippe II hâta la Paix, parce qu'il avoit une maladie incurable, & qu'il appréhendoit que laissant la guerre à son fils, qui étoit un jeune Prince sans expérience, il hazarderoit de perdre ses Etats contre un grand Capitaine & un Roi, dont l'expérience étoit consommée par le gain d'un grand nombre de batailles, de prises de villes, & de Provinces conquises contre toutes les assistances que le dit Philippe II. avoit données à la Ligue & à ses Ennemis particuliers.

Que ce n'étoit pas à présent de même, que V. M. avoit fait la Paix sans aucune nécessité; qu'il n'y avoit que le seul desir de mettre le repos dans la Chré-

Chrétienté qui l'y avoit obligé ; & même qu'elle avoit consenti de perdre, voulant faire une si grande œuvre, & procurer des avantages à tous ses Alliez ; qu'elle étoit assûrée, que continuant la guerre deux ans elle auroit conquis la Flandre & l'Etat de Milan ; & qu'avec toute sorte d'apparence les autres Royaumes eussent suivi ; qu'ainsi se trouvant sans affaires, sans division dans son Royaume, & sans apparence d'en avoir, V. M. n'avoit pas de sujet pour un intérêt d'Etat de contribuer à donner des affaires au Roi d'Espagne après une Paix faite.

Je crois que le Roi d'Angleterre se rendra plus facile à traiter avec Mrs. les Etats, qu'il n'eût fait, s'il avoit remarqué en V. M. de la disposition à consentir aux deux propositions qu'il m'a faites ; mais je la puis assûrer, que quoiqu'il en arrive, Mrs. les Etas seront plus attachés à la France qu'à l'Angleterre ; & que jamais l'occasion n'a été plus favorable, pour attacher entiérement cet Etat à V. M. qu'elle est a présent, par la défiance qui est entre le Roi d'Angleterre & l'Avocat Général.

Je

Je supplie très humblement V. M. d'excuser si je l'importune par une si longue lettre, & si je prens la liberté de donner mon avis sur des affaires, qu'elle voit & connoît mieux que moi, mais je m'y sens obligé par la passion & le zéle que j'ai pour son service. Je suis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau, le 25. Août 1661.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vos Dépêches du 11. & 15. du courant : pour y répondre par article, je vous dirai prémiérement touchant la demande que le Roi d'Angleterre doit faire aux Ambassadeurs des Etats, de la restitution de tous les meubles & pierréries, qui se trouveront dans les Provinces Unies appartenant à la Couronne d'Angleterre, que vous devés autant qu'il se pourra détourner adroitement & empêcher, qu'on ne me fasse jamais une semblable in-

ſtance ; car par pluſieurs raiſons, qui ſeroient trop longues à deduire, je ne demeurerois pas même d'accord de l'offre que feront là-deſſus, à ce que vous me mandez, les Ambaſſadeurs Hollandois, qui eſt, que leur Etat fera reſtituer les meubles & les pierreries, ſi le Roi d'Angleterre veut faire rembourſer le prix pour lequel ils ont été vendus en Hollande. Il ne faudra point parler de ce que je vous mande, ſi on ne vous en dit mot.

Quant aux coupables du parricide & de la mort du feu Roi, je ne puis croire qu'il y en ait aucun d'entr'eux aſſez hardi pour avoir choiſi ſa retraite dans mes Etats, comme en un aſyle pour ſon impunité ; & s'il y en avoit quelques-uns, je leur ferois bien connoître, qu'ils n'y ſont pas plus en ſûreté qu'en Angleterre.

Cependant je ſuis bien aiſe que vous m'ayez rendu un compte auſſi exact que vous avés fait, de ce qui s'eſt paſſé entre le Roi d'Angleterre & vous dans un entretien de plus de deux heures ; je vois qu'il s'étoit préparé à vous attaquer avec beaucoup d'adreſſe ſur

deux

deux points fort importans, & que vous vous en êtes défendu comme je pouvois ſouhaiter.

J'aurois ſeulement deſiré ſur le prémier, par lequel il me vouloit engager à me joindre à lui pour preſſer auprès de Mrs. les Etats le rétabliſſement du jeune Prince d'Orange dans ſes Charges, qu'en lui diſant toutes les raiſons que vous lui avés alléguées pour m'en excuſer, & que j'ai trouvées fort prudentes & judicieuſes, vous n'y euſſiez pas omis de toucher un mot de M. l'Electeur de Brandebourg, & de Madame la Princeſſe Douairiére d'Orange, qui ſont ſi avant engagés contre mes intérêts, & y témoignent tant d'averſion, que ce jeune Prince étant comme il eſt entre leurs mains, je ne puis me promettre que fort incertainement, qu'il eût jamais aucune reconnoiſſance de ce que je ferois pour ſes avantages; néanmoins cette raiſon, ſans les autres que vous avés dites, ne ſeroit pas capable de me retenir à m'y employer avec chaleur, & cela par la ſeule conſidération de l'amitié que j'ai pour le Roi mon frére; mais connoiſſant bien,

comme vous l'avés bien remarqué, que nos offices & instances communes ne feroient que gâter davantage l'affaire, qui n'est pas encore meure à cause du bas âge du Prince, & de l'exemple du feu Prince Maurice, qui n'eût ses Charges qu'à 16. ans, j'estime que ne la pouvant pas avancer aujourd'hui, il est de l'intérêt du Prince même, qu'au moins on ne la perde pas pour l'avenir.

Vous ne pouviés aussi répondre mieux à mon dit frére, suivant mes intentions, sur l'autre point de l'assistance du Portugal, où il voudroit m'engager; & quoique je vous aie déjà écrit fort amplement sur cette matiére, je ne puis pourtant m'empêcher d'y ajoûter encore sur l'exemple, que mon dit frére vous a allégué du feu Roi Henri le Grand mon ayeul, lequel étant très prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas pourtant hésité d'assister les Provinces Unies d'hommes & d'argent, nonobstant l'Article du Traité de Vervins, qui le lui défendoit; que comme je me propose pour principal modéle de ma conduite & de mes

actions

actions celles de ce grand Prince, de qui j'ai la gloire de descendre, je ne ferai jamais difficulté de l'imiter en toutes choses autant qu'il sera en mon pouvoir, & qu'ainsi sans alléguer, comme vous avés fait, des raisons de la différence des tems & des affaires pour me défendre de suivre son exemple, je veux bien encore aujourd'hui faire le même à l'égard du Portugal, que le Roi mon ayeul fit pour les Hollandois, si les Espagnols m'en donnent la même occasion qu'à lui; mais pour cela il est nécessaire que le Roi mon frére soit informé de quelques circonstances, que peu de gens savent; quand on fut sur le point de conclurre en 1598. la Paix de Vervins, le Roi mon ayeul fit declarer par ses Plenipotentiaires à ceux d'Espagne, que Mrs les Etats l'avoient considérablement assisté de troupes, de vaisseaux & d'argent pour lui aider à recouvrer son Royaume, sur les promesses qu'il leur avoit faites de les rembourser de toutes ces dépenses, aussi-tôt que l'état de ses affaires le lui permettroit; qu'il ne prétendoit pas que la Paix, qu'il alloit signer, lui fit faire

banqueroute à ſes bons Amis ; & que plûtôt de leur faire perdre un ſou des ſommes qu'ils avoient avancées pour ſon ſervice, il aimoit mieux continuer la guerre ; enfin qu'il étoit reſolu de les rembourſer chaque année de la ſomme, que ſes finances pourroient ſupporter, & qu'il étoit bien aiſe de le declarer par avance au Roi Catholique, afin qu'il ne le prit point après pour une contravention au Traité, & qu'il ſût que c'étoit le payement d'une dette, & non pas d'une aſſiſtance volontaire contre la teneur du dit Traité. Il eſt vrai que ce grand Roi pût conſidérer, que ce rembourſement pourroit tenir lieu d'aſſiſtance à ſes Amis, pour les empêcher de tomber ſous les armes du Roi Catholique, qui devoient fondre ſur les Provinces Unies, auſſi-tôt que la Paix l'auroit dégagé de la Guerre de France: mais la cauſe de ce payement étoit ſi juſte, qu'il ne pût être conteſté par le Roi Catholique, qui y acquieſça. Le Roi mon ayeul fournit donc en cette conformité aux Hollandois pluſieurs ſommes ſi conſidérables, que peu d'années après il alloit être quitte

te de la dette: & le prétexte légitime de leur en fournir d'autres étoit prêt à ceſſer, lorſqu'en l'Année 1602. qui fut quatre ans après la Paix ſignée, le Roi découvrit la conjuration du Maréchal de Biron tramée par les Eſpagnols, qui lui avoient même promis de le faire Duc de Bourgogne, en lui faiſant épouſer la fille du Duc Charles Emanuel de Savoye. Comme ce deſſein de brouiller le Royaume, & d'en détacher une Province de cette conſidération, s'il leur eût réuſſi de faire entrer les armes du Duc de Savoye en Provence, étoit une manifeſte contravention au Traité de Paix, & tout-à-fait inconteſtable. Le Roi mon ayeul donna à la vérité au bien des Peuples, de ne prendre pas ſujet ſur cette entrepriſe d'en rompre effectivement la Paix, quoique déjà violée de la part des Eſpagnols; mais voyant bien qu'il ne ſe pouvoit plus confier à leur bonne foi, puiſqu'ils ne s'appliquoient qu'à lui jetter ſur les bras des affaires fâcheuſes, & que ſans manquer à ce qu'il devoit à ſon Etat & à ſoi-même, il ne pouvoit s'empêcher de prendre d'autres mé-

sures, qu'il n'avoit point prises jusques alors; il ne fit plus de difficulté & avec raison d'assister hautement & ouvertement les Hollandois, en quoi aucune personne sensée & raisonnable ne lui sauroit donner le moindre blâme. Je veux donc dire, que si les Espagnols me donnoient jamais une pareille occasion de me plaindre de leur mauvaise foi, en l'observation de ce qu'ils m'ont promis par la Paix, que nous avons faite ensemble, je ne ferai aucune difficulté, non plus que le Roi mon ayeul, d'assister ouvertement le Portugal; mais tant que cela ne sera point, je ne puis entendre avec honneur à des propositions de cette nature. Je me suis un peu étendu sur cette matiére au delà des bornes d'une lettre, par le plaisir que j'ai eu à justifier la mémoire d'un Prince, à la valeur & à la prudence duquel je dois tout ce que je possede de grandeur, d'Etats, & de gloire; & je ferai bien aise que vous cherchiez quelque occasion de défendre cette mémoire dans l'esprit du Roi mon frére. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Estrades, en sa sainte garde.

de. Ecrit à, &c. Signé LOUIS.

Au Roi.

De Chelsey, le 20. Janvier 1662.

SIRE,

V. M. aura sû que j'arrivai ici le 14. j'appris à mon arrivée, que le Roi d'Angleterre étoit résolu de faire baisser le Pavillon à la flotte de V. M. & que toute sa Cour en parloit de maniére, comme si c'étoit une querelle, qu'elle lui voulut faire de gayeté de cœur en s'opposant. Mrs. d'Aubigny & de Cartret me vinrent voir l'un après l'autre le 17. ils me parlérent comme d'eux-mêmes sur une lettre, qu'ils dirent que Madame avoit écrite au Roi d'Angleterre sur ce sujet, & je découvris par leurs discours, qu'ils étoient persuadés, que c'étoit avec la participation de V. M. que le Roi d'Angleterre dans ce même sentiment y avoit répondu, qu'il ne pouvoit se relâcher de son droit; qu'il risquera plûtôt sa Couronne que de l'abandonner;

& que ſon Amiral avoit ordre de faire baiſſer le Pavillon à toutes les flottes qu'il rencontreroit. Je leur répondis, que je n'avois point ſû que Madame eût écrit, & que j'étois aſſûré que V. M. n'en ſavoit rien ; que l'on connoiſſoit aſſez par la maniére, dont elle gouvernoit ſes affaires, qu'elle ne les communique pas à Madame, mais que peut-être elle avoit été portée, par l'affection qu'elle a pour le Roi ſon frére, à faire quelques avances d'elle-même, pour prévenir les ſujets que V. M. auroit de ſe plaindre de lui, s'il prétendoit des choſes où elle a plus de droit que lui de toute ancienneté. Et j'ajoûtai, que je m'étonnois fort du grand bruit qui s'étoit répandu dans Londres, & dans les ports où j'avois paſſé, d'une mesintelligence entre la France & l'Angleterre ſur ce ſujet ; que tout ce que je ſavois étoit, que V. M. avoit donné ordre à ſon Amiral de faire baiſſer le Pavillon à toutes les flottes qu'il rencontreroit à la mer ; & pour cet effet, qu'elle avoit fait préparer vingt brulots, & choiſir les plus déterminez & expérimentez Capitaines

qe'elle

qu'elle eût dans son Royaume, pour être employez à cet Armement; lequel, n'étant composé que de vingt vaisseaux & vingt brulots, peut trouver des flottes plus fortes en nombre de vaisseaux, mais non pas plus resolues à perir, si on leur veut contester ce qui est dû à V. M. que je leur parlois comme de moi-même, parce qu'ils m'en avoient commencé le discours, n'aiant rien à proposer sur ce sujet au Roi d'Angleterre. Je les trouvai fort surpris de ce discours, & ils me dirent, qu'on avoit mandé de France que j'avois ordre d'en parler au Roi d'Angleterre; à quoi je répondis, qu'ils connoîtroient par les suites que je leur disois vrai, & que si le Roi d'Angleterre ne m'en parloit pas, je ne lui en dirois rien; que véritablement je voyois bien qu'il arriveroit dans peu de tems des choses fâcheuses, à quoi il ne seroit plus tems de remédier, mais que c'étoit à celui, qui avoit ses affaires en plus mauvais état, & moins de puissance à les soûtenir, à faire reflexion sur les inconveniens qui en peuvent arriver.

Le lendemain je fus voir le Roi d'An-

gleterre, qui me reçût fort civilement; je lui parlai de la Proposition, que Gudane avoit faite à V. M. pour Dunkerque; il se mit à rire, & me fit connoître que c'étoit un fou, & qu'il proposoit en même tems la même entreprise aux Espagnols, & qu'il lui rendroit compte de tout; qu'il se sentoit fort obligé à V. M. de la maniére, dont elle en usoit en lui faisant savoir cette Proposition. Je lui parlai ensuite de la lettre de Hollande, & lui lûs ce qu'elle contenoit; il me dit, que son Resident n'avoit pas ordre de parler de la sorte, & qu'il lui en feroit une rude reprimande; qu'il le desavouoit, mais qu'il avoit lieu de croire que c'étoit une lettre supposée par quelques-uns de Mrs. les Etats, pour donner à V. M. de méchantes impressions de sa conduite.

Il me dit, que Fanchon étoit arrivé de Portugal; qu'il l'avoit pressé d'envoyer un peu plus d'Infantérie; & qu'il étoit nécessaire que la flotte arrivât au plûtôt, parce qu'au mois de Mars le Roi de Portugal vouloit entreprendre quelque chose de considé-

fidérable contre les Espagnols.

Que pour subvenir à toutes ces dépenses, il étoit nécessaire qu'il reçût au plûtôt les 200000. écus. Je lui répondis, que j'en écrirois à V. M. & qu'il falloit du tems pour assembler cette quantité d'espèces en or.

Et comme l'heure de son Conseil étoit venue, je pris congé de lui, sous prétexte d'aller voir M. le Duc d'York, & lors en sortant il me rappella, & me dit, qu'il avoit oublié de me dire, que Madame lui avoit écrit sur le fait du Pavillon, craignant que cela ne causât quelque demêlé entre V. M. & lui; qu'il ne croyoit pas qu'elle lui voulût contester un droit établi, & à quoi Henri IV. avoit consenti, lorsque la Reine Elizabeth lui prêta sa flotte; qu'il en étoit en possession, & que cela lui seroit bien rude de voir que V. M. de l'amitié de laquelle il faisoit un fondement assûré, lui voulut retrancher les plus belles marques qu'il eût de la Royauté; & qu'il n'y avoit rien au Monde qu'il ne fit pour le conserver, se trouvant engagé d'honneur de le maintenir dans toutes les mers.

Je lui répondis froidement, que ce qu'il m'alléguoit d'Henri IV. n'étoit pas un exemple, qui pût établir un droit & une poſſeſſion ; qu'aiant la revolte dans ſon Royaume, ſes Places maritimes occupées par la Ligue, & n'aiant en tout que dix vaiſſeaux à ſon ſervice, fut obligé d'avoir recours à la Reine Eliſabeth, & à lui emprunter ſa flotte, laquelle exigea de lui des conditions, que la néceſſité de ſes affaires l'obligea d'accepter ; que j'étois aſſûré, que V. M. ne ſe ſerviroit jamais d'un tel avantage ſur ſes Alliez, & qu'elle étoit ſi généreuſe, qu'en pareille rencontre elle leur feroit la grace & le plaiſir tout entier ſans leur impoſer aucunes conditions ; qu'il ne falloit pas aujourd'hui tirer une conſéquence de cet exemple ſur V. M. parce que connoiſſant ſa délicateſſe ſur le fondement qu'elle fait de ſon amitié, il arriveroit que s'en voyant déchûe par une prétention, qui ne ſe peut ſoûtenir contre un Roi puiſſant ſur mer & ſur terre ; qui le peut devenir tous les jours davantage, & ſans l'aſſiſtance de qui que ce ſoit ; qui gouverne les affaires de ſon

Etat

Etat & celles des Etrangers par lui-même ; & qui pénétre les intérêts des uns & des autres jusqu'au fonds : il seroit difficile après de la faire revenir dans les mêmes sentimens, si elle étoit une fois persuadée qu'il n'eût pas agi sincérement avec elle. Que je le suppliois de m'excuser si je parlois avec cette liberté, mais qu'en cette rencontre j'agissois plus dans ses intérêts que dans ceux de V. M. parce qu'assûrément il y avoit plus à perdre pour lui.

Il me répondit d'un ton assez fier, que quand les affaires se pousseroient jusques à l'offenser, il trouveroit des Amis, qu'on n'avoit pas attendu jusqu'à cette heure à s'offrir à lui, & qu'il auroit dequoi se soûtenir. Je lui dis, que je ne pénétrois pas où étoit l'offense, ni par qui, puisque je ne lui demandois ni proposois rien en cela de la part de V. M. que je n'estimois pas que les Amis, dont il entendoit parler, fussent du poids de V. M. & que je doutois encore qu'ils voulussent se lier avec lui contre elle, s'il arrivoit que la bonne intelligence, qui est à présent, fut rompue, ce que je souhaitois avec pas-

sion

sion qui n'arrivât jamais. Comme il vit que je ne m'inquiétois pas beaucoup de la maniére dont il m'avoit parlé, il se radoucit, & me demanda si je ne verrois pas M. le Chancélier. Je lui dis que je m'y en allois sur l'heure, & pris congé de lui; néanmoins je ne pûs le voir que le lendemain.

Pour n'importuner pas V. M. par des redites, elle saura que la conversation, que j'eus ensuite avec M. le Chancélier, me parût en partie concertée avec celle du Roi d'Angleterre, & que ce fut presque la même chose; je lui dis seulement, que ce devoit être un ouvrage de sa main & de son credit, de disposer les choses en sorte que les deux Rois ne se brouillassent pas. Il me répondit, qu'il donneroit de son sang pour cela, & qu'il étoit si obligé à V. M. de toutes les bontez qu'elle lui avoit témoignées en son particulier, & de l'honneur qu'elle avoit fait à son fils, que hors le service du Roi son Maître, il sacrifieroit toutes choses pour lui en témoigner sa reconnoissance. Je le trouvai ferme & dans les mêmes sentimens de ne rien relâcher, disant que le Par-

le-

lement ne consentiroit jamais à aucun expédient, & que les Peuples donneroient tout leur bien pour soûtenir leur Roi dans ce droit. Je lui répondis, que j'étois assez informé des ordres que le Roi d'Angleterre avoit accoûtumé de donner à son Amiral, pour savoir qu'il les donne tels qu'il lui plait, sans la participation du Parlement; qu'il est vrai que quand il voudra declarer une guerre, il faudra qu'il leur en fasse part pour en tirer dequoi la soûtenir; que pour ce qui étoit des expédiens je n'en demandois ni n'en cherchois pas.

Il me dit, que je voulois donc la guerre; je répondis que l'intention de V. M. étoit de l'éviter, mais que quand on la voudroit faire par prétentions injustes, elle la soûtiendroit long-tems & avec vigueur. Il me dit là-dessus, qu'il avoit sujet de croire que nous voulions la guerre, & qu'ainsi il croyoit inutile de chercher des expédiens pour le Pavillon; qu'il se confirmoit dans cette opinion par les avis qu'il avoit de toutes parts, que V. M. avoit resolu un Traité avec les Hollandois, par lequel elle leur garentissoit la Pêche; que

M.

M. de Thou étoit arrivé à la Haye, pour en donner des assûrances ; que c'étoit tout-à-fait s'éloigner de la liaison étroite que V. M. avoit protesté, dès mon arrivée, de vouloir faire avec le Roi d'Angleterre ; & qu'à sa seule considération la liberté de la Pêche leur avoit été accordée contre l'usage des vieux Traitez ; & que c'étoit lui attirer des Ennemis sur les bras, qui depouillés de sa protection ne songeroient jamais à le quereller ; qu'ainsi avant que d'entrer en aucune recherche des accommodemens, qui pouvoient se trouver sur cette contestation, le Roi son Maître desiroit savoir en quelle volonté V. M. étoit sur cette garentie ; me laissant entrevoir que cette difficulté levée, l'autre se termineroit aisément.

C'est maintenant à V. M. à voir ce qui lui convient le mieux, ou de rompre avec l'Angleterre appuyée des forces maritimes de Mrs. les Etats, qui ne manqueront pas de s'y offrir librement par l'avantage qui leur vient de cette garentie, ou bien de la leur refuser présentement pour profiter d'un ajustement favorable sur le Pavillon ; & s'il faut

faut retomber dans cette rupture, en prendre le tems que V. M. se trouve la plus puissante à la mer ; qu'elle s'y puisse maintenir d'elle-même sans aucun secours étranger, & prendre l'occasion de s'y engager sur la prémiére contestation, qui se formera sur ce sujet entre l'Angleterre & la Hollande ; ce qui ne manquera pas d'arriver assurément, & dont l'intérêt de ses Sujets, avec qui la même contestation pourroit être formée, lui fournira un prétexte fort plausible.

Je dois encore avertir V. M. que le Roi d'Angleterre m'a dit, que Batteville lui avoit il y a huit jours envoyé demander Audience, pour lui rendre une lettre du Roi son Maître ; qu'il avoit répondu, qu'il pouvoit la remettre entre les mains de son Sécrétaire d'Etat, ce qu'il avoit fait ; & que cette lettre l'informoit du rappel qu'il faisoit de Batteville, sur les choses arrivées en Angleterre, & de l'ordre qu'il avoit d'aller rendre compte de ses actions ; que néanmoins il ne partoit point, & qu'il savoit bien qu'il le faisoit, à dessein de voir où finiroit le bruit,

bruit, qui s'étoit déjà répandu, de cette conteſtation entre la France & l'Angleterre. Je pris de là occaſion de lui dire la réponſe que V. M. avoit eue d'Eſpagne par le retour de ſon Courrier, & comme quoi l'ordre, qu'elle avoit deſiré, fut général à tous les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de n'aſſiſter à aucune des cérémonies, où les Ambaſſadeurs de France ſe trouveroient, avoit été accordé; que le Comte de Fuente étoit chargé de le dire encore à V. M. & afin qu'elle fût pleinement ſatisfaite ſur ce ſujet, qu'elle en avoit reçû la copie ſignée d'un Sécrétaire d'Etat, qui contenoit les mêmes paroles, que le Comte de Fuente devoit dire à V. M. de la part du Roi ſon Maître. Il me répondit, que cela étoit faux, & qu'on avoit crû tout le contraire; que c'étoit une marque bien grande de la foibleſſe des Eſpagnols; je lui dis, que s'en pouvoit être une auſſi de la grande paſſion que le Roi d'Eſpagne avoit d'entretenir une étroite liaiſon avec V. M. en qui il reconnoiſſoit beaucoup de ſincérité, & où il ne pouvoit jamais ſe méprendre.

Je

Je me servirai à l'avenir de l'adresse d'un Marchand d'ici, qui a son Correspondant à Paris, ainsi que V. M. m'a témoigné le desirer; de cette façon toutes les Dépêches iront & viendront fort sûrement. Je suis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Estrades, du 25. Janvier 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû par l'extraordinaire, que vous m'avés dépêché, votre lettre du 20. Janvier, & vû ce qui s'étoit passé prémiérement entre vous & les Sieurs d'Aubigny & de Cartret sur l'affaire du Pavillon; & ensuite avec le Roi mon frére la prémiére fois que vous l'avés salué; & enfin dans la conférence que vous avés eue avec le Chancélier Heyde. Sur quoi je vous dirai, qu'il ne se pouvoit rien penser de mieux ni de plus conforme à mes intentions, que tout ce que vous avés dit aux uns & aux autres, selon qu'ils vous y ont obligé, plus ou moins fortement, par leurs dif-

discours, sur une matiére qui est de soi fort délicate.

Ce que j'ai remarqué dans toute la teneur de votre Dépêche, c'est que le Roi mon frére, ni ceux dont il prend conseil, ne me connoissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur & d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connois Puissance sous le ciel, qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte; & il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte. Je pensois avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure opinion de moi, mais je me console en ce que peut-être n'est-ce qu'à Londres qu'on fait de si faux jugemens: c'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent pas long-tems en de semblables erreurs.

Je suis assûré qu'à Madrid, ni en aucun autre Lieu de la terre, il ne seroit sorti de la bouche d'un Ministre, parlant à mon Ambassadeur, ce que le Chancélier Heyde a bien voulu vous dire, qu'il n'y avoit point d'accommodement du Roi son Maître avec moi

sur

ſur le Pavillon, ſi je voulois garentir leur Pêche aux Hollandois; à ouir parler le Chancélier, ne diroit-on pas que je ſuis perdu, ſi ce différend du Pavillon ne s'accommode par quelques tempéramens. Cependant il eſt vrai, que rien ne m'eſt plus indifférent, parce que je prétens mettre bien-tôt mes forces de mer en tel état, que les Anglois tiendront à grace que je veuille bien alors entendre à des tempéramens touchant un droit qui m'eſt dû plus légitimement qu'à eux. Le Roi d'Angleterre & ſon Chancélier peuvent bien voir à-peu-près qu'elles ſont mes forces, mais ils ne voyent pas mon cœur; mais moi, qui ſens & connois l'un & l'autre, je deſire que pour toute réponſe à une déclaration ſi hautaine, ils ſachent par votre bouche au retour de ce Courrier, que je ne demande ni ne recherche d'accommodement en l'affaire du Pavillon, parce que je ſaurai bien ſoûtenir mon droit, quoiqu'il en puiſſe arriver; & que pour ce qui eſt de la garentie de la Pêche, j'en uſerai comme il me plaira, ſans aucune rélation à l'autre affaire du Pavillon, parce que

je

je saurai bien soûtenir mon droit, & suivant que je l'estimerai juste, & que je trouverai le droit des Hollandois bien ou mal fondé. Je ne veux pas même que vous les éclairciſſiez, savoir si je suis engagé ou non à la dite garentie, quoi qu'à vous (pour votre information particuliére qui ne doit point aller jusqu'à eux, puisqu'ils tiennent avec moi un si mauvais procedé) je veuille bien vous dire, que je n'ai encore là-dessus aucun engagement avec les Hollandois.

Avec des Princes comme moi, qui regardent l'honneur & visent à la gloire préférablement à toute autre considération, il y avoit de meilleurs chemins à prendre pour le Chancélier, s'il vouloit parvenir à sa fin; les affaires se font ou se ruinent souvent par la bonne ou mauvaise maniére de les porter; & en celle-ci je vous avoue que je ne sai pas moi-même ce qui seroit arrivé de la garentie de la Pêche, dont les Hollandois me pressent, si au lieu de me parler avec la hauteur qu'a fait le Chancélier, il vous auroit dit bonnement, qu'il falloit en toutes façons empêcher que

que vos Maîtres ne se brouillassent ensemble, qu'en même tems il eût proposé des expédiens pour éviter les ruptures, que peut causer le différend du Pavillon ; & qu'ensuite il eût témoigné que le Roi son Maître espéroit de l'amitié, dont je l'avois tant fait assûrer, que je ne voudrois pas lui donner le deplaisir de me voir engager avec les Hollandois dans une garentie, que l'Angleterre ne peut souffrir sans préjudice ; c'étoit presque la même chose en des termes plus civils, & je doute que j'eusse pû m'en défendre ; mais de la hauteur qu'il l'a pris, je crois que la prémiére que je ferai sera d'entrer dans l'engagement, sur lequel je vois qu'on me ménace.

Je ne doute pas qu'après ce coup le Chancélier ne vous représente maintenant les inconveniens de cette résolution, si je m'y porte, & qu'en traitant il n'exaggere le salut ou la perte du Portugal, dont il vous fera voir qu'ils sont sur le point d'abandonner les intérêts, de rompre le mariage & un besoin de se joindre au Roi Catholique pour l'aider à cette conquête.

Je crois que tout cela peut facilement arriver, & je vois auſſi-bien qu'eux l'intérêt que j'ai qu'il n'arrive pas : & cependant tout cela ne m'eſt rien à l'égard d'un point d'honneur, où je croirois la réputation de ma Couronne tant ſoit peu bleſſée ; car en pareil cas bien loin de me ſoucier ni me mettre en peine de tout ce qui peut arriver des Etats d'autrui, comme du Portugal, je ſerai toûjours prêt de hazarder les miens propres, plûtôt que de commettre la moindre foibleſſe, qui ternit la gloire, où je viſe en toutes choſes, comme au principal objet de toutes mes actions.

Le Chancélier s'eſt donc bien fort mécompté en ſon opinion, & je veux dire auſſi que quelque ſuite que cette affaire ait, il ne ſe mécomptera pas peut-être moins en ſes méſures ; car s'il en faut venir à des extrêmitez avec ſon Maître pour un point d'honneur, j'eſpére ſans ménacer perſonne, & aſſez facilement, mettre les affaires en état que mon parti, pour parler modeſtement, ne ſera pas le plus foible. Je dis même quand je ſerois ſeul à le ſoûtenir, quoique j'aie d'ailleurs tout ſujet

de

de croire qu'en un besoin je serai assez bien secondé de divers endroits même, dont le Roi d'Angleterre se doute le moins.

Aussi-tôt que j'ai reçû votre Dépêche, j'ai donné incessamment des ordres pour mettre ma flotte en état, qu'elle n'ait pas beaucoup à craindre quelqu'autre flotte qu'elle puisse rencontrer, & je crois pouvoir dire avec vérité & sans présomption, que quand il lui arriveroit un malheur, ce seroit peut-être la plus mauvaise affaire en toutes façons, que le Roi d'Angleterre eût pû s'attirer sur les bras. Il en sera après cela ce qu'il plaira à Dieu; il me suffira de n'avoir rien fait de bas, ni que je puisse me reprocher moi-même. Je ne veux pas finir sans vous témoigner que la grande perte, que vous venés de faire, m'a fait participer à la douleur que je vois bien que vous en avés ressentie, & avec raison, quoiqu'il y ait longtems que Dieu vous ait voulu préparer à ce rude coup: si je puis contribuer quelque chose à soulager votre affliction, je le ferai fort volontiers. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Chelſey, le 1. Février 1662.

SIRE,

DAns l'indiſpoſition & l'affliction où je ſuis, je ne me trouve guéres capable de la bonne conduite qu'il faut tenir dans les affaires de V. M. le zéle pourtant que j'ai pour ſon ſervice me fera faire tous les efforts poſſibles, afin qu'il ne reçoive aucun préjudice entre mes mains; & l'honneur que V. M. m'a fait de me témoigner avec tant de bonté, qu'elle eſt touchée de ma perte, adoucit bien un peu ma douleur, mais elle reſte encore ſi forte, que je la ſupplie très humblement de lui imputer toutes les fautes que je pourrai commettre à l'avenir dans le cours de ma négociation, & même dans le compte qui je lui rendrai de l'état, où elle ſe trouve à préſent.

Je dois prémiérement répondre à la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire le 22. où je vois que M. de Mon-

Montaigu a parlé sur l'affaire du Pavillon en un sens contraire à celui où j'ai trouvé le Roi d'Angleterre. Je ne sai pas si dès ce tems-là il a bien pû entrevoir que cette facilité, qu'il lui donne pour un accommodement, lui venoit de l'espérance qu'il avoit conçûe, que V. M. en cette considération feroit aussi quelque chose pour lui dans l'affaire des Hollandois; mais comme il me parût quatre jours après ma Dépêche du 20. dans la même fermeté, où je l'ai vû la prémiére fois, je croirois que M. de Montaigu n'a pas été bien informé de ses intentions.

Quant à ce qui regarde les avis, qui ont été donnés à V. M. des bruits que Batteville & ses Emissaires ont répandus; que sa revocation étoit concertée avec la mienne; que cela présuppoſoit, que nous avions été jugez également coupables, puisque nous étions tous deux traités également; que V. M. trouve un notable intérêt à faire cesser des bruits qui vont à lui dérober les avantages d'une réparation, qui lui a été accordée par le Roi d'Espagne, & qu'elle n'en trouve point de meilleur

moyen que de me faire rester ici un tems considérable après lui. Je dois dire là-dessus à V. M. que je reçois ses ordres avec tout le respect qu'elle peut desirer en un Sujet véritablement soumis : mais s'il m'est permis de lui découvrir mes sentimens, je lui dirai, qu'en quelque lieu que Batteville ait tenu ce discours, il n'en a rien été oui, ni crû dans cette Cour ; que parmi tout le monde sa revocation y est précise pour une réparation, que le Roi son Maître a voulu donner à V. M. de sa méchante conduite ; qu'il en est même en quelque façon disgracié, n'aiant pû obtenir par le Courrier, qu'il a dépéché en Espagne, la permission d'y aller, & aiant au contraire reçû ordre de se retirer à Bruges, où l'on le regarde comme relegué : c'est ainsi que le Roi d'Angleterre m'en a parlé, & c'est le jugement que font de lui tous les Courtisans.

Il est parti aujourd'hui, après avoir distribué en présens quantité de ses meubles au Maître des Cérémonies & aux Resident des Princes & Républiques, qui se sont trouvés en cette Cour,

&

& en faisant toutes ces actions de libéralité il a laissé à payer pour 10000. Jacobus de dettes.

Après ce depart V. M. jugera s'il lui plaît, si mon sejour en cette Cour lui est encore nécessaire, & si (quand il s'y répandroit des bruits desavantageux) quinze jours ne suffiroient pas pour les détruire : dans ce tems, ou fort peu davantage, j'espére finir les affaires, que V. M. m'a commises, & sur-tout à présent que je sai ses intentions par le retour de mon Courrier; cela étant fait je supplie très humblement V. M. de trouver bon que je m'en aille à Paris, & que pour raison de m'en accorder la permission je lui représente cent obligations de conscience qui le veulent, pour satisfaire aux legs pieux & autres dispositions, que ma femme a faites en mourant, & pour regler aussi les affaires d'une famille qui se trouve dans la derniére desolation.

Mon Courrier revint le 28. bien tard: le lendemain j'envoyai prier M. d'Aubigny de me venir voir, ne me trouvant pas en état d'aller à la Cour. Je l'informai en général des choses, me

reſervant de deſcendre dans le detail avec M. le Chancélier; & j'ai été bien aiſe de me ſervir prémiérement de cette voie, pour faire ſentir au Roi d'Angleterre & au Chancélier la délicateſſe de V. M. ſur la maniére, dont il ſe faut conduire avec elle dans les affaires, & afin auſſi par là de les rendre mieux diſpoſés à convenir des choſes qui regardent ſes intérêts.

Le 30. je vis le Roi d'Angleterre, & j'en pris l'occaſion du Courrier, que je reçûs ce jour-là, par lequel V. M. me donnoit les avis qu'elle a eus de Portugal: je lui repréſentai le mauvais état des affaires de ce Royaume; les obligations où il étoit de le ſecourir promtement, devant que les Eſpagnols euſſent le loiſir de ſe prévaloir de la diviſion, & de l'ignorance de ceux qui étoient chargés du gouvernement; que V. M. ne pouvoit le voir auſſi intéreſſé qu'il étoit en la protection de ce Prince, ſans être touchée pour l'amour de lui de la méchante conduite de ſes Miniſtres; & qu'elle m'avoit dépéché un Courrier exprès, afin que par moi il en reçût tous les avis.

Il

Il me répondit, que ces avis se trouvoient conformes à ceux qu'il avoit reçûs par Fanchon, & que même on lui mandoit quelque chose de pis; que pour satisfaire à la protection qu'il devoit au Roi de Portugal, il avoit résolu de faire partir 3000. hommes de pié & 1000. chevaux pour arriver à Lisbonne le 15. de Mars; qu'il faisoit équiper dix navires de guerre de 60. piéces de canon chacun, & en prenoit 15. des Marchands pour passer la cavalérie; qu'il travailleroit à faire cesser dans cette Cour-là les jalousies, qui divisoient les Ministres; mais qu'après avoir satisfait à ce qui est de son obligation, il ne pouvoit être chargé de tous les événemens fâcheux, qui empireroient les affaires du Royaume de Portugal; qu'il ne pouvoit les prévenir, s'il n'étoit assisté du secours que V. M. avoit promis; & qu'il me prioit de lui dire là-dessus ses sentimens.

Je lui témoignai, que j'étois persuadé, qu'ils étoient toûjours les mêmes; que les ordres avoient été donnez pour cela, & que l'exécution n'en avoit été différée que par la peine que l'on aura maintenant

à trouver de l'or pour une somme comme celle-là ; & qu'auſſi j'avois attendu à preſſer V. M. là-deſſus ; que j'euſſe en même tems à lui dire poſitivement la réſolution qu'il prenoit au ſujet du Pavillon, comme une choſe qui pouvoit le plus étreindre ou diminuer la bonne intelligence ; qui ſembloit avoir été un peu altérée par la maniére, dont M. le Chancélier m'avoit parlé la derniére fois ſur la garentie de la Pêche demandée par les Hollandois.

Il me répondit, qu'il ne pouvoit pas croire, que le Chancélier eût rien avancé ni contre la bonne intelligence, ni contre le reſpect qu'il devoit à V. M. qu'il l'en desavoueroit ſi cela étoit ; mais que connoiſſant ſes intérêts, il auroit pû me dire, comme il vouloit bien m'en aſſûrer lui-même, qu'il ne pourroit jamais ſe perſuader, que V. M. ſe pût engager à aucune garentie en faveur des Hollandois, qui pût à l'avenir tourner à ſon préjudice, bien qu'il en reçût des avis de toutes parts, & que même encore à préſent les Hollandois ſe vantoient d'en avoir de bonnes aſſûrances ; qu'il préſumoit mieux

de

de ſon amitié & des proteſtations, que je lui en avois fait ſi ſouvent de ſa part; que du moins V. M. auroit pour lui & pour eux une conſidération égale, qu'il la laiſſeroit toûjours arbitre de ſes intérêts, & qu'il me prioit de lui en écrire; que quand elle y mettroit de la différence à ſon deſavantage, cela le pourroit obliger à ſe plaindre, mais non pas à s'éloigner de cette bonne intelligence, qu'il ne trouveroit jamais bon de rompre pour un ſujet comme celui-là; qu'il n'avoit point eu deſſein d'en faire une compenſation avec l'affaire du Pavillon, ni de rien exiger de V. M. pour tous les accommodemens qu'elle pouvoit approuver ſur ce ſujet; qu'il ne croyoit pas que V. M. en demandât dans les 4. mers, qui ſe trouvent oppoſées aux 4. côtes d'Angleterre, parce qu'en celles-là la ſupériorité ne lui avoit jamais été diſputée par aucun Prince; mais que pour la mer, qui commence depuis le Cap de Finiſterre juſqu'au Détroit, du Détroit à la Mediterranée, & en ſuite dans toute cette mer, il conſentoit pour l'intérêt de cette bonne intelligence, que les deux

flottes, venant à se rencontrer dans tous ces endroits, ne se demandassent rien l'une à l'autre; qu'elles portassent toutes deux également le Pavillon, quoiqu'il n'y eût point d'exemple que cela se fût pratiqué dans les tems passez; & que dans cette mer comme dans toutes les autres ses flottes ayent toûjours eu ordre de faire baisser le Pavillon à toutes celles qu'elles rencontreroient.

Je vis ensuite le Chancélier; je trouvai qu'il avoit sû par des lettres de France, que V. M. avoit été fort mal satisfaite de la maniére, dont il m'avoit parlé sur ces deux Articles; je le confirmai dans cette opinion, lui faisant entendre que V. M. se proposant dans toutes ses actions les plus hauts sentimens de la gloire, ne souffriroit jamais qu'aucun Prince de l'Europe lui imposât des conditions, & marchandât avec elle, comme il sembloit qu'il en avoit eu le dessein; qu'elle se pouvoit fléchir par les voies honnêtes, & par la confiance que l'on prenoit en sa parole; mais qu'elle ne pouvoit jamais être détournée de ses desseins par aucun procedé,

cedé, qui sentit tant soit peu la hauteur.

A ce discours il me parût fort étonné, & me dit, qu'après le Roi son Maître il ne connoissoit point de Prince dans le Monde, pour qui il eût tant de vénération qu'il en avoit pour V. M. & pour qui il se sentît plus obligé d'en avoir; qu'il n'avoit pas crû sortir de ces sentimens dans les discours qu'il m'avoit tenus; que la maniére de s'expliquer en sa Langue, moins civile & moins honnête que la Françoise, avoit pû donner lieu au jugement que j'en avois fait, & au compte que j'en avois rendu; mais qu'il m'assûroit, que ses pensées étoient pleines de respect & fort éloignées de toute hauteur; il poussa là-dessus des choses très obligeantes pour V. M. par lesquelles il me parût sensiblement touché de voir, que ce qu'il m'avoit dit eût été expliqué contre son sens. Il me redit sur la garentie & sur le Pavillon les mêmes choses que j'avois déjà entendues du Roi d'Angleterre; il y ajoûta, qu'il devoit faire partir une fregate après la flotte, qui porteroit les ordres à Mi-

lord Sandwick qui commande celle du Levant, & à Milord Jennings Vice-Amiral qui commande celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter depuis le Cap de Finisterre la rencontre de celle de V. M. & en cas que cela ne se pût, qu'elles eussent à la saluer du canon ou du Pavillon également ; que c'étoit tout ce que M. de Beaufort avoit prétendu, ainsi qu'il l'avoit vû par les lettres de la Reine d'Angleterre & de Madame ; qu'il ne se pouvoit rien faire au delà pour contenter V. M. & que le Roi son Maître ne sauroit aller plus loin sans se perdre, ni lui, entreprendre de lui en donner le conseil, sans se voir exposé d'être cité 24. heures après à la Barre, qui est le banc de justice, par le Parlement ; & qu'il ne croyoit pas que V. M. voulut le commettre à un decri public par une prétention, qui ne pouvoit être approuvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilité dans l'occasion présente.

J'ai répondu à ce discours & à celui du Roi d'Angleterre, en soûtenant toûjours le droit de supériorité dans toutes les mers pour V. M. & ne convenant

venant d'aucunes des raisons ni des exemples, que le Chancélier m'allégua pour maintenir celui du Roi son Maître, & témoignant n'avoir aucun ordre de chercher les tempéramens; mais voulant bien de mon chef représenter les inconveniens, qui pouvoient naître de ce différend, que l'Angleterre avoit pour le moins autant d'intérêt d'éviter que la France; que je n'avois rien à dire au delà, si ce n'est, que je rendrois compte à V. M. de tout ce qui m'étoit dit là-dessus; & que ce seroit à elle à donner tels ordres qu'elle jugeroit à propos à son Amiral. Et au Roi d'Angleterre je répondis sur la garentie, que je n'avois aucune connoissance, qu'il eût été rien conclu avec les Hollandois, ainsi qu'ils le publioient; que je ne doutois pas, que V. M. ne fit considération sur ses intérêts dans cette affaire, après la priére qu'il me chargeoit de lui en faire.

V. M. voit par tout ce discours, que le Roi d'Angleterre aiant donné par avance ses ordres, sans être assûré de la résolution qu'elle prendra sur la garentie, témoigne vouloir éviter un

sujet

ſujet de trouble, & ne vouloir pas, comme il le pourroit, tirer avantage de ce qu'il ſe trouve armé, & que V. M. ne l'eſt pas encore ; que la route, que ſa flotte doit faire pour paſſer de la Rochelle au Levant, s'éloigne de celle que tient la flotte Angloiſe, & qu'elles ne peuvent ſe rencontrer que par delà le Cap de Finiſterre, où il n'y a plus de conteſtation ; & que cette occaſion évitée, elle ſe peut après donner tout le tems néceſſaire, pour ſe mettre en état de ſoûtenir ſon droit, & obliger lors le Roi d'Angleterre à des choſes qu'il refuſe à préſent, & qu'il n'oſeroit même accorder dans une autorité foible, comme celle où il ſe trouve avec ſon Peuple, & auxquelles le Parlement s'oppoſeroit tout bien intentionné qu'il eſt. Il a parû déjà fort ému des bruits qui ont couru de cette conteſtation ; & cela a donné lieu à une députation de la Chambre Baſſe pour en être éclairci, & pour des offres ſur ce ſujet, leſquelles le Roi d'Angleterre a refuſées, ſe propoſant toûjours que l'affaire ſe termineroit par voie de douceur. Et je dois lui dire encore,

core, que tous les discours, qu'il m'a tenus, ont été accompagnez de toutes sortes de marques d'estime & de considération pour V. M. & qu'il m'a quasi plus fait valoir l'opiniatreté de son Peuple & l'acharnement de son Parlement sur cette affaire, que l'intérêt qu'il peut avoir de la soûtenir.

Pour le Portugal, il m'a parû dans la maniére, dont le Roi d'Angleterre & le Chancélier ont reçû les avis que je leur ai donnez, & dans les discours qu'ils m'ont tenus là-dessus, qu'ils sont fort resignez à tout le mauvais succès, qu'il peut arriver dans les affaires de ce Royaume; & il a fallu les presser beaucoup pour leur faire prendre la résolution de ce promt secours. Je vois presque qu'ils se consolent déjà de sa perte, dans l'espérance d'en recueillir les principales piéces aux Indes; & cela, ce me semble, doit déterminer plûtôt V. M. à ce qu'elle doit faire pour son soûtien; & à s'expliquer de ce qu'elle veut que je dise sur l'argent qu'elle a destiné pour cela, comme une affaire où elle s'engage bien plus pour son intérêt particulier que pour

pour celui du Roi d'Angleterre.

La flotte eſt partie le 25. à midi, & a été rencontrée à moitié chemin de la Manche le 27. à trois heures après midi ; comme le vent a toûjours été bon juſques au 29. l'on compte ici qu'elle l'aura paſſée ; & quelque vent qu'il faſſe ſe trouvant hors d'entre les terres, qu'elle s'en pourra ſervir pour continuer ſon voyage. Je ſuis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 5. Février 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, le Courrier, que je vous dépéchai le 26. de l'autre mois, arriva ici de retour hier après mon diné, & me rendit votre lettre du 1. du courant ; comme il a fallu du tems pour la dechiffrer, qu'il en faut auſſi pour mettre en chiffre celle-ci, vous jugerés bien que l'ordinaire d'Angleterre partant ce matin, je ne puis répondre à tout ce que vous me mandez que fort ſuccintement, ſi je veux profiter de l'occaſion de ſon depart,

part, comme je crois qu'il importe que je ne remette pas à le faire jusqu'à l'ordinaire de mécredi.

Je vous dirai donc en peu de mots, que j'ai été très satisfait de la maniére obligeante, dont le Roi mon frére vous a parlé tant sur le sujet des différens, qui pouvoient naître entre nous à la mer, si nous nous fussions voulu en cette conjoncture opiniatrer l'un & l'autre à contester & soûtenir nos droits par la force, que sur le point de la garentie de la Pêche, où le Roi d'Angleterre vous a témoigné qu'il me feroit volontiers arbitre de ses intérêts, & que quelque résolution que je puisse prendre dans mon Traité avec la Hollande, si elle lui étoit desavantageuse, il pourroit bien avoir sujet de s'en plaindre, mais que cela ne l'obligeroit pas à l'éloigner de la bonne intelligence qui est entre nous; & enfin qu'il n'avoit jamais eu dessein de faire une compensation de l'affaire de la garentie avec celle du Pavillon.

A présent que je sai, que le Roi mon frére, avant même qu'être assûré de la derniére résolution que je prendrois,

drois, a envoyé exprès une fregate trouver ſes flottes pour porter ſes ordres aux Milords Sandwick & Jennings, qui les commandent, d'éviter la rencontre de la mienne, & en cas que cela ne ſe pût, qu'elles euſſent à la ſaluer du canon ou du Pavillon également; j'envoyerai auſſi ordre à ceux qui commandent ma flotte d'en uſer avec celle d'Angleterre en la même conformité, dont il ſera bon que vous informiez le Roi & le Chancélier auſſi-tôt que cette Dépêche vous aura été rendue.

Pour ce qui eſt des 600000. livres, que vous ſavez qui ſont au Havre il y a long-tems, préſuppoſant que la fregate, que j'ai dit ci-deſſus, ſera partie, & qu'ainſi il n'y a plus de riſque que nous nous puiſſions brouiller préſentement ſur l'affaire du Pavillon, vous pourrés maintenant dire au Roi mon frére, qu'il n'a qu'à envoyer le vaiſſeau qui doit aller enlever cette ſomme, & que j'ai donné ordre qu'elle ſoit remiſe ſans delai à celui qui portera le contre-ſeing, dont nous ſommes convenus.

Je ne vous mande rien de ce que vous

vous avés à dire de delà, pour faire valoir cette marque de ma bonne volonté, m'en remettant entiérement sur votre zéle & sur votre adresse; je vous recommande seulement que cela vous serve pour presser l'envoi des 3000. hommes de pié & des 1000. chevaux, dont vous a parlé le Roi d'Angleterre, me paroissant de la derniére importance que ce secours arrive, où il est destiné, avant le commencement de la Campagne.

Ne vous inquietés point pour votre congé, je vous assûre que je ne vous laisserai en Angleterre que le tems qu'il faut nécessairement pour dissiper les bruits, que je vous ai mandé qu'on a fait courrir, autant à mon desavantage qu'au vôtre. Faites moi savoir le plûtôt que vous pourrez, si la fregate sera partie pour aller trouver les flottes avec les ordres qu'on vous a dit, & avant que vous la sachiez à la mer, ne vous expliqués point sur l'argent, &c. Sur ce, &c.

Au Roi.

De Londres, le 6. Février 1662.

SIRE,

JE ne puis presque rien ajoûter par cet ordinaire au compte que j'ai rendu à V. M. de toutes choses par le retour du Courrier de M. de Lionne, qui partit d'ici le prémier du mois, si ce n'est que le Roi d'Angleterre me fit savoir samedi, qu'il seroit bien aise de me parler le lendemain; & ce qu'il me dit ce jour-là fut, que de plus en plus les avis, qu'il avoit reçûs de V. M. sur le mauvais état des affaires du Portugal, lui étoient confirmés; qu'il apprehendoit, s'il n'y remédioit à tems, qu'il n'y pourroit plus revenir, que ce tems s'entendoit à la fin de ce mois, afin qu'au commencement de Mars l'on pût prévenir les Espagnols dans leurs desseins; qu'il m'avouoit, qu'il n'avoit pas un sou; que les payemens des gratifications, qu'il avoit reçûes du Parlement,

ment, étoient longs à venir; & que pour équiper les dix vaisseaux de guerre, qu'il destinoit pour cela, & les quinze, qu'il devoit prendre des Marchands, il n'avoit pas de fonds pour le présent que celui qu'il attendoit de V. M. qu'il me prioit de lui en écrire incessamment; & cependant pour ne perdre point de tems, de lui donner une lettre pour celui qui devoit être chargé de la voiture au Havre, afin qu'il la delivrât à son homme tout aussi-tôt qu'il en auroit reçû les ordres de V. M. & il me marqua qu'il prenoit ces devans pour ne perdre pas l'occasion du vent, qui se trouve favorable pour cette route. Je lui promis d'en écrire à V. M. & j'ai crû ne lui accorder rien en lui donnant une lettre au sens qu'elle le verra par la copie qui est ci-jointe.

Il me dit en même tems, qu'une des fregates de la flotte, qui est partie le 25. armée de 60. piéces de canon, aiant été demâtée avoit relâché à Portsmouth; que par cette voie il alloit confirmer les ordres qu'il avoit donnés à ses Amiraux, conformément à ce qu'il

qu'il m'avoit promis, afin de leur faire éviter tout sujet de contestation à la mer avec celle de V. M.

Il y a ici des lettres de Milord Sandwick, qui disent, que le Roi de Maroc & de Fez lui a envoyé donner avis, que le Roi d'Espagne le sollicitoit de s'opposer à l'établissement des Anglois dans Tanger, sous prétexte que cette Place est du Royaume de Fez; & qu'il lui offroit d'y contribuer sous main; mais qu'attendu que les Rois ses prédecesseurs avoient toûjours gardé bonne correspondance avec les Rois d'Angleterre, il n'avoit pas voulu entendre à cette sollicitation; qu'au contraire il protestoit de vouloir vivre en bonne amitié avec lui; qu'il s'y sentoit encore invité en son particulier par le malheur qu'il avoit eu en commun avec lui, se trouvant avoir été dépouillé de ses Etats au même tems, que le Roi d'Angleterre avoit été chassé des siens; & qu'il estimoit qu'ils étoient obligés par là de s'entresecourir plûtôt l'un l'autre; qu'un Maure nommé Sainte avoit envahi ses deux Royaumes, & établi son fils dans celui de Maroc,

le-

lequel étant mort depuis peu, il en avoit repris la poſſeſſion quaſi au même tems, que le Roi d'Angleterre étoit rentré dans ſes Etats ; & qu'il tenoit depuis ſix mois ce Tyran aſſiégé dans Salé, Place forte ſur le bord de la mer à quarante lieues de Tanger, laquelle il ne pouvoit prendre, parce qu'elle étoit ſecourue par mer ; & que n'aiant aucunes forces maritimes, il prioit Milord Sandwick de l'aſſiſter, & d'aſſûrer le Roi ſon Maître de ſon amitié & bonne correſpondance ; que là-deſſus Milord Sandwick lui a envoyé dix navires, & donné avis de tout ce procedé au Roi ſon Maître, qui ſe prépare à ſecourir ce Prince, & à faire une forte Alliance avec lui ; que cela peut beaucoup ſervir au deſſein d'Alger, auquel ce Roi ſe portera d'autant plus volontiers, que ce n'eſt que des forces de ces Pirates, que ce Tyran a été ſecouru, & le peut être encore dans Salé.

La Cabale oppoſée à celle du Chancélier fait de grandes brigues, pour obliger le Roi d'Angleterre à nommer le Chévalier Benet Ambaſſadeur en

France en la place du Comte de Saint Alban, qui a depuis peu reçû ſes lettres de congé pour revenir en cette Cour. Je crois qu'il eſt de l'intérêt de V. M. qu'un homme comme celui-là, qui eſt connû publiquement pour être Penſionnaire d'Eſpagne, & abandonné à ſes intérêts, ne ſoit chargé d'aucune négociation dans ſa Cour, & n'y paroiſſe pas même avec un caractére public; c'eſt pour cela que j'ai fait repréſenter au Chancélier par des perſonnes qui ſont dans ſes intérêts, combien il lui eſt important qu'un Emploi de cette nature, qui donne la connoiſſance des plus grandes & plus ſecrettes affaires d'Angleterre, ne ſoit pas confié à une perſonne qui lui eſt ſuſpecte; & en même tems je lui ai fait propoſer M. Cartret; mais il s'eſt trouvé tellement néceſſaire auprès de lui pour les affaires de la marine, qu'il n'a pû conſentir de l'éloigner. Je lui ai fait nommer enſuite M. Lockhart, lequel, bien qu'éloigné de la Cour, n'eſt pourtant point déchû d'eſtime dans l'eſprit du Roi d'Angleterre, & avoir été, il n'y a que 4. jours, Ambaſſadeur de l'Uſurpateur, n'eſt

n'eſt rien en cette Cour contre la bienſéance, qui le puiſſe empêcher de le devenir du Roi légitime, après l'exemple de Douning, qui étoit au même tems Reſident auprès de Mrs. les Etats, & qui l'eſt encore à préſent.

Les Ennemis du Chevalier Digby aiant pris occaſion de la penſion qu'il a de V. M. pour le décrier au Parlement & en cette Cour, & le rendre par là ſuſpect au Roi d'Angleterre, même pour l'éloigner de la Charge de Général des Poſtes, qui lui étoit promiſe il y a long-tems: il m'a rapporté le Brevet, que V. M. en avoit fait expédier, me témoignant qu'il recevoit à grand honneur la gratification, qu'elle avoit eu la bonté de lui continuer; mais qu'il croyoit, qu'elle ne trouveroit pas mauvais qu'il l'en remerciât, pour fermer la bouche à ſes Ennemis; & qu'il ſe trouveroit bien plus en état de ſoûtenir les intérêts de la France contre ceux qui les voudroient choquer, quand tout le monde ſauroit qu'il n'en recevoit plus aucune grace. Celui, qui a le plus pouſſé l'affaire, a été Kraſt, lequel avec la Comteſſe de

Castelmaine, autrefois Madame Palmer, a porté le Roi d'Angleterre a lui refuser la Ferme de la Poste, après lui en avoir promis la Charge ; & comme c'est une affaire, où il y a 200000. livres à gagner tous les ans, lui & sa cabale ont si bienfait, qu'elle a été donnée à Benet, qui en partage le gain avec eux.

Le Parlement a passé un Acte la semaine passée, qui déclare pour illégitimes tous les Parlemens, qui ont été assemblez depuis l'Année 1641. qui annulle tous leurs Actes, & ordonne, que nonobstant l'amnistie accordée, l'on continuera de faire recherche de tous ceux qui se trouveront avoir trempé dans la mort du feu Roi d'Angleterre: & dans peu de jours l'on en doit faire mourir quelques-uns, dont les principaux doivent être Lambert & Wenes.

Samedi dernier il arriva dans le Parlement une contestation entre le Duc de Buckingham & le Comte de Northumberland, qui divisa tous les Membres en deux partis ; le sujet vint de la demande que fait la Province d'Yorck, dont

dont le Duc de Buckingham eſt Gouverneur, d'une Cour de juſtice dans ce Païs, qui lui épargne la peine d'aller à Londres plaider; comme l'on examinoit cette demande, le Comte de Northumberland dit, qu'elle ne ſe pouvoit accorder ſans intéreſſer le ſervice du Roi; que ce n'étoit que quelques particuliers Juſticiers de la Province, qui pouſſoient pour leur intérêt; M. le Duc de Buckingham parlant après lui dit, qu'il avoit viſité depuis peu ſon Gouvernement, & qu'il avoit trouvé généralement tous les Ordres portés à deſirer cette Cour; qu'il avoit ſeulement remarqué quelques particuliers, qui avoient été autrefois contre le Roi, qui s'en éloignoient; le Comte de Northumberland, qui a été de ce nombre, croyant que cela avoit été dit pour lui, s'en plaignit, & entra en juſtification de ſa conduite paſſée. Le Duc de Buckingham dit, qu'il avoit avancé cela ſans deſſein; & quoique le Parlement leur eût ordonné à tous deux de demeurer bons amis, ils ne laiſſérent pas, venans à ſe joindre dans la Chambre un moment après, de ſe dire enco-

re quelque chose de fâcheux, qui aiant été entendu par Milord Mancheſter, le Parlement les fit ſortir, & délibera s'il les envoyeroit tous deux à la Tour: ſur cette déliberation chacun prit ſon parti, les uns pour le Duc, les autres pour le Comte; & comme ce dernier eſt un des plus fameux Presbytériens, il entraina dans ſes intérêts tous ceux de ſa Secte, & l'autre tous les Royaliſtes; & il ſe trouva en un inſtant, d'un différend particulier, une affaire générale, qui auroit produit un grand desordre, ſi le Roi d'Angleterre le ſoir ne s'en étoit mêlé, & ne les avoit fait embraſſer tous deux.

L'on m'a aſſûré, que le Roi d'Angleterre avoit encore refuſé de voir Batteville ſur ſon depart, quelques inſtances qui lui en ayent été faites de ſa part; il a publié ici, qu'il s'en alloit Ambaſſadeur en Allemagne, & qu'il devoit remuer de grandes affaires contre la France. Je ſuis, &c.

AMBASSADES

ET

NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'ESTRADES

En Angleterre, en Hollande, & en Italie &c.

Depuis l'Année 1637. jusqu'en 1662.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

Chez J. FREDERIC BERNARD.

M. D. CC. XVIII.

AVIS AU RELIEUR.

Ce titre doit se placer au devant de la Page 295. à N. 4.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 12. Février 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû votre lettre du 6. avec la copie du billet que vous avés mis entre les mains du nommé de Fox, pour être donné à celui qui eſt chargé de la voiture au Havre : ma lettre du 5. que vous avés reçûe depuis, vous aura fait connoître, qu'en écrivant ce billet vous ne vous étiez avancé à rien, qui ne fut conforme à mon intention, puiſque j'avois déjà envoyé mes ordres au Havre, pour faire remettre ſans plus de delai la ſomme, qui y eſt, à la perſonne, qui apporteroit le contre-ſeing. J'oubliai ſeulement alors de vous mander, que l'homme, qui a l'argent à ſa diſpoſition, s'appelle le Negre ; & qu'il ſera logé proche du port avec mes Mouſquetaires, qui l'ont accompagné. Cependant il importe extrêmément, que de Fox ſe conduiſe en ſorte dans cette affaire, qu'elle puiſſe de-

meurer toûjours dans le dernier secret.

Commencés à faire tous vos offices auprès du Chancélier, & s'il est nécessaire auprès du Roi, pour empêcher que le Chévalier Benet ne succede au Comte de Saint Alban en l'Ambassade auprès de moi. Je sai bien que je n'ai pas droit d'exiger du Roi mon frére, qu'il jette les yeux plûtôt sur une personne que sur une autre pour cet Emploi, que celui qui le remplira doit être de son choix, & non pas du mien; mais comme je ne voudrois pas lui envoyer un Ambassadeur, qu'il m'eût témoigné lui être suspect, je crois qu'il me voudra bien traiter de même, & d'autant plus, qu'il n'ignore pas les raisons que j'ai de ne pouvoir pas prendre confiance au dit Chévalier Benet; car outre son long sejour en Espagne, & les gratifications extraordinaires, qu'il y reçût à son depart, le Roi mon frére peut bien se souvenir des avis, que je lui ai donnés, de ce qui s'est passé, à son insçû & contre ses ordres, entre le dit Chévalier & Batteville, & qu'il vous a avoué depuis, qu'il avoit trouvé tous ces avis-là véritables.

Quand

Quand j'ai accordé une pension au Chévalier Digby, ç'a été dans le dessein de le gratifier & lui procurer un avantage, & non pas de lui nuire; mais puisque ses ennemis se servent du prétexte de cette pension, pour lui faire préjudice en des choses plus importantes, je trouve fort bon, qu'il se dispense de la recevoir à l'avenir, & crois, comme il vous l'a dit, qu'il n'en aura pas moins de zéle pour mes intérêts, comme vous pouvez l'assûrer, que je conserverai la même estime & affection pour lui.

Le Gentilhomme, qui a porté l'ordre à l'Archévêque d'Ambrun, est revenu hier, & m'a rapporté la nouvelle, que le Roi mon beau-pére avoit eu la fiévre tierce trois jours durant par des accès avec frisson; son indisposition commença le 27. du mois passé, mais le 30. il se portoit beaucoup mieux, & on espéroit avec beaucoup d'apparence, que son mal n'auroit point de suite fâcheuse. Il sembloit qu'on eût pris la résolution de n'envoyer plus Gamarre en Angleterre, afin qu'il ne se trouvât pas là quand la Princesse de Portugal y arrivera.

Vous donnerés part en mon nom au Roi mon frére du Traité, que je viens de conclurre avec le Duc de Lorraine, m'assûrant qu'il a pour moi une affection si sincére, qu'il se rejouira toûjours de tous mes avantages : les principales conditions du dit Traité sont, qu'il me cede & transporte la proprieté & souveraineté de ses Duchez de Lorraine & Bar, pour en jouir après sa mort, & être unis & incorporez à ma Couronne ; & je lui en laisse la jouissance sa vie durant ; que la Place de Marsal me sera dès à présent remise entre les mains ; que j'appelle à la succession de ma Couronne, après la Maison de Bourbon, les Princes de celle de Lorraine ; qu'il ne pourra faire d'impositions nouvelles, ni de levées extraordinaires dans le Païs pendant sa vie ; que je payerai toutes les dettes contractées par les Ducs Henri & François ; & que je lui donnerai cent mille écus de rente à disposer, en faveur de telle personne que bon lui semblera. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, le 13. Février 1662.

SIRE,

SUr une lettre, que j'ai reçûe de M. de Vendôme du 26. du mois passé, en réponse de celle que je lui avois écrite, pour lui donner avis de l'arrivée en ces côtes du vaisseau appellé la Renommée, j'ai fait fournir au Sieur Foran, qui le commande, 583. écus, pour le mettre en état de se rendre au plûtôt dans la riviére de Seudre, & j'en ai tiré lettre de change sur le Thrésorier de la Marine, si bien que si le vent peut devenir bon pour cette route, il arrivera devant la fin du mois.

J'envoie à V. M. un état de la flotte Angloise, qui est partie pour Tanger & pour Lisbonne, telle que me l'a apportée depuis deux jours le Sieur Foran, qui s'est trouvé mouillé à même rade avec elle, & que j'avois chargé dès son arrivée de s'en informer exactement; & V. M. l'auroit reçû bien plûtôt, si

les lettres, par lesquelles il m'en donnoit avis il y a 15. jours, n'avoient été toutes interceptées.

M. d'Aubigny m'eſt venu voir ce matin, & m'a dit, qu'hier le Roi d'Angleterre & le Chancélier lui aiant parlé des affaires de France, lui avoient fait entendre, que par les nouvelles, qu'ils avoient de Hollande, ils avoient appris, que V. M. avoit conclu ſon Traité avec Mrs. les Etats, par lequel elle s'obligeoit avec eux de s'entr'aider reſpectivement, pour maintenir tous les droits qui pourroient être diſputés par mer & par terre à l'une & à l'autre Nation; & que par ces termes généraux ils prétendoient que la garentie de la Pêche ſe trouvât expliquée; & qu'ils en parloient comme d'une condition accordée par le Traité; que cela faiſoit voir le peu de conſidération que V. M. faiſoit de ſes intérêts, puiſqu'en même tems qu'il leur accordoit la liberté de la pêche en ſa conſidération, elle ſignoit un Traité en leur faveur, qui lui étoit préjudiciable.

J'ai répondu, que je n'avois nulle connoiſſance des conditions de ce Traité;

té; que je ne croyois pas qu'il fut conclu; mais que quand il le seroit en ce sens, cela ne signifioit rien pour les Hollandois, dont le Roi d'Angleterre eût sujet de se plaindre; vû que par le discours, que M. d'Aubigny m'a tenu là-dessus, j'ai appris encore, que même la Cabale des de Wits n'en étoit pas contente, parce que la garentie ne s'y trouvoit ni entendue ni spécifiée, qui est ce qu'ils desiroient le plus; & que si V. M. avoit conçû quelque dessein desobligeant en cette occasion contre le Roi d'Angleterre, elle n'useroit d'aucun déguisement, ces maniéres d'agir cachées n'étant nullement de son humeur.

Mais que s'il étoit vrai qu'elle en eût usé ainsi qu'il me l'apprenoit, cela faisoit assez comprendre, que V. M. par là, * &c.

* Le reste de cette Lettre ne s'est point trouvé dans l'original.

Au Roi.

De Londres, le 16. Février 1662.

SIRE,

J'Ai reçû le 14. de ce mois la Dépêche, que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. & j'attens par l'ordinaire, qui doit arriver aujourd'hui, quelque chose de plus étendu & de plus particulier sur tous les points de ma Dépêche du prémier, ainsi que V. M. me l'a fait espérer. Cependant j'ai vû le Roi d'Angleterre, & lui ai fait entendre la maniére obligeante, dont V. M. a reçû les assûrances, qu'il m'avoit données, de vouloir garder avec elle toute sorte de bonne intelligence, & la volonté où elle étoit d'y répondre de sa part. Il y a répondu par des termes de civilité, dont j'ai sujet d'être satisfait, & de là il a pris occasion d'entrer en matiére sur l'affaire de la garentie, & de me redire les mêmes choses, que j'avois déjà apprises par M. d'Aubigny, & dont ma derniére Dépêche

a rendu compte à V. M. Il y a ajoûté, qu'il eſpéroit toûjours, qu'elle feroit aſſez de conſidération de ſon amitié, pour ne rien conclurre avec les Hollandois au préjudice de ſes intérêts; qu'encore que les avis lui venoient de toutes parts, mais principalement de Hollande, qu'il y avoit un Traité ſigné avec eux, & qu'en des termes généraux & équivalens la garentie y étoit ſuffiſamment expliquée; il ne pouvoit néanmoins ſe le perſuader, parce qu'il ne comprenoit pas que l'amitié des Hollandois pût être plus utile à V. M. que la ſienne; qu'il avoit 150. vaiſſeaux, dont elle pouvoit diſpoſer; & qu'elle ne pourroit jamais craindre de lui une infidélité pareille à celle qu'elle avoit reçû des Hollandois dans la Paix de Munſter. Comme par toutes les lettres de V. M. même par la derniére, elle ne me donne aucune part de l'état de ce Traité, je ne pûs lui rien répondre là-deſſus qu'en termes généraux, & par des aſſûrances de la bonne diſpoſition, où étoit V. M. de ne faire rien, dont il pût avoir quelque ſujet de ſe plaindre.

J'ai

J'ai vû enſuite le Chancélier, qui m'a plus expreſſément fait entendre, que les avis de la concluſion du prétendu Traité contenant la garentie lui venoient de Hollande; qu'il étoit conçû en termes généraux équivalens la garentie; que partie de Mrs. les Etats en étoient contens, eſtimans que de cette façon elle ſe trouvoit ſuffiſamment entendue; mais que de Wit, & ſa Cabale, ne l'étoit pas; qu'il avoit ſouhaité, que le mot de garentie y fut exprimé, pour desobliger le Roi d'Angleterre, & ſe vanger ainſi des termes injurieux, auxquels il avoit parlé de lui ſur les intérêts du Prince d'Orange ſon neveu; mais que ſur les aſſûrances, que je lui avois toûjours données, des bonnes intentions de V. M. il ſuſpendoit le jugement qu'il en devoit faire, juſqu'à ce que par moi elle eût la bonté de faire ſavoir au Roi ſon Maître ſa derniére réſolution là-deſſus.

Il me parla enſuite de l'affaire du Havre, & me fit comprendre, que tous les préparatifs du ſecours de Portugal ſe fondoient là-deſſus; que les bons effets, que l'on en attendoit, de-

pen-

pendoient de la diligence ; qu'ainſi il étoit à deſirer que V. M. ne differât plus à faire partir la voiture préparée pour cela.

Il me dit auſſi, que la fregate, qui avoit relâché à Portsmouth, avoit été chargée des ordres néceſſaires pour éviter tout ſujet de conteſtation avec la flotte de V. M. Après cela V. M. verra ſi elle peut envoyer ordre au Havre, pour delivrer à l'Envoyé du Roi d'Angleterre ce qu'il y eſt allé chercher, vû la conſéquence de l'affaire, & combien il eſt important de hâter ce ſecours. J'eſtime que V. M. n'en fera aucune difficulté ; mais cependant je ne l'ai voulu engager à rien, & il dépendra d'elle de prendre la-deſſus telle réſolution qu'elle jugera à propos. Je ſuis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, le Chévalier de Clerville m'aiant rapporté, que vous lui aviés dit avant votre départ, que le Cavalier Muty n'aiant pû faire ici recevoir la propoſition qu'il faiſoit, d'occuper les Iles des Albouſemes, avoit paſſé en Angleterre pour propoſer la même entrepriſe; & aiant ſû d'un autre côté, que le Capitaine Supar, qui commande une des fregates Angloiſes dans la Mer Méditerranée, avoit été ſonder les mouillages des dites Iles, & en viſiter les terrains, j'ai ſujet d'appréhender en conciliant ces deux avis, que les Anglois ne veuillent s'emparer de ces Poſtes-là, pour avoir un port à donner la main à Tanger; tenir mieux les deux embouchures du Détroit de Gibraltar; & peut-être enfin y établir un péage, à l'exemple du Roi de Dannemarck ſur celui du Sundt; ce qui ſeroit d'un

d'un grand préjudice en toutes façons à tous les Princes, dont les Sujets trafiquent dans les deux Mers. Je desire donc que vous m'écriviez amplement vos sentimens sur cette affaire, & que vous me mandiez tout ce que vous en savez; ce que vous pourrés même apprendre encore adroitement du dit Cavalier Muty, sans qu'il s'apperçoive que vous lui en parliez avec aucun dessein: car comme le Poste, dont il s'agit, paroit être si commode pour les Anglois, qu'ils pourroient bien l'occuper, quand même personne ne leur auroit proposé l'entrepriſe, il se pourroit faire que je prisse la résolution de les prévenir dans un dessein de cet établissement, & même m'emparer encore des Iles des Chefalines, qui leur seroient presque de même utilité que les Albousemes.

Si vous avés pû apprendre en detail toutes les commoditez des dites Albousemes, sur lesquelles le Cavalier Muty fonde le mérite de sa proposition, & notamment celle du bois, de la terre, & de l'eau, ne manqués pas de m'en informer bien exactement, & tâchés

aussi

auſſi de découvrir, ſi enſuite de ſa propoſition les Anglois ont fait quelque embarquement de matériaux & d'ouvriers ſinguliers, par où je puiſſe connoître leur réſolution, & le tems à-peu-près qu'ils ont deſtiné à l'exécution, ſur quoi je prendrai mes méſures. Priant Dieu, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû vos deux Dépêches des 13. & 16. du courant dans un même jour, & la plus fraiche trois heures devant l'autre de plus vieille datte qui eſt venue.

Je crois qu'avant que celle-ci ſoit arrivée à Londres Fox ſera de retour avec ce qu'il a chargé au Havre, puiſque j'ai avis qu'on avoit paſſé la nuit du 18. à lui compter la ſomme, & que tout s'étoit trouvé à ſa ſatisfaction.

Je vois par le reſte du contenu de vos deux lettres, que les affaires ſont ſou-

souvent mal prises faute de s'entendre, ou quand on ajoûte foi à des papiers volans; car au lieu des grandes plaintes, qu'on vous a faites sur des avis faux reçûs de la Haye touchant la garentie de la Pêche, on me devoit plûtôt de grands remercîmens de la maniére dont j'en ai usé jusqu'ici, pour la seule considération du Roi mon frére. Mais je remets à vous entretenir une autre fois sur cette matiére, qui requiert un long discours, que je ne me trouve pas le loisir de vous faire aujourd'hui.

Je veux employer tous les moyens possibles pour rétablir le corps de mes Galéres; & comme je suis informé, que les Anglois & les Hollandois font un commerce d'Esclaves noirs sur les côtes de Guinée & du Cap Vert, je desire que vous vous informiés soigneusement, si aucune Compagnie Angloise, ou quelques Marchands particuliers de cette Nation, voudroit traiter avec moi de la fourniture d'un nombre considérable d'Esclaves tirés de ce Païs-là, propres à la rame, moyennant un prix, dont on conviendroit avec eux, qui pour-

pourroit être de 200. ou de 250. livres chacun au plus ; à la charge que pour autant d'Eſclaves, qu'ils fourniroient à Toulon, on leur payeroit cette ſomme. Sur ce je prie Dieu, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 1. Mars 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, je ne pourrai encore par cet ordinaire-ci répondre à ce qui vous a été dit, par le Roi mon frére & par ſon Chancélier, ſur le ſujet de la garentie de la Pêche, la matiére requerant un fort long diſcours, que d'autres occupations m'obligent à remettre ; & je ne prends la plume que pour vous addreſſer un recit, que j'ai fait mettre par écrit, de toute la conduite qu'a tenue avec moi le Duc de Lorraine dans le Traité que nous avons fait enſemble, laquelle m'a à la fin néceſſité, pour me parer contre ſa mauvaiſe conduite, intention, & ſes ſurpriſes, de prendre la réſolution que vous verrez par la fin du dit écrit.

écrit. Je desire qu'aussi-tôt que vous l'aurés reçû vous en donniez part au Roi mon frére, & je m'assûre qu'il approuvera autant la sincérité de mon procedé, qu'il trouvera tout-à-fait étrange & mauvais celui du dit Duc. Il est vrai qu'on peut dire, que s'il avoit agi d'autre maniére, ce n'auroit plus été M. de Lorraine, qui n'a jamais rien fait de net, & où il n'ait mêlé quelques mauvaises finesses, qui ont toûjours accoûtumé de tourner à son dommage; & en cette occasion, où il n'a pour but que de me faire servir moi-même à rompre un mariage, que j'affectionnois, & qui lui deplaisoit, il n'aura pas à la fin sujet de dire qu'il s'est moqué de moi. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

SIRE,

J'Ai vû le Roi d'Angleterre sur la lettre de V. M. du 12. de ce mois, & pris occasion de lui confirmer encore les assûrances que je lui avois données de son amitié, il n'y a que trois jours, par les témoignages qu'elle lui en donne à présent dans l'affaire du Havre; je lui ai fait entendre que sur la diligence qu'il avoit desiré que V. M. apportât à faire delivrer à son homme au Havre la somme convenue, elle avoit soudain envoyé ordre pour cela au Commis, qui en étoit chargé; & de ma part j'y ai ajoûté une lettre en conformité, qui lui sera rendue par cette même personne, qui s'est trouvée n'être pas encore partie. Il m'a assûré, qu'il lui a si bien recommandé le secret, qu'il ne faut pas craindre que par sa faute il soit rien découvert de tout ce qui se passera là-dessus.

Je me suis étendu sur le grand besoin qu'avoit le Portugal d'être promte-

tement ſecouru, pour prévenir les deſſeins, que ſe propoſoient les Eſpagnols dans le commencement de la Campagne; & je l'ai preſſé par toutes les raiſons, que m'ont fourni les Dépêches de V. M. de ne rien omettre pour la conſervation de ce Royaume; que toute l'Europe conſideroit ce ſecours comme la prémiére protection, où il s'étoit engagé, & d'où auſſi elle ne manqueroit pas de tirer des conſéquences, pour former l'opinion de l'eſtime qu'elle devoit faire de ſon alliance.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il ſe faiſoit une affaire d'honneur de cette protection; que de plus il y trouvoit ſon intérêt, & que comme il ne pouvoit manquer à l'un ni à l'autre, il eſpéroit que tout le monde ſeroit content de lui là-deſſus; qu'il alloit faire travailler aux victuailles des dix vaiſſeaux de guerre deſtinez pour cela, & retenir les quinze vaiſſeaux marchands, qui devoient porter les troupes qui ſeroient de 3000. hommes, qu'il tiroit des garniſons licentiées d'Ecoſſe; qu'il ſe promettoit avec cela, que les affai-

res de ce Royaume prendroient un meilleur train ; vû même que tout le secours, que les Espagnols avoient prétendu tirer des troupes de Flandres embarquées à Ostende, étoit perdu ; qu'il avoit avis que la tourmente avoit fait relâcher deux des plus grands navires de cette flotte dans les ports d'Irlande, qui assûroient qu'ils en avoient vû perir deux autres, dont l'un portoit grande quantité d'équipage appartenant à M. le Marquis de Caracene, & que tout le reste de la flotte étoit dissipé ; qu'il y avoit près de 1000. hommes dans ces deux vaisseaux, dont les Capitaines avoient demandé permission de les mettre à terre, pour les soulager des grands maux qu'ils avoient soufferts à la mer ; que lui Roi d'Angleterre avoit envoyé ses ordres pour cela, & en même tems chargé ses Gouverneurs de les faire évader par dessous main, ce qui leur seroit bien facile en leur accordant des passeports, comme ils en avoient l'ordre ; de plus que leurs victuailles étoient consumées, & que devant qu'elles fussent renouvelées, & qu'ils eussent reçû provi-

sion

sion d'Espagne pour cela, il se passeroit bien du tems. J'ai vû ces lettres qui portent ces avis, & M. de Ruchrefort, qui arrive nouvellement de Dunkerque, assûre, qu'il ne s'est embarqué que 3000. hommes, & qu'il en a deserté plus de 2000.

Je lui ai fait part des nouvelles, que V. M. me donne de la maladie du Roi d'Espagne, & de l'espérance qu'elle a conçûe sur le rapport de son Courrier, qu'il n'en arrivera rien de fâcheux: je trouvai qu'il en avoit aussi, mais les siennes assûroient qu'il est en grand péril; & là-dessus il prit occasion de me dire, que le tems pouvoit approcher, qu'il ne se trouveroit pas un ami foible & inutile à V. M. qu'il n'avoit rien tant à cœur que de lui en donner des marques en toutes occasions; & qu'il souhaitoit grandement pour cela d'entrer dans une liaison étroite avec elle; qu'il savoit bien que les Hollandois travailloient de tout leur pouvoir à l'empêcher, en semant des defiances de part & d'autre; qu'ils publioient plus que jamais la résolution du Traité avec la garentie de la

Pêche; que même il lui avoit été envoyé copie d'une lettre écrite à Mrs. les Etats par leurs Ambaſſadeurs, qui ſont en France, portant que M. de Brienne les étoit allé trouver de la part de V. M. pour leur dire, qu'on ne pouvoit employer dans le Traité le mot de garentie, de crainte de choquer ſes intérêts; mais que l'on y mettroit des termes équivalens, qui ſignifieroient la même choſe: que là-deſſus il s'eſt formé des gazettes publiques, qui debitent l'affaire à ſon desavantage.

Enſuite il m'a cotté tous les griefs qu'il recevroit, ſi V. M. pouvoit ſe laiſſer porter à paſſer cet article à l'avantage des Hollandois, ce qu'il ne pourroit jamais croire, lui paroiſſant que les intérêts de V. M. ſe trouvoient bien mieux aſſûrez avec lui qu'avec eux; qu'il la prioit de faire reflexion & de prendre la peine de demêler les artifices, dont ils ſe ſervoient pour vous brouiller; que de Wit en étoit le véritable artiſan, animé d'une vieille haine contre lui & contre la Maiſon d'Orange; qu'à préſent il traitoit avec la Princeſſe Douairiére pour la mettre dans

dans sa cabale ; & ensuite la faire tomber dans quelque méchant pas, qui ruinât les affaires du jeune Prince & éloignât son rétablissement, afin de se perpetuer ainsi dans une autorité, qu'il usurpe tous les jours sur Mrs. les Etats; que la situation de l'Angleterre faisoit, qu'ils ne pouvoient se passer de ses ports ; que dans la derniére tourmente il y avoit 300. de leurs navires, qui avoient été contraints d'y relâcher ; que V. M. étant assûrée des Suedois, comme il l'étoit du Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg, ils ne pourroient se défendre de faire tout ce que vous desireriez d'eux ; qu'avec tous les avantages, qu'ils publioient que l'Espagne leur offroit pour se lier avec elle, ils n'oseroient s'y engager, quand ils verroient deux Puissances voisines unies ensemble, qui pouvoient ruiner tout leur commerce.

V. M. peut aisément verifier, si ce qui a été écrit du discours, que l'on impute à M. de Brienne, est vrai ; & après elle pourra voir clairement s'il y a de l'artifice dans la conduite des Hollandois ; & s'il s'en trouve, comme

j'en conçois quelque soupçon, il est sans doute qu'il faut l'attribuer à de Wit, qui est assez maître de l'esprit des Ambassadeurs, pour leur faire tenir le langage qu'il lui plaira. Tout ce que j'ai pû faire en négociant sous main avec le Chancélier, a été de donner l'exclusion à Benet sur l'Ambassade de France, & de le porter à faire choix d'un sujet, qui ne fût pas suspect à V. M. Le Roi me declara dans cette Audience, qu'il avoit jetté les yeux pour cela sur Milord d'Holis, qui est tenu dans cette Cour pour n'être d'aucune cabale que de celle du Chancélier, & nullement attaché aux intérêts de l'Espagne : il me témoigna, qu'il avoit en lui la derniére confiance, & qu'il prioit V. M. de l'y prendre toute entiére ; qu'il prétendoit le faire partir dans un mois.

Je lui dis, que j'avois charge de lui donner part du Traité fait par V. M. avec M. le Duc de Lorraine, croyant bien qu'il en auroit de la joie. Il me répondit, qu'il l'avoit déjà appris ; & de plus, que suivant la maniére d'agir ordinaire de ce Duc, il s'en étoit repenti.

penti dès le lendemain ; & que comme il prenoit un intérêt tout particulier aux avantages de V. M. il étoit bien aise que ce procedé lui donnât une juste raison de retenir ses Etats, & de lui refuser les recompenses, qu'elle lui avoit promises par le Traité.

Je fus voir ensuite M. le Chancélier ; & comme cette visite se passa sur les mêmes matiéres, à la reserve de l'affaire de Portugal, dont il ne fut fait aucune mention, à cause de M. d'Aubigny qui nous servoit de Truchement, il ne se tint que des discours conformes à ceux du Roi d'Angleterre, si bien que je n'en ferai point une redite à V. M. Je suis, &c.

Au Roi.

De Londres, le 21. Février 1662.

SIRE,

DEpuis la lettre, que j'eus l'honneur d'écrire hier à V. M. j'ai eu ce matin une Conférence avec le Roi d'Angleterre ; j'en ai pris le prétexte sur les

avis que j'ai reçûs de V. M. des grands préparatifs que font les Eſpagnols, pour entrer au mois d'Avril prochain en Portugal, ſe promettant par le moyen de leurs forces & de leurs intelligences, qu'ils auront conquis ce Royaume avant que le ſecours, qu'on prépare, ſoit arrivé ; que V. M. avoit eu une penſée, qu'elle me commandoit de lui communiquer, qui eſt de joindre 2000. hommes de pié des vieilles troupes, qu'il a envoyées à Tanger, aux 3000. de pié & aux 1000. chevaux qu'il doit faire partir, afin que ce ſecours joint à l'armée des Portugais puiſſe être en état de rompre le prémier effort des Eſpagnols; & afin que cela s'exécute avec diligence, que V. M. m'avoit commandé de lui dire qu'il ſeroit néceſſaire, qu'il envoyât par avance ſes ordres au Gouverneur de Tanger, pour faire ce détachement en même tems que les troupes deſtinées pour le Portugal y arriveroient. Il m'a témoigné être fort obligé à V. M. du conſeil qu'elle lui donnoit, qu'il envoyeroit dès demain 1500. hommes de la garniſon pour les joindre au dit ſecours ;

cours ; que par bonheur une fregate de ſa flotte avoit relâché pour prendre un mât, & qu'elle étoit prête de partir ; qu'il hâteroit toutes choſes pour le départ de ce ſecours ; & qu'il eſpéroit que tout ſeroit prêt au 15. Mars.

Il me dit enſuite, que le Parlement lui avoit accordé vingt millions payables en dix huit mois à trois termes, & que la ville de Londres, ſachant la néceſſité d'argent où il ſe trouvoit, lui avoit député les principaux bourgeois pour lui porter deux millions, qu'il a reçûs en prêt juſqu'à ce qu'il ſoit en état de les rembourſer. Je ſuis.

Au Roi.

De Londres, le 27. Fevrier 1662.

SIRE,

V. M. aura pû ſavoir comme le Sieur le Négre a compté le 18. au Sieur Fox les 600000. livres, dont il étoit chargé en eſpêces d'or, ſuivant un bordereau qui m'a été remis : il eſt revenu

nu ici à bon port le 24. & le Roi d'Angleterre me l'envoya ce même jour pour m'en donner avis; & ensuite il me dit, qu'il alloit faire travailler avec toute la diligence possible à l'équipage de sa flotte & à l'embarquement des troupes, afin que le tout fut prêt à partir au 15. du mois de Mars. Je ne perdrai point de tems à le presser, & j'estime que, vû l'intérêt qu'il a dans l'affaire, il agira de son chef comme V. M. le peut souhaiter.

Il me témoigna, qu'il avoit sujet de croire que l'affaire avoit été éventée en France, nonobstant toutes les précautions qui avoient été prises de la part de V. M. & de la sienne, afin qu'elle fût conduite dans le dernier secret: il se fonde pour cela sur un discours, qui a été reçû par le Comte de Saint Alban, à un des siens, qu'il ne m'a pas nommé, par lequel il lui découvrit, qu'il avoit avis de France, qu'il se traitoit quelque affaire très secrete entre V. M. & le Roi son Maître; qu'il s'agissoit d'une grande somme d'argent, qui avoit été conduite au Havre, que l'on présumoit que V. M. lui

lui prêtoit; que la Reine d'Angleterre n'en savoit rien, & qu'à lui il n'en avoit été communiqué non plus aucune chose; que les lettres des Marchands en avoient répandu quelque chose confusément dans Londres; que là-dessus il ne pouvoit bien demêler ce que ce pouvoit être; que dans l'obligation où il étoit d'en rendre compte à la Reine, il se devoit conduire pour ne manquer pas ni à ce qu'il lui devoit, ni à ce qu'il devoit au Roi, qu'il lui demandoit là-dessus ses avis, & de lui en vouloir parler; que ce discours avoit été fait à la même personne devant & après le voyage de Fox; & qu'il a toûjours donné ordre d'y répondre; que la Reine sa mére ne devoit pas se mettre en peine de ces bruits, qu'il se traitoit quelque affaire entre V. M. & lui, dont elle n'eût pas connoissance, elle devoit être persuadée qu'elle en seroit informée, quand il seroit tems.

Qu'il avoit appris par le rapport de Fox, que les Mousquetaires de V. M. avoient escorté la voiture; qu'ils étoient encore au Havre lorsqu'elle lui fût remise; qu'il bût & mangea avec eux;

& qu'ils y avoient été très long tems devant ; qu'il avoit parû à tout le monde que c'étoit de l'argent qu'ils avoient escorté, & qui avoit été ensuite embarqué dans un de ses navires de guerre ; que ces circonstances étans publiques, il étoit facile de juger que c'étoit une affaire qui se passoit de Roi à Roi, mais que personne ne pouvoit demêler à quelle fin ; qu'il m'informoit de ce detail, afin que j'en rendisse compte à V. M. & qu'il attendoit de savoir si elle trouveroit à propos qu'il convint, (quand il seroit obligé de s'en expliquer) que c'est un prêt qu'il a reçû de V. M. dans la nécessité de ses affaires, qui l'oblige d'avoir recours à ses Amis, en attendant les payemens des gratifications de son Parlement qui sont longs à venir, ou bien qu'il en parleroit de telle maniére qu'il plairoit à V. M.

M. d'Aubigny doit partir dans peu de jours pour aller en France travailler à l'achat des choses nécessaires pour la chapelle de la Reine d'Angleterre, & aussi pour donner ordre à ses affaires domestiques. Il m'a fait connoître qu'aiant toûjours entré dans le Louvre

avec

avec son carrosse comme Prince du sang d'Ecosse, & comme descendu du Connêtable Stuard, à qui cette grace fut accordée, il s'attendoit que dans ce voyage elle lui seroit continuée par V. M. & qu'il me prioit de lui en écrire; il cite pour têmoins la Reine Mére de V. M. Madame la Princesse Palatine, & M. de Turenne: il est bien facile d'éclaircir par là s'il est bien fondé de le prétendre.

La Reine de Bohéme mourut le 23. âgée de 67. ans; elle a nommé pour son héritier l'Electeur Palatin, seulement pour la forme & la validité du testament, mais dans l'effet c'est le Prince Robert, à qui elle a donné ses pierreries & ses dettes actives, en quoi consiste tout son bien, & au Prince Palatin un Diamant. Elle a prié le Roi d'Angleterre de lui continuer le payement de sa pension encore cinq années, pour l'acquitter de tout ce qu'elle doit en Hollande, ce qui lui a été accordé. Toute cette Cour va prendre le grand deuil.

Depuis ma derniére Dépêche il est arrivé auprès du Roi d'Angleterre des Députez de la Nouvelle Angleterre accompagnez de deux François de la Reli-

gion, l'un a été Miniſtre des Sevennes, & l'autre eſt du bourg de Marennes près la Rochelle ; ils ont préſenté une Requête au Roi d'Angleterre & au Parlement remplie de pluſieurs & fortes raiſons pour ne conſentir pas que l'Acadie, qui contient quatre vingt lieues de terre avec pluſieurs riviéres navigables & de bons havres capables de contenir de grands navires de 1000. tonneaux, ſoit reſtituée à V. M.

Ils alléguent qu'il y a déjà pluſieurs Temples conſtruits & la Religion d'Angleterre bien établie dans quatre Colonies ; à quoi les Peuples d'Angleterre ont travaillé avec grande dépenſe & hazardé leur vie pour les conſerver, ſuivant la conceſſion qui leur fut donnée par feu Cromwel, & confirmée par le Roi d'Angleterre à ſon avenement à la Couronne.

Qu'ils ſupplient ſa Majeſté & le Parlement de conſiderer les avantages que le Roi & le dit Parlement retireront de la conſervation de ce Païs, leur offrant de la part de la Nouvelle Angleterre de fournir à leur dépens dans Londres tous les mâts de navires néceſſaires pour ſa flotte, & telle quantité de godron que S. M. ordon-

donnera, offrant de plus de bâtir à leurs dépens deux fregates de 60. piéces de canon, & les envoyer dans six mois à S. M. ils ajoûtérent, que s'il ne tenoit qu'à de l'argent pour dédommager les intérêts des Sujets de V. M. ils donneroient 300000. livres comptant ; & qu'ils étoient assûrez, que plus de 6000. François de la Religion quitteroient leur Païs pour venir habiter le leur, s'ils en étoient les maîtres, comme ils n'en doutent pas, pourvû qu'ils soient certains de sa protection & de celle du Parlement.

Aiant été informé du contenu de cette Requête, je fus aussi-tôt trouver le Roi d'Angleterre & m'en plaindre, & demandai des Commissaires pour finir cette affaire, attendu que V. M. m'avoit réiteré ses ordres, & qu'elle lui demandoit justice sur l'usurpation qui avoit été faite de sa Souveraineté & du bien de ses Sujets : j'en dis autant à M. le Chancélier, & il fut resolu que dès le lendemain on me donneroit des Commissaires ; ce qui fut exécuté. Nous avons déjà traité de cette affaire en deux Conférences.

Pour

Pour agir contre les points de leur Requête je demandai la reſtitution de toute l'Acadie, contenant 80. lieues de païs, que les Forts du Pantagoet, du Fort Royal, & de la Heue ſoient rendus au même état qu'ils étoient quand ils ont été pris ; que le canon & munitions de guerre, armes, vivres, & marchandiſes ſoient reſtituez ſuivant l'inventaire, qui en fut fait dès ce tems-là, ou bien appréciez en argent ſuivant la valeur.

Que le Couvent des Capucins, leur maiſon & l'Egliſe, & pareillement toutes les Egliſes Catholiques, les Paroiſſes & Chapelles dans l'étendue de l'Acadie ſoient rebâties à leurs dépens, ainſi qu'elles étoient avant la demolition ; qu'il ne ſera permis à aucun habitant de reſter ni d'habiter dans l'étendue du païs de l'Acadie appartenant au Roi, qu'il n'ait fait profeſſion publique de la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine ; & que les Curés des lieux ſeront obligés de rendre compte toutes les ſemaines à celui qui commandera dans le Païs de la part de V. M. s'il y a quelque hérétique dans les habitations,

tions, afin qu'ils soient châtiez selon ses ordres.

Que tous les Temples & maisons particuliéres où le préche & autres exercices de la Religion d'Angleterre, ou autre contraire à la Catholique habitans des lieux, soient demolis, & les pierres & bois employez à réédifier les Eglises qui avoient été ruinées.

Je me suis attaché à détruire par ces demandes toutes les fins de leur Requête, & à leur faire connoître qu'il n'y avoit nul accommodement à esperer de la part de V. M. ni par argent, ni par autre voie, sur la restitution de l'Acadie, pourvû qu'elle se fasse, je pourrai bien consentir que quelques-unes de mes demandes soient addoucies, concernant seulement ce qui regarde la valeur des munitions & pertes de marchandises, parce qu'aussi-bien les proprietaires ne peuvent pas justifier ce qu'ils ont perdu.

V. M. peut voir par les offres que ces Peuples ont faites au Roi d'Angleterre les avantages qu'il retire de ce Païs-là, & celui que V. M. en pourroit retirer avec le tems, s'il y avoit un

un bon ordre, & qu'on s'appliquât à fortifier ces Colonies, en leur envoyant cette année 1200. hommes d'Infanterie commandez par de bons Officiers, avec quoi étans bien conduits on pourroit venir à bout des Iroquois, qui sont leurs Ennemis, & gagner plus de 300. lieues de Païs, qui est fort peuplé de Sauvages, qui aiant une fois reconnû l'autorité de V. M. demeureroient dans l'obéissance, & la Religion Catholique pourroit s'augmenter considérablement. Comme j'ai parlé de tout ce que dessus avec plusieurs personnes, qui ont demeuré des années entiéres dans ce Païs-là, je m'en suis informé particuliérement, & V. M. peut faire un Royaume considérable d'un Païs, qui n'a pas été connû jusqu'à cette heure, & que les Anglois souhaitent d'avoir, par les grands biens qu'ils espérent en retirer pour le commerce & la marine.

Je dois avoir demain une troisiéme Conférence avec les Commissaires, j'en rendrai compte à V. M. par le prémier ordinaire. Je suis, &c.

Let-

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 4. Mars 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai appris par votre lettre du 27 du paſſé la peine, où ſe trouvoit le Roi mon frére, ſuivant ce qu'il vous a témoigné, de ne ſavoir de quelle maniére il devroit parler des 200000. écus, qu'on a comptés au Havre à ſes gens, après ce qu'en a découvert le Comte de Saint Alban, & ne voulant pas manquer d'ailleurs au ſecret qu'il m'a promis, comme je vois que ſon embarras en cela regarde principalement la Reine d'Angleterre, & que je ſerai bien aiſe de contribuer ce que je puis pour l'en tirer. Je demeure d'accord, qu'il lui avoue en grand ſecret que l'argent vient de moi, la conjurant qu'elle ait ſeule cette connoiſſance, ſans qu'aucune autre perſonne le ſache, & ajoûtant que je lui ai fait le plaiſir de lui prêter cette ſomme, ſur ce qu'il m'a témoigné qu'il en avoit préſentement beſoin,

pour-

pour éviter les préjudices que lui causeroit la longueur des recouvremens de ce que son Parlement lui a accordé; pour tous les autres, hors la Reine seule, je prie le Roi mon frére quand on lui en parlera de continuer à dire, qu'il ne sait ce que c'est, & laisser deviner & juger tout ce qu'on voudra.

J'approuve fort tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour me faire rendre l'Acadie, & je me promets de votre zéle & de votre adresse, que vous n'abandonnerés pas l'affaire, que vous ne m'ayez fait avoir une satisfaction qui est si juste, & dont le refus ou le delai pourroit entrainer des conséquences fâcheuses : c'est un effet de votre prudence, quoique j'ai fort estimé d'avoir conçû vos demandes directement opposées à tout ce que contenoit la Requête des Calviniſtes, qui vouloient engager le Roi mon frére par leur intérêt au soûtien d'une si manifeste injustice ; & vous avés agi fort prudemment, quand vous avés fait connoître que l'affaire n'étoit pas accommodable par aucune somme d'argent.

Vous pouvés dire au Roi d'Angleterre,

terre, que ce qu'on a fû ici de l'argent du Havre, eſt venu de Fox même, qui n'a pas tenu grand compte de garder le ſecret, & cela a été en partie cauſe de tous les ſots bruits, qui ont couru dedans Paris, & qui n'auront pas manqué ſans doute de paſſer jusqu'à Londres, que je m'accommodois de Dunkerque avec le dit Roi pour une ſomme d'argent, afin de l'échanger après avec les Eſpagnols contre Cambrai, ou contre Aire & Saint Omer.

Vous ſavés mieux que perſonne ſi j'en ai eu la moindre penſée, & néanmoins il eſt venu encore jusqu'à moi de fort bon lieu, que des perſonnes qui lui ſont proches ont écrit au Roi, que dans les préparatifs, que je fais pour mon voyage d'Alſace, j'avois plûtôt ma viſée ſur Dunkerque que ſur l'Allemagne, quoique cela ſoit tout-à-fait éloigné du bon ſens, auſſi-bien que de mes intentions, puisque je ne fais tenir en état de marcher que ma Garde ordinaire; je ſerois bien aiſe que vous ſondaſſiez un peu le dit Roi là-deſſus, pour reconnoître s'il aura la

sincérité de vous dire quelque chose des soupçons, qu'on lui a voulu donner par les lettres que je viens de dire; car s'il fait le reservé, ce sera une marque qu'il aura été capable de donner quelque foi à des avis si chimériques: gardés vous pourtant, quoiqu'il dise, ou ne dise pas, de vous expliquer à lui, & contentés vous de lui faire connoître, s'il en est besoin, à quel point ces ombrages & ces craintes sont ridicules, & combien le dessein, qu'on m'impute malignement, s'accorde peu au témoignage d'amitié que je viens de lui donner dans cette affaire du Havre.

Je vous addresse une lettre, que vous présenterez au Roi, par laquelle je lui témoigne la part que j'ai prise à la perte qu'il a faite de la Reine de Bohéme. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, ce 6. Mars 1662.

SIRE,

J'Ai reçû les deux derniéres Dépêches de V. M. du 26. du mois passé, & j'attens par celle, qu'elle me fait espérer pour l'ordinaire prochain, d'être plus particuliérement informé de ce qui s'est passé entre V. M. & Mrs. les Etats au sujet de la garentie, pour pouvoir après avec plus de facilité dissiper les défiances que le Roi d'Angleterre semble avoir conçûes sur les mauvais avis qui lui ont été donnés. Cependant j'ai crû qu'il seroit à propos de le préparer à croire toute autre chose, en lui faisant part des asslûrances que V. M. me donne en général, que dans toute la conduite, qui a été gardée en cette affaire, elle a agi avec une si grande considération pour ses intérêts, qu'elle devoit s'attendre à recevoir de lui plûtôt des remercîmens que des plaintes : il a reçû très bien tout ce

que

que je lui ai dit sur ce sujet ; & pour peu que V. M. me donne occasion d'entrer en matiére, & de lui dire quelque chose d'obligeant, qui confirme tout ce que j'ai déjà avancé en termes généraux, j'estime qu'il me sera très facile de le contenter.

Mes Dépêches précedentes ont rendu suffisamment compte à V. M. de l'affaire du Havre.

A l'égard de la pensée, où est V. M. de trouver quelqu'un, avec qui elle puisse traiter du nombre d'Esclaves, qui lui sont nécessaires pour servir dans les Galéres, & de l'opinion, où elle est, que les Négres, qui se prennent sur les côtes de Guinée & du Cap Vert, lui seront propres pour cela, je dois lui répondre, qu'après m'en être informé très soigneusement de plusieurs personnes, & spécialement de M. Cartret, qui se trouve intéressé dans la Compagnie qui fait ce trafic; j'apprens que ces sortes d'Esclaves ne sont nullement propres à ce trafic ; que cette Compagnie, qui en a fait depuis peu une vente qui va à 100000. livres, s'est addressée à la Jamaïque & aux habitans

bitans de l'Amérique, où l'on a besoin d'hommes pour travailler la terre, à quoi ils réuſſiſſent bien ; que pour cet uſage ils valent juſqu'à 28. piéces chacun, qui font 400. livres de notre monnoie ; & que pour les rendre à Toulon, quand même on pourroit s'en ſervir, il en coûteroit beaucoup davantage, parce qu'il y a beaucoup plus loin ; mais que le meilleur parti, que V. M. puiſſe prendre pour exécuter ce deſſein, eſt d'obliger la flotte, que le Roi d'Angleterre tient dans le Levant & à Tanger, d'amener à Toulon tous les Eſclaves qu'elle fait dans les mers, & de les vendre à un Commiſſaire, que V. M. établira pour cela, au lieu de les aller trafiquer en Eſpagne ; comme ce ſont tous gens bienfaits, accoûtumés à la mer & à l'air de nos côtes, il eſt ſans doute, que V. M. en tirera un meilleur ſervice que de ceux de Guinée. J'en ai parlé enſuite au Roi d'Angleterre, & j'ai pris occaſion de lui demander un ordre pour cela au Commiſſaire, qu'il tient à Toulon, ſur le rapport qu'il a fait des lettres qu'il en a reçûes, qui

lui apprennent, que quelques-uns de ſes vaiſſeaux y ſont allé faire leurs victuailles. Il m'a promis cet ordre, & je prendrai ſoin de le faire expedier au plûtôt pour l'envoyer à V. M.

Je n'ai pas laiſſé de m'addreſſer aux Hollandois, & par les habitudes, que j'ai en ce Païs-là, j'éclaircis ſi ce qu'on m'a dit du Cap Vert & de la Guinée eſt bien véritable, pour la force & conſtitution des hommes, & pour le prix: j'ai donné des mémoires pour cela, & ſur la réponſe que j'en aurai V. M. pourra connoître où elle trouvera mieux ſes avantages; mais j'ai beſoin de ſavoir, juſqu'à quel nombre elle en pourra prendre. L'on peut agir avec les Hollandois pour les Eſclaves, que feront leur flotte au Levant, de la même façon que j'ai fait ici avec le Roi d'Angleterre, ils ne s'en défendront pas.

Je ne doute pas que les Anglois ne cherchent à occuper quelques poſtes dans les Iles, que V. M. m'a indiquées, & qu'ils ne puiſſent former quelque deſſein là-deſſus, & ſur le voiſinage de Tanger. Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande m'ont aſſûré, que

leur

leur Amiral Ruyter avoit donné avis, qu'ils les avoient toutes reconnues avec soin, & je me suis apperçû qu'ils en ont même pris quelque alarme.

J'ai appris que le Cavalier Muty est parti de ce païs, & je n'ai pû découvrir de pas un de cette Cour, qu'il y ait fait aucune proposition pareille à celle qu'il a faite en France : je m'en informerai, & jusqu'à présent c'est tout l'éclaircissement que je puis donner là-dessus à V. M.

M. d'Aubigny devoit aller en France, mais son voyage est rompu par les nouvelles qui vinrent hier de Portugal. L'Amiral a dépêché une fregate, qui n'a été que dix jours en chemin ; il écrit au Roi d'Angleterre, que la flotte est arrivée le 10. de Février devant Lisbonne ; qu'il a pris possession de Tanger ; & que la Reine prétend s'embarquer le 15. de Mars pour venir en Angleterre : le Roi fait état de partir le 20. de ce mois pour l'aller recevoir à Portsmouth ; il a donné congé au Parlement pour deux mois. J'espére que V. M. me fera la grace de m'accorder mon congé, puisque je lui ferai à présent

inutile par l'absence du Roi d'Angleterre. Il n'y pas eu de conseil depuis dix jours, & il n'y en aura que mécredi prochain ; on a differé jusques là à me répondre sur la demande, que j'ai faite de la part de V. M. de la restitution de l'Acadie. Le Milord Holis doit partir dans quinze jours pour son Ambassade en France ; il est tout-à-fait ami du Chancélier, & le Roi d'Angleterre prend en lui une entiére confiance. Je suis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 12. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, je vous mandai derniérement sur quelques discours, que vous avoit tenus le Roi d'Angleterre touchant le Traité d'Alliance, que poursuivent ici près de moi les Ambassadeurs de Hollande, que le dit Roi avoit plus de sujet de me faire des remercîmens que des plaintes, de la maniére dont j'en avois usé juf-

jusqu'alors pour l'amour de lui en cette Négociation, & qu'avec plus de loisir je lui donnerois moyen de connoître & avouer cette vérité.

C'est à quoi je prétens satisfaire par cette lettre, & je dois commencer par vous expliquer le fait; car je comprens par vos Dépêches, que ni le Roi mon frére, ni le Chancélier Heyde n'en sont pas bien informés.

Dès que l'on commença, il y a déjà plus d'un an, à négocier cette Alliance, les dits Ambassadeurs me présentérent des Articles, par lesquels ils m'offroient de la part de leur Etat la garentie de tout ce que je possède, tant de ce qui appartient d'ancienneté à ma Couronne, que de mes nouvelles acquisitions par des Traitez, & généralement de tous mes droits sans limitation aucune. Vous jugés bien qu'en me faisant cette offre, ils n'omirent pas de me demander la même chose pour leur Etat, & que je leur garentisse reciproquement toutes leurs possessions & tous leurs droits; à quoi il n'y eût pas lieu d'apporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juste, hon-

nête & conforme à ce qui s'étoit pratiqué dans les anciens Traitez ; & dès lors ce fondement d'une garentie générale mutuelle fût établi, sur lequel on a bâti depuis tout le Traité.

Or il est arrivé que comme en Angleterre on a donné quelque crainte aux dits Etats, que le Roi mon frére voulût les inquiéter sur le fait de la Pêche, (qu'ils disent être un droit public, en la jouissance duquel ils n'ont jamais été troublez) les Ambassadeurs des dits Etats ont desiré, pour plus de précaution & pour leur plus grande sûreté, que l'on ajoûtât à l'Article, par lequel nous nous promettions la garentie générale de tous nos droits, les trois mots suivans, *même celui de la Pêche.*

J'ai jusqu'ici reparti, que cette expression n'étoit nullement nécessaire, puisque la dite Pêche se trouvoit suffisamment comprise dans la garentie générale de tous leurs droits: présentement nous en sommes là-dessus, & le Traité n'est plus arrêté que par la difficulté que je fais encore de passer ces mots.

La raison, qui m'a porté à le leur con-

conteſter, n'eſt pas que je me croie moins obligé à leur garentir leur droit de *Pêche*, ſoit que ce terme s'exprime, ou s'omette dans le Traité, car qui dit tous droits en général, n'en exclud aucun ; mais j'ai bien voulu avoir cet égard pour le Roi d'Angleterre, de rejetter juſqu'ici le dit mot, jugeant que ſon expreſſion le pourroit choquer plus qu'une deſignation générale de tous droits ; quoiqu'à dire vrai je connoiſſe fort bien, que la clauſe en termes généraux, dont il y a long-tems que je ſuis demeuré d'accord, me liera tout autant à l'appui & à la défenſe des Hollandois en cas de trouble, que la ſpécification qu'ils deſirent du mot de *Pêche* dans le Traité. Ainſi à proprement parler ce n'eſt plus qu'une queſtion ſimplement du mot, & non pas de rien qui regarde la ſubſtance : & cela étant évident, comme il eſt, je laiſſe à juger au Roi mon frére, ſi voyant que les Etats ſont ſur le point de revoquer leurs Ambaſſadeurs, plûtôt que de conclurre le Traité ſans l'expreſſion du dit mot ; & préſuppoſé d'autre part, que non ſeulement je trouve

mon avantage à renouer cette ancienne Alliance, mais que j'aie à craindre divers préjudices de ne la faire pas, je lui laisse, dis-je, à juger, si je serois bien conseillé de laisser partir les dits Ambassadeurs, & rompre un Traité si avancé, plûtôt que de passer un simple mot, dont j'ai promis la substance & l'effet, & lequel d'ailleurs étant omis ou inseré dans les Articles, n'ajoûte ni diminue quoi que ce soit à la force de la garentie.

Cependant je puis dire, que j'ai préferé jusqu'ici la simple satisfaction du Roi mon frére à mon intérêt particulier & réel, car dans le mot même, que je conteste aux Hollandois avec une telle fermeté, que je leur ai fait jusqu'ici entrevoir la rupture entiére du Traité, s'ils ne s'en relâchent, il est certain qu'à le bien prendre j'y ai tout le même intérêt qu'eux, puisqu'il s'agit de la liberté de la pêche, que les Anglois ne peuvent entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu droit de souveraineté sur la mer, dont je puis si peu demeurer d'accord, qu'avec bien plus de raison qu'ils n'en

ont

ont je soûtiendrois en un besoin qu'il m'appartient ; & comme d'ailleurs cette liberté de pêche peut être aussi-bien contestée par l'Angleterre à mes Sujets qu'à ceux des Etats Généraux, & particuliérement après ce que vous savés que Douning debitoit derniérement à la Haye, que le Roi son Maître étoit resolu de ne point permettre la Pêche aux François, faisant même entendre qu'on en laisseroit paisiblement jouir les Provinces Unies, pourvû qu'elles ne fissent point d'Alliance avec moi ; vous voyés si en cette demande les dites Provinces me pressent de rien que je ne doive leur accorder pour ma propre sûreté, & pour l'avantage de mes Sujets ; & néanmoins j'ai passé jusqu'ici sur tant de considérations importantes, pour tâcher, autant qu'il me seroit possible, d'éviter de rien faire en cela, dont le Roi mon frére pût avoir du dégoût.

A dire vrai, si après la conduite que j'ai tenue il ne se payoit pas de mes raisons, & qu'il voulût se tenir desobligé, quand à la derniére nécessité je serai obligé de passer ce mot plûtôt

que de rompre cette affaire, ce seroit vouloir exercer une espêce de tyrannie en notre amitié, & je n'aurois pas sujet de croire que la sienne fût aussi sincére que celle que j'ai pour lui, ni qu'il souhaitât de bon cœur mes avantages, comme de bon cœur je desire les siens.

Il n'y a personne assûrément, qui prenne plus de part que moi à tout ce qui arrive de bien, de gloire, & d'honneur au Roi mon frére; je vois avec plaisir l'acquisition qu'il a faite de Tanger, qui est un poste de la derniére importance pour la situation au Détroit des deux mers, & de tant d'autres Places aux deux Indes, qui lui vont donner moyen de mettre presqu'entiérement entre les mains de ses Sujets le principal profit de tout le commerce des Nations connues. Cependant s'il persistoit dans les sentimens qu'il vous a témoignés, il sembleroit que le dit Roi m'envieroit un petit avantage, que je puis rencontrer à acquerir quelques amis, sur qui même il a intérêt que j'aie du credit, afin de les mieux disposer en toutes occasions aux choses qu'il desirera. D'ail-

D'ailleurs je sai de science certaine, que si je laissois partir d'ici les Ambassadeurs de Hollande sans avoir conclu notre Traité, ceux qui ont présentement le principal credit dans la direction des Provinces Unies, ont resolu de se jetter entre les bras des Espagnols, & d'entendre & s'appliquer sérieusement au Traité d'une étroite union, qui leur a été proposé par Dom Esteven de Gamare avant son depart de la Haye; qu'on croit qu'un nommé Huyguens négocie aujourd'hui avec lui à Bruxelles, en attendant que par son retour à la Haye, où il est attendu, il puisse continuer les Conférences avec les Commissaires qui lui ont été accordez pour traiter cette affaire; & je sai que quelques-uns ont déjà parlé de reprendre les erremens de la Pacification de Gand.

Quand il ne feroit donc question que de rompre ce coup, pourrois-je par aucune raison de prudence & de bonne politique m'empêcher à la derniére extrêmité de conclurre avec les Etats, pour les retenir de se précipiter dans des engagemens, qui se trouveroient si

contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre ? & je demanderois volontiers là dessus au Roi mon frére, s'il aimeroit mieux voir les dits Etats liez avec les Espagnols pour la reduction du Portugal, que de les voir entrer dans mon Alliance, & par mon moyen dans le même intérêt de soûtenir ce Royaume-là. Comme les choses sont en tel état dans cette crise d'affaires, que par nécessité les dits Etats embrasseront l'un des dits Partis, que je viens de dire, il faudroit que nous eussions moi & le Roi mon frére fermé les yeux à ce qui nous convient, si nous leur laissions la nécessité & la liberté de ce choix, pouvant empêcher l'un & l'autre, en les attachant à nous pour les ôter à l'Espagne.

Cependant pour vous faire voir, que si tant de pressantes raisons ne touchent pas mon dit frére, pour le faire entrer dans mes sentimens, j'aurois quelque sujet de croire, qu'il ne peut avoir en cela d'autre motif qu'une pure mauvaise volonté contre moi, ou, comme disent les Ambassadeurs de Hollande, un pur caprice, pour à quel prix que ce soit

soit empêcher la liaison de la France & de leur Etat.

Je vous addresse un Mémoire, que Douning donna derniérement à la Généralité de la Haye, par lequel il promet formellement par écrit au nom de son Maître, que les Provinces Unies ne seront point inquietées par l'Angleterre dans l'usage de leur pêche.

Après cette declaration je demanderois volontiers au Roi mon frére, quel intérêt réel il a, que je ne leur garentisse pas un droit, dans lequel il a publiquement protesté qu'il n'a pas intérêt de les troubler, comme je ne crois pas qu'il soit de son service de l'entreprendre; & en tout cas je le prierois de me fournir une bonne raison, par laquelle je pûsse avec tant soit peu d'apparence de justice prétexter le refus, que je ferois, de garentir aux Provinces Unies un droit, qui m'est commun avec elles, & qu'après la declaration, que je viens de dire, je ne vois pas que personne leur veuille disputer; outre qu'on peut encore ajoûter à cela, que l'Angleterre est de-

meurée elle-même garente d'un Traité entre la Couronne de Suede & les dites Provinces, contenant la dite garentie de Pêche en termes positifs. Comme il n'y a point de Nation au Monde, qui puisse justement prétendre, que la France & les Provinces Unies n'ayent droit de pêcher, il est évident que la comprehension de ce droit dans un Traité ne regardant que la pure défense du dit droit, ne peut être raisonnablement préjudiciable à aucune Nation. Il est encore évident, qu'une Ligue offensive générale par mer & par terre doit nécessairement comprendre le droit de pêche, si on ne veut laisser une porte ouverte, pour la rendre illusoire quand on voudra en ce qui concerne la mer, & exclurre une partie des Sujets de part & d'autre de la protection, qui est dûe à tous également, en privant ceux qui exercent la pêche du bénéfice de la dite Ligue, en quoi mes Sujets, qui sont en plus grand nombre, sont même plus intéressez que ceux des Provinces Unies.

Mais quand je voudrois entiérement abandonner cet intérêt commun, &

que

que pour une simple petite satisfaction du Roi d'Angleterre je laisserois partir les Ambassadeurs de Hollande sans avoir rien conclu avec eux, & qu'ensuite leur Etat vint à être attaqué sur le fait de la pêche par l'Angleterre, pourrois-je, pour n'en avoir rien promis, m'exemter de prendre quelque part à une guerre, qui se feroit à ma vûe, & pour un intérêt, qui m'est entiérement commun avec les dits Etats, qui est la liberté de la mer? & ne devrois-je pas en ce cas-là appréhender, que si les Provinces Unies venoient à succomber par la force, & à être obligées d'abandonner ce droit & cette possession, qui ne leur a jamais été contestée, l'Angleterre ne voulût aussi-tôt exercer à la mer le même empire sur mes Sujets?

Je ne veux pas croire, que vous aiant ci-dessus suggeré tant d'autres considérations, qui sont sans replique sur la matiére dont est question, vous soyez forcé de dire cette derniére raison, qui pourroit paroître desobligeante, en ce que sans une absolue nécessité ce seroit faire une declaration de ma part, qui

qui pourroit être interpretée pour une ménace, ce qui n'eſt pas mon intention ; mais ſeulement de dire ingenûment les choſes comme probablement elles arriveroient. C'eſt pourquoi je deſire, que ſi pour le bien de l'affaire vous vous trouvés obligé d'employer cette derniére conſidération, vous y uſiez de telle diſcretion, qu'il ne paroiſſe pas au Roi mon frére que je vous l'aie écrit.

J'ai été bien aiſe de donner avis par avance au Roi mon frére par votre moyen, avant que vous quittiez l'Angleterre, de tout ce que deſſus, & de toutes les conſidérations, qui m'obligeront à paſſer outre bien tôt à mon Traité avec les Hollandois, peut-être même avec l'expreſſion du mot de *Pêche*, ſi je ne puis venir à bout de les en faire relâcher, & cela, afin que mon dit frére n'en ſoit pas ſurpris, aiant crû devoir à la ſincérité de notre amitié de lui ouvrir ingenûment mon cœur avant même qu'avoir fait la choſe, qui eſt d'ailleurs appuyée de ſi bonnes raiſons, que je ſuis comme aſſûré non ſeulement qu'il ne diſconviendra interieu-

re-

rement d'aucune, quand vous prendrés soin de les lui bien représenter, mais qu'elles feront sur son esprit toute l'impression que je puis desirer, afin que le nœud de notre union ne se relâche point dans cet incident.

Voici la derniére affaire que je vous commettrai, trouvant bon qu'après que vous vous serés acquitté de ce que je vous ordonne, & que vous me pourrés rapporter une réponse décisive sur la restitution de l'Acadie, vous puissiez revenir ici donner ordre à vos affaires, suivant l'instante priére que vous m'en faites par toutes vos Dépêches.

Je veux encore vous faire prendre garde avant que finir, qu'en formant cette Dépêche j'y ai employé diverses raisons, & peut-être avec de telles expressions, qu'il ne me seroit pas utile pour le but, que vous vous devez proposer, de les spécifier si crûment au Roi d'Angleterre; ce qui m'y a obligé, c'est que je n'ai rien voulu omettre qui pût contribuer à votre information, & à vous mieux imprimer dans l'esprit la force & l'équité de toutes les considérations que j'ai eues sur cette matiére. Mais

je

je remets entiérement à votre prudence & à votre discretion, de ne vous servir que des raisons & des termes, que vous estimerés à propos, pour mieux disposer le Roi mon frére (ce qui doit être votre objet) à recevoir sans dégoût la résolution que je suis sur le point de prendre, & dont je ne puis me dispenser, pour ne manquer pas l'occasion de conclurre une grande affaire, qui me convient, & qui ne peut nuire à personne qu'à ceux qui ne m'aiment pas, ou qui ont des intérêts contraires aux miens.

Depuis ma lettre écrite jusqu' ici j'ai reçû la vôtre du 6. du courant, qui ne me donne occasion d'y ajoûter autre chose, si ce n'est que je trouve comme vous beaucoup meilleure la pensée de songer à avoir des Esclaves pour mes galéres, en les achetant des Anglois & des Hollandois de ceux qu'ils pourront faire dans leurs courses sur les côtes de Barbarie, que non pas de s'attendre à avoir des Negres de Guinée qui coûteroient davantage, & ne seroient pas néanmoins de si bon usage pour le service. N'oubliez pas

avant

avant que venir de tirer l'ordre, que le Roi mon frére vous a promis pour le Commissaire qu'il tient à Toulon. Cependant sur l'éclaircissement que vous demandés, jusqu'à quel nombre de Forçats on pourroit traiter, je vous dirai, que pourvû qu'on convienne d'un prix raisonnable, j'en voudrois avoir autant qu'on m'en pourra fournir, je dis même jusques à trois & quatre mille. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, ce 13. Mars 1662.

SIRE,

SUr la Dépêche de V. M. du prémier de ce mois j'ai rendu compte au Roi d'Angleterre du Traité de M. le Duc de Lorraine, & je lui ai fait la lecture du recit qui m'en a été envoyé. Il a grandement approuvé toute la conduite de V. M. dans cette affaire, & remarqué sa bonne foi dans les offres qu'elle fait d'en observer encore tou-

toutes les conditions, ſi les Princes qui ont abuſé de ſa bonté, & qui par un procedé inoui ſe ſont éloignés du reſpect qui lui eſt dû, rentrent dans leur devoir, il eſtime que perſiſtans dans les proteſtations qu'ils ont faites, V. M. a juſte raiſon de retenir leurs Etats, & de faire valoir ſon prémier droit de conquête, par lequel ils lui ſont ſi légitimement acquis. Il doute fort que toutes leurs plaintes en Allemagne puiſſent émouvoir quelqu'un, qui veuille ſe charger de leurs intérêts contre V. M. & il ne ſe peut parler plus obligeamment qu'il a fait dans tout l'entretien, que j'ai eu avec lui ſur ce ſujet. Il a voulu que je lui laiſſaſſe ce recit, & je n'en ai pas fait de difficulté, voyant bien qu'il vouloit en faire part à M. le Duc d'Yorck, & à M. le Chancélier.

Sur la Dépêche du 4. que j'ai reçûe presqu'à même tems que celle du prémier, je l'ai fort ſatisfait quand je lui ai appris, que V. M. voulant bien l'ôter de l'embarras où il étoit avec la Reine d'Angleterre ſur l'affaire du Havre, demeuroit d'accord qu'il lui avouât, qu'il avoit reçû de V. M. une ſom-

ſomme de 600000. livres en prêt, pour ſubvenir à des néceſſités preſſantes, qui ne lui permettoient pas, ſans un préjudice très conſidérable, d'attendre le payement des gratifications de ſon Parlement; qu'il avoit été obligé de lui en faire un ſecret juſqu'à préſent, parce que V. M. avoit deſiré que généralement perſonne n'en eût connoiſſance : il eſt convenu avec moi, qu'il écriroit en ce ſens à la Reine d'Angleterre, & qu'il lui recommanderoit très ſoigneuſement, qu'elle ne fit part de ce ſecret à pas un des ſiens. Je me ſuis bien apperçû qu'il a eu de la joie, que V. M. lui eût ouvert un moyen, qui lui fait éviter une affaire avec elle ſur cette reſerve.

Je lui ai témoigné, que Fox n'avoit pas eu toute la retenue néceſſaire pour ce ſecret, & qu'il en avoit parlé trop librement au Havre. Il m'a répondu, qu'il ne pouvoit pas y avoir de ſa faute, parce qu'il n'avoit vû perſonne, dans tout le tems qu'il y avoit été, que le Sieur le Négre, qui lui compta l'argent, & les Mouſquetaires de V. M. qu'il n'avoit fait autre logis que le leur,

&

& n'avoit pas même eu le tems de voir la ville ni de visiter le Lieutenant de Roi; & qu'il lui avoit rapporté, qu'étant de retour à son vaisseau, il avoit été bien surpris d'apprendre, par les discours des matelots qui l'avoient amené à terre, que tout le port & toute la ville étoient pleins de bruits qu'il y avoit une somme considérable d'argent, que V. M. lui envoyoit; qu'elle avoit attendu près de deux mois l'arrivée de son vaisseau; & que là-dessus chacun concluoit, qu'une bonne intelligence entre V. M. & lui vous faisoit avoir divers desseins sans découvrir le véritable; que de là s'étoient formées les nouvelles bizarres, qui avoient couru en Flandre, & même en cette Cour; qu'il falloit laisser la liberté à tout le monde de raisonner, mais qu'il s'assûroit que personne n'auroit jamais dequoi le convaincre du véritable sujet qui avoit donné lieu à cet envoi; que ces nouvelles étoient venues jusqu'à lui; & me dit confidemment, qu'on lui avoit même écrit que V. M. se proposoit au lieu du voyage d'Alsace d'en faire un à Calais, que l'on lui en avoit vou-

voulu donner de l'ombrage, en lui voulant persuader qu'elle avoit formé quelque dessein sur Dunkerque ; mais comme ces avis étoient ridicules, qu'il s'en étoit moqué.

Je lui répondis, qu'il ne pouvoit pas rendre une plus grande justice à V. M. que de demeurer toûjours persuadé, comme il le paroissoit en cette occasion, de la sincérité de ses intentions ; qu'il en pouvoit mieux juger que personne par la maniére dont V. M. en avoit usé jusqu'à présent ; que cela continueroit de même ; que j'étois très aise de voir, que ces faux bruits n'avoient fait aucune impression sur son esprit ; que par là il pourroit connoître la mauvaise intention de ceux qui les lui avoient donnés ; & il me sembla que je le laissai assez résolu de n'y ajoûter aucune foi. Je lui ai rendu la lettre de V. M. sur la mort de la Reine de Bohéme, & à M. le Duc d'Yorck celle qui m'a été adressée pour lui, l'une & l'autre a été reçûe avec toute l'honnêteté, que méritoit un office de cette nature.

J'ai pris occasion de la visite, que j'ai rendue à M. le Duc d'Yorck, pour

pour découvrir les diligences qui se faisoient sur l'équipage des vaisseaux, qui doivent porter le secours de Portugal ; il m'a appris, qu'il y en avoit dix de prêts, qui doivent aller embarquer l'Infantérie dans les ports d'Ecosse ; & que les vaisseaux marchands embarqueroient la Cavalérie à Portsmouth; mais qu'afin que l'on ne perdit point de tems, ce qui se trouveroit le prémier partiroit, de crainte qu'il n'arrivât le même inconvenient qui étoit arrivé à la derniére flotte, laquelle, pour s'attendre & marcher en corps, avoit demeuré deux mois à consumer ses victuailles dans les Ports.

Milord Morgan & Milord Jusguin * doivent commander ce secours; le prémier est celui qui a commandé dans Dunkerque depuis que Lockhart en est sorti, jusqu'à ce que M. de Rudhrefort en ait été fait Gouverneur.

J'aurois souhaité avoir pû éviter d'importuner V. M. par une si longue let-

* C'est apparemment le même, que Frem. d'Ablancourt, dans ses Mémoires pag. 124. nomme le Comte d'*Inchequin*, Irlandois.

lettre, mais étant queſtion de lui rendre compte d'un Royaume, qui a autant d'étendue que la France & fort envié de l'Angleterre, j'ai crû être de ſon ſervice & de mon devoir de m'étendre ſur tout ce qui s'eſt paſſé concernant cette Négociation.

M'étant apperçû que tous les delais qui étoient arrivés ſur la reſtitution de l'Acadie ne provenoient que d'une deuxiéme Requête, préſentée au Roi d'Angleterre par les habitans & Députez de la Nouvelle Angleterre, & appuyée par ſon Parlement, je lui repréſentai fortement de la part de V. M. le préjudice qu'elle recevoit de tant de delais ſur la reſtitution de l'Acadie; que j'avois ordre exprès d'en tirer la derniére réſolution, afin de prendre enſuite ſes meſures. Le Roi d'Angleterre me dit, qu'il vouloit contenter V. M. mais qu'il étoit juſte qu'il n'abandonnât pas ſes intérêts; que ſi je voulois il feroit venir les Commiſſaires dans ſa chambre, qui me feroient voir par bonnes raiſons le droit qu'il avoit dans le Païs.

J'acceptai cette propoſition, & lui té-

moignai qu'après avoir répondu en ſa préſence ſur ce que ces Commiſſaires me diroient, j'eſperois qu'il me feroit juſtice, en reſtituant à V. M. ce qui lui appartenoit légitimement. Les Commiſſaires alléguérent, pour juſtifier leur poſſeſſion, une Commiſſion du Roi Jaques en 1607. à un Capitaine Richard, Chef d'une compagnie d'Anglois, avec pouvoir d'habiter dans le Païs qu'on appelle Nouvelle Angleterre, où enſuite pluſieurs familles allérent s'établir, & depuis ce tems-là juſqu'à préſent y ont bâti trois villes & plus de cent bourgs; qu'ils firent un Fort au delà de la riviére de Noremberg appellée Pantagoet; qu'ils l'avoient habité des prémiers & commencé à défricher les terres.

Qu'il étoit vrai qu'il y avoit eu des troubles par la mesintelligence des deux Royaumes, qui ont cauſé des guerres entre les François & les Anglois; que Pantagoet fut pris ſur les Anglois par le Commandeur de Razilly; que depuis en l'An 1654. Olivier Cromwel donna commiſſion aux habitans de la Nouvelle Angleterre d'u-

d'uſer de repreſailles; & que ſur beaucoup de pertes, que ceux de leur Païs avoient ſouffertes par diverſes invaſions des François par mer & par terre, ils s'étoient ſaiſis de l'Acadie.

Que même par le Traité fait entre Olivier Cromwel & V. M. l'on étoit convenu qu'on ne parleroit pas de cette reſtitution, mais qu'on remettroit d'en examiner les points, lorſque les Commiſſaires ſeroient aſſemblés pour traiter des repreſailles, dans lequel tems on rendroit juſtice à un chacun.

Que tout ce qu'ils marquoient faiſoit voir le droit, que les Anglois avoient de conſerver l'Acadie, comme en étans ſaiſis des prémiers, qui eſt la véritable poſſeſſion dans les Païs nouvellement découverts.

Après que les Commiſſaires eurent dit leurs raiſons en préſence du Roi d'Angleterre, je répondis, qu'ils ne m'avoient allégué qu'une Commiſſion donnée par le Roi Jaques en 1607. à une compagnie de Marchands conduits par un Capitaine Anglois nommé Richard, & que je leur voulois juſtifier une poſſeſſion de l'Amérique aux Rois

de France de plus de cent ans avant la Commission du Roi Jaques.

Que pour prouver ce que je disois, je ne me contenterois pas de parler en termes généraux, comme Mrs. les Commissaires avoient fait, mais que je rapporterois par qui la prémiére terre a été découverte, & les Rois qui ont ensuite donné des Commissions à leurs Sujets, & les noms de ceux qui ont été employez, afin que le Roi d'Angleterre pût voir plus clairement l'injustice qu'on faisoit pour retenir les Terres de V. M.

Que je commençois par le voyage de deux Capitaines Bretons en l'An 1504. qui découvrirent les prémiers les Terres de l'Amérique, ainsi qu'il est vérifié par l'Histoire de Niflet & Magin imprimée à Douai; que depuis le Roi François I. en aiant été averti envoya Jean Verassan Capitaine de mer avec deux vaisseaux de guerre pour prendre possession du Païs en son nom; commençant depuis le 33. degré jusqu'au 47. où le Païs, que les Anglois habitent à présent, & qu'ils ont nommé la Nouvelle Angleterre, est compris dans

dans les limites appartenantes à V. M.

Le dit Jean Verassan y fit deux voyages, dont le dernier fut l'An 1523. & dès lors le Païs fut nommé la Nouvelle France.

En l'An 1535. Jaques Cartier, grand homme de mer, natif de Diépe, de simple matelot venu à être Capitaine, découvrit la plus grande partie des côtes du dit Païs & de la riviére de Saint Laurens.

L'An 1541. le dit Cartier fit un autre voyage avec trois vaisseaux, & eut la qualité de Lieutenant du Sieur de Roberval, à qui le Roi donna la charge de Lieutenant Général de toute l'Amérique.

L'An 1542. le dit Sieur de Roberval y fut en personne avec six vaisseaux bien équipez de toutes choses nécessaires, & fit une habitation à une Ile près de Quebec, qu'il nomma l'Ile d'Orleans.

En l'Année 1543. le dit Sieur de Roberval envoya le Capitaine Alphonse Saintongeois avec un vaisseau vers le Païs de Labrador, & découvrit le passage qui est entre la grande Terre

& l'Ile de la Terre Neuve.

En l'An 1564. 65. & 66. les Sieurs Ribault & Loudonniéres furent à la Nouvelle France par ordre du Roi Charles IX. avec huit vaiſſeaux, ils fortifiérent les Colonies, & furent enſuite prendre la Floride dans les Indes, qui appartenoit à Philippe II. Roi d'Eſpagne, lequel fit équiper vingt vaiſſeaux commandés par ſon Admiral, reprit la Floride, & fit mourir les dits Capitaines Ribault & Loudonniéres comme Pirates.

En l'An 1598. le Roi Henri IV. reſolut d'envoyer une perſonne de conſidération en ce Païs-là, aiant jugé que ce Royaume pourroit être un jour de grande utilité à la France; & pour cet effet donna la charge de Lieutenant Général de l'Amérique au Marquis de la Roche Giffard, Seigneur de Bretagne, avec un pouvoir abſolu de commander dans l'étendue du dit Païs.

L'An 1600. le Commandeur de la Châtre, Gouverneur de Diépe, ſuccéda au dit Gouvernement, lequel y envoya, en qualité de ſon Lieutenant, le Sieur de Mons, qui établit des habita-

bitations sur les rivières du Port-Royal, de Sainte Croix, & de Noremberg.

L'An 1603. Henri le Grand se voyant après beaucoup de dépense en possession du dit Païs, pour être mieux éclairci de toutes choses, de la situation, des ports de mer, & des rivières navigables, y envoya le Sieur Champlain, homme savant, bon Géographe & expérimenté dans la fortification, pour lui faire un rapport exact de tout ce qu'il y auroit remarqué, comme en fait foi son Livre & Carte intitulée *le Voyage du Sieur Champlain dans l'Amérique.*

La mort d'Henri IV. étant arrivée, ce Païs demeura comme abandonné par la perte de son protecteur & Souverain; & les troubles qui arrivérent ensuite dans le Royaume durant la minorité du feu Roi Louis XIII. aiant empêché qu'on ne s'appliquât à faire le grand dessein, que le feu Roi Henri le Grand avoit conçû pour la Nouvelle France, ce Païs resta sans secours & abandonné de la protection Royale. Ce fut donc dans cette conjoncture que le Roi Jaques donna sa Commis-

ſion l'An 1607. pour aller établir une Colonie Angloiſe dans l'Amérique.

En l'Année 1549. ſous le feu Roi d'Angleterre Charles, le Chevalier Alexandre Sterlin fut attaquer l'Acadie, prit les Forts de Pantagoet, Sainte Croix, & Port-Royal, prit enſuite Quebec & tout ce que nous tenions dans l'Amérique. Et par la Paix qui fut faite entre les deux Rois en 1632. la reſtitution fut faite depuis Quebec juſqu'à la riviére de Noremberg, où le Fort de Pantagoet eſt conſtruit, qui eſt la prémiére Place de l'Acadie; enſuite duquel Traité le feu Roi Louis XIII. envoya M. le Commandeur de Razilly avec quatre vaiſſeaux pour prendre poſſeſſion de toute l'Acadie, & fut pourvû de la Lieutenance générale de tout ce Païs; dont nous avons paiſiblement joui juſqu'en l'Année 1654. qu'Olivier Cromwel, ſous prétexte de lettres de repreſailles, envoya faire une deſcente avec quatre vaiſſeaux dans la riviére de Saint Jean, & enſuite prit les Forts de l'Acadie, ſans aucun ſujet légitime de rupture & contre le droit des Gens.

J'a-

J'ajoûtai, que puisque par le rapport de Mrs. les Commissaires il ne me paroissoit aucun titre valable pour justifier la légitime possession de la Nouvelle Angleterre, qui avoit été usurpée sur le fonds de V. M. j'aurois sujet d'en demander la restitution, aussibien que de celle de l'Acadie ; mais que l'estime, que V. M. faisoit de l'amitié du Roi d'Angleterre, lui faisoit considérer, que sa prétention quoique juste pourroit dans cette conjoncture apporter quelque trouble parmi ses Sujets en ce Païs-là, l'obligeoit de passer par-dessus ses propres intérêts, & s'attacher seulement à la demande de la restitution de toute l'Acadie, sans pourtant renoncer à ses droits sur la Nouvelle Angleterre.

Si après cette Conférence, où il m'a parû avoir amplement éclairci le droit de V. M. on ne lui donne satisfaction, je ne crois pas qu'on en doive plus attendre : mais je suis persuadé que le Roi d'Angleterre & le Chancélier y feront reflexion, leur aiant fait entendre à tous deux comme de moi-même, que j'apprehendois que s'ils refusoient

la juſtice que V. M. leur demande dans cette reſtitution, elle eût ſujet de croire que toutes les proteſtations d'amitié, qui lui ont été faites de ſa part juſqu'à préſent, ne ſont que des paroles, & que les actions n'y répondent pas; que dans la paſſion que j'ai de voir vos Majeſtez bien unies, je ſouhaiterois fort que toute ſorte de ſujet de plainte leur fût ôté.

Le Roi d'Angleterre me dit, que les affaires d'Irlande occuperoient ſon Conſeil toute la ſemaine; qu'il ne pouvoit travailler à celle, dont je lui avois parlé, que dans huit jours; mais qu'il me diſoit par avance, qu'il feroit ſon poſſible pour donner contentement à V. M. Je ſuis, &c.

Les

Lettre du Roi à Monſieur le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 18. Mars 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû votre Dépêche du 13. du courant, & j'ai eu beaucoup de joie, que le Roi d'Angleterre ait autant approuvé & loué tout le procedé que j'ai tenu dans la Négociation de mon Traité avec le Duc de Lorraine, qu'il a blâmé la conduite du dit Duc; cette affaire eſt encore au même état, parce qu'encore que j'aie clairement découvert l'intention qu'il a eu de me tromper, je veux éviter autant qu'il ſera en mon pouvoir de faire aucune choſe, qui ſente la violence & la force, juſqu'à ce au moins que je lui aie donné un tems ſuffiſant pour ſe rendre à celle de la raiſon.

Tout ce que le Roi d'Angleterre vous a dit à la décharge de Fox, ſur le peu de ſecret qu'il a gardé, ſeroit bon, ſi le dit Fox lui-même n'avoit paſécrit ici ce qu'il étoit venu faire au

Havre, & ce qu'il y a fait, mais c'eſt aujourd'hui une choſe ſans autre remède que de laiſſer au monde la liberté de raiſonner ; & je n'apprens pas juſqu'ici que perſonne ait deviné la véritable cauſe de l'affaire.

J'ai été bien aiſe d'apprendre, que le Roi d'Angleterre lui-même vous ait declaré & avoué ce que je ſavois qu'on lui avoit écrit, pour lui donner des ombrages contre moi ſur le ſujet de Dunkerque ; puiſque ce franc aveu eſt une marque, qu'il n'a eu que l'égard qu'il devoit à des avis de cette nature, qui n'ont pas même le fard de la vraiſemblance.

Sur ce que vous avés mandé à de Lionne par l'ordinaire précedent, je trouve bon & deſire, que vous faſſiez paſſer droit en Hollande tout votre équipage, afin que vous évitiés les fraix de l'y faire tranſporter d'ici, par un tour bien plus long, que vous pouvés vous empêcher de prendre ; cependant j'ai écrit il y a trois jours à la Haye pour en rappeller le Sieur de Thou.

J'aurois bien voulu pouvoir attendre le depart des Milords Morgan & Inche-

chequin, avec le secours qu'ils doivent commander pour le Portugal, avant qu'être obligé de faire ici voir au Roi d'Angleterre la résolution que j'ai été nécessité de prendre sur le fait de la Pêche des Hollandois, mais leurs Ambassadeurs m'ont pressé si fortement de la declarer, à cause des ordres qu'ils peuvent recevoir d'heure en heure de leur rappel, qu'il ne m'a pas été possible de differer davantage à vous en écrire aux termes que vous aurés vû par ma derniére Dépéche. Je veux croire que le Roi d'Angleterre mon frére se payera de raison, puisqu'avec bien plus d'équité, qu'il n'a pû vous le dire sur le fait de l'Acadie, je puis lui tenir le même discours, que je veux bien le contenter en tout ce que je pourrai, mais qu'il est juste que je n'abandonne pas mes intérêts: & particuliérement quand les siens ne s'y trouvent pas réellement, mais seulement par une pure volonté d'empêcher que je ne me lie avec un autre Etat, au-lieu qu'en l'affaire, dont il parloit, je puis me plaindre que jusqu'ici il me refuse mon bien.

Je ne veux pas croire que ce refus dure long-tems, mais plûtôt que tant de fortes raisons, que vous lui avés représentées en la présence de ses Commissaires, l'obligeront à ne vous laisser point partir sans que vous puissiez me rapporter une si juste satisfaction, dont je vous saurai en votre particulier beaucoup de gré, aiant vû avec quelle suffisance & combien de connoissance de tout le passé vous avés soûtenu mon droit. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, le 23. Mars 1662.

V. M. aura sû par le Sr. Batailler de quelle maniére le Roi d'Angleterre a pris ce que je lui ai dit sur la garentie de la Pêche ; il en est toûjours fort touché, aussi-bien que son Chancélier. J'avois souhaité que le secours de Portugal eût été parti avant cette nouvelle, & il me paroît bien de la lenteur pour cet embarquement. Pour l'Acadie il n'y a rien à espérer, que lorsqu'il se

fera

fera un Traité entre la France & l'Angleterre ; ils ont ſi peu de droit à la retenir, qu'ils ne pourront pas ſe défendre de la rendre ; en tout cas avec 2000. hommes de pié & 10. vaiſſeaux on la reprendroit en peu de tems, bienqu'ils ſoient alliez des Sauvages, & qu'ils ayent 16000. hommes de milice dans la Nouvelle Angleterre ; mais ce ne ſont pas gens aguerris pour nous faire quitter des poſtes, qu'on auroit occupés avec de bonnes troupes. Je pris hier mon Audience de congé, & je partirai dans trois ou quatre jours.

Je me ſervirai du depart des vaiſſeaux de Hollande pour mon équipage, puiſque V. M. me permet de l'envoyer.

Le Roi d'Angleterre a obtenu de ſon Parlement l'impoſition de vingt millions par an, pour lui & ſes ſucceſſeurs, ſur divers Edits, dont le plus conſidérable eſt de 24. ſ. par cheminée de chaque maiſon d'Angleterre ; l'on eſtime que cela ſeul montera à douze millions par an : il a obtenu de plus une milice reglée de 10000. hommes,

mes, qui sera separée dans les Provinces, & prête à marcher en cas de guerre civile ou étrangere ; le Roi d'Angleterre nomme dès à présent tous les Colonels & Officiers : il leur donne les commissions, & ordonne du payement de leurs appointemens. Les trois Chambres ont passé cet Acte, & c'est une affaire qui augmente fort la puissance & le credit du Roi d'Angleterre. Je suis, &c.

Au Roi.

SIRE,

DEpuis le depart du Sieur Batailler j'ai reçû des visites de Mrs. d'Aubigny, Kartret, & Milord Holis nommé à l'Ambassade de France, & qui est tout-à-fait attaché au Chancélier Heyde.

Tous trois separément ne m'ont entretenu que des grandes instances, que l'Empereur & le Roi d'Espagne faisoient au Roi d'Angleterre de se lier avec eux, & les offres considérables qu'ils

qu'ils lui faisoient, jusqu'à le laisser arbitre de l'accommodement du Portugal. Je n'eus pas de peine à pénétrer leur intention ; ce qui m'obligea de leur répondre, que j'étois fort persuadé, que V. M. seroit très aise de voir le Roi d'Angleterre bien uni avec le Roi d'Espagne, & que même il en reçût cette marque de confiance, que de devenir l'arbitre de l'affaire du Portugal ; que comme il ne s'agissoit que d'un Royaume, le Roi d'Espagne ne pouvoit pas en user plus généreusement, que de remettre tous ses intérêts entre les mains du beau-frére de son Ennemi ; & que cela me paroissoit si extraordinaire, que je ne pouvois assez admirer cette proposition, & estimer en même tems la grande conduite du Roi d'Espagne, qui non content de la Paix & de l'Alliance qu'il a faite avec V. M. la recherche encore avec tous les soins imaginables, pour faire un Traité de Ligue offensive & défensive envers tous & contre tous, jugeant bien qu'il n'y a rien au Monde, qui puisse plus affermir ses Etats que cette liaison par un nouveau Traité. ils me demandérent

rent si j'avois avis qu'il fût commencé; je leur dis que non, mais que je savois de bonne part, qu'il ne tenoit qu'à V. M. qu'il seroit conclu en fort peu de tems.

Ils me parurent fort surpris, & j'estimai à propos d'aller voir le lendemain le Roi d'Angleterre, & le Chancélier, pour voir ce qu'ils me diroient. Ils me parlérent encore sur la garentie de la Pêche, formant les mêmes sujets de plainte, que V. M. fait déjà. Je leur dis, que le tems que V. M. avoit demeuré à conclurre une affaire, qui lui étoit très importante, pour chercher les moyens de le satisfaire, méritoit bien un consentement, sans chagrin d'une chose où il n'avoit pas d'intérêt, par la déclaration qu'il en avoit fait faire lui-même à Mrs. les Etats par son Resident; & que j'esperois que quand il feroit reflexion sur toutes les raisons, que V. M. lui avoit alléguées, il reprendroit la même chaleur que je lui avois vûe pour maintenir un Royaume, qui ne peut être soûtenu que par lui.

Il me dit, que son secours seroit bien utile,

utile, si V. M. faisoit une Ligue offensive & défensive avec le Roi d'Espagne; je lui repartis, que V. M. y seroit bien obligée, si le Roi d'Espagne venoit à le prendre pour l'arbitre des différends qu'il a avec le Portugal; mais comme il falloit que cela allât devant le Traité, dont il me parloit, il n'en pourroit pas être surpris; qu'il n'en étoit pas de même de V. M. puisqu'il pouvoit accepter les grandes offres, qu'on dit que l'Empereur & tous ses Alliez lui faisoient de toutes parts, sans qu'elle en sût rien.

Le Roi d'Angleterre connoissant bien que je n'avois pas pris grande alarme de ces bruits, me dit, ne parlons plus de cela; mais je veux bien que vous soyés persuadé, que je fais toute sorte de diligence pour hâter le secours de Portugal, & m'assûra, qu'il avoit envoyé à Portsmouth les vaisseaux pour embarquer la Cavalérie; & qu'il avoit donné les mêmes ordres pour ceux qui doivent aller en Ecosse embarquer l'Infantérie.

Je le louai fort de voir le soin qu'il prenoit d'exécuter ses promesses & sa pa-

parole avec tant de ponctualité ; & le trouvant en bonne humeur je pris mon tems de le prier, de trouver bon que je lui repréſentaſſe de nouveau, qu'il n'avoit pas ſujet de ſe plaindre de V. M. ſur le mot de la garentie de la Pêche; que les meſures, que V. M. prenoit pour le lui faire agréer, étoient ſi obligeantes pour lui, qu'elle en devoit attendre plûtôt des remercîmens que des plaintes: il me dit, que ce qui le touchoit le plus étoit de voir de Wit & ſa cabale préferez à lui. Je lui répondis, que je ne pouvois ſouffrir cette comparaiſon, ni qu'il lui pût entrer dans l'eſprit, que V. M. mit jamais la moindre égalité entre lui & de Wit.

Que je le pouvois aſſûrer, que la plus véritable paſſion de V. M. étoit de lier une étroite amitié avec lui, mais qu'il falloit s'approcher, & faire tous deux la moitié du chemin; qu'il ne ſuffiſoit pas que V. M. fit toutes les avances, qu'il en falloit auſſi de ſa part; qu'il en avoit maintenant l'occaſion, en prenant bien la civilité que V. M. lui faiſoit de lui faire part de ſon Traité avec les Hollandois.

Quoi-

Quoique cette converſation ait été plus douce que les autres, je ne me ſuis pas encore apperçû d'un conſentement tel que je deſirois; mais du moins m'a-t-elle fait connoître, que leur maniére d'agir ne leur a pas réuſſi. Je ſuis, &c.

Au Roi.

De Londres, le 5. Avril 1662.

SIRE,

J'Ai été pleinement informé par le retour du Sieur Batailler des raiſons, que V. M. a eues de conclurre avec Mrs. les Etats le Traité de garentie générale de tous droits, avec l'expreſſion particuliére de celui de la Pêche, & du peu de ſujet qu'elle a de craindre toutes les propoſitions que l'Angleterre ſe vante, qui lui ſont faites de la part de l'Empéreur & de l'Eſpagne, dont il ſemble qu'elle auroit voulu ſe ſervir pour empêcher une Alliance ſi avantageuſe au bien des affaires de V. M. laquelle s'en eſt ſi clairement expliquée par

par ſes Dépêches & de vive voix; que j'en ſuis demeuré abſolument perſuadé, juſques à ne plus douter que le Roi d'Angleterre & le Chancélier ne puſſent donner de bonne grace leur conſentement à ce Traité, & ne plus prendre pour une action de mépris, ce qui dans la vérité leur doit être une marque de la ſincérité de l'amitié de V. M.

Pour les mettre dans ce ſentiment, je n'ai rien omis de tout ce que le dit Sieur Batailler m'a rapporté de la part de V. M. mais la raiſon, qui m'a parû la plus forte, laquelle j'ai le plus étendue, & celle auſſi qui les a le plus touchés, eſt, que par cette garentie de la Pêche V. M. ne s'engage à rien, qui ſoit directement contre le Roi d'Angleterre, parce que les Hollandois ont des Pêches à prétendre ailleurs que dans les mers d'Angleterre; que de plus en ce qu'il eſt dit du droit de Pêche, quand ils le voudroient prétendre contre le Roi d'Angleterre & en former la conteſtation, il faudroit qu'ils le juſtifiaſſent, devant que V. M. pût être engagée par cette clauſe de leur garentir; que par ce Traité elle devenoit

noit juge de la conteſtation ſur les Hollandois, & s'acqueroit par là un pouvoir, qui les obligeoit d'accepter telle deciſion qu'elle voudra donner à ce différend; que pour lors V. M. ſauroit bien faire la différence de ſes Alliez, & donner au Roi d'Angleterre des marques de ſa conſidération & de ſon amitié, plus fortes que toutes celles que les Hollandois en auront reçû; que cette différence a déjà parû, en ce que V. M. a demeuré un an entier ſur cette conteſtation avec leurs Ambaſſadeurs, ſe défendant même d'énoncer ce mot général de Pêche, parce qu'il pouvoit être expliqué contre l'intérêt du Roi d'Angleterre; que V. M. lui avoit donné avis du Traité & des raiſons qu'elle avoit de le conclurre; qu'il avoit été invité d'y donner ſon conſentement, même d'y vouloir entrer; & qu'enſuite elle ne l'avoit conclu, qu'après avoir été aſſûrée à n'en pouvoir douter, que les Eſpagnols, profitans dans cette conjoncture du mecontentement de Mrs. les Etats ſur ce refus, les avoient diſpoſés après une longue & ſecrette Négociation d'entrer

avec

avec eux en une très étroite Alliance, qui alloit directement contre ſes intérêts, & contre celui même que le Roi d'Angleterre prenoit à la conſervation du Portugal; & qu'enfin le Traité n'avoit été conclu qu'après que les Etats Généraux avoient ſigné & envoyé la revocation de leurs Ambaſſadeurs; que V. M. n'avoit en cela autre intention que de conſerver des Alliez qui leur étoient également utiles, & que l'intérêt de la Maiſon d'Orange l'obligeoit même de ménager avec quelque ſoin.

A ce diſcours le Chancélier, que j'ai entretenu le prémier, s'eſt rendu, & n'a pû s'empêcher de reconnoître, que le véritable intérêt de V. M. ſe trouvoit dans la conſervation des Hollandois; que celui du Roi ſon Maître s'y rencontroit auſſi; & que V. M. agiſſant par ce ſeul principe d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & non par une préference qu'elle voulût faire de l'Alliance des Hollandois à celle du Roi d'Angleterre, qui denotât quelque mépris, le trouveroit diſpoſé à donner les mains à toutes les liaiſons que V. M. deſiroit de lui;

que

que pour cela Milord Hollis partiroit bien-tôt chargé de lui en donner de nouvelles assûrances. Je vis ensuite le Roi d'Angleterre, qui aiant été entretenu auparavant par le Chancélier me parût dans les mêmes sentimens, & le Duc d'Yorck aussi, s'excusant tous trois de la resistance qui avoit été apportée jusqu'à présent à la recevoir à la vûe de toute la Chrêtienté, par l'injure que l'Angleterre eût parû recevoir de la conclusion de ce Traité, si V. M. l'eût conclu par un autre esprit que celui qu'elle avoit d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & d'empêcher par là les engagemens, où les Hollandois s'alloient jetter contre les intérêts communs.

Je pars demain pour me rendre auprès de V. M. & lui faire un recit plus exact de toutes les particularitez, qui se sont passées dans cette Négociation.

Je laisse ici le Sieur Batailler, ainsi que V. M. l'a desiré, instruit de toutes choses & assez agréable en cette Cour, pour y conduire les affaires, dont V. M. le voudra charger. Je suis, &c.

Lettre du Roi d'Angleterre à M. le Comte d'Eſtrades. De Londres, le 12. Octobre 1661.

MOnſieur l'Ambaſſadeur, j'ai reçû la lettre, que vous m'avés écrite de Calais ſur le ſujet du reſſentiment, qu'a le Roi mon frére du procedé de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & vous ſuis obligé d'avoir repréſenté les choſes comme elles ſe ſont paſſées, & de telle maniére que le Roi mon frére eſt ſatisfait de l'ordre que j'y avois mis; que s'il reſte quelque éclairciſſement à faire, comme mon Ambaſſadeur m'écrit qu'il en ſera beſoin, je m'aſſûre que vous acheverez de convaincre les eſprits, & de confirmer le Roi mon frére dans la véritable créance que vous lui avés déjà cauſée; c'eſt ce que j'attens de votre affection, ſur laquelle je fais fondement: auſſi pouvés-vous vous aſſûrer, que j'ai pour vous une eſtime très particuliére, & que je ſerai toûjours, Monſieur l'Ambaſſadeur,

Votre affectionné ami.

Signé CHARLES R.

FIN des Lettres, &c.

TRAI-

TRAITE
Fait pour l'achât
DE
DUNKERQUE.
En l'Année 1662.

Lettre de M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à M. le Comte d'Eſtrades. De Hamptoncourt, le 29. Juin 1662.

MONSIEUR,

FAiſant ſouvent refléxion ſur quelques particularitez des Conférences que nous avons eues enſemble, & trouvant le Roi mon Maître dans la diſpoſition de donner toutes ſortes de preuves du deſir qu'il a d'étreindre le nœud de l'amitié qu'il a avec ſa Majeſté très Chrêtienne, je fais entreprendre ce voyage à M. Bellings,

que vous savés être dans ma confidence, pour vous communiquer mes sentimens. Je vous prie de lui ajoûter foi, & de croire que je suis très véritablement,

Monsieur

Votre très humble & très obéissant Serviteur, le Comte de Clarendon.

Lettre du Roi d'Angleterre à M. M. le Comte d'Estrades. De Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'apprends que vous étes en chemin pour votre Ambassade de Hollande, & que celle-ci vous trouvera à Calais; c'est pourquoi aiant beaucoup de choses à vous communiquer, & à prendre resolution sur une affaire que le Chancélier m'a proposée, je souhaite que vous fassiez ici un petit detour à ma considération en passant par ici. Je m'as-

m'assûre que le Roi mon frére ne le desapprouvera pas ; & pour faciliter votre voyage, j'ai donné ordre qu'on vous envoyât le Yacht de mon frére : en attendant je demeure, Monsieur le Comte d'Estrades,

Votre affectionné ami.
Signé CHARLES R.

Lettre de M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à M. le Comte d'Estrades. D'Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MONSIEUR,

LE Roi vous aiant témoigné par sa lettre le desir qu'il a que vous passiez par ici pour conferer avec vous sur quelques affaires, je m'assûre que vous ne lui refuserez pas cette satisfaction, & je prens cette occasion pour vous dire la joie que ce me sera de vous revoir, & de pouvoir vous assûrer de bouche, combien véritablement je suis, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Saint Germain en Laye, le 12. Août 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû votre lettre de Calais écrite d'avanthier, & les copies de celles que vous ont écrites le Roi de la Grand' Bretagne & ſon Chancélier, pour vous témoigner le deſir que le dit Roi mon frére avoit de vous parler ſur quelques affaires importantes : ſur quoi je vous dirai, que j'ai approuvé la reſolution que vous avés priſe de paſſer en Angleterre pour lui donner cette ſatisfaction ; je ferai ſavoir en Hollande que ce ne ſera qu'un detour de peu de jours. Cependant j'attendrai avec impatience d'apprendre par vos prémiéres Dépéches le ſujet pour lequel on a deſiré de vous voir, priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Eſtrades, en ſa ſainte garde. Ecrit, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, divers avis importans, que j'ai reçûs de Hollande cette ſemaine, m'obligent à vous faire cette lettre, pour vous en donner part, & vous en dire mes ſentimens, afin que vous regliez là deſſus votre conduite, de ſorte que vous pourrés conſiderer cette Dépêche comme étant une addition à l'inſtruction que je vous ai donnée à votre depart.

En prémier lieu on a nommé certaines villes de Hollande comme pour Commiſſaires, qui doivent examiner la propoſition que fait Eſteven de Gamarre de la Ligue de Mrs. les Etats avec le Roi ſon Maître, pour la défenſe des dix-ſept Provinces des Païs-Bas; & le dit Eſteven de Gamarre ne s'épargne pas à faire toutes ſortes de diligences dans les dites villes auprès des principaux qui y ont du credit, pour les obliger à faire une favorable rela-

tion sur l'affaire, quand les Etats de la dite Province se rassembleront. J'estime donc qu'un des principaux soins que vous devés prendre en arrivant en Hollande sera, après avoir sû, comme il vous sera facile, quelles sont les dites villes, d'y agir avec grande application, ou en vous y transportant vous-même, ou par le moyen de vos amis, pour traverser cette Négociation du dit Esteven de Gamarre par toutes les voyes & les raisons les plus propres qui vous tomberont dans l'esprit, suivant ce qui est expliqué si en detail par votre instruction, qu'il seroit superflu de le répéter ici. Comme le dit Esteven de Gamarre se contente de tâcher de persuader ce qu'il voudroit par de belles paroles sans distribuer un seul sou, aiant lui-même grande peine de tirer de Madrid ce dont il a besoin pour sa subsistance, il me semble que ses diligences ne sont guéres à craindre, quand vous vous appliquerez bien à en détruire l'effet; & particuliérement en cette conjoncture du renouvellement de l'Alliance, où les Peuples se piquent de témoigner la chaleur de leur

ancienne affection envers cette Couronne.

En second lieu les Etats ont envoyé leurs ordres à l'Ambassadeur Borel, qu'en échangeant les ratifications qu'ils lui ont addressées de notre Traité, il ménage qu'il soit accordé un tems de trois mois, pendant lequel on examine à fonds les autres Traitez, qui doivent être exhibez de part & d'autre; à condition que si l'une des Parties y remarque des choses qu'elle ait peine à passer, ou quelque intérêt qu'elle ait au contraire, elle ait à le communiquer dans ce terme-là, sinon que les dits Traitez se tiendront pour approuvés & garentis; & pour conclusion de cet Article les Etats donnent ordre au dit Sieur Borel, que si mes Commissaires lui représentent parmi les autres le dernier Traité, que j'ai fait avec le Duc de Lorraine pour la cession de ses Etats après sa mort, il ne le reçoive pas sous prétexte qu'il n'est pas achevé ni ratifié.

Sur quoi je vous dirai, que je serois volontiers demeuré d'accord de ce terme de trois mois pour examiner tous

les Traitez de part & d'autre, & cependant d'échanger les ratifications sans delai, si les Etats n'y eussent point ajoûté par avance cette reserve sur mon Traité de la cession de la Lorraine; mais cela m'a obligé à prendre la resolution de ne point échanger les dites ratifications qu'ils n'ayent auparavant reçû & garenti le dit Traité comme les autres.

J'ai donné charge qu'on le declarât de ma part de cette sorte à l'Ambassadeur Borel; cependant j'ai d'autant plus de sujet d'être surpris de cette nouveauté, (en cas que les Etats y vouluſſent persister, ce que je ne puis croire) qu'elle est directement contraire à tout ce que les trois Ambassadeurs & Borel lui-même ont souvent dit ici à mes Commissaires dans le cours de la Négociation, quand pour avancer leurs affaires & me faire valoir ce qu'ils passoient à mon avantage, ils ont cent fois declaré, que le dit Traité de Lorraine seroit garenti comme les autres par leur Etat, je ne pense pas que les dits Ambassadeurs veuillent aujourd'hui desavouer cette vérité, & je puis même

me dire, que cette considération fut un des principaux motifs qui m'obligérent à me resoudre de leur garentir reciproquement leur Pêche, & de desobliger le Roi d'Angleterre en ce ce point-là, que vous savés mieux que personne qui lui étoit extraordinairement sensible. Cependant aujourd'hui après m'avoir engagé à faire ce grand pas pour leur intérêt, il semble qu'ils veuillent revoquer ce que leurs Ambassadeurs avoient passé comme un point qui ne pouvoit recevoir la moindre difficulté; & cela sous un si foible prétexte, que je ne puis assez m'en étonner, car de dire que le dit Traité de Lorraine n'est pas achevé ni ratifié, c'est la moindre excuse qu'on puisse alléguer: en voici les raisons.

Prémiérement, il faut considérer que le dit Traité ne doit avoir son effet qu'après la mort du Duc, jusques là nous avons stipulé qu'il possedera son Etat avec le même pouvoir de Souveraineté & proprieté que s'il ne me l'avoit point cedé; mais cependant le droit m'en est acquis, & c'est ce droit-là que je desire avec toute équité de me

faire garentir comme tous les autres que j'ai, de quelque nature qu'ils soient, par les Provinces Vnies en la même maniére, que je suis demeuré d'accord de leur garentir tous leurs droits & possessions. Cependant jamais Traité ne se peut dire plus achevé que l'est celui-là par ma signature & celle du Duc souverain de cet Etat, par l'échange que nous en avons fait reciproquement, & enfin par l'enregîtrement que j'en ai fait faire dans ma Cour de Parlement de Paris. Je ne pense pas qu'il se puisse desirer autre chose pour rendre un Traité complet ; car pour les ratifications, chacun sait que ce sont Actes qui s'expédient seulement pour approuver & valider ce que des Ministres subalternes ont traité entr'eux, en vertu des pouvoirs qu'ils avoient de leurs Maîtres ; mais qu'il n'en est nul besoin, & même qu'il seroit ridicule de demander des ratifications, lorsque les Souverains eux-mêmes ont signé quelque Traité, parce que ce second acte ne sauroit apporter une plus grande validité, ni donner une marque plus expresse de leurs intentions qu'a déjà fait le prémier. Pour

Pour conclusion, il est évident que pour la substance du dit Traité, & tout ce qui regarde ou moi, ou le dit Duc, rien ne peut plus être achevé ni plus complet. Il est bien vrai que j'ai suspendu présentement l'effet d'un seul Article, qui concerne les Princes de mon sang, que j'ai accordé aux Princes de la Maison de Lorraine, jusques à ce que tous ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à cette succession, ayent donné leur declaration qu'ils consentent & se tiennent à ce que le Duc, qui est leur chef, a traité avec moi, ne m'aiant pas semblé juste; comme il ne le paroîtra pas aussi à quelque personne raisonnable que ce soit, que je misse d'abord tous les dits Princes en possession d'un si grand honneur & avantage, qui est celui de pouvoir eux ou leurs descendans porter un jour ma Couronne, pendant que quelques-uns d'entr'eux, & même les plus proches, témoignent encore de vouloir fortement resister à la teneur du dit Traité, & combattre mon droit par toutes les voyes qui sont en leur pouvoir; mais comme d'un côté cette resistance ne

peut en aucune maniére invalider ni seulement affoiblir ce que le Souverain a traité avec moi pour le bien de son Etat & de ses Sujets, & que d'autre part je suis même tout disposé à faire jouir les Princes de Lorraine de tout ce que le Traité leur donne droit de prétendre, dès qu'ils auront accepté à leur égard tout ce qu'il contient; je ne vois pas comment on puisse ni ose dire, que ce soit un Traité à qui il manque la moindre formalité, pour être aussi valide qu'aucun autre qui se soit jamais fait entre des Princes. Il importe qu'à votre arrivée à la Haye vous représentiés fortement tout ce que je vous mande là-dessus aux principaux Directeurs de l'Etat, & nommément au Sieur de Wit, leur faisant comprendre qu'ils ne me trouveront pas d'humeur à rien relâcher en une affaire si juste & si claire; & qu'enfin s'ils ont intention que le renouvellement de notre Alliance ait son effet, il faut qu'ils commencent par revoquer l'ordre qu'ils ont envoyé à l'Ambassadeur Borel, sans quoi vous leur pouvés nettement declarer que les ratifications ne s'échangeront point. En

En troisiême lieu, ils ont ordonné au dit Borel de ménager que le Traité, qu'ils ont fait avec moi, soit vérifié en tous mes Parlemens & aux Justices des Admirautez, afin que les jugemens s'y donnent dorenavant en conformité de ce qu'il contient dans les cas qui arriveront, où leurs Sujets ou eux-mêmes auront intérêt; c'est aussi ce que je ne ferai point, parce que ni ce n'est la coutume, ni ma dignité ne permet pas que je donne connoissance de pareils Traitez à mes Parlemens, ni à aucun autre Tribunal de Justice, du moins en la maniére que voudroient les Hollandois: il n'y a que les Traitez de Paix Générale, qui éteignent quelque longue guerre, que l'on ait accoûtumé d'enregîtrer dans les Parlemens, plûtôt pour leur faire honneur que par aucune néceſſité; ou bien les Traitez de la nature de celui de Lorraine, par lequel on a acquis quelque Etat, Territoire, ou Place, dont il soit néceſſaire de declarer l'incorporation à la Couronne, & cet enregîtrement fait la derniére consolidation de cette union; mais pour les Traitez

tez d'Alliance, la même chose ne se pratique point, les Rois ne donnant point connoissance des matiéres d'Etat à des Tribunaux, qu'ils n'ont établis que pour rendre la justice en leur nom à des particuliers. Tout ce que je pourrai donc faire, s'il est jugé nécessaire, sera d'envoyer aux dits Parlemens & Justices de l'Amirauté des declarations contenant mes intentions conformément au dit Traité, sur la maniére dont ils auront à juger à l'avenir les cas, où il arrivera contestation sur la matiére de la navigation & du commerce; ce qui est la même chose pour l'intérêt des Hollandois que l'enregîtrement qu'ils desirent.

En quatriéme lieu, Borel a eu charge de m'assûrer de la part de l'Etat, (ce qu'il n'a pas encore exécuté) que l'on recommencera à traiter de l'affaire de la restitution des biens de l'Ordre de Malthe, dès que le Cardinal de Hesse aura donné satisfaction aux Provinces Unies sur la saisie faite à Londres de leurs vaisseaux; or comme depuis cet ordre envoyé à Borel, le Cardinal a écrit une grande lettre d'excuse à l'E-

tat,

tat, dont il s'eſt contenté, rien ne vous empêchera plus de mettre la derniére main à cette affaire dès que vous ſerés arrivé.

En cinquiéme lieu, le même Borel a eu encore charge de m'aſſûrer, que ſes Superieurs étoient entiérement diſpoſés, comme je le pouvois deſirer, à traiter avec mon couſin le Duc de Neubourg de ſa Comté de Raveſtein par échange d'autres Terres, ou par récompenſe en argent, s'il envoie une perſonne ſur les lieux; de ſorte que vous pourrez encore travailler inceſſamment à achever cette affaire à la ſatisfaction du dit Duc, qui me mande avoir envoyé une perſonne expreſſe à la Haye avec plein pouvoir de lui de la négocier.

Il eſt bon encore que vous ſachiez pour votre information, afin que cela vous oblige à tenir une conduite toute contraire, que les mêmes avis portent, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui reſide auprès des Etats, n'oublie aucune ſorte de diligence dans les Provinces pour traverſer la concluſion du Traité qu'elles font négocier à Londres, & pour

pour empêcher auſſi qu'on ne paſſe outre à l'échange des ratifications du Traité, qui a été fait entre le Portugal & les dits Etats.

Les mêmes avis diſent auſſi une aſſez plaiſante inſtance, que le dit Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit ſur le point de faire aux Etats, comme s'il en avoit reçû ordre du Roi ſon Maître, du moins s'en eſt-il expliqué de la ſorte à une perſonne confidente, c'eſt qu'il prétend faire de vives plaintes à l'Etat, que leurs Sujets manquent & contreviennent au Traité de Marine entre l'Eſpagne & les Provinces Unies, en ce qu'ils envoyent tous les jours du blé & toutes autres proviſions de guerre & de bouche en Portugal, & que le dit Traité porte, qu'on n'en pourra porter aux Places aſſiégées ou bloquées par les armes de l'un des deux contractans, Eſteven de Gamarre prétendant que tout le Royaume de Portugal eſt aſſiégé ou bloqué par les trois corps d'armée, que le Roi ſon Maître a deſtiné à ſa conquête ; mais peut-être ſeroit-il bien embarraſſé, ſi quand il aura fait cette plainte Mrs. les Etats pour toute ré-

réponſe ſe contentoient d'envoyer lui demander, s'il a quelque avis que Lisbonne ou quelqu'autre port de mer ſoient aſſiégez, qui ſont les ſeuls endroits où les Marchands Hollandois peuvent aborder, pour y debiter leurs denrées & exercer leur trafic. Sur ce je prie Dieu, &c.

Et plus bas eſt écrit de la propre main du Roi, Ne parlés point encore à votre arrivée à la Haye de ce que je vous mande dans cette lettre ſur la garentie du Traité de Lorraine, que je ne vous écrive encore une fois ſur cette matiére.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, vous pouvés juger avec quelle impatience j'attens l'arrivée de votre Dépêche, qui me doit apprendre le ſujet pour lequel le Roi de la Grand' Bretagne a deſiré de vous parler, & vous a obligé de vous détourner de votre voyage de Hollande pour faire un tour à Londres ; cependant eſpérant que mes lettres pourront encore vous y rencontrer, j'ai voulu vous faire celle-ci, pour vous donner quelques avis importans, que j'ai eus, qui regardent le ſervice du Roi mon frére, afin que les lui communiquant de ma part, il puiſſe de plus en plus reconnoître combien je m'intéreſſe en toutes ſes ſatisfactions, & avec quelle ſincérité je paſſionne de lier avec lui une très étroite amitié.

Je lui fis ſavoir il y a quelques jours par Batailler, qu'il devoit prendre garde de près à un certain Pére Raphaël

ou

ou Gabriel Catelan de l'Ordre de Saint François, Confesseur d'un des Ministres de Portugal, qui est présentement à Londres, parce que j'avois avis de bon lieu, qu'il est entiérement devoué & gagné par les Espagnols, & leur rend compte de tout ce qu'il peut pénétrer dans les maisons des dits Ministres. Batailler me mande par sa derniére, que le Roi d'Angleterre avoit reçû l'avis avec des demonstrations de m'en être fort obligé, & qu'il feroit les perquisitions & donneroit les ordres nécessaires, sans commettre en rien la personne qui m'a dit la chose. Depuis cela j'y puis ajoûter, que les recherches qu'on aura faites à Londres de ce Moine se seront trouvées inutiles présentement, car il est venu faire un voyage à Paris, & aiant fait suivre tous ses pas dès qu'il est arrivé, j'ai trouvé qu'il a de longues conférences secretes avec le Marquis de la Fuente, que j'aurois bien empêchées, n'eût été la même considération que j'ai eue de ne pas hazarder la ruine de la personne, qui me donne des avis si particuliers avec tant de zéle & de vérité, & ne

me

me pas priver à l'avenir de cet avantage.

J'ai même mieux aimé laiſſer courir la choſe pour ſavoir le detail de ce qui ſe paſſe, ce qui m'a réuſſi hûreuſement; car j'ai appris, que le Moine a découvert au dit Marquis, ou du moins le lui a fait croire de la ſorte, qu'un autre Catelan, qu'on ne m'a ſû encore nommer, propoſoit au Roi d'Angleterre de le rendre facilement maître d'une Place maritime des Eſpagnols bien fortifiée, & où il y a un bon port dans la Mer Mediterranée, ne lui demandant que ſept ou huit vaiſſeaux pour mettre à fin l'entrepriſe, parce qu'il n'y avoit qu'un fort petit nombre de ſoldats en garniſon; qu'il avoit d'ailleurs deux amis fidéles dans la Place, & à ſa diſpoſition au dehors trois ou quatre cens Miquelets; ce qui m'a fait juger, ſi la choſe eſt vraie, que ce doit être un des ports de Catalogne. Le Marquis de la Fuente après avoir rendu au Religieux les graces que l'on peut juger d'un ſervice ſi important & à point nommé qu'il rendoit à ſon Maître, lui dit, qu'il alloit dépêcher

pécher un Courier exprès à Madrid pour lui en donner avis, afin qu'il fit renforcer la garnison, chassant les personnes suspectes, & qu'on s'y tint sur ses gardes. Depuis cela le dit Marquis m'a dit à moi-même, qu'il avoit envoyé un Exprès en Espagne, quoique prenant un autre prétexte, ce qui m'a fait voir que l'avis est bon.

Ce n'est pas qu'il ne pût être que le Moine eût forgé tout ce dessein, sans qu'il y ait aucun fondement, pour essayer d'en tirer quelque récompense; mais la véritable pierre de touche de la vérité ou fausseté de l'avis sera, si une pareille proposition a été faite au Roi mon frére, ou lui sera faite à l'avenir; cependant j'ai crû pour son intérêt, qu'il ne falloit pas mépriser la chose, car vous savés que ces sortes de surprises de Places ne peuvent quasi réussir, quand l'autre parti est averti du dessein.

Le même Moine a dit une autre circonstance au Marquis de la Fuente, qui mériteroit encore moins d'être négligée, si elle avoit quelque fondement; il dit, que quand le Roi de Por-

Portugal, comme tous les avis le portent, a ôté le gouvernement à la Reine Mére, ou que d'elle-même elle l'a laissé, il a mis le plus avant dans ses affaires un Evêque, qui est secretement à la devotion des Espagnols, & que déjà autrefois sur ce soupçon, qu'on ne pût alors bien vérifier, le dit Evêque avoit été quelque tems en arrêt. Voilà tout ce que j'ai pû apprendre jusqu'ici des menées secretes de ce Religieux. Il y a bien ajoûté une autre chose, mais comme je la tiens pour fausse, je n'en fais pas le même cas que des deux autres avis; il me dit, que Dom Francesco de Mellos doit aller bien-tôt Ambassadeur à Rome, accompagné de douze vaisseaux Anglois, & qu'étant arrivé à la Marine des Etats du Pape, il envoyera declarer à sa Saintetè, que si elle refuse encore de reconnoître son Maître pour Roi, il se servira de cette flotte pour priver la ville de Rome de tout son commerce. Mandez moi bien particuliérement, de quelle maniére le Roi mon frére aura reçû ces nouvelles marques que je lui donne de mon amitié, & tout ce qu'il

vous

vous aura dit sur les trois avis, & me remettant du surplus aux affaires, qui regardent votre Ambassade de Hollande, à l'autre lettre ci-jointe, que je vous écris. Je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, le 17. Août 1662.

SIRE,

DEpuis que je suis ici j'ai eu une conférence avec le Roi d'Angleterre, & deux avec le Chancélier, sur le sujet de mon voyage: elles se sont passées de leur part à m'expliquer les motifs de la proposition, qui a été faite à V. M. qui sont principalement la forte passion qu'a le Roi d'Angleterre de parvenir par là à une étroite Alliance avec V. M. & à me faire entendre les raisons qu'il a eues de porter ses demandes à une somme de douze millions, par les grandes dépenses où l'a engagé jusques ici l'entretien de cette Place, celles qu'il est obligé de soûtenir pour la con-

ſervation du Portugal, qui lui ont conſumé juſqu'à préſent dix millions, & par la propre valeur de la Place, ſes canons, ſes munitions, ſes ports, ſa grande réputation, & les avantages que V. M. en pouvoit tirer.

J'ai voulu rompre la Négociation là-deſſus, en faiſant voir combien ils s'éloignoient de ſon véritable prix, par la différence qu'il y avoit de cinq cens mille écus d'Angleterre auſquels Cromwel l'avoit portée dans un tems où la guerre, qu'il minutoit contre les Hollandois, faiſoit qu'elle lui étoit bien plus néceſſaire qu'elle ne peut jamais être à V. M. & j'ai donné à entendre, que ſur cet exemple mes offres ne pouvoient s'étendre plus loin; & que j'avois lieu de croire que l'amitié de V. M. ne leur étoit pas ſi conſidérable, puiſqu'ils deſiroient d'elle en cette occaſion des ſommes ſi exceſſives; & que même j'en pouvois tirer une conſéquence, qu'ils n'avoient pas envie de traiter. Par ce diſcours, que j'accompagnai d'un air aſſez froid, je les jettai dans le dernier étonnement, ne pouvans pas ſe perſuader que je reçûſſe

la

la choſe de cette maniére, ni que j'euſſe ordre de leur offrir ſi peu, vû la conſéquence & la réputation de la Place, ſes canons & munitions, qu'ils eſtiment beaucoup au delà les fortifications, qu'ils font monter à deux millions, & dont ils prétendent que nous leur devons tenir compte, puiſqu'elles nous demeurent. A tout cela le Chancélier ajoûta, que la penſée de ce Traité étoit venue de lui; qu'il ne me déguiſoit point que la néceſſité des affaires d'Angleterre la lui avoit donnée, mais qu'elle ne pouvoit l'obliger à faire un méchant marché; qu'il étoit ſeul dans ce ſentiment avec le Roi & M. le Duc d'Yorck, & qu'il avoit encore a ménager Monk, le grand Thréſorier, & Sandwich, leſquels il ne pouvoit eſpérer de gagner que par les grands deniers qui en reviendroient au Roi; que déjà leur en aiant fait la propoſition ſur les néceſſitez de l'Etat, ils avoient offert un expédient pour la conſerver, & pour ſoulager le Roi de cette dépenſe; qui étoit de remettre cette Place ſous l'autorité du Parlement, qui en avoit été ſéparée juſqu'à préſent,

parce qu'en ce cas il se chargeroit de toutes ces dépenses, & le Roi n'en seroit pas moins le maître ; que si cela arrivoit, & que l'on fut forcé d'accepter cet expédient, il n'y avoit plus de retour pour un Traité comme celui qui se proposoit, pour lequel il n'y avoit que l'intervale à prendre de la séparation du Parlement, parce que quand il seroit rassemblé l'on n'oseroit pas en faire la moindre proposition ; qu'il ne me vouloit point faire valoir les offres que faisoit l'Espagne là-dessus, parce que le Roi son Maître les avoient toutes rejettées, dans la passion qu'il avoit de se lier étroitement avec V. M. avec qui il jugeoit aussi que ses intérêts se trouvoient mieux établis.

A cela j'ai répondu, que je n'entrois pas dans ces inconveniens, & que j'estimois que dès qu'il avoit eu la pensée du Traité, il les avoit tous prévûs, & avoit songé en même tems au moyen de les surmonter ; que je devois seulement lui représenter, que comme le Roi d'Angleterre avoit ses nécessitez, V. M. avoit les siennes, qui l'empêchoient de débourser des sommes si con-

considérables que celles qu'il lui demandoit ; & qu'assurément il se trompoit dans la bonne opinion qu'il avoit de cette Place, & des avantages que V. M. en pouvoit retirer, parce qu'elle en avoit dix autres, qui lui donnoient des entrées plus importantes dans la Flandre, quand elle auroit à pousser de ce côte-là ; & de cette façon je finis la dernière des trois Conférences, leur paroissant dans le dernier dégout de leur demande. Je les verrai venir, & s'ils me font des propositions plus raisonnables, je dépêcherai un Courier à V. M. pour lui en rendre compte, & lui expliquer plus au long le détail de cette Négociation. Cependant elle peut voir bien mieux que moi, que nous sommes fort éloignés de prix, & qu'il n'y a pas grande apparence, que nous nous puissions joindre : j'attendrai là-dessus d'autres ordres de V. M. que ceux qu'elle m'a donnés en partant.

Je ne dois pas omettre de dire à V. M. que le Chancélier m'a fait entendre, qu'il y avoit des précautions à garder avec la Reine Mére sur cette affaire ; que le Roi lui avoit dit pour cela, qu'il

m'avoit prié de passer en Angleterre, pour tâcher de me persuader de porter V. M. à lui prêter quelque somme d'argent dans le grand besoin où il se trouvoit; qu'il avoit ordonné au Chancélier de me voir là-dessus; & qu'il avoit été convenu entr'eux deux, qu'il se plaindroit fort de ma dureté sur ce prêt; & que le Chancélier principalement diroit à la Reine Mére par forme de confidence, que j'étois un étrange homme, & qu'il étoit le plus trompé du monde, si par les discours, que je lui avois tenus, j'en avois entendu lui demander pour sûreté du prêt quelque Place en engagement, comme la Hollande, & même la France, en avoit donné autrefois à l'Angleterre en pareil cas; & qu'il avoit fait semblant de ne me pas entendre, comme une demande, à laquelle il ne conseilleroit jamais le Roi de consentir. Tout ce déguisement pratiqué à dessein, que si le Traité vient à se conclurre, la Reine soit préparée à croire qu'elle en a sû quelque chose, & qu'on a été forcé d'en venir là; & de mon côté je dois aussi me plaindre du Chancélier comme

me d'un homme, qui aveuglément desire de procurer les avantages du Roi son Maître sans entrer en aucune considération de ceux de V. M. Tout ce procedé me confirme dans l'opinion où je suis, qu'ils veulent le Traité, & qu'il n'y a que le prix, sur lequel ils ne sont pas raisonnables. Je suis.

Lettre du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 15. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, je vous écrivis il y a quelques jours une lettre pleine d'avis importans, qui regardoient le bien du service du Roi d'Angleterre, & que je vous chargeois de lui donner de ma part; le principal de tous étoit, que par le moyen d'un Moine Catelan, qui a entrée chez les Ministres de Portugal, les Espagnols prétendoient avoir découvert une menée, qui se faisoit pour surprendre une de leurs Places maritimes par huit vaisseaux, que le Roi d'Angleterre devoit fournir, & quelques

troupes de terre, que celui qui lui proposoit l'entrepriſe auroit à ſa diſpoſition à jour nommé, quand les vaiſſeaux approcheroient; mais je ne pûs alors vous nommer ni la Place ni l'Auteur du deſſein : depuis trois jours j'ai achevé d'en avoir toute information, car l'Ambaſſadeur d'Eſpagne étant venu pour d'autres affaires à l'Audience, avant que ſe retirer m'a fait une plainte formelle de cette entrepriſe, parce qu'il ſe rencontre que ſon prétendu Auteur eſt aujourd'hui mon Sujet, & pour me convier de témoigner à celui-ci, qui je n'approuvois pas ſa conduite, il fut obligé de m'en dire le nom & celui de la Place; je ſûs donc de lui, que l'une étoit Cadagues, & l'autre Dom Emanuel Dauch, qui a toûjours ſuivi mon parti depuis les revolutions de Catalogne, & le ſuit encore. Le Roi d'Angleterre, quand vous lui direz comme je le deſire ces nouvelles particularitez, ſaura bien mieux à cette heure, ſi ce que le Moine a revélé aux Eſpagnols a un fondement véritable, ou s'il leur a donné ſeulement un avis faux, dans la penſée de tirer d'eux quelque récom-

penſe

penſe conſidérable. Vous aurez lieu cependant de faire valoir au Roi mon frére le ſoin, que je prens de lui donner en toutes rencontres les marques que je puis de la ſincérité de mon affection. Sur ce je prie Dieu, &c.

Depuis votre lettre écrite j'ai reçû votre Dépêche du 17. du courant, qui ne me donne pas lieu de pouvoir rien dire ſur la matiére dont eſt queſtion, que je n'aie reçû les ſuivantes. Signé LOUIS.

Au Roi.

De Londres, le 21. Août 1662.

SIRE,

TOut ce qui s'eſt paſſé dans les trois Conférences, que j'ai eues avec le Roi d'Angleterre & M. le Chancélier, a été communiqué au Duc d'Yorck, au Général Monk, au grand Thréſorier, & à Sandwich, & là-deſſus il a été tenu entr'eux deux Conférences, pour réſoudre ce qui ſe pouvoit répondre aux offres que j'avois faites; & le lendemain, qui fut le jour d'hier, M. le

Chancélier m'a envoya dire par M. Beling, qu'il seroit bien aise de me parler ; & au même tems je me rendis chez lui. Il me redit encore, que la seule nécessité obligeoit le Roi son Maître à se défaire de Dunkerque ; qu'il n'avoit pas craint dès le commencement de me faire cette confidence, parce qu'il traitoit avec moi comme avec un ami du Roi d'Angleterre, & le Ministre d'un grand Prince son Allié, du quel il ne se méfioit pas ; & qu'en l'une & l'autre qualité il m'avoueroit, qu'il avoit quatre expédiens à prendre sur l'affaire qu'il m'avoit proposée ; le prémier, de traiter avec les Espagnols, qui lui faisoient présentement tout offrir pour cette Place ; le deuxiéme, avec les Hollandois, qui en donneroient des sommes immenses ; le 3. de la remettre entre les mains du Parlement, qui se chargeroit de toutes ses dépenses, & qui laisseroit pourtant au Roi la même autorité qu'il y a à présent ; & le 4. d'en accommoder V. M. que ce dernier lui paroissoit plus juste & plus convenable aux intérêts du Roi son Maître ; que c'étoit pour cela qu'il m'en avoit fait

fait les prémiéres propoſitions ; mais que lorſqu'il avoit entendu mes offres, & qu'il les avoit rapportées à ceux que je viens de nommer, & que là-deſſus on avoit cherché à prendre quelque réſolution, tout le monde en avoit été étonné, & l'on s'étoit bien ſouvenu, que quand Cromwel avoit mis les ſiennes à cinq cens mille écus, ç'avoit été ſans y comprendre l'artillérie, les munitions & les travaux, dont il avoit entendu faire un Traité ſéparé ; que de là ils avoient tous conclu de prendre le parti de ſoumettre cette Place au Parlement, parce que quand il ſeroit ſû, qu'on en auroit fait le Traité avec une ſomme ſi modique, le Roi ne pourroit ſe ſauver de ce reproche, & que du moins lui Chancélier demeureroit expoſé à une cenſure publique ; qui mettroit ſa vie en péril ; que ſon ſentiment avoit été après cela d'en faire un préſent à V. M. & de laiſſer dependre la récompenſe de ſa libéralité ; mais que comme il n'étoit pas le maître, & qu'il avoit un notable intérêt de ſe ménager dans une affaire ſi délicate que celle-ci, il étoit obligé de cacher ſes ſentimens, & de paroître adhe-

rer à ceux des autres, afin de n'être pas pris pour le principal promoteur du Traité; que la raison la plus pressante, dont il s'étoit servi pour les porter à y consentir, étoit les grands secours que le Roi son Maître en pouvoit tirer; que de là il pourroit acquitter les dettes, dont il avoit été obligé de se charger pour l'entretien de cette Place; que mes offres modiques faisoient cesser cette raison & leur découvroient, ou que nous n'avons pas envie de Dunkerque, ou que nous l'estimons trop peu; & là-dessus il s'étendit encore à me faire voir l'importance de cette Place, par sa situation & ses ports, qui lui avoient acquis dans les tems passez une si grande réputation, & à m'exaggerer les avantages que V. M. en pouvoit tirer, s'il arrivoit jamais qu'elle eût quelque dessein à pousser dans la Flandre; de là il descendit aux dépenses qu'elle avoit causées à l'Angleterre devant & depuis le rétablissement du Roi son Maître, par l'entretien d'une grosse garnison, & les fortifications qui y avoient été élevées; que je devois songer si la France prenoit jamais envie de l'a-

l'avoir par une autre voie que celle qui se présentoit, à quelles dépenses elle seroit obligée pour cela, & si elles n'excederoient pas de beaucoup les deux millions que j'offrois; que ses fortifications seules avoient coûté plus de deux millions, que l'artillérie & les munitions valoient un million; & que je visse si depuis trois ans, que le Roi son Maître y entretenoit une puissante garnison, il n'y avoit pas bien dépensé quatre millions; qu'ainsi rassemblant toutes ces sommes & les reduisant à un prix moderé, il croyoit que c'étoit bien témoigner l'envie que le Roi son Maître avoit d'en traiter avec V. M. que de se contenter de sept millions; que tout ce qu'il avoit pû obtenir du grand Thrésorier & des autres, avoit été de les faire consentir à cette reduction; que c'étoit à moi là-dessus d'expliquer les derniéres intentions de V. M. que pour lui après cela il n'avoit plus rien à me dire de la part du Roi son Maître. Je lui ai répondu, que je me sentois infiniment son obligé de l'ouverture sincére qu'il me faisoit de l'état des affaires, & que V. M. qui avoit toûjours fait un cas très

particulier de ſon amitié, auroit lieu de connoître en cette occaſion, qu'elle ne s'étoit pas trompée dans la bonne opinion qu'elle en avoit eue; que cela l'avoit obligée d'autant plus à bien recevoir les propoſitions qui m'avoient été faites par M. Beling, croyant bien que venant de lui elles étoient toutes ſincéres, & ne tendoient en aucune façon à l'éloigner des engagemens où elle étoit entrée avec l'Eſpagne & la Hollande, mais ſeulement à lier une amitié plus étroite avec V. M. par un Traité comme celui-ci, préſuppoſant que le Roi d'Angleterre ne lui vouloit impoſer que des conditions honnêtes & raiſonnables; que c'étoit ſur ce fondement qu'elle m'avoit permis de paſſer en Angleterre, & m'avoit donné le pouvoir que je lui avois déjà communiqué; mais que ſi le prémier prix, auquel il avoit mis Dunkerque, m'avoit parû exorbitant, le dernier me paroiſſoit encore exceſſif; qu'à la maniére qu'il avoit d'eſtimer les Places, il n'y en avoit point de ſi peu conſidérable qu'il ne portât à un prix extraordinaire, quand l'on voudroit compter la dé-

dépense qu'elle avoit causée; mais que je croyois, que pour ne se pas tromper il falloit les juger par les avantages qu'elles donnoient, par leur situation, par leurs fortifications & par l'étendue du païs & des revenus qu'elles apportoient; que rien de tout ceci ne se trouvoit en Dunkerque; que V. M. avoit des entrées de toutes parts dans la Flandre, quand elle y voudroit pousser quelque dessein; que Gravelines, Bethune, Arras, Bapaume étoient des postes très commodes pour cela; mais qu'elle ne pouvoit tirer aucun aide de Dunkerque, qui se trouvoit acculé du côté de la Mer, sans revenu, sans païs, sans fortifications, & presque sans ports, la fosse de Mardick se trouvant même assez incommode par les bancs qui en bouchoient l'entrée; que néanmoins je demeurois d'accord de bonne foi, qu'il étoit avantageux à V. M. de la joindre à ce qu'elle avoit déjà dans la Flandre; que dans la pensée où elle étoit de remettre le commerce parmi ses Sujets, ce port lui étoit de quelque utilité; & que pour cela je jugeois, qu'elle ne devoit pas négliger les pro-

po-

positions que le Roi d'Angleterre lui faisoit, quand elles se reduiroient à un prix moderé; que pour le regler j'avois estimé qu'on ne pouvoit se tromper de suivre en cela l'exemple de Cromwel; que c'étoit un homme habile, & qui connoissoit l'importance des Places maritimes; qu'il savoit encore considérer le tems au quel il avoit eu envie de celle-ci, & l'utilité dont elle lui étoit dans l'occasion d'une guerre, qu'il minutoit dès lors contre les Hollandois, & qui éclata bien-tôt après; que néanmoins avec tous les avantages qu'il en pouvoit espérer dans ce dessein il n'en offrit que deux millions; que je ne croyois pas que le Roi d'Angleterre voulût me faire valoir les offres que l'Espagne lui pouvoit faire, parce qu'au même tems qu'elle agissoit ainsi avec lui je pouvois l'assûrer, qu'elle offroit non seulement Dunkerque à V. M. mais des Païs & des Places bien plus considérables pour parvenir à une Ligue défensive avec elle; que j'étois persuadé qu'il pouvoit espérer de plus grandes sommes de Mrs. les Etats qu'il n'en tireroit de V. M. si un Traité de cette na-

nature ne se trouvoit d'ailleurs très contraire à ses intérêts ; qu'à l'égard du Parlement, le souvenir des derniers troubles lui faisoit assez voir, combien il étoit dangéreux d'étendre son autorité en diminuant celle du Roi ; qu'il me sembloit, qu'il devoit plus considérer cette affaire par les avantages qui lui en revenoient d'une étroite liaison, qui s'étreindroit dès-là avec V. M. que par les grands deniers qu'il en retireroit ; que cela auroit des suites plus utiles à ses intérêts qu'il ne pensoit, lui laissant entrevoir par forme de confidence & comme de moi, que le tems pouvoit amener des revolutions où il lui seroit plus avantageux, que Dunkerque se trouvât entre les mains de V. M. que dans les siennes propres.

Cette derniére Conférence, qui dura bien trois heures, & dont M. Beling fut l'interpréte, comme il l'a été des autres, finit là. C'est maintenant à V. M. qui connoît ses intérêts mieux que personne, de juger le parti qu'elle doit prendre sur ces demandes, & si elle trouve à propos que j'essuie ici toutes les longueurs que je prévois & crains que l'on n'ap-

n'apporte à cette Négociation, ou bien que la finiſſant par la réponſe, qu'elle m'ordonnera de leur faire, je continue mon voyage en Hollande ſans repaſſer en France. J'attendrai que V. M. me faſſe ſavoir là-deſſus ſes intentions.

Le nombre de perſonnes, à qui V. M. voit que le Chancélier a été obligé de communiquer cette affaire, a fait que dans la Cour & même dans Londres il s'eſt répandu des bruits, qui ont deviné le ſujet de mon voyage, & cela me fait croire qu'il eſt important d'en preſſer la concluſion, ſi l'on veut en avoir un bon ſuccès.

Vendredi dernier M. & Madame la Ducheſſe d'Yorck vinrent à Saint James, & je pris ce tems de préſenter à Madame la Ducheſſe d'Yorck le préſent de V. M. dont je lui avois parlé la prémiére fois que je la vis : elle le reçût avec tous les ſentimens de reconnoiſſance & d'honnêteté, qui ſe peuvent témoigner en une occaſion comme celle-là ; elle en admira la façon, & M. le Duc d'Yorck, qui ſe trouva préſent, convint avec elle qu'il n'y pouvoit avoir rien au Monde de plus galant ni

de

de mieux entendu : il a été porté le même jour à Hamptoncourt, pour le faire voir au Roi & à la Reine d'Angleterre. Je ſuis.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Saint Germain en Laye, le 27. Août 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû votre Dépêche du 21. du courant, qui me rend compte de l'état où ſe trouvoit alors la Négociation, pour laquelle le Roi d'Angleterre mon frére a deſiré que vous paſſaſſiez en Angleterre ; après vous avoir témoigné, que vous ne pouviés y tenir une meilleure conduite que vous avés fait juſques ici, que je l'ai fort approuvée, & vous en ſais bon gré, je vous dirai, qu'encore que votre Dépêche précedente à la derniére contienne un rabais de cinq millions, il me ſemble que la ſomme qu'on demande encore eſt non ſeulement ſi exceſſive comme vous leur avés repréſenté, mais ſi exorbitante, que je ne voi pas, s'ils ne ſe mettent plus

plus à la raiſon, qu'il y ait lieu de rien traiter & conclurre.

Il me ſemble en ſecond lieu, que le meilleur moyen, même le ſeul, pour leur faire entendre cette raiſon, s'ils en ſont capables, ce ſera de ne témoigner pas plus d'empreſſement que vous avés fait juſqu'à préſent pour la choſe, avouant bien de bonne foi que je la deſire, mais non pas à un prix immodéré, que ma propre réputation ne me permettroit pas de payer, quand il ſeroit d'ailleurs en mon pouvoir & en ma volonté, ce qui n'eſt pas.

Si on perſiſte donc aux ſept millions, qu'on vous a demandés en dernier lieu, vous devés nettement declarer qu'il n'y a rien à faire, prendre votre congé pour paſſer en Hollande ſans delai, & ne laiſſer pas de remercier le Roi mon frére de la bonne volonté qu'il m'a fait paroître en cette rencontre, en voulant bien me faire tomber entre les mains une Place, qui ſans doute m'auroit accommodé, & que j'en conſerverai bien chérement le ſouvenir, pour m'en reſſentir en toutes les occaſions où j'aurai moyen de le faire; & vous ferez auſſi

un

un remercîment de ma part au Chancélier sur le même sujet, l'assûrant bien expressément de ma bienveillance & de ma protection en toutes les rencontres qui s'en offriront.

Mais s'ils veulent bien entrer en une véritable & plus solide Négociation, c'est-à-dire, à des conditions plus tolérables, & telles qu'une personne tierce intelligente & desintéressée pourroit dire, & nous y condamner les uns & les autres, vous pourrés assûrer le dit Chancélier qu'il m'y trouvera très disposé, & même qu'en payant quelque chose au delà de ce que vaut la Place selon son juste prix, toutes choses bien pesées, je me trouverai encore fort obligé au Roi mon frére de ce qu'il aura bien voulu en traiter avec moi. Cependant pour entrer en matiére, afin que vous puissiez vous prévaloir de ce que je vous manderai de mes sentimens, en cas que la Négociation doive avoir son cours, je vous ferai remarquer en prémier lieu, que des quatre partis, que le Chancélier vous a dit que le Roi son Maître pouvoit prendre, supposant l'absolue nécessité de se défai-

re

re de la Place, il n'y en a aucun qui ne vaille mieux pour moi, que si elle demeuroit en l'état où elle est; j'y pourrois encore même ajoûter le cinquiême, dont a parlé Milord Sandwich, qui est celui de la démolir & de gâter le port, car pour mon intérêt la dite Place seroit mieux entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou démolie, qu'elle n'est présentement, pour plusieurs raisons, dont il est superflus de dire, parce qu'elles vous tomberont assez dans l'esprit. Ainsi vous voyés déjà que ces motifs que le Chancélier vous a avancez, pour me porter à faire de plus grandes offres, n'ont aucune force pour m'y obliger, ce que je vous dis pour vous seul, sans qu'il fut bon de vous laisser entendre, que j'aimerois mieux que Dunkerque fût entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou démolie, qu'en celles du Roi mon frére.

C'a été un malheur, que le Chancélier ait été obligé de communiquer l'affaire au Général Monk, au grand Thréforier, & à l'Admiral Sandwich; mais comme il est juste d'entrer toûjours dans l'intérêt d'autrui, j'ai fort bien

bien vû que le Chancélier voulant agir avec prudence n'a pû s'empêcher de leur en parler, & n'étoit pas assez fort pour se charger du poids d'une affaire de cette nature, que ses Ennemis n'auroient pas manqué de censurer, s'il n'avoit pas eu cet appui; c'est donc un mal, mais qui est sans remède, & si on le peut surmonter, il aura tourné en son bien, en ce que les principaux Officiers se seront trouvés du même avis que le Chancélier, & seront obligés à le soûtenir.

Je doute fort que les Espagnols offrent les sommes excessives que le Chancélier vous a dites, car ils ne sont pas même en état de payer les médiocres, ainsi qu'il se voit par la dot de la Reine regnante, dont ils n'ont pas encore acquitté un sou, quoique de ce payement fait, ou non fait, importe la validité de la renonciation, qu'ils ont fait faire à la Reine, ce qui leur est de toute autre conséquence que Dunkerque, ni que vingt autres Places comme celle-là.

Pour les Hollandois le Roi d'Angleterre voit mieux que moi, que s'il veut

veut regarder à son intérêt, il vaudroit mieux qu'il donnât Dunkerque aux Espagnols en pur don, que de la remettre aux Hollandois pour vingt millions, qu'ils ne lui donneront pas.

Pour ce qui est de la remettre sous la dependance du Parlement, la mémoire des derniers troubles du Royaume est assez fraiche, pour faire connoître au Roi, combien il est dangéreux d'étendre l'autorité du Parlement en diminuant la sienne; aussi il a fait un coup de grand Politique & de Prince très prudent, quand il ne s'est pas laissé tenter aux offres, que lui faisoit le dit Parlement, de le soulager de cette dépense sous une condition, qui lui eût été de si grand préjudice.

Il ne se peut certainement rien penser ni dire de plus fort, que ce que vous avés dit au Roi & au Chancélier pour les obliger à descendre à des demandes plus raisonnables, quand vous avés représenté, que Cromwel, qui savoit assez bien estimer les Places maritimes, n'avoit point excedé dans ses offres la somme de deux millions pour avoir cette Place, qui lui étoit néanmoins

moins si nécessaire pour faire la guerre aux Hollandois; qu'à estimer les Places sur le pié de ce que peuvent avoir coûté les fortifications & l'entretien de la garnison pendant plusieurs années, il n'y en avoit de si peu considérable dans le monde qu'on ne portât à un prix exorbitant, mais qu'il en falloit juger par les avantages qu'elles pouvoient donner, soit pour leur situation, pour les fortifications, ou pour l'étendue de leur païs; que rien de tout cela ne se trouvoit en Dunkerque; que j'ai des entrées de toutes parts dans la Flandre bien plus commodes, quand j'aurois à y pousser quelque dessein; & qu'enfin Dunkerque se trouve accullé du coté de la mer. Il sera bon, si la Négociation va en avant, que vous leur rebattiez souvent la même chose, & pour faire plus d'effet, je vous en suggererai encore deux bien pressantes.

La prémiére est fondée sur un avis, qu'on a reçû aujourd'hui de ces quartiers-là, qu'un bastion & une courtine s'étoient tout à-fait éboulez; cela veut dire trois choses considérables; l'une, qu'il n'y a plus de Citadelle, l'au-

tre, qu'il eſt impoſſible de s'aſſûrer d'y en pouvoir bâtir une ſtable, dont je vous laiſſe à tirer la conſéquence, & la troiſiême, qu'on ne peut me mettre avec juſtice en ligne de compte des fortifications, qui ne ſont plus & même qui ne peuvent être : vous ſaurez de delà ſi l'avis eſt vrai ; & en cas qu'il le ſoit, ſi ces Meſſieurs ſont un peu équitables, ils ſeront forcés d'avouer par beaucoup de raiſons, que cet incident doit faire notablement rabaiſſer la hauteur de leurs demandes.

La ſeconde eſt, que quand j'achéte Dunkerque, j'achéte une Place, dont le vendeur ne peut point fournir d'autre titre de poſſeſſion que la force des armes, ne ſe pouvant pas dire que l'Eſpagne, à qui elle appartenoit notoirement, l'ait jamais cedée par aucun Traité, comme elle m'a cedé les conquêtes que j'ai faites ſur elle par la Paix des Pirenées ; ainſi je n'acquiers qu'un droit bien litigieux, qui me peut être tous les jours conteſté, & qui le ſera infailliblement, ſi jamais la Monarchie d'Eſpagne ſe voit en état de pouvoir eſpérer d'y rentrer ; & quoi que l'Angle-

terre

terre doive me garentir, comme il eſt juſte, la poſſeſſion de la Place, ou en tout cas l'argent que je lui en donnerai, on ne laiſſe pas en ces ſortes de marchés douteux d'avoir égard à n'en payer pas le même prix, que ſi on faiſoit une acquiſition, qui ne manquât d'aucun titre.

Pour vous informer maintenant de ma derniére intention ſur le prix que je veux bien en payer, je vous dirai, qu'en ajoûtant à ce que je vous avois déjà dit de bouche que vous pourriés accorder, mon dernier mot eſt de quatre millions de livres, ſavoir deux millions comptant dès à préſent, un million payable dans l'Année prochaine en deux termes de ſix mois en ſix mois, & un million dans l'Année 1664. payable de même. Quiconque regardera avec des yeux desintéreſſez toutes les conſidérations, que j'ai ci-deſſus touchées, trouvera que le prix que j'en veux bien donner excede de beaucoup la valeur de la choſe; & je n'aurois pas crû quand vous partites d'ici, que je puſſe me réſoudre à monter ſi haut, car vous ſavés qu'encore que je vous

donnaſſe pouvoir d'approcher cette ſomme, outre que je prenois des termes bien plus hauts, c'étoit auſſi à condition, que les trois derniers payemens, de deux cens mille écus chacun, ſeroient indiſpenſablement appliqués au maintien & aux ſecours, que le Roi d'Angleterre donneroit au Portugal, dont je n'exigerai pas aujourd'hui de ſi préciſes aſſûrances; enſorte qu'il y a une notable différence entre votre prémier pouvoir & celui-ci, quand je vous dis quatre millions, c'eſt le dernier mot où vous pouvés monter, c'eſt pourquoi il ne le faudra faire que par degrez, & vous reſerver toûjours quelque choſe, que vous ne dirés que quand vous verrez jour à pouvoir conclurre, ou il faudra vous réſoudre de partir.

Bien plus, je n'eſtime pas que pour le bon ſuccès de l'affaire il ſoit à propos que vous fatliés aucune plus grande offre, que celle dont vous vous étes déjà expliqué, à moins que ces Mrs. ne ſoient auparavant deſcendus de l'excès de leurs demandes, autrement il ne vous ſervira de rien de vous avancer.

C'eſt

C'eſt tout ce que je puis vous dire ſur le contenu en votre derniére Dépêche; j'attendrai maintenant de vos nouvelles avec l'impatience que vous pouvez juger : ſur ce je prie Dieu, &c. J'oublois à vous recommander de témoigner à ma ſœur la Ducheſſe d'York, que j'ai tout le reſſentiment poſſible de la maniére, dont elle m'oblige en cette occaſion, & que je ſerai ravi de lui en donner des marques en toutes rencontres.

Au Roi.

De Londres, le 28. Août 1662.

SIRE,

J'Ai reçû par les mains du Sieur Batailler les deux lettres de V. M. du 20. & pour ſatisfaire à l'ordre qu'elle me donne de faire part au Roi d'Angleterre des avis contenus dans l'une d'icelles, je pris le tems vendredi dernier d'une viſite, qu'il fut rendre à la Reine mére à Grenuche, pour les lui communiquer; il reconnût qu'ils étoient

vrais par la circonſtance de la propoſition, qui lui a été faite par cet autre Catelan, de ſurprendre un des ports de Catalogne, lequel il ne m'a pas nommé; & il va travailler à la recherche de Dom Gabriel ou Raphaël, afin de s'en aſſûrer. Il me pria de témoigner à V. M. qu'il ſe ſentoit infiniment ſon obligé des ſoins qu'elle prenoit de ſes intérêts; que cela l'obligeoit davantage à ſe lier étroitement à elle, comme il en avoit toûjours eu le deſſein; que pour le voyage de Franceſco de Melos à Rome, & la déclaration qu'il devoit faire à la vûe des Etats du Pape, il n'en avoit pas oui parler, & ne le croyoit pas: & à même tems il me dit, qu'il avoit eu un avis, que deux vaiſſeaux partis des Indes, chargés de riches marchandiſes, ſous le nom des Portugais, pour le compte des Eſpagnols, devoient bientôt arriver à Cadis; & qu'il faiſoit le lendemain partir une frégate pour porter ordre à Laſſon de croiſer ſur les hauteurs de cette Place, & de s'en ſaiſir; qu'il avoit toutes les piéces juſtificatives de ce déguiſement, lequel avoit été concerté avec Auguſtin Co-

lo-

lonel, dont V. M. lui avoit donné les prémiéres défiances : & sur le Portugal il demeura d'accord, que cet Evêque, qui a été mis dans le Conseil depuis que la Reine s'est retirée du Gouvernement des affaires, leur a été autrefois suspect, & qu'il peut bien à présent se trouver gagné par les Espagnols, vû les grandes cabales qu'ils entretiennent dans tout ce Royaume; & que cela même avec la méchante conduite & la grande présomption de cette Nation lui donnoit une fort mauvaise opinion de leurs affaires ; qu'il avoit prétendu se porter à de nouveaux efforts pour leurs secours, si l'affaire qu'il m'avoit fait proposer par M. le Chancélier avoit réussi ; & qu'il ne voyoit que ce seul moyen, dont il pût se servir pour cela ; mais que depuis que V. M. lui avoit parû si modéré dans ses offres, il commençoit à croire qu'il conserveroit Dunkerque en le remettant entre les mains du Parlement ; & qu'il arriveroit du Portugal ce qu'il plairoit à Dieu. Je n'ai pû que lui redire les mêmes raisons, dont je m'étois déjà servi pour lui justifier la conduite que j'ai tenue

dans toute cette Négociation, & le remettre à la réponſe que j'attens de V. M. ſur ſes derniéres demandes.

Pour répondre à la ſeconde Dépéche de V. M. touchant les affaires de Hollande, je dois lui dire, que je ſuis tout-à-fait ſurpris de la conduite de Mrs. les Etats, & il me paroît qu'il n'y a rien de ſi peu honnête, ni ſi fort éloigné de la bonne foi & ſincérité avec laquelle V. M. a traité avec eux, que les ordres qu'ils ont donnés à leur Ambaſſadeur ſur le Traité de Lorraine; & il y a de ſi grandes raiſons à leur alléguer pour cela, & elles ſe trouvent ſi bien énoncées dans cette Dépéche, qu'il y a apparence qu'ils s'y laiſſeront vaincre, & je ne manquerai pas de les faire valoir à la Haye lorſque j'y ſerai arrivé. En ce tems je pourrai découvrir les brigues de Dom Eſteven de Gamarre, & dire plus préciſément à V. M. l'effet qu'elles pourront produire auprès des Villes ſur la propoſition de cette Ligue; j'agirai en cela avec toute l'application & toute la diligence que mérite une affaire de cette nature; mais j'oſe déjà répondre à V. M. que

s'il

s'il est vrai qu'Esteven de Gamarre manque d'argent, il n'est pas au pouvoir de lui d'obtenir des Villes rien qui serve à son dessein. Sur tous les autres points portez dans la Dépêche de V. M. je me conduirai ainsi qu'elle me l'ordonne, & même avec reserve sur la garentie du Traité de Lorraine, qu'elle me prescrit par une apostille de sa main.

M. le Chancélier m'a envoyé prier ce matin d'aller diner chez lui à la campagne où il est : j'y ai été, & là il m'a communiqué les avis qu'il avoit de Douning, qui portent la même chose que ce qui est contenu dans la Dépêche de V. M. sur le Traité de Lorraine, & sur la Ligue que propose Esteven de Gamarre, & il ne doute pas qu'elle ne s'acheve, parce qu'il est persuadé qu'il a donné beaucoup d'argent pour cela : & là-dessus il a pris occasion de me décrier la conduite des Hollandois, & de me persuader leur mauvaise foi, me voulant faire entendre que V. M. auroit trouvé avec le Roi son Maître une plus grande sûreté. Je me suis servi pour lui répondre des raisons, qui se trouvent employées dans la Dé-

péche de V. M. & je lui ai fait connoître qu'elle n'étoit guéres en peine de toutes les brigues, que les Eſpagnols pourroient faire ſur ce ſujet, parce qu'elle ſe trouvoit en état de ſe faire raiſon de tous ceux qui lui auroient promis quelque choſe.

Enſuite il m'a dit, que le Duc de Lorraine avoit fait ſolliciter le Roi ſon Maître par un Exprès, de ſe mêler dans l'affaire qu'il avoit avec V. M. que le Prince Charles même avoit été en Angleterre pour cela, addreſſé par Batteville à une Dame de Bourgogne ſa parente, nommée la Marquiſe de Montbeſon, laquelle avoit été chargée en même tems d'un paquet; où il y avoit deux lettres pour le Roi d'Angleterre, l'une du Duc de Medina las Torrés, & l'autre du Préſident de Caſtille, pour l'obliger de s'entremettre de l'accommodement du Portugal; que Sa Majeſté avoit répondu ſur l'intérêt du Prince, qu'il ne vouloit pas le voir, & qu'aiant examiné les lettres ſur le Portugal, il avoit découvert qu'elles étoient ſuppoſées par l'artifice de Batteville, qui avoit trompé la dite Dame de Mont-

be-

beſon : comme nous en étions en cet endroit le Roi d'Angleterre eſt arrivé, qui a apporté une lettre, que la Reine de Portugal a écrite à la Reine ſa femme, laquelle il a lûe en ma préſence; elle repréſente la larme à l'œil, ce ſont les termes de la lettre, le miſérable état des affaires de ce Royaume, par la foibleſſe des Portugais, & par la cabale des partiſans d'Eſpagne, qui ont prévalu dans le Conſeil depuis qu'elle s'en eſt retirée, dont cet Evêque, que V. M. indique dans ſa Dépêche, eſt le chef; que l'épouvante eſt ſi grande dans Lisbonne & dans le païs, que les principaux s'en retirent avec ce qu'ils peuvent emporter de leurs biens; que cela ménace une perte quaſi infaillible de ce Royaume, parce qu'elle voit bien, que le Roi d'Angleterre ne ſauroit ſeul l'empêcher; & qu'elle ne trouve qu'un remède, qui eſt, qu'il s'emploie auprès des Eſpagnols pour obtenir d'eux une ſurſéance d'armes; ou que s'il ne ſe ſent pas aſſez fort pour y parvenir, ou qu'il ne juge pas qu'il ſoit même de la bienſéance de la demander, qu'il faſſe de nouveaux efforts envers V. M. pour l'engager à

lui donner quelque secours, voulant par là faire entendre une rupture avec l'Espagne. Voilà le sens de la lettre, sur laquelle le Roi d'Angleterre m'a redit les mêmes choses, que j'ai déjà touchées dans cette Dépêche à V. M. & le Chancélier y a ajoûté en sa présence, que puis qu'il n'étoit pas possible que V. M. fût conviée par son intérêt de pousser la chose jusqu'à une rupture, il croit que du moins elle pouvoit parler au Marquis de la Fuente, & en feignant de lui donner officieusement des avis des préparatifs que faisoit l'Angleterre pour cette guerre, lui faire apprehender une rupture avec elle, en lui exaggerant, que Lasson est dans la riviére de Lisbonne; qu'il se prépare ici encore dix vaisseaux pour l'aller joindre; que par ces forces maritimes les Espagnols peuvent être fort incommodés, non seulement au commerce qui se fait dans l'Espagne, mais encore aux Indes; que sans vouloir reculer les avantages que sa Majesté Catholique peut s'acquerir dans la conquête de ce Royaume, V. M. croiroit qu'il y auroit lieu de faire quelque proposi-

tion

tion au Roi de la Grand' Bretagne, pour en procurer l'accommodement, & parvenir ainſi à une ſurſéance d'armes, ou Tréve, ſous prétexte de lui faire éviter un Ennemi puiſſant, qui lui va tomber ſur les bras, & qu'à cet effet V. M. offrit de ſe mêler de l'affaire auprès du Roi d'Angleterre; ſi ce n'eſt qu'elle voulût ſe charger elle-même de la médiation, qui ſeroit quelque choſe encore plus avantageuſe. Enfin pourvû que par l'un ou l'autre de ces expédiens, ou tel que V. M. pourroit penſer, l'on puiſſe gagner l'hiver prochain, ce tems fera prendre de nouvelles réſolutions, par leſquelles ce Conſeil ſuſpect pourra être changé, & le peuple remis de ſon effroi. Le Roi d'Angleterre a ajoûté, qu'il m'avoit dit déjà, qu'il n'avoit de reſſource pour le ſecours de ce Royaume que la vente de Dunkerque; que ſi l'on ne pouvoit convenir du prix avec V. M il auroit cette ſatisfaction d'avoir tenté toutes choſes pour cela. Je lui ai promis de rendre un compte exact à V. M. de tout cet entretien. Elle y fera ſes refléxions judicieuſes, & me donnera ſes

ordres là-dessus, que j'exécuterai ponctuellement. Je suis.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 3. Septembre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'envoyai il y a quelques jours un Courier après l'ordinaire d'Angleterre, pour lui remettre une Dépêche importante, que je vous écrivois, & comme je n'ai encore aucunes nouvelles du dit Courier, je vous addresse à toutes fins un *duplicata* de la même Dépêche: cependant j'ai reçû hier au soir bien tard la vôtre du 28. du passé, & à peine a-t-on eu le loisir de me la déchifrer & de me la lire; de sorte que je ne puis pour cette fois avoir le tems de vous rien dire sur ce qu'elle contient, si ce n'est deux ou trois choses fort succinctement, laissant après à votre prudence d'en tirer les inductions qu'il convient.

L'une, que le Chancélier d'Angleterre se trompe, quand il croit que Gamar-

marre a distribué beaucoup d'argent pour la Ligue défensive des dix-sept Provinces, car je sai à n'en pouvoir douter, qu'il n'a pas eu un sou pour y employer, & qu'il a assez de peine à tirer de Madrid dequoi soûtenir sa maison, qui est fort endettée, quoique depuis peu de jours il ait été nommé Ambassadeur auprès de moi, à la place du Marquis de la Fuente.

La deuxiéme, que le Prince Charles peut bien avoir eu recours à l'intercession du Roi d'Angleterre par le moyen de cette Dame Bourguignonne, dont je savois le voyage quand elle partit d'ici, & son dessein, & que j'ai obligation au Roi mon frére d'avoir rejetté toutes ces propositions; mais que je sai de science certaine, que le dit Prince n'a point été en Angleterre, car depuis qu'il a quitté ce païs-ci, il a été suivi à vûe d'œil par-tout où il a été, dont j'ai été ponctuellement informé.

La troisiéme, cette fausseté manifeste, qu'on avance avec tant de hardiesse, me donne lieu de juger, & même de croire comme indubitable, que d'au-

d'autres circonſtances que la lettre, qui vous a été montrée, de Portugal n'eſt pas plus vraie, & que l'arrivée du Roi ſi à point nommé pour vous faire voir cette lettre, lorsque vous vous entreteniez avec le Chancélier, n'a été qu'un artifice pour imprimer mieux ce qu'ils veulent perſuader de la ruine éminente des affaires de Portugal, même dans cet automne, s'il n'y eſt promtement pourvû, afin de m'obliger par cette crainte à leur faire de plus grandes offres pour l'affaire qu'ils ont voulu traiter avec vous, car je ſai même par des avis certains, venus depuis peu de jours de Madrid, que le Roi mon beau-pére eſt obligé à ſoûtenir ſes dépenſes ſi extraordinairement hors de ſon pouvoir pour cette guerre de Portugal, qu'on y deſeſperoit abſolument de pouvoir donner à Dom Juan dequoi ſe remettre en campagne cette année, de ſorte que ſi (comme par la lettre on en veut donner la peur) les Portugais ne ſe ruinent eux-mêmes, il n'eſt nullement à craindre que cela puiſſe arriver ſi-tôt par l'impuiſſance de leurs Ennemis. Cependant ce que je

vous ai donné pouvoir d'offrir à la dernière extrêmité est une somme considérable, & je puis dire si fort au-dessus de la juste valeur de la Place, que j'ai tout sujet d'espérer que vous ne quitterés pas Londres sans avoir conclu le marché.

J'oubliois de vous dire, que les choses étant à Madrid en l'état que je vous mande, nulle nécessité n'oblige à faire aux Espagnols des propositions de Tréves; que je suis certain, nonobstant la peine où ils sont, qu'ils n'accepteroient pas pour d'autres raisons qui leur sont plus importantes, dont ils se sont souvent expliquez à feu mon cousin le Cardinal Mazarin, quand il leur a fait la même instance, leur offrant même ma médiation, ce qu'ils ont toûjours honnêtement refusé. Cependant ils ne laisseroient pas de prendre divers avantages de la seule proposition, qui leur en seroit faite en cette conjoncture; ce n'est pas que si le discours en tomboit fort à propos, on n'en pût encore jetter quelque mot au Marquis de la Fuente; à quoi l'on veillera. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, le 2. Septembre 1662.

SIRE,

J'Ai reçû par un Exprès, qui se dit dépêché par le Maître de la poste pour attraper l'ordinaire, deux Dépêches de V. M. du 25. & du 27. d'Août, dont je ne pûs jeudi lui rendre réponse. Je vis hier le Roi d'Angleterre & lui ai témoigné, ainsi que V. M. me l'ordonne, qu'elle lui est sensiblement obligée de la pensée qu'il avoit de traiter avec elle de Dunkerque, & de mépriser toutes les offres qui lui pouvoient être faites d'ailleurs pour cela; que V. M. lui en témoigneroit sa reconnoissance, en embrassant avec joie toutes les occasions qui se présenteront de le servir; mais que le dernier prix, auquel il avoit porté cette Place, lui paroissoit encore si excessif, qu'il ne lui étoit ni utile, ni honorable de l'accepter; & ensuite je lui ai redit les raisons portées dans la Dépêche de V. M. dont je m'étois dé-

jà

jà servi pour le dégoûter des autres expédiens qu'il avoit de s'en défaire, & pour diminuer les grands avantages, qu'il s'est persuadé que V. M. pouvoit tirer de cette acquisition ; & à même tems je lui ai fait entendre, que j'avois ordre de me retirer en Hollande, ne croyant pas qu'il eût quelque chose à me proposer, après ses derniéres demandes, dont V. M. dût être contente. Cette réponse le surprit, & l'a obligé de me dire, que deux millions ne se pouvoient pas honnêtement offrir pour une Place comme Dunkerque ; & que si V. M. ne l'estimoit pas davantage, il se résoudroit à chercher les moyens de la conserver. Je pris occasion de lui dire, que j'avois pouvoir d'aller jusqu'à deux millions & demi : notre Conférence finit là, après être demeuré d'accord, que je verrois le Chancélier là-dessus, & qu'il prendroit avec lui ses derniéres résolutions : ce même jour je le vis, je lui tins le même langage, & je le jettái par là dans le dernier étonnement. Il me témoigna, qu'il seroit bien aise de me revoir devant lundi, qu'il doit aller à la campagne

pagne pour quinze jours, afin de mettre la derniére main à cette affaire, & chercher, aiant à la rompre, les moyens les plus honnêtes pour cela. J'attendrai de voir ce qu'ils auront réfolu, plûtôt que de m'avancer aux offres que V. M. me donne pouvoir de leur faire; je les ménagerai pié à pié, & ne viendrai aux derniéres qu'à l'extrêmité. J'ai fait à Madame la Ducheſſe d'Yorck les remercîmens de V. M. ſur la maniére, dont elle en a uſé en cette occaſion.

Sur les avis, dont V. M. m'a ordonné de faire part au Roi d'Angleterre, il m'a répondu, qu'il n'avoit jamais vû Dom Emanuel d'Auch; que c'étoit un Moine Catelan, qui lui avoit propoſé cette entrepriſe, & que (comme il n'y avoit pas donné) il jugeoit que ce même Moine, pour tirer de l'argent du Marquis de la Fuente, lui en avoit découvert le deſſein, & lui avoit nommé Dom Emanuel d'Auch pour celui qui le devoit exécuter. Il m'a prié de témoigner à V. M. qu'il lui étoit ſenſiblement obligé du ſoin qu'elle prenoit de lui découvrir tous

les

les jours tant de choſes, qui tomboient ſi fort dans ſes intérêts. Je ſuis.

Au Roi.
De Londres, le 8. Septembre 1662.

SIRE,

J'Ecrivis à V. M. le 2. de ce mois, que dans la derniére Conférence, que j'avois eue avec le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je ne m'étois avancé que juſqu'à deux millions & demi, & que j'attendois de paſſer outre que j'euſſe vû les réſolutions qu'ils prendroient, après leur avoir fait entendre que V. M. jugeoit, que cette ſomme étoit tout ce que Dunkerque pouvoit être eſtimée raiſonnablement; & afin de me conformer dans toute la ſuite de cette Négociation aux ordres qu'elle me donne, de ménager toutes choſes & de les pouſſer pié à pié, le lundi, que je revis le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je perſiſtai dans les mêmes offres; mais comme il me parûrent dans le même éloignement que la prémiére fois, & qu'au lieu de s'approcher,

cher, ils témoignérent, qu'ils conſentiroient plûtôt à remettre la Place entre les mains du Parlement, qu'à la donner à une ſomme ſi modique, je crûs être obligé de m'avancer jusqu'à trois millions, me reſervant encore d'envoyer un Courier à V. M. pour lui faire trouver bon que je fuſſe venu juſques-là.

Du lundi au mécredi nous avons encore eu deux Conférences, où j'ai toûjours tenu l'affaire ſur ce pié-là, à la derniére qui ſe tint chez le Chancélier, moi ſeul avec lui & M. Beling; il me dit, qu'il étoit au deſeſpoir que les bonnes intentions qu'il avoit pour V. M. fuſſent ſi mal reçûes; qu'il croyoit avoir trouvé en Dunkerque une occaſion à lui en témoigner quelque choſe, & qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner de voir, que l'on en fit ſi peu de cas, & que je traitaſſe l'affaire avec un ſi grand froid; qu'il avoit eſſayé par toutes ſortes de voyes d'obliger ceux, que le Roi ſon Maître avoit appellés pour delibérer ſur cette affaire, de deſcendre de ſept millions à ſix; mais que voyant que je ne m'avançois pas davantage,

il

il n'avoit pû les y faire consentir ; que c'étoit à moi à expliquer jusqu'où s'étendoit mon pouvoir, parce qu'aiant à traiter confidemment avec moi, comme son ami & le Ministre d'un Prince, dont il vouloit mériter la bienveillance, il me diroit sincérement, qu'il n'y avoit rien à faire, si V. M. ne venoit jusqu'à cinq millions : il accompagna ce discours de tant de protestations de sincérité, & m'allégua, pour raison de ne rien diminuer de cette somme, de si grandes nécessitez qui pressoient le Roi son Maître de toutes parts, que j'estimai pouvoir venir aux derniéres offres de quatre millions, sous les conditions que V. M. a deduites dans sa Dépêche ; & lui faisant entendre qu'après il n'y avoit plus rien à espérer ; que je voulois bien aussi répondre à la bonne foi, dont il m'avoit parlé, que si le Roi d'Angleterre n'en étoit pas content, je prenois congé de lui dès à présent, & le priois de me faire donner un vaisseau pour passer en Hollande ; & afin de lui mieux persuader la vérité de ce que je lui disois, je fis lire en sa présence à M. Beling

Par-

l'article de la Dépêche de V. M. où elle fixe son dernier mot à cette somme. Il me répondit, qu'il n'avoit rien à me dire là-dessus, si ce n'étoit, qu'il en parleroit au Roi, & qu'il me prioit de le voir aussi; je le trouvai ferme sur les cinq millions ainsi que le Chancélier me l'avoit dit; il y ajoûta, que comme il devoit se servir de cette somme à payer ses dettes, il ne pouvoit l'accepter que comptant, & il me fit un détail de dépense, y comprenant dix vaisseaux qu'il veut envoyer en Portugal, qui consument cet argent & au-delà, il y mêla la nécessité d'argent où se trouvoit le Portugal, qui étoit à telle extrêmité, qu'il avoit fallu vendre l'argenterie des Eglises, & faire pour deux millions de monnoie de cuivre, que cela avoit pensé causer un soûlevement dans Lisbonne; & que ses troupes courroient risque de perir, s'il ne leur envoyoit promtement de l'argent; qu'ainsi je voyois bien qu'il auroit besoin présentement de tout ce qu'il retireroit de Dunkerque, & qu'il ne la vendoit que pour cela. Je lui ai repliqué par les mêmes raisons, que je lui

lui avois déjà souvent redites, pour lui faire connoître que cette Place ne donnoit par de si grands avantages à V. M. qu'il s'imaginoit, & qu'elle s'étoit portée aux derniers efforts, pour ne perdre pas l'occasion de l'acquerir, & lui donner en même tems le moyen de secourir un Royaume, dont il desiroit la conservation.

Et sur le comptant je lui fis entendre, qu'il ne seroit pas même au pouvoir de V. M. de ramasser tout à la fois une somme si considérable; que l'Histoire ne donnoit point d'exemple dans tous les tems passez, qu'une bien moindre eût été fournie par aucun Etat en un seul payement; & que quand il n'y auroit que cette condition à regler, il y avoit lieu de croire que de sa part il ne seroit apporté aucune difficulté.

Je vis ensuite M. le Duc d'Yorck, qui m'a parû dans la même assiette, me faisant entendre, qu'il croyoit avoir rendu un grand service à V. M. de porter le Roi son frére à se contenter de cette somme, qu'elle étoit très modique vû la réputation de la Place, &

qu'il ne doutoit point que V. M équitable comme elle eſt, n'en jugeât ainſi; & qu'aſſûrément elle ſeroit ſatisfaite de ces conditions, quand elle les apprendroit; que le Roi ſon frére mettant cette Place entre les mains de V. M. avoit intention de lui offrir en même tems quatre regimens d'Infantérie armés & bien vêtus, qui étoient dedans, de dix compagnies & de mille hommes chacun, remplis des meilleurs ſoldats qui fuſſent jamais ſortis d'Angleterre; & comme il y en avoit un, qui portoit ſon nom, qui avoit été autrefois ſous le Colonel du Val, & avoit ſervi longtems en France; qu'il ſeroit bien aiſe, qu'il rentrât dans le même ſervice; qu'il eſpéroit que cette affaire iroit plus loin, & qu'elle lieroit une amitié très etroite entre V. M. & le Roi ſon frére. Je lui répondis, que ſans la rencontre même de la Négociation préſente, V. M. ſeroit toûjours diſpoſée à faire avec le Roi d'Angleterre telles liaiſons qu'il pourroit deſirer d'elle, s'y ſentant conviée par ſa propre inclination, & qu'elle ne s'en departiroit pas même quand le Traité de Dunkerque n'auroit aucun ef-

effet ; à quoi je voyois beaucoup d'apparence, m'étant ouvert de ſes derniéres intentions là-deſſus, & étant aſſûré, qu'elle n'en demordroit point ; que j'avois ordre, en cas qu'elles ne fuſſent point reçûes, de paſſer en Hollande ; & que je ne pouvois différer plus longtems à me retirer, & à remercier le Roi d'Angleterre de la penſée qu'il avoit eue, & lui des bons offices qu'il avoit employés pour la faire réuſſir. Là-deſſus j'ai crû à propos d'envoyer un Courier à V. M. pour l'informer de l'état où eſt préſentement cette affaire. Je dois lui dire, que j'ai pris ce parti ſur ce que je ſuis obligé, par l'incommodité que je ſouffre d'une de mes bleſſures qui s'eſt rouverte, de prendre des remédes durant huit jours, qui eſt à-peu-près le tems qu'il pourra demeurer, & qui me donnera le loiſir d'en attendre le retour.

Je ne dois pas omettre de dire à V. M. la nouvelle qui a été reçûe en cette Cour d'un combat donné en Portugal, dans lequel le Duc d'Auxonne * a été entiérement défait dans la Galice, ſon ca-

* Lif. *Oſſune*, ou *Oſſone*.

canon pris, une Place, qu'il avoit fortifiée, emportée, & à huit lieues de là un corps de mille chevaux enlevé. Je suis.

Lettre du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 12. Septembre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû par le Courier exprès, que vous m'avés envoyé, votre Dépêche du 8. du courant, par lequel vous me rendés compte bien exact de tout ce que vous avés avancé en votre Négociation, en exécution de mes derniers ordres, & de l'état où elle se trouvoit reduite, sans qu'il vous restât plus aucune espérance de pouvoir faire descendre le Roi mon frére à une moindre somme que celle de cinq millions, ni même de le faire consentir à un expédient, qui vous étoit tombé dans la pensée, (si j'en voulois demeurer d'accord) qui étoit, que le Roi prît les quatre millions, que vous avés offerts, & que je relâchasse toute l'artillérie & les

les munitions de guerre & de bouche, qui ſont dans Dunkerque, qu'il eſtime valoir un million, & que par ce moyen il auroit en eſpêce ou en valeur la même ſomme qu'il demande de cinq millions.

Sur quoi je vous dirai, qu'il eſt certain, comme vous l'avés fort bien dit au Chancélier, que j'ai dans mes magazins dequoi fournir Dunkerque ſans mettre la main à la bourſe, c'eſt pourquoi vous inſiſterés encore, & ferés tous les efforts poſſibles, pour faire accepter ce parti, en quoi vous ajoûterés beaucoup au mérite & au gré que je vous ſaurai du ſervice que vous me rendrés en cette occaſion.

Mais ſi à la fin cela ne ſe trouve pas poſſible, je veux bien, plûtôt que de rompre une ſi grande affaire, entrer dans les raiſons que vous a repréſentées là-deſſus le Chancélier, qu'un million de plus en argent dans ces conjonctures leur valoit vingt fois plus que le canon de Dunkerque, & que c'étoit au Roi le plus accommodé de paſſer la condition; ainſi à toute extrêmité, quand vous ne pourrés mieux faire,

je vous donne pouvoir de promettre de ma part les cinq millions, moyennant quoi le Roi mon frére s'obligera de me remettre Dunkerque, le Fort de Mardick, & celui d'auprès de Bergh, en l'état qu'ils se trouvent présentement, avec toute l'artillérie & les munitions de guerre & de bouche qui y sont.

Quand vous serés sur le point de vous relâcher & de vous déclarer, que j'accorde ce qu'on a desiré de moi, j'estime avant que le faire, que vous devez leur demander un état au vrai de tout ce qu'il y a d'artillérie & des dites munitions de guerre & de bouche dans la dite Place, & les Forts, comme si vous aviés dessein en voyant cet état de consulter après sur vos Instructions ce que vous pouvés faire de plus pour leur satisfaction. Mais en effet ma visée en cela va à empêcher, que dès que le Traité sera conclu, on ne puisse rien détourner de cette artillérie & des dites munitions, comme les Officiers Anglois vraisemblablement ne s'y épargneroient pas à l'insû du Roi mon frére, si je n'ai ma sûreté par le dit état qu'ils ne le pour-

pourront faire, ou qu'en tout cas s'ils le font, la valeur de ce qu'ils auront pris sera rabattue sur ce que j'aurai à payer au Roi d'Angleterre.

Il reste après cela de convenir des termes des payemens, qui est un point tellement essentiel, que si de là on ne s'y rend raisonnable, il pourra être capable de rompre toute l'affaire, quand même elle sera toute ajustée pour les autres conditions; car absolument je ne m'engagerai qu'à ce que je verrai pouvoir tenir, & comme ils me prescrivent ce qu'ils veulent pour la somme, & que je m'y accommode, il est encore bien plus juste que je leur prescrive à mon tour les termes des payemens, & qu'ils y acquiescent, personne que moi ne pouvant savoir ce qui est en mon pouvoir, & ce qui n'y est pas.

Vous leur dirés donc, que tout ce que je puis présentement, (encore faudra-t-il que je fasse pour cela les derniers efforts, & que toutes mes autres affaires en souffrent) ce sera de payer deux millions de livres comptant, & pour les trois autres millions vous

devés faire tout votre poſſible juſqu'à montrer que vous étes prêt à rompre ſur cette ſeule circonſtance, afin que j'aie trois ans de tems pour y ſatisfaire, payant un million par an, en deux termes égaux, de cinq cens mille francs chacun, en ſorte que les dits trois millions ſoient entiérement acquittez à la fin de l'Année 1665.

Si néanmoins vous ne pouvés venir à bout d'obtenir ce terme de trois ans, à toute extrêmité je vous permets de le reduire aux deux années prochaines, & de m'engager de payer en chacune cinq cens mille écus en quatre payemens, les trois prémiers de quatre cens mille francs chacun, & le dernier de cent mille écus.

C'eſt où s'étend ma poſſibilité, ſi je ne veux abſolument ruiner toutes mes autres affaires pour celle-ci ſeule, à quoi je ne ſuis pas réſolu; & je vous proteſte à vous confidemment, qu'il n'eſt pas en mon pouvoir de faire davantage, & notamment ſur le prémier terme de deux millions, qu'il faudra que je paye comptant en recevant la Place, car s'il falloit ſeulement payer cent mille

mille francs au delà, je ne voudrois pas m'y engager de peur d'y manquer, & il vaudroit mieux rompre l'affaire.

Tout cela étant ajusté, à quoi je ne vois pas que vous puissiés trouver quelque difficulté, puisque du côté de la somme je fais tout ce qu'on veut, & que de l'autre des termes des payemens j'épuise mon dernier pouvoir, il faudra que vous vous appliquiez à concerter & convenir (avant que signer le Traité) des moyens de son exécution, en sorte que chacune des Parties ait reciproquement la sûreté. Sur quoi je ne vous prescrirai rien, m'en remettant entiérement à votre prudence. Le Chancélier est assez fertile en expédiens, pour n'en manquer pas en une occasion pareille, & vous avés plus de suffisance qu'il ne faut pour n'en accepter point où je n'aie mon entiére sûreté. Il me semble que les choses se doivent passer avec le plus d'honnêteté qu'il se pourra de part & d'autre. Je vous ferai seulement remarquer, que la nature de l'affaire est telle, qu'il y a quelque inégalité, sur laquelle vous devés avoir l'œil, & y prendre vos précautions,

car je crois bien que dès que vous aurés signé le Traité, & que je l'aurai ratifié, le Roi mon frére sera aussi assûré d'avoir l'argent, aux termes dont on sera convenu pour le prix de la Place, que s'il l'avoit déjà dans ses coffres; & qu'il ne me fera pas l'injustice de croire, que je vouluſſe recevoir de lui une choſe qu'il me vend sans la lui payer. Mais il n'en est pas de même de ce qu'il doit exécuter de sa part, car encore que j'aie toute la même confiance en la sincérité & en la bonne foi, qu'il ne voudroit pas recevoir mon argent sans me livrer la Place, il pourroit arriver qu'il ne seroit pas le maître de l'exécuter, & que les gens de guerre, qui sont dans Dunkerque, sous un prétexte ou sous un autre refusaſſent d'obéir à ses ordres. Cela veut dire que quand vous concerterés la forme de l'exécution du Traité, vous devés viſer à faire que la Place me soit remiſe avant que je paye les deux millions.

Si pour des raiſons, que je ne puis prévoir, on faiſoit de la difficulté d'avoir une confiance entiére en ma signatu-

nature, vous pourrés en un besoin proposer que vous offrez de demeurer vous-même en ôtage entre les mains du Roi mon frére, jusqu'à ce qu'il ait touché les deux millions après la remise qu'il m'aura faite de la Place, & que je lui envoyerai avec ma ratification un Acte, par lequel je déclarerai, que je consens que vous soyés son ôtage jusques au payement effectif des dits deux millions.

Je crois qu'il se contentera bien pour cela de votre seule personne; mais en cas qu'il en desirât de plus grande sûreté, comme mon intention est fort sincére, je ne ferois pas difficulté de lui envoyer encore d'autres jeunes Seigneurs de qualité de mes Sujets, qui sous prétexte de voir l'Angleterre feroient le voyage en cette conjoncture, & sauroient que c'est pour demeurer en ôtage avec vous jusqu'au dit payement des deux millions.

Je ne fais pas état d'accepter l'offre, que le Duc d'Yorck vous a dit, que le Roi son frére vouloit me faire des quatre regimens d'Infantérie qui sont dans Dunkerque, aiant encore présentement

beaucoup plus de troupes sur pié que je n'en ai besoin, & je me sentirai également obligé s'il veut les faire passer en Portugal, où ils peuvent être bien plus utiles au bien public, qu'ils ne le seroient à mon service dans l'oisiveté de quelque garnison.

Je n'ai rien encore du côté de Madrid de cette nouvelle qui est arrivée à Londres d'un combat donné en Portugal, où le Duc d'Auxonne a été entiérement défait dans la Galice, & cela m'en fait un peu douter; cet avantage seroit arrivé bien à propos aux Portugais pour leur donner courage, la perte de Juremène* les aiant un peu abbatus & jetté l'épouvante dans les esprits. Je prie Dieu, &c.

* Lis. *Jerumeigne*.

Au Roi.

De Londres, le 21. Septembre 1662.

SIRE,

V. M. m'a fait l'honneur de m'apprendre par le retour du Courier, que je lui avois dépéché, ſes derniéres réſolutions ſur la Négociation, que j'ai commencée ici par ſes ordres, pour la vente de Dunkerque, là-deſſus j'ai vû M. le Chancélier, & lui ai repréſenté avec toute la force des raiſons, dont V. M. m'inſtruit dans ſa Dépéche, que convenant comme elle fait du prix de la Place à la ſomme, que le Roi d'Angleterre & lui ont deſiré, il étoit juſte qu'ils s'accommodaſſent auſſi avec V. M. des conditions qu'elle pouvoit ſupporter, & que comme il n'y avoit qu'elle qui connût bien ſes forces, c'étoit à elle ſeule à les regler; & enſuite je ſuis venu à lui expliquer tous les termes des payemens, auxquels elle ſe ſoûmet, lui faiſant obſerver les précautions que j'entendois garder pour la

conſervation de l'artillérie & des munitions, & ne m'avançant à l'offre de cinq millions que préſuppoſé, que par l'état qu'il m'en fourniroit elles ſe trouveroient monter à une ſomme conſidérable, qui pourroit approcher le million, dont nous étions en différend. Je lui ai fort exaggeré, que V. M. faiſoit en cela les derniers efforts, & que le desordre, où avoient été juſques ici les finances, ne permettoit pas qu'elle allât plus loin, mais qu'elle ſeroit ſi ponctuelle ſur l'obſervation de ſa parole, que l'on pouvoit compter ſur ces payemens, comme ſi l'argent en étoit déjà dans les coffres du grand Thréſorier.

Le Chancélier m'a répondu, que le Roi ſon Maître ne vendoit que pour la néceſſité de ſes affaires, auxquelles il ne pouvoit remédier qu'avec de l'argent comptant; qu'il m'avoit fait le détail de toutes les dépenſes, dont il ſe trouvoit chargé préſentement, qui conſument les cinq millions & au delà. D'ailleurs que comme cette affaire étoit d'une nature très délicate pour le Roi d'Angleterre, & pour lui principalement par l'apparence qu'il y avoit, qu'elle

ne

ne seroit pas approuvée des principaux du Royaume, ni même du Parlement, il étoit obligé avec tous ceux, que le Roi son Maître a consultez là-dessus, d'y procurer du moins des conditions avantageuses pour s'excuser d'y avoir consenti; & que le comptant étoit la seule, dont tout le monde pût être touché, parce que tout le monde connoissoit la nécessité des affaires du Roi, & que c'étoit le seul moyen d'y remédier; qu'il ne pouvoit croire, que V. M. pût insister là-dessus dans les bons sentimens où il la croyoit pour le Roi son Maître, dont il voulût m'assûrer qu'elle n'auroit jamais une si belle occasion de lui donner des marques. Je lui repliquai, qu'assûrément V. M. se portoit dans cette affaire plus par desir d'obliger le Roi d'Angleterre, en lui donnant un moyen puissant de subvenir à ses besoins, que par l'avantage qu'elle y trouvoit elle-même; & qu'il n'étoit pas juste que par ce desir elle ruinât toutes ses autres affaires, comme elle y seroit obligée, si elle acceptoit les conditions qu'il lui vouloit imposer; que je lui avois fait remarquer déjà,

jà, que jamais il n'avoit été conclu de Traité où il eût été déboursé une somme si considérable ; que je le priois de faire reflexion, que nous entrions dans une saison, où toutes les dépenses alloient cesser, & que devant qu'il fût pressé pour celle du Portugal les termes du payement du présent Traité écheroient. Cet entretien finit là, lui persistant dans ses demandes, & moi dans mes offres. Je vis ensuite le Roi & M. le Duc d'Yorck, à chacun desquels je redis les mêmes choses : je les trouvai tous deux dans les mêmes sentimens que m'avoit parû M. le Chancélier, & je ne conclus pas plus avec eux que j'avois fait avec lui ; cela m'obligea deux jours après à revoir le Chancélier & à lui offrir de reduire les payemens des trois millions en deux ans au lieu de trois, auxquels je m'étois engagé ; cette offre ne l'émût pas plus qu'avoient fait les précedentes, & je trouvai même le Roi & M. le Duc d'Yorck aussi éloignés que lui de la recevoir : si bien que je crûs à propos dans la même audience, que j'eus de chacun d'eux en particulier, de leur fai-

faire entendre, que mon pouvoir ne s'étendoit pas au delà, & que j'avois ordre de V. M. en cas qu'ils ne fussent pas contens de ces conditions, de me retirer; que pour cet effet je prenois congé d'eux, & demandois un vaisseau pour me passer en Hollande, lequel m'a été accordé; & comme je ne juge pas qu'ils veuillent rien demordre de ce comptant, & que cela arrête la discution des assûrances, que chacun des deux Rois peut desirer pour l'exécution du Traité, je n'ai pas eu besoin d'entrer en matiére pour cela, & je fais état de partir d'ici le 23. ou le 24. ne croyant pas, aux termes que V. M. m'a écrit ses intentions, qu'elle ait quelque chose à y ajoûter, après m'avoir fait comprendre, que l'état de ses affaires ne pouvoit pas seulement permettre, qu'elle ajoûtât cent mille livres au comptant des deux millions, & qu'il vaudroit mieux rompre l'affaire. Je suis.

Au Roi.

De Londres, le 25. Septembre 1662.

SIRE,

J'Ai informé V. M. par ma derniére Dépêche du 21. de ce mois, comme le Traité étoit rompu ſur les termes du payement, le Roi d'Angleterre m'aiant déclaré, qu'il ne pouvoit s'en accommoder ; qu'il ne vendoit Dunkerque que par la néceſſité de ſes affaires, & pour payer ſes dettes. Sur ce diſcours, qu'il m'a réiteré depuis dans deux Conférences, que j'ai eues avec lui, où je lui ai repliqué les mêmes choſes, que j'ai déjà mandées à V. M. j'eſtimai à propos de prendre congé de lui, du Duc d'Yorck, de la Reine, & du Chancélier. Je fis embarquer mes gens & mon bagage dans un navire Hollandois ; & comme j'étois prêt de partir, M. le Chancélier m'envoya prier par M. Beling de le voir avant mon départ : je fus chez lui, où je trou-

trouvai le Roi d'Angleterre, lequel me dit, qu'il étoit très marri de ce que je m'en allois sans avoir rien arrêté.

Je lui dis, que V. M. s'étoit mise à la raison, achétant Dunkerque cinq millions, dont deux étoient comptans, & les trois autres payables en deux ans de trois en trois mois; qu'il ne me paroissoit pas dans un Traité fait de Roi à Roi, que les payemens fussent ni plus promts, ni plus grands; qu'ainsi V. M avoit cette satisfaction, d'avoir fait au dela de ce qui se pratique & de son pouvoir, vû l'état de ses affaires.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il avoit songé à un expédient, qui étoit, de lui donner une caution dans Londres, afin qu'il pût composer en argent comptant sur les termes que V. M. doit payer, à condition que V. M. & lui payeront la remise moitié par moitié.

Je lui dis que je ne pouvois pas convenir de cette condition, mais que s'il vouloit porter seul la remise, j'offrois d'envoyer un Courier à V. M. sur la caution pour savoir ses intentions là-dessus.

Après

Après beaucoup de conteſtations & de raiſons, que le Chancélier apporta ſur le partage, qui devoit être entre les deux Rois de cette remiſe, & voyant que je ne relâchois pas, le Roi d'Angleterre conſentit à porter ſeul cette perte.

J'eſtimai auſſi à propos d'éclaircir toutes les difficultés du Traité; je commençai par leur demander la garentie, en cas que le Roi d'Eſpagne ſe plaignit de cette acquiſition, & qu'il voulut attaquer Dunkerque, comme étant de ſon patrimoine; que V. M. entendoit qu'il s'obligeât de le ſecourir avec toute ſon armée navale; qu'il me feroit donner un état au vrai du canon & de toutes les munitions de guerre qui ſeroient dans la Place, ſans permettre qu'il en ſoit rien diverti; que la Place ſera remiſe entre les mains de V. M. ou de celui qui en aura ſon ordre, avant le payement des deux prémiers millions, qui ſeront delivrés de bonne foi à celui qui aura ordre du Roi d'Angleterre de les recevoir.

Il m'a été répondu ſur le prémier article, que le Roi d'Angleterre s'obligera

gera par toutes voyes de garentir Dunkerque pendant un an ; & que ſi V. M veut faire un Traité de Ligue offenſive, & ſe garentir leurs droits les uns aux autres, il eſt prêt à paſſer la garentie de Dunkerque pour toûjours; mais qu'il ne le peut ſans cette condition, à quoi il ne pourroit jamais faire conſentir ſon Parlement ; que pour le ſecond & 3. articles, il en demeuroit d'accord. V. M. me fera l'honneur de me mander par mon Courier ſes derniéres intentions, leſquelles je ſuivrai très ponctuellement. Je ſuis.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 27. jour d'Octobre 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, Batailler arriva ici le 29. du paſſé la nuit, & m'a rendu compte de quelle maniére s'étoit repriſe votre Négociation ſur le point de votre départ pour la Haye, & en quel état vous l'avés miſe ; je vous le renvoie maintenant avec la même diligence, & remets à lui

lui de vous dire les difficultez insurmontables, qui se sont rencontrées à engager à ce qu'on vouloit les nommés Simonnet correspondans de Dibusti, quelque parti & avantage qu'on ait pû leur offrir ; mais leur resistance a produit, que j'ai trouvé un autre marchand, non seulement plus traitable, mais beaucoup plus accrédité qu'eux, comme étant homme qui a à sa disposition toutes les meilleures bourses d'Amsterdam, & je veux croire aussi celles de Londres ; en sorte que je suis assûré, que soit par les marchands, dont le Chancélier d'Angleterre vous a fait donner la liste, soit par d'autres autant à sa satisfaction que ceux-là, l'affaire se pourra promptement conclurre ; du moins il est bien certain, qu'il trouveroit ici plus de cent mille livres en un jour, que le dit Simonnet ne trouveroit de mille pistoles. Il n'y aura qu'un petit changement de fort légére considération à ajuster, qui est, que je vous avois mandé, que les payemens des deux années prochaines se feroient en quatre termes égaux, quartier par quartier ; or il a été impossible d'y

d'y porter les dits marchands, mais seulement que les quinze cens mille livres se payeront chaque année tout en une fois, au dernier jour du mois d'Octobre de la dite année. Le dit marchand part en poste d'ici, & arrivera près de vous aussi-tôt que Batailler, ou au plus tard un jour après, & vous portera une lettre du Sr. Colbert, qui vous le fera reconnoître, & vous y pourrés ajoûter toute créance.

Dès qu'il vous aura parlé, & que le Chancélier, comme je me le promets, sera satisfait de lui, ne perdés pas un moment de tems à travailler pour pouvoir promtement signer le Traité suivant le pouvoir que je vous en ai donné, & à l'instant même envoyés le moi par quelque Courier, qui puisse faire plus de diligence que Batailler.

Cependant afin que vous soyés bien informé de mes intentions, je vous dirai toutes les mesures, que je prens pour l'exécution de cette affaire. Dès que j'aurai reçû le Traité par le dit Courier, j'en ferai expédier la ratification, que je vous envoyerai avec la même diligence; & le même jour, sans

ſans attendre que les ratifications ſoient échangées de delà, & afin de gagner autant de tems, je ferai partir d'ici les deux millions comptant, qui pourront être à Calais en ſept ou huit jours.

Auſſi-tôt que vous aurés reçû ma ratification, & que vous l'aurés échangée avec le Roi mon frére, vous m'en donnerez avis par un autre Courier, & partirés au même inſtant de Londres pour vous rendre à Gravelines, d'où vous ferez avancer les troupes, qui ſont dans le Boulonnois, que j'ai deſtinées pour la garniſon de Dunkerque, & les deux Forts, leſquels auront ordre d'obéir en tout ce que vous leur commanderez.

Je deſire que ce ſoit vous-même qui receviés la Place & les Forts en mon nom : & pour cet effet avec la ratification, je vous addreſſerai les ordres pour les troupes, & un nouveau pouvoir de recevoir la Place, qui ſera relatif au Traité & à ſa datte ; c'eſt pourquoi je ne puis vous envoyer plûtôt ces expéditions-là, outre qu'il n'eſt pas néceſſaire que vous les ayez qu'au tems qu'il faudra vous en ſervir.

J'avois

J'avois dès le commencement de cette Négociation, en cas qu'elle se conclût, pris la résolution pour les mêmes raisons, que vous m'avés touchées dans votre lettre, d'aller en personne à Dunkerque en cette conjoncture, & j'aurois été bien aise de recevoir moi-même la Place des mains de mon frére le Duc d'Yorck, qui a agi en cette affaire avec tant d'affection; mais vous jugerés bien que pouvant sans la faute de mon frére se rencontrer des difficultez ou des délais dans l'exécution de la chose, & notamment étant dû beaucoup à la Garnison, la prudence ne permet pas que je parte d'ici, qu'après que j'aurai l'avis certain de la remise de la Place.

Cela n'empêchera pas pourtant, que je n'envoie quelques jours auparavant ma Maison, & la plus grande partie de ma Cour, à Abbeville, pour gagner encore autant de tems en mon voyage; ce que je vous marque principalement, afin que si mon frére le Duc d'Yorck me veut voir, comme je serois bien aise d'avoir la satisfaction de l'embrasser, il sache qu'il n'aura que

bien peu de jours à m'attendre : & parce que peut-être mon frére auroit quelque répugnance à s'arrêter pendant cet intervalle de tems dans Dunkerque, où il y aura alors une autre Garnison, il pourroit demeurer dans ses vaisseaux, ou même dans Mardick ; qu'en ce cas-là je trouve bon qu'il ne remette qu'à mon arrivée, afin que jusques-là il fasse toûjours son sejour dans un Lieu, dont il soit le maître. Vous ne vous expliquerés de tout ce que dessus, qu'autant que par votre prudence & votre discretion vous le jugerez nécessaire, y aiant même de certaines considérations, qu'il faut tâcher autant qu'on pourra d'éviter de dire, comme celle du soupçon, qu'il se puisse rencontrer des difficultez ou des délais à la remise de la Place. Du reste vous ferez toutes les offres possibles de civilité & d'honnêteté à mon frére le Duc d'Yorck, en cas qu'il veuille demeurer dans Dunkerque, & l'assûrer qu'il y sera honoré & respecté selon sa qualité, & y donnera les ordres, puisque je n'ai pas moins de confiance en lui, que quand il commandoit mes armées.

Com-

Comme j'achéte de bonne foi une Place, dont le Roi mon frére n'a jamais eu ceſſion de l'Eſpagne, & qu'il ne poſſéde aujourd'hui que par le droit des armes, que d'ailleurs j'en paye un prix bien au delà de ce qu'elle vaut, il faut que dans la concluſion du Traité vous faſſiez tous les efforts poſſibles pour engager le Roi mon frére à me garentir cette acquiſition contre toutes ſortes d'aggreſſeurs, pendant le plus long tems qu'il ſe pourra; c'eſt-à-dire, à m'y aſſiſter d'un certain nombre d'hommes, ou de vaiſſeaux, ou de tous les deux enſemble, dont vous conviendrez. Je ne deſire pas pourtant que cet Article, quand vous n'y pourriez rien obtenir, arrête ou empêche la ſignature du Traité. Sur ce je prie Dieu, &c.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 15. Octobre 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû votre lettre du 9. qui m'apprend, que Batailler étoit arrivé auprès de vous le 7. & que vous attendiez encore le Banquier qui eſt allé vous trouver. Les poſtes ſont ſi rompues & ſi mal ſervies, (à quoi je donnerai bien-tôt ordre) que cet homme a mandé d'Abbeville, qu'il n'a pû trouver que trois chevaux à changer d'ici là. Je crois néanmoins qu'il ſera arrivé à Londres au plus tard le 10. J'ai été cependant bien aiſe d'apprendre, qu'après la Conférence, que vous avés eue avec le Chancélier d'Angleterre depuis le retour de Batailler, vous jugés que rien ne peut plus arrêter la concluſion du Traité, pourvû que le Banquier donne les ſatisfactions, qu'il a promiſes au Roi mon frére, touchant les avances qu'il deſire; & comme je ſuis certain qu'il a beaucoup plus de crédit

que

que les Simonnets, dont le Chancélier Heyde s'étoit contenté, j'en tire la conséquence, que l'affaire est à présent achevée ; car pour l'autre point, de payer en une seule fois chaque année les 1500000. livres à la fin d'Octobre, au-lieu de quatre termes que vous aviés dit, je présuppose qu'il a été facile à ajuster, & que cette variation n'est pas d'une nature à pouvoir rompre une si grande affaire, si d'ailleurs toutes les autres sûretez s'y sont rencontrées.

J'ai quelque occasion de douter de la vérité de cette Négociation, que le Chancélier Heyde vous a dit que Caracene a introduite depuis peu de jours avec lui par l'entremise d'un Colonel Irlandois, qui sert en Flandre, & je la tiens de la même nature que beaucoup d'autres petites semblables finesses, que vous vous souviendrez que j'ai remarquées assez souvent dans diverses rencontres du dit Chancélier ; vous ne lui témoignerez rien néanmoins de ce soupçon, & au contraire lui répondrez de ma part, comme si cette prétendue nouvelle Négociation avoit un fondement fort véritable, té-

moignant que je lui ai sû gré de la confiance avec laquelle il vous a parlé, mais l'assûrant en même tems, que c'est une si grande imposture, que j'aie jamais recherché les Espagnols d'une Ligue offensive & défensive, leur demandant une Place pour cela; que le Duc de Medina aiant dans un discours, qu'il tenoit à l'Archévêque d'Ambrun il y a plus d'un an, jetté une proposition de cette Ligue, qui se pourroit faire entre moi & le Roi mon beau-pére, laissant même entrevoir qu'on me feroit de grands avantages, & tout autre que la remise d'une Place, je mandai à l'Archévêque d'Ambrun, lorsqu'il me rendit compte de ce qu'on lui avoit dit, qu'il se gardât bien de donner dans ce piége, & qu'il n'écoutât jamais rien sur un pareil projet, parce qu'aucun avantage particulier ne seroit capable de me faire manquer à ce que je croyois devoir à mon honneur, le Roi d'Angleterre ne me donnant aucun sujet imaginable de songer à entrer en Ligue contre lui; outre que je ne voulois pas pour un si grand changement, & comme du blanc

au

au noir, renverser toutes les anciennes maximes de cette Monarchie, ne s'étant guéres vû, que l'Espagne & la France se soient jamais liguées contre d'autres Potentats, mais fort souvent la France & l'Angleterre contre l'Espagne, quand même elles n'auroient pas un intérêt commun comme elles ont aujourd'hui, qu'elles soûtiennent le Portugal. Depuis cela qui se passa il y a plus d'un an, le Duc de Medina a voulu retoucher cette matiére, mais l'Archévêque lui a rompu toutes les mesures, déclarant qu'il avoit défenses expresses d'y entrer.

Quant à la même Ligue offensive & défensive, que le Chancélier vous a dit, que le Colonel Irlandois proposoit aujourd'hui au Roi d'Angleterre de faire avec le Roi d'Espagne, ce beau projet, qui n'est que dans la tête de Caracene, ne me donnera pas un moment d'inquiétude, car d'un côté le Roi d'Angleterre, & pour son intérêt & pour son honneur, peut encore bien moins que moi se liguer avec une Couronne, qui veut détrôner le Roi son frére, n'étant pas à croire que les E-

ſpagnols veuillent abandonner là leur prétention du Portugal pour faire la dite Ligue, dont ils voudroient au contraire tirer plus de facilité pour la conquête du dit Royaume; & d'autre part l'état des affaires de la Monarchie d'Eſpagne & l'âge avancé du Roi mon beau-pére ne me donnent pas ſujet de croire, que même avec la jonction de l'Angleterre il voulût ſonger à rompre un Traité, auquel la ſeule foibleſſe de ſes forces l'a fait conſentir. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.
De Londres, le 27. Octobre 1662.

SIRE,

ENfin après bien des remiſes & des difficultez ſurmontées, j'ai ſigné le Traité de Dunkerque, & je l'envoie à V. M. par cet Exprès; je ne dois pas omettre, que le Chancélier eſt celui de tous, qui a eu le plus à ſouffrir pendant les conteſtations, qui ont été formées par tout le Conſeil ſur cette affaire; les Commiſſaires ſont ceux qui ont

ont le plus travaillé à le rompre, & l'on peut dire que les raisons alléguées pour cela ont été si fortes, que le Roi d'Angleterre & M. le Duc d'Yorck en auroient été ébranlez, s'il n'avoit pris soin de les maintenir dans les prémiéres résolutions ; cela a parû presque à toute la Cour, & de là on a pris occasion de s'en prendre à lui, comme au seul auteur du Traité ; ses Ennemis & toute la cabale d'Espagne ont attaqué là-dessus sa conduite, & prône hautement que comme elle avoit été mal entendue sur le mariage du Portugal, en ce qu'il avoit été fait sans s'assûrer auparavant de la protection de la France, de même elle paroissoit imprudente en cette occasion, parce qu'il abandonnoit Dunkerque, sans auparavant être assûré de cette liaison étroite, qu'il se vantoit que devoit produire ce Traité avec V. M. que quand elle se verroit maîtresse de cette Place sans aucune stipulation d'engagement particulier avec l'Angleterre, elle ne se tiendroit obligée qu'a des bienséances, qui ne l'embarqueroient à rien; que comme son intérêt seul l'avoit en-

gagé à la prémiére affaire, pour ſe vanger du mauvais traitement qu'il avoit reçû des Eſpagnols, & de la crainte où il étoit d'être ſupplanté par leur cabale; auſſi la ſeule conſidération, & l'intérêt qu'il trouvoit à s'appuyer de la France, lui faiſoit oublier les véritables intérêts du Roi ſon Maître, & lui faire ſacrifier pour cela une Place, qui valoit plus pour la réputation de l'Angleterre, & pour ſa conſidération a l'égard des Etrangers, que toute l'Irlande.

A ces diſcours il en a été ajoûté quelqu'autre, qui a fait entendre au Chancélier, que V. M. par l'achat de Dunkerque, & le grand argent qu'elle débourſoit pour cela, ſe tenoit déchargée des autres engagemens où elle étoit entrée pour le Portugal; l'un & l'autre, & principalement ce dernier, l'obligérent à me parler avec quelque étonnement, mais auſſi comme ne pouvant ſe perſuader, qu'il eût pris de fauſſes meſures avec V. M. ſur l'étroite union qu'il a prétendu par ce Traité de lier avec elle pour le Roi ſon Maître, après l'avoir remis dans la bonne aſſiette là-deſſus. Il voulût que je viſſe en-

encore le Roi d'Angleterre sur ce même sujet, craignant que ces bruits, qui ont été poussés fort loin en cette Cour, n'eussent alteré la disposition où il l'avoit mis.

Je le vis le lendemain ; & à dire le vrai il me parût dans quelque alarme, me faisant pourtant connoître qu'après la confiance qu'il vouloit bien avoir en la parole de V. M. sur les plus importantes conditions du Traité, il ne pouvoit jamais se laisser surprendre aux bruits qui couroient, & qui lui en vouloient faire concevoir de la défiance ; qu'il se sentoit convié par sa propre inclination d'en user ainsi ; & que pour le Portugal, quand V. M. voudroit l'abandonner contre son intérêt propre, & l'engagement où elle étoit, il prendroit son parti (ne pouvant le soûtenir seul) de le laisser perir, & se consoleroit d'avoir fait tous ses efforts pour cela ; mais que si V. M. vouloit suivre ce qu'elle avoit commencé, il ajoûteroit du sien le triple de ce qu'elle y voudroit contribuer, & qu'avec cela il espéroit que l'on pourroit attendre une conjoncture de tems, qui ren-

droit à ce Royaume ſa prémiére liberté.

Je répondis là-deſſus en termes généraux, lui faiſant entendre que les intentions de V. M. étoient très ſincéres ſur tout ce qui regardoit ſes intérêts, & lui laiſſant tout eſpérer ſans engager V. M. à rien de précis. Il y a eu tant de tours & de retours à cette affaire, qui m'ont obligé de parler & reparler tant de différentes fois au Roi, & à M. le Chancélier, & au Duc d'Yorck, que le recit en ſeroit ennuyeux à V. M. mais je dois toûjours rendre ce témoignage, que leur maniére de traiter m'a parû la plus honnête que j'aie jamais vûe, & je ne penſe pas qu'il ait été remarqué dans l'Hiſtoire un Traité de cinq millions, ni même d'une ſomme bien moindre, où un Prince ſe ſoit contenté de la parole d'un autre Prince pour le payement, & un Prince encore nouvellement rétabli, qui n'a dans dans ſes Etats qu'une autorité foible & partagée avec un Parlement.

Ce procedé extraordinaire me perſuade, que le Roi d'Angleterre veut abſolument l'amitié de V. M. qui connoît

noît qu'elle lui eſt utile ; que le Chancélier l'échauffe à cela même pour ſon intérêt particulier ; & que c'eſt pour cette ſeule raiſon principalement, que M. le Duc d'Yorck vient voir V. M. à Dunkerque pour lui en faire de plus fortes proteſtations ; & je crois qu'il ſera chargé par le Chancélier de quelques avis, qui ne nuiront pas aux deſſeins qu'elle pourra avec le tems former ſur la Flandre ; & qu'ainſi elle ne doit pas ſe rebuter par la ſaiſon avancée d'y venir comme elle avoit réſolu.

Déjà ſur le bruit de ce Traité il y a ici des lettres de Bruges, de Gand, & d'Anvers, qui marquent, que puiſque le Roi d'Angleterre les a abandonnez, ils ſeront obligés de rechercher l'appui de V. M. & qu'ils s'abandonneront volontiers à ſa protection, pourvû qu'elle les laiſſe jouir de leurs priviléges & de la liberté du commerce ; & que la maladie du Roi d'Eſpagne leur fait bien voir, que ce tems n'eſt pas éloigné, mais que leur pis aller ſera de ſe joindre avec la Zélande, en cas qu'ils ne trouvent pas de ſûreté avec la France.

La présence de V. M. pendant deux jours en ce coin du Païs-Bas avec un peu de careſſe, qui flatteroit ces Peuples ſur leurs Priviléges & le commerce, produiroit à mon ſens un merveilleux effet dans toute la Flandre, & quelques paroles de bonté, répandues par les lettres des particuliers par toutes les villes, feroient des impreſſions, qui avanceroient grandement les deſſeins de V. M. qu'elle y pourra former avec le tems, & cela abrégeroit bien du chemin à ceux qui auront à ſervir V. M. auprès de ces Peuples.

M. de Rudhrefort eſt ici, à qui le Roi d'Angleterre a déjà donné ordre de faire venir deux regimens Anglois qui ſont à Dunkerque, qui commencent à faire du bruit ſur ce Traité : je prendrai mes meſures avec lui pour toutes choſes; c'eſt une perſonne en qui V. M. ſe peut aſſûrer, & qui agira ſincérement pour empêcher que rien ne ſoit détourné de la Place : ſi elle jugeoit à propos de lui écrire là-deſſus, il ſera de retour à Dunkerque dans huit jours. Il eût été à deſirer que le travail, qui eſt du côté de Nieuport, n'eût

n'eût pas ceſſé, parce que les vents portent le ſable dans les foſſez, & en huit jours ils gâtent plus de travail qu'on n'en ſauroit faire en un mois: il m'a dit, que ſi V. M. lui commandoit de le faire continuer, & qu'elle ordonnât quelqu'un pour payer les corvées des ſoldats, qu'il y agiroit avec la même chaleur & affection qu'il avoit fait juſqu'à préſent; je m'aſſûre que cela épargneroit beaucoup d'argent à V. M.

M. le Duc d'Yorck m'a prié de lui écrire, pour la ſupplier de prendre ſon regiment Irlandois à ſon ſervice, il a mille hommes effectifs en dix compagnies. Je lui ai répondu, que V. M. avoit ſon état de troupes réglé; qu'elle avoit été obligée de licentier pluſieurs vieux corps, pour n'en pouvoir entretenir davantage; & que je ne croyois pas que cela ſe pût.

Il m'a repliqué, que ſi V. M. vouloit lui faire cette grace, ſa dépenſe n'en ſeroit pas plus grande, y aiant deux regimens Irlandois à ſon ſervice, Juſguin *, & Hillon, qui ſont fort foi-

* Voyez ci-deſſus pag. 360.

foibles, & qui ne ſauroient ſe fortifier; que ſi V. M. vouloit les incorporer dans le ſien, elle n'entretiendroit qu'un regiment, qui ne coûteroit pas plus que les deux enſemble, ſa paſſion étant d'avoir un regiment au ſervice de V. M. qui porte ſon nom, & qu'il aura un ſoin particulier de le tenir complet. Il m'a parlé là-deſſus avec tant de chaleur, que j'ai crû être obligé d'écrire à V. M. tout ce qu'il m'a dit ſur ce ſujet; outre qu'il m'a parû dans cette affaire avoir tant de bonne foi, que j'aurois crû dérober quelque choſe à la reconnoiſſance de V. M. de lui rien cacher de la priére qu'il m'a faite, & des inſtances dont il l'a accompagnée. Je ſupplie très humblement V. M. de me mander par le retour de ce Courier, quelle réſolution elle prendra là-deſſus, parce que ſi elle ne ſe réſout pas à prendre ce regiment, il faudra qu'il en ſoit averti pour le faire venir en Angleterre avec les autres.

Le Chevalier Benet fut déclaré hier Sécrétaire d'Etat, le Roi d'Angleterre lui ordonna d'aller voir le Chancélier & de bien vivre avec lui; je crois que l'ami-

l'amitié ſera médiocre entre ces deux perſonnes. J'expliquerai à V. M. toute l'intrigue de cette Cour, lorsque j'aurai l'honneur de la voir, eſpérant toûjours qu'elle n'aura pas changé le deſſein qu'elle avoit pris de venir à Dunkerque dans une conjoncture ſi favorable.

Je dois faire remarquer à V. M. que M. Beling a eu beaucoup de part dans toute la conduite de cette Négociation, & j'eſtime qu'elle trouvera juſte quelque marque de ſa bonté; ſi elle jugeoit à propos d'en charger mon Courier, je lui donnerois devant que de partir d'ici, & auſſi avant qu'il parte pour Rome, où il va ſolliciter le Chapeau pour M. d'Aubigny, & rendre l'obedience de la Reine d'Angleterre. Auſſitôt que j'aurai reçû les ratifications que j'attens, & que l'échange en aura été faite ici, je ferai partir un autre Courier pour les porter à V. M.

Après que le Traité a été ſigné, M. le Chancélier m'a dit, que les bruits étoient plus grands que jamais dans la Cour & parmi le peuple, que V. M. oublieroit aiſément le deſir que le Roi d'An-

d'Angleterre avoit eu de l'obliger, quand elle se verroit en possession de Dunkerque, & que cela avoit déjà excité des murmures contre lui ; qu'ils lui faisoient même entendre qu'il ne recevroit aucun secours du Parlement ni de ses peuples, en cas que cette affaire vint à produire quelque desordre en Angleterre ; & que comme il y avoit plus de part que personne, il en recevroit aussi le plus grand blâme, & peut-être le prémier reproche du Roi son Maître ; que pour le mettre à couvert de cette crainte, il seroit infiniment obligé à V. M. si elle vouloit lui écrire une lettre, pour lui témoigner un honnête ressentiment de la maniére obligeante dont il en avoit usé, & en même tems venir à des offres civiles sur toutes les suites fâcheuses, que pourroit avoir cette affaire, qui n'engageroient à rien, mais qui ne laisseroient pas de produire un bon effet. Si V. M. tombe dans ce sens, & qu'elle trouve à propos de m'envoyer la lettre par le retour de ce Courier, je prévois que le Roi d'Angleterre en tirera de grands avantages, & que le Chancélier s'en trou-

trouvera appuyé contre les cabales qui se frondent sur cette affaire. Il m'a dit encore ce matin, que la plûpart des marchands de Londres sont venus à Witehal se plaindre de ce Traité, qui est maintenant public; & parmi les griefs, qu'il prétendent en recevoir, le principal est, qu'ils assûrent que Dunkerque alloit devenir la retraite de tous les Corsaires, quand il seroit entre les mains de V. M. & que par là tout leur commerce alloit être ruiné; que le Roi leur avoit répondu, qu'il avoit traité avec un Roi son parent & son ami, qui prendroit intérêt de garder toute sorte de bonne correspondance avec lui & ses Sujets; & qu'il pouvoit les assûrer, qu'il n'arriveroit rien de ce qu'ils craignent; mais que pour fortifier cette assûrance, & faire cesser tous les bruits, il souhaiteroit que V. M. pût faire publier quelque nouvelle Ordonnance contre les dits Corsaires, dont le Roi d'Angleterre se serviroit utilement pour les détromper de cette erreur. Si c'est chose que V. M. puisse, comme je n'y vois point d'inconvenient, quand elle sera maîtresse de la Place,

Place, & qu'elle en prendra de là l'occaſion, & que cependant elle veuille en faire un Article offenſif dans la prémiére Dépêche dont elle m'honorera, j'aurai ainſi le moyen de contenter aiſément le Roi d'Angleterre. Je ſuis.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 30. Octobre 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, votre Courier eſt arrivé ce matin au point du jour, & m'a tiré de l'inquiétude où j'étois depuis trois jours de ne le voir point, après que vous m'aviés mandé par votre Dépêche du 23. que vous étiez déjà d'accord de toutes les conditions du Traité, & qu'il ne reſtoit plus pour achever l'affaire que la ſeule ſignature; je vois par votre lettre les raiſons qui l'ont differée plus que vous ne croyez, & je comprends bien par les difficultez qu'il vous a fallu ſurmonter, que vous ne pouviez hâter cette concluſion plus que vous avez fait, & que vous ne pouviez même

vous

vous y conduire avec plus de prudence, dont je me reserve à vous témoigner plus particuliérement ma satisfaction, & le gré que je vous sai de cet important service, lorsque je vous verrai sur les lieux, où je fais état d'aller en diligence aussi-tôt que vous m'aurés donné l'avis que mes troupes sont entrées dans Dunkerque.

Le Sieur le Tellier vous addresse la ratification, que j'ai fait expédier du dit Traité, cependant comme l'exemplaire que vous m'en avés envoyé en l'original même que les Commissaires Anglois ont signé, & que je n'ai pû savoir bien au vrai, si dans l'autre original que vous avés signé, qui est celui que je dois ratifier aux mêmes termes dont vous vous serez servi, vous n'auriez point conçû le préambule en termes où il paroisse, que c'est le Roi d'Angleterre qui m'a fait parler le premier de cette affaire. J'ai commandé que l'on vous adressât deux différentes sortes de ratifications, dont vous devrés fournir celle, qui se trouvera conforme au Traité que vous aurés signé; car encore que j'aie pris cette précaution

tion à toutes fins, pour faire que rien ne puiſſe retarder l'échange des dites ratifications, je ne fais aucun cas de cette différence, & trouve également bon que l'on ait dit dans les deux exemplaires, ou que c'eſt moi qui ai propoſé l'achat de Dunkerque, ou que c'eſt le Roi mon frére qui m'en ait propoſé la vente, pourvû que dans votre original (comme je n'en doute pas) vous ayez conſervé votre rang ſur les Commiſſaires d'Angleterre, en vous nommant avant eux.

Je vous envoie la copie de la lettre, que j'écris au Roi mon frére, afin que vous en voyés le contenu avant que la lui préſenter; & je m'aſſûre que vous la trouverés conçûe aux termes que le Chancélier vous a témoigné, qui pourroient être plus de la ſatisfaction du Roi & de ſon avantage.

Je n'ai pas jugé à propos de m'y expliquer plus clairement pour l'affaire de Portugal, pour la délicateſſe de la matiére, & par cette raiſon j'ai pris le parti de m'en remettre à ce que vous lui en direz de ma part, le priant d'y ajoûter créance, qui ſera, que je vous

ai

ai chargé de l'assûrer, que ce qui se passe aujourd'hui en la vente de Dunkerque, pour laquelle je suis obligé de fournir une somme si exorbitante, ne change néanmoins ni altere rien à ce que je lui avois fait dire autrefois touchant les assistances du Portugal, & que je me suis même extrêmément rejoui de ce que le Roi mon frére vous a témoigné d'y vouloir en même tems contribuer le triple de sa part, parce que cela étant, j'espére qu'on pourra soûtenir ce Royaume malgré tous les efforts de ses Ennemis; ce que nous aurons le loisir de concerter.

J'ai trouvé le Traité fort bien couché, & que vous avés pensé & pourvû à toutes choses, comme je le pouvois desirer; il n'y a que le seul endroit du payement de l'argent, c'est-à-dire, du tems auquel il doit être fourni, lequel ne m'a pas parû assez clair & assez bien expliqué; mais comme c'étoit un des points le plus essentiel & le plus important, j'ai jugé que vous en étes demeuré d'accord de vive voix avec le Roi mon frére, ou avec le Chancélier; & que c'est de cet endroit

du

du Traité que vous avés entendu parler en écrivant au Sieur le Tellier, quand vous dites, que vous avés été obligé d'adoucir certains termes pour complaire aux Commissaires, car autrement vous auriés bien vû que c'étoit une façon de parler trop obscure ou trop équivoque, de dire que l'argent sera payé au même tems que la Place me sera remise, & que la chose même n'est pas praticable, étant de nécessité que l'un ou l'autre précede.

Je n'aurois nulle peine imaginable, ni la moindre repugnance que ce soit, à prendre la même confiance au Roi mon frére, qu'il a bien voulu prendre en moi, si j'étois aussi pleinement assûré, qu'il fût en son pouvoir de me remettre la Place, comme il peut être certain que je puis fournir l'argent, puisqu'il peut envoyer telle personne qu'il lui plaira pour le voir, & même pour le compter à Calais, & vous me ferez plaisir de le bien assûrer, que j'ai en cela les mêmes sentimens pour lui qu'il a pour moi; mais il verra bien, comme je pense vous l'avoir déjà mandé, que dans cette rencontre ce que nous

nous

nous sommes obligés d'accomplir n'est pas également en notre pouvoir, puisque l'exécution de mes ordres aiant l'argent prêt ne dépend que de moi, & celle des ordres du Roi mon frére dépend d'une Garnison, qui peut causer des embarras, ainsi que lui-même vous l'a avoué par le soin qu'il a pris par avance de tirer deux regimens de la Place, qui commençoient déjà à murmurer sur le bruit de ce Traité.

En tout cas pour faire voir de plus en plus ma sincérité, & correspondre à la franchise du Roi mon frére, je trouve bon, comme je l'ai touché cidessus, qu'il envoie tel nombre de personnes qu'il voudra à Calais pour compter les deux millions, les voir emballer, ne les abandonner plus de vûe, & les suivre jusqu'aux portes & dedans Dunkerque, où en même tems que mes troupes entreront les voitures d'argent y entreront aussi, pour être conduites dans ses vaisseaux.

J'ai écrit aujourd'hui au Sieur de Rudhrefort par un homme exprès, que je lui ai dépêché, pour lui recommander de ne laisser rien détourner de

ce qui eſt dans la Place & dans les Forts, & pour lui témoigner qu'il me fera grand plaiſir de continuer le travail du côté de Nieuport, ſuivant l'avis qu'il vous en a donné ; & pour cet effet j'envoie par le même homme l'argent qu'il faudra pour payer les corvées des ſoldats.

Vous pouvés dire à mon frére le Duc d'Yorck, qu'à ſa ſeule conſidération, & non pas pour en avoir aucun beſoin, je retiendrai à mon ſervice ſous ſon nom le Régiment Irlandois ſuivant le deſir qu'il vous en a témoigné. Il en a uſé ſi obligeamment pour moi en toute cette affaire, que je voudrois lui en témoigner mon reſſentiment par de meilleures marques, en attendant que je l'en puiſſe aſſûrer de vive voix. Je crois ſuperflu de vous marquer, que ce Régiment ne doit pas demeurer dans Dunkerque, quand la Place me ſera remiſe, mon intention étant de lui donner dans mon Royaume d'autres garniſons. Ce Courier vous porte un regal pour le Sieur Beling, auquel vous témoignerez de ma part, que je ſerai bien aiſe de lui donner en toutes ren-

con-

contres des marques de mon affection.

Pour conclusion vous dirés au Roi mon frére, que je m'en vai publier une si sévére Ordonnance contre tous les Corsaires, que jamais ses Sujets marchands n'auront sujet de se plaindre à lui, que Dunkerque soit passé dans mes mains : ce n'est pas que depuis très long tems il n'y a eu aucun Armateur dans mes ports ; mais je serai fort aise de donner la satisfaction au Roi mon frére de pouvoir ôter cette crainte à tous les marchands Anglois. Sur ce je prie Dieu, &c.

Au Roi.

De Londres, le 6. Novembre 1662.

SIRE,

MOn Courier revint Samedi 4. de ce mois avec les ratifications de V. M. & pour répondre à la Dépêche, qu'il m'a apportée de ſa part, je dois lui dire, que dans toute cette Négociation je me ſuis propoſé pour principale fin d'acquerir Dunkerque à V. M. & pour cela de m'accommoder de tous les expédiens, & conditions qui me ſeroient propoſées par les Miniſtres du Roi d'Angleterre, quand ils ne bleſſeroient point l'honneur de V. M. & ne choqueroient en rien les bienſéances, qui ſe doivent garder en pareilles Négociations; & comme j'ai trouvé ici tout le monde à combattre pour cela, horsmis le Roi, M. le Duc d'Yorck, & le Chancélier, j'ai crû qu'il étoit du ſervice de V. M. de ne pas inſiſter ſur certaines circonſtances, de peur d'au-

d'augmenter les difficultez, qui n'étoient déjà que trop grandes, & ne pas appuyer sur l'expression, pourvû que je fusse assûré de la chose.

Outre cela j'ai été obligé de me rendre à une raison puissante, qui m'a été souvent alléguée par le Chancélier, qui est, qu'il étoit de son intérêt, & même de celui du Roi d'Angleterre, que le Traité fut conçû en termes, que le Parlement y trouvât le moins à redire qu'il se pourroit; & comme il seroit examiné par des esprits animez de différens mouvemens, il falloit en adoucir l'expression, & y conserver autant qu'il se pourroit l'honneur de l'Angleterre, dont le Peuple & le Parlement font une grande chimére. C'est pour cela, Sire, que j'ai conçû le préambule du Traité ainsi que V. M. la vû dans la copie que je lui ai envoyée, & que les Commissaires du Roi d'Angleterre ont signée; & qu'il paroît ainsi que c'est elle qui a recherché l'achat de la dite Place, bien qu'il soit vrai qu'elle en ait été recherchée la prémiére. M. de Lyonne se souviendra que dans le projet du Traité, que le Sieur Batailler lui

fit voir dans son dernier voyage à la Cour, il étoit couché d'une autre maniére.

J'avois de même entendu, que le payement des sommes convenues dans le Traité ne se pouvoit faire qu'après que V. M. auroit été rendue maîtresse de la Place, & l'Article étoit couché en ce sens; mais les Commissaires voulurent qu'il fût dit, soudain & à même tems que la dite Place seroit remise, & il fallut les contenter. Mais comme j'eus représenté au Roi d'Angleterre & au Chancélier, que l'exécution de cet Article étoit impossible, ils convinrent avec moi que la chose s'exécuteroit de bonne foi, & que l'argent seroit remis dans les vaisseaux après que la Place seroit au pouvoir de V. M. & mon soin à présent est, qu'il soit envoyé pour le recevoir un homme traitable, qui n'incidente point sur les termes du Traité, qui ait un pouvoir valable pour cela, & je fais en sorte que ce soit M. Carteret, lequel, comme confident du Chancélier & très bien auprès du Roi, exécutera avec accommodement tous les ordres qui lui seront donnés pour cela.

Pour

Pour satisfaire aussi aux Commissaires, il a fallu passer la stipulation de caution dans Londres, au lieu qu'il s'en pouvoit faire un Article très honorable pour le Roi d'Angleterre, en faisant voir, qu'il se contentoit de la parole Royale de V. M. & néanmoins par un acte separé, qui est comme un Article secret, ils revoquent le dit bail de caution, & se contentent de la garentie que je fais du Traité de Herinx, & de la ratification que je promets d'en rapporter au nom de V. M. ils en ont usé ainsi pour contenter le Parlement & le Païs.

J'ai été obligé de retrancher encore du prémier Article du Traité ce mot de *mer*, que j'avois glissé dans le dénombrement des dépendances de la Place, en disant *mer & pays en dépendans*, parce que c'étoit attaquer les Anglois en leur partie plus sensible; & j'ai crû que dans une affaire comme celle-ci, il ne falloit pas leur laisser le moindre soupçon, que nous puissions jamais avoir avec eux aucune contestation là-dessus.

Après avoir remarqué à V. M. les

endroits, où j'ai crû être du bien de son service de paroître facile, je dois lui dire aussi ceux auxquels je me suis roidi, & dont je n'ai voulu rien rabattre par la même raison.

Le prémier a été sur le mot de *vente*, qu'ils m'ont voulu obliger de changer, & sur lequel nous avons eu beaucoup de contestation; j'ai crû ne le devoir pas faire; je sai bien que quand je me serois servi d'un terme plus doux pour déguiser la chose, ce qui restoit dans le Traité faisoit assez connoître que c'est une vente; mais j'ai estimé que ce mot de *vente* étant plus fort donnoit un meilleur titre à V. M. & me servoit d'une raison plus forte pour exiger d'eux une garentie de la chose vendue, parce que je la voulois tirer comme un droit acquis par la nature; ils y ont voulu pourtant apporter le déguisement, que V. M. aura remarqué dans l'Article 9. en faisant voir qu'ils l'accordoient à la priére de V. M. ce qui produit le même effet.

Et de cette garentie ils s'en sont long-tems défendus, me faisant entendre, que le Roi d'Angleterre vendoit

la

la Place comme elle étoit en ſoi, & ainſi ne ſe ſentoit obligé à rien ; & ce n'a été qu'avec bien de la peine que je les ai fait venir aux deux années promiſes par le Traité.

Après l'avoir paſſé de cette façon, ils s'aviſérent de me demander une garentie de toutes les ſuites que pourroit avoir en Angleterre cette aliénation, & me voulurent obliger d'engager V. M. d'aſſiſter & ſecourir le Roi d'Angleterre, en cas qu'à l'occaſion de la dite vente il s'excitât des troubles dans ſes Etats, qui le contraigniſſent de prendre les armes pour les faire ceſſer. Je répondis, que ſans ſtipuler dans ce Traité aucune choſe pour cela, je croyois que V. M. s'y porteroit d'elle-même, quand le cas arriveroit, dans la bonne diſpoſition où je ſavois qu'elle étoit d'entrer dans tous les intérêts du Roi d'Angleterre ; mais que de l'y engager ſans ordre exprès, je ne le pouvois ; & que cette demande devoit plûtôt entrer dans un Traité général d'un renouvellement d'Alliance, que dans un Traité particulier de vente ; de plus qu'il étoit inoui, qu'un vendeur

demandât garentie à un acheteur pour la choſe vendue ; & que j'en trouvois même la propoſition ſi incivile, que je n'oſerois la faire ; je les rendis ſi bien perſuadez de ces raiſons, qu'ils n'inſiſtérent plus là-deſſus.

Je les voulus obliger à fixer la flotte à vingt grands navires ; ils n'ont jamais voulu y conſentir, & m'en ont ſeulement offert huit ; j'ai crû qu'il étoit mieux de ne pas définir le nombre, & de coucher l'Article, comme V. M. l'aura vû.

J'envoie à V. M. la copie du Traité, que j'ai ſignée ici & remiſe entre les mains des Commiſſaires du Roi d'Angleterre ; mon Sécrétaire, ſe trouvant preſſé lors du départ de mon Courier, oublia de la mettre dans le pacquet. Elle verra par la maniére dont il eſt couché, & par ma ſignature, que j'ai gardé avec ſoin tous les droits de prééminence dûs à V. M.

Après avoir rendu compte à V. M. des raiſons que j'ai eu de garder cette conduite dans toute ma Négociation, je dois lui dire, que j'ai rendu ſes lettres au Roi d'Angleterre & au Chancélier,

célier, ils les ont reçûes avec toutes les marques de joie & de ressentiment que je pouvois souhaiter ; & elles ont produit l'effet que j'en avois attendu, & pour lequel le Chancélier les avoit desirées. Je leur ai fait aussi entendre, comment V. M. vouloit remédier à cette vaine appréhension de Corsaires que concevoit le Peuple de Londres; ils en sont demeurez très contens.

Je les ai assûrés l'un & l'autre des bonnes intentions de V. M. au sujet du Portugal en la façon qu'elle me l'ordonne par sa Dépêche, dont ils ont parû très satisfaits ; mais les mauvaises nouvelles, qui sont venues depuis deux jours de ce Royaume même, font bien craindre qu'elles leur seront inutiles ; elles portent, que les Espagnols sont entrez dans le païs ; qu'ils y ont brulé six vingts villages ; que les Portugais ont été battus ; qu'il ne leur reste pas deux mille chevaux ; que les Anglois se sont revoltez, & ont refusé d'obéir à leurs Officiers; que là-dessus Milord Jusquin & M. de Schomberg s'en reviennent, & que la plûpart de leur équipage a été embarqué sur deux vais-

ſeaux partis de Lisbonne, qui ont apporté ces nouvelles ; ce desordre ne peut que mettre ce Royaume à l'extrêmité.

M. le Duc d'Yorck a reçû avec une joie très ſenſible la grace que V. M. lui fait de retenir ſon regiment à ſon ſervice, & m'a chargé de l'en remercier.

Hier il fut pris 3. ou 400. priſonniers des Sectaires Fanatiques, qui ont refuſé de ſe conformer à la Liturgie, & qui s'aſſembloient le Dimanche dans des maiſons particuliéres avec quelques Miniſtres pour faire leurs exercices ; il s'eſt trouvé peu de Presbytériens mêlez avec eux. Le Roi fait tenir depuis deux jours ſes troupes d'Infantérie & Cavalérie ſous les armes jour & nuit, & c'eſt par elles que cette capture a été faite.

J'attens pour faire l'échange des ratifications que celle du Roi d'Angleterre ſoit expediée, ſoudain après je partirai, & j'eſpére que ce ſera le 9. ou le 10. & en même tems je ferai partir un Courier qui les portera à V. M.

J'ai

J'ai fait partir M. de Rudhrefort, sur ce que je lui ai appris, que V. M. lui avoit dépéché un Courier avec de l'argent pour continuer les travaux; je suis persuadé qu'il fera son devoir. Je me reserve de dire à V. M. plusieurs choses particuliéres sur l'état des affaires & des intrigues de cette Cour, quand j'aurai l'honneur de la voir & de la remercier plus particuliérement de celui qu'elle me fait, de me choisir pour son Commissaire à recevoir la Place de Dunkerque & y commander; je m'y porterai avec tout le zéle possible, & toute l'obéissance que je dois à ses ordres. Je suis.

Lettre du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 15. Novembre 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû avec la joie que vous pouvés vous imaginer les ratifications du Roi de la Grand' Bretagne du Traité, que vous avés fait en mon nom pour l'achat de Dunkerque ; & je remets à vous témoigner mieux de vive voix, quand j'irai ſur les lieux, la ſatisfaction qu'il me reſte du ſervice important que vous m'avés rendu en cette occaſion.

Cependant je vous renvoie en toute diligence ce Courier, qui vous porte la lettre que j'écris au Sieur de Rudhrefort pour lui faire connoître, qu'il me fera un plaiſir très ſenſible d'exécuter les ordres qu'il a du Roi ſon Maître, de me remettre la Place préciſément au 20. ſans plus de delai, ſurmontant pour cela toutes les difficultez qui pourroient faire retarder cette remiſe.

Votre

Votre Dépêche du 4. m'avoit donné grande inquiétude touchant la nouvelle conſpiration, qui s'étoit découverte contre le Roi d'Angleterre mon frére, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui le touche ; mais celle du 11. m'a fort rejoui, en m'apprenant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & qu'il avoit même fait depuis des actes d'autorité dans Londres, qu'aucun des Rois ſes prédeceſſeurs n'avoit oſé entreprendre. Je n'ai pas laiſſé de donner l'ordre, que mon dit frére avoit deſiré, de laiſſer quelques tems en Picardie le regiment Irlandois que je reçois à mon ſervice, afin qu'il ſoit plus prêt à l'aller ſervir s'il en a beſoin ; & vous pouvés l'aſſûrer, que je le lui envoyerai dès qu'il me témoignera le deſirer. Sur ce je prie Dieu, &c.

TRAITE DE DUNKERQUE.

LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, Salut. Le Sieur Comte d'Eſtrades, Chévalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans généraux en nos armées, aiant, en vertu du pouvoir que nous lui en avons fait expédier, conclu & arrêté en notre nom en la ville de Londres, le 18. du préſent mois d'Octobre, avec les Députez de notre très cher & très amé frére le Roi de la Grand' Bretagne le Traité, dont la teneur enſuit.

Le Roi très Chrêtien deſirant de plus en plus l'amitié, qu'il a déjà liée avec ſa Majeſté de la Grand' Bretagne, a eſtimé qu'il devoit écouter la propoſition qui lui a été faite de ſa part, de traiter à des conditions raiſonnables de

la

la ville & citadelle de Dunkerque, & l'embraſſer comme le moyen le plus convenable & le plus efficace de perpetuer la bonne intelligence, qu'il deſire de garder avec ſa Majeſté de la Grand' Bretagne, & qui eſt ſi néceſſaire au bien de ſes Sujets, & au repos commun des deux Nations. Et après pluſieurs Conférences, tenues ſur ce ſujet avec le Comte d'Eſtrades, Chévalier des Ordres du Roi très Chrêtien, ſon Ambaſſadeur ci-devant en Angleterre, & à préſent nommé extraordinaire en Hollande, il auroit été convenu avec le dit Comte d'Eſtrades au nom du dit Seigneur Roi très Chrêtien, & avec les Sieurs Comte de Clarendon grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton grand Thréſorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, au nom du dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, & en vertu des pouvoirs à eux donnez, qui ſeront inſerez au bas du préſent Traité des Articles ci après énoncez.

Prémiérement il eſt convenu & accordé, que la ville de Dunkerque avec ſa citadelle, redoutes, vieilles & nou-

vol-

velles fortifications, & généralement tout ce qui compoſe le corps de la dite Place dehors, contreſcarpes, droits de Souveraineté, écluſes, bâtardeaux, ports & havres, fonds & proprieté, appartenances, & dépendances, annexes, territoires, & pays en dépendans, le tout, en l'état qu'il ſe trouve à préſent, ſera remis entre les mains de ſa Majeſté très Chrêtienne, ou de ſes Commiſſaires, par le Roi de la Grand' Bretagne, ou ſes Commiſſaires munis du plein pouvoir pour cela, dans quinze jours à compter de la datte de la ratification de ſa Majeſté très Chrêtienne, ou plûtôt, ſi faire ſe peut.

De plus toute la brique, chaux, pierre, & généralement tous matériaux étans ſur les lieux deſtinez aux dites fortifications, appartenans au dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, enſemble toute l'artillérie & munitions de guerre, au nombre, quantité, & qualité qui ſe trouvent énoncés dans l'état, qui en a été fourni par le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne devant la concluſion du préſent Traité, & qui ſera inſeré au bas d'icelui, ſans qu'il

qu'il en puisse être diverti aucune partie par les Officiers commandans en la dite Place, ou autres qui peuvent les avoir sous leur charge.

Et en cas qu'il manquât dans les magazins quelque partie de ce qui est porté par le dit état, le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige d'en payer le prix au jugement & estimation des marchands des deux Nations, qui seront nommez à cet effet.

Seront remis aussi dans le dit tems entre les mains du dit Seigneur Roi très Chrêtien, ou de ses Commissaires, le Fort de Mardick, Fort de Bois, le grand & le petit Fort qui sont entre Dunkerque & Bergues Saint Vinox, chacun avec leurs armes, artillérie, & munitions en l'état qu'ils se trouvent présentement.

La dite Place & citadelle de Dunkerque avec ses forts, artillérie, munitions, droits de Souveraineté, païs, & généralement toutes les choses en dépendantes, ainsi qu'il a été dit cidessus, est vendue au dit Seigneur Roi très Chrêtien, & sera livrée par le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, ou

ou ſes Commiſſaires, dans le dit tems de quinze jours, à compter de la ratification du préſent Traité, ou plûtôt, ſi faire ſe peut.

La dite vente faite pour & moyennant le prix & ſomme de cinq millions de livres, à compter en la maniére & monnoie de France, aiant cours préſentement, ſavoir l'écu d'argent à ſoixante ſous; de laquelle ſomme il ſera payé comptant deux millions de livres dans la dite Place, à même tems qu'elle ſera remiſe entre les mains du dit Seigneur Roi très Chrêtien, ou de ſes Commiſſaires; leſquels deux millions ſeront portés & remis dans les vaiſſeaux, que le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne envoyera dans le havre de la dite Place à cet effet, & qui auront la liberté d'en ſortir quand bon leur ſemblera; & trois millions reſtans deux ans après, ſavoir quinze cens mille livres chaque année en quatre payemens, de trois en trois mois, les trois prémiers de 400000. chacun, & le dernier de 300000. faiſans enſemble pour les dites deux années les dits trois millions, leſquels payemens des dites deux

deux années se feront dans la dite ville de Dunkerque à ceux qui auront ordre pour cela du Roi de la Grand' Bretagne, pour la sûreté desquels il sera baillé caution solvable dans Londres.

A été convenu & accordé, que les susdits payemens des dits cinq millions, ainsi réglés dans le précedent Article, se feront tous en monnoie d'argent, aiant cours en France lors du présent Traité, à raison, comme dit est, de soixante sous par écu; & en cas qu'il arrivât que sa Majesté très Chrêtienne donnât ci après quelque augmentation à ses monnoyes, il est convenu qu'elle n'aura pas lieu à l'égard des payemens stipulez par le présent Traité.

Et d'autant que sa Majesté très Chrêtienne a desiré que le dit Seigneur de la Grand' Bretagne lui garentit la vente de la dite Place, il est convenu & accordé que le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne garentit au dit Seigneur Roi très Chrêtien la dite Place de Dunkerque avec ses circonstances & dépendances pendant deux ans seulement; pour cela il s'oblige, en cas qu'il

qu'il arrivât durant le dit tems que le Roi d'Espagne, sur qui elle a été prise par le droit des armes, ou quelqu'autre aggresseur, voulût la disputer à S. M. très Chrêtienne, & vint à l'assiéger à force ouverte, en ce cas le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige & promet, pendant le dit tems de deux ans seulement & non au delà, de la défendre conjointement avec le dit Seigneur Roi très Chrêtien, & s'engage de fournir une flotte de vaisseaux si nombreuse, qu'elle sera jugée suffisante pour lui conserver une entrée libre du côté de la mer, par laquelle les secours nécessaires y puissent être introduits.

Et s'il arrivoit que nonobstant la resistance de la dite Place, & les efforts que feroient les deux Rois pour la secourir, elle vint à être prise par le Roi d'Espagne à force ouverte, ou par surprise & intelligence, le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige pareillement & promet, pendant les dites deux années seulement, de contribuer pour la reprendre une flotte de vaisseaux considérable, & telle qu'elle sera

ra jugée suffisante pour se rendre maître de la mer & de l'entrée du port, & de concourir de bonne foi à ce dessein avec S. M. très Chrêtienne.

S. M. de la Grand' Bretagne s'oblige & promet, que la Garnison sortant de Dunkerque ne fera aucun desordre, dont les maisons, Eglises, fortifications & casernes puissent être endommagées, & qu'il ne sera commis aucune violence contre les Bourgeois, Prêtres & personnes religieuses; & en cas que nonobstant le bon ordre, que S. M. de la Grand' Bretagne y apportera, la dite Garnison se portât à tel excès, qu'il en arrivât quelque perte aux dits Bourgeois, ou endommagement aux dites fortifications, sa dite Majesté promet de les reparer par punition de ceux qui les auront commis, & par rembourſement du prix des dites pertes, suivant l'estimation qui en sera faite par les Commissaires choisis pour cela des deux Nations.

Que toutes les dettes passives contractées par les Officiers ou soldats de la Garnison avec les bourgeois & habitans de Dunkerque, depuis le rétablissement

ſement du dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne dans ſes Etats, ſeront acquittez lorsqu'ils ſortiront de la Place ſur la liquidation, qui en ſera faite par M. de Rudhrefort, Gouverneur de la dite Place, pour le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne avec le Bourguemeſtre & Bailli de la dite ville; & que le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne ſe chargera du dit payement ſur la ſolde qui eſt dûe à la dite Garniſon, en cas qu'il arrivât qu'aucun des dits Officiers ou ſoldats n'y eût pas ſatisfait volontairement.

Et d'autant que le nommé Gonnart bourgeois de Dunkerque a entrepris de faire conſtruire à ſes fraix un pont, qui traverſe le havre, & qu'en cette conſidération le dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne lui a permis de lever un certain droit ſur tous ceux qui paſſeront ſur le dit pont, juſqu'à ce qu'il ſoit pleinement rembourſé des dits fraix & avances; & lui a promis, qu'en cas qu'il vint à diſpoſer de la dite Place, il obligeroit le Prince, avec qui il en traiteroit, de lui permettre la même levée du dit droit, juſqu'à ſon plein rem-

rembourſement ; en cette conſidération le dit Seigneur Roi très Chrêtien a promis de laiſſer le dit Gonnart dans la jouiſſance du dit droit, de même qu'il auroit été, ſi la dite Place étoit demeurée au pouvoir du dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne.

Qu'il ſera permis aux marchands Anglois & autres de la dite Nation, Sujets du dit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, de ſe retirer de la ville avec leurs biens meubles, & généralement toute ſorte de marchandiſes à eux apartenantes, à la reſerve du blé & autres munitions de guerre & de bouche, leſquels ils ne pourront tranſporter d'un mois, mais ſeront obligez de les vendre aux cours des marchez ; & au cas qu'il arrivât, que pendant le dit mois ils ne les puſſent vendre, il leur ſera permis de les tranſporter où bon leur ſemblera ; & à l'égard des immeubles, ils pourront les vendre & auront trois mois de tems pour cela, ou plus s'il eſt néceſſaire, bien entendu que devant ſortir de la dite Place & vendre leurs dits biens, ils ſeront obligés de payer toutes leurs dettes paſſives, ou de bail-

ler caution, dont leurs créanciers ſeront contens.

Lesquels points & articles ci-deſſus énoncez, enſemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été accordez, traitez, paſſez & ſtipulez, ſavoir entre le dit Comte d'Eſtrades pour & au nom de S. M. très Chrêtienne, & les dits C. de Clarendon grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton grand Thréſorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich pour & au nom du Roi de la Grand' Bretagne, comme Commiſſaires choiſis pour cela par leurs Majeſtez; lesquels en vertu de leurs pouvoirs ont promis & promettent ſous l'obligation & hypothéque de tous & chacuns les biens & états préſens & avenir des Rois leurs Maîtres, qu'ils ſeront par leurs Majeſtez inviolablement obſervez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & ſimplement, ſans y rien diminuer, ajoûter, ni retrancher; & d'en bailler & recevoir reciproquement l'un à l'autre Lettres authentiques & ſcélées, où tout le préſent Traité ſera inſeré de mot à mot, & ce dans 15. jours de la datte

datte de ces préſentes, & plûtôt, ſi faire ſe peut.

En témoin de quoi nous Commiſſaires ſusdits avons ſouſcrit le préſent Traité, & à icelui fait appoſer le cachet de nos armes. Fait à Londres le 27. jour d'Octobre 1662. Signé d'Eſtrades, & cacheté du cachet de mes armes.

Pouvoir du Comte d'Eſtrades, Commiſſaire nommé par ſa Majeſté très Chrêtienne à l'effet du Traité ci-deſſus.

JE donne pouvoir au Comte d'Eſtrades, Chévalier de mes Ordres, d'ajuſter, conclure, & ſigner un Traité avec le Roi d'Angleterre mon frére pour l'achat de la Place de Dunkerque & ſes dépendances, & promets en foi & parole de Roi, d'approuver, ratifier, & exécuter tout ce que le dit d'Eſtrades aura promis en vertu du préſent pouvoir. Fait à Saint Germain en Laye, le 26. jour de Juillet 1662. Signé LOUIS, & écrit de ſa propre main.

Pouvoir du Comte de Clarendon grand Chancelier d'Angleterre, du Comte de Southampton grand Thréſorier, du Duc d'Albemarle, & du Comte de Sandwich, Commiſſaires nommez de la part du Roi de la Grand' Bretagne.

JE donne pouvoir à mes Couſins les Sieurs Comte de Clarendon grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton grand Thréſorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, d'ajuſter, conclure, & ſigner un Traité avec le Sieur Comte d'Eſtrades pour la vente de la Place de Dunkerque & de ſes dépendances, & promets en foi & parole de Roi d'approuver, ratifier & exécuter tout ce que les dits Chancélier, Thréſorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich auront promis en vertu du préſent pouvoir. Fait à Londres, le 1. Septembre 1662. Signé Charles Roi.

Etat

Etat de l'artillérie & armes étant dans la ville, citadelle, & forts de Dunkerque, enſemble des munitions de guerre, qui doivent être dans les magazins de la dite Place, ſur lequel le préſent Traité a été fait, & qui doivent être fournies & delivrées avec la dite Place.

CAnon de fonte étant dans la citadelle & travaux de Dunkerque.

De vingt-quatre livres	6
De dix	26
De douze	12
De ſix	3
De quatre	9
De trois	4
Coulevrines	2
Demi-Coulevrines	6
	68

De fer.

De dix livres	6
De douze	16
De huit	4
De six	15
De quatre	3
De trois	4
De sept	2
Coulevrines	6
Demi-Coulevrines	25
	81

Dans les forts canons de fer.

De douze livres	5
De six	2
De quatre	2
De trois	1
Demi-Coulevrines	8
Fauconneaux	1
	19

Re-

Revenant le contenu au préſent état à ſoixante-huit Piéces de fonte, & cent de fer.

Poudre environ 1600. barils, chaque baril peſant 100. livres, faiſant en tout ſoixante milliers.

Mêche 8020. livres dans 28. tonneaux trois quarts.

Barils de balles de mouſquet ſept cens ſix.

Barils de balles de carabines douze.

Grénades à main 2445.

Boulets de canon de toutes ſortes 24218.

Plus boulets de même chez M. de Laval 14800.

Etuits de laiton pour des demi-Coulevrines 460.

Grénades de 12½. de 12¼. & de 12. doigts de diamêtre 140.

Armes.

Mouſquets	1348
Mouſquets rompus	231
Bandouliéres	975
Piques	916
Demi-Piques	400

Pertuiſannes	16
Hallebardes	145
Carabines	281
Paires de Piſtolets	245
Paires de Fourreaux	455
Epées	160
Douzaines de Baudriers.	30
Armes pour Cuiraſſes	50
Armes pour gens de pié	500

Inſtrumens & outils pour les Ouvrages.

Pelles ferrées & deſerrées en bon & méchant état	1474
Piés & manches de bois de chêne, auſſi en bon & méchant état	5321
Gros cloux de fer	2962
Pelles Angloiſes	338
Charrues pour les Dunes	5
Pieux	800
Brouettes bonnes ou mauvaiſes	280
Pelles	320
Cuillers pour Coulevrines	12
Cuillers pour Demi-Coulevrines	24
Cuillers pour Canons de vingt-quatre	18
Cuillers pour De quatre livres	24

Epon-

Eponges pour	Coulevrines	12
	Demi-Coulevrines	24
	Canons de 24	18
	De quatre livres	24
Aunes de canevas		500
Douzaines d'éguilles		40
Cloux de cuivre		900
Cloux d'éponge		4000
Salpêtre		28. l.
Plomb & saumon		1160. l.
Feuilles de plomb		225
Flambeaux		4232
Harnois		14
Fourchettes de mousquets		1100
Scies à deux mains		16
Sacs de grénade		60
Sacs de sable, douzaines		102
Lanternes obscures		12
Lanternes ordinaires		29
Barres d'acier		12
Vieilles petites piéces de canons de fer		14
Ponts d'osier		20
Ponts de chevaux		2
Grénades de dix-huit doigts		150
—— de treize		200
—— de huit		82

Grénades à main entre les mains du

	Maître des feux d'artifice	6646
	Paliſſades	1776
Affuts	de Coulevrines	8
	de demi-Coulevrines	4

Les ſusdits pouvoirs enſemble l'état de l'artillérie, armes & munitions de guerre ci deſſus tranſcrits, certifiez, par nous Commiſſaires ſusdits par nos ſeings & cachets de nos armes, à Londres le jour & an que deſſus, ſignez Clarendon, Southampton, Albemarle, & Sandwich, & cacheté du cachet de leurs armes.

Nous de l'avis de notre Conſeil & après nous être fait lire de mot à mot le ſusdit Traité, avons icelui en tous & chacuns ſes points & articles agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons, & ratifions par ces préſentes ſignées de notre main, promettant en foi & parole de Roi de l'accomplir, faire garder & entretenir inviolablement, ſans y contrevenir, ni permettre qu'il y ſoit contrevenu directement ni indirectement, en quelque ſorte & maniére que ce ſoit. Car tel eſt notre plaiſir. En foi dequoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes.

Don-

Donné à Paris le dernier jour du mois d'Octobre l'An de grace 1662. & de notre regne le vingtiéme. Signé Louis, & au-dessous, par le Roi, le Tellier, scélé de cire jaune en queue de parchemin, & contre-scélé.

Pouvoir à Monsieur le Comte d'Estrades pour recevoir au nom du Roi Dunkerque & Forts en dépendans, & y commander.

LOuis par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre à tous ceux, qui ces présentes Lettres verront, salut. Aiant été convenu par le Traité fait & passé en notre nom le 27. du présent mois par notre très cher & bien amé le Sieur Comte d'Estrades, Chévalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans généraux en nos armées, avec notre très cher & bien amé frére le Roi de la Grand' Bretagne, ratifié le dernier du dit présent mois, que la ville & citadelle de Dunkerque, Forts de Mardick & de . . . . . avec toute l'artillérie & munitions de guerre

étant ès dites Places, seront remises en notre pouvoir par notre dit frére, pour nous être dorenavant acquises & nous appartenir en propre, nous avons estimé nécessaire de faire recevoir en notre nom lès dites Places, ensemble les dites artillérie & munitions, par une personne capable & autorisée, avec pouvoir d'établir en même tems ès dites Places les troupes, que nous avons destinées pour servir à leur défense & conservation; & aiant estimé, que nous ne pouvions pour cette fin faire un meilleur ni plus digne choix que le dit Sieur Comte d'Estrades, pour la confiance entiére que nous prenons en sa capacité, prudence, valeur, expérience en la guerre, vigilance & bonne conduite, & en sa fidélité & affection singuliére à notre service, savoir faisons, que nous pour ces causes & autres bonnes considérations à ce nous mouvant, avons le dit Sieur Comte d'Estrades commis, ordonné, & député, commettons, ordonnons & députons par ces présentes signées de notre main, pour en conséquence du dit Traité recevoir en notre nom des mains de ceux,

ceux, qui auront charge & pouvoir de notre dit frére, la ville & citadelle de Dunkerque, Forts de Mardick, & de . . . . . & d'en prendre poſſeſſion; recevoir auſſi toute l'artillérie & munitions de guerre y étant, ſur un inventaire exact qu'il en fera dreſſer en ſa préſence par un Commiſſaire ordinaire de notre artillérie ſur les lieux; donner à celui, ou ceux, qui lui remettront les dites Places, artillérie, & munitions, les décharges néceſſaires, conformément à ce qui a été ſtipulé par le dit Traité; faire entrer dans les dites Places au même tems qu'elles lui ſeront remiſes les troupes, que nous avons ordonné pour la garde d'icelles, les y établir en garniſon, & enſuite en prendre le commandement, & dans les dites Places, juſqu'à ce que nous ayons pourvû au gouvernement d'icelles; ordonnons pour cette fin aux habitans de la dite ville & lieux en dépendans & aux dits gens de guerre tout ce qu'ils auront à faire pour notre ſervice, iceux faire vivre en bonne union & concorde les uns avec les autres, & les dits gens de guerre en bonne diſcipline

& police, ſuivant les réglemens & ordonnances militaires, faire châtier & punir tous ceux qui oſeront y contrevenir, avoir l'œil à la ſûreté & conſervation des dites Places en notre obéiſſance, & généralement faire par le dit Sieur Comte d'Eſtrades tout ce qu'il verra être néceſſaire & à propos pour le bien de notre ſervice; de ce faire lui avons donné & donnons pouvoir, commiſſion, autorité & mandement ſpécial par ces dites préſentes. Mandons & ordonnons aux habitans des dites villes & lieux en dépendans, & aux gens de guerre qui y ſont & ſeront en garniſon & dans la dite citadelle & Fort de Mardick, & de . . . . . de reconnoître le dit Sieur Comte d'Eſtrades & lui obéir & entendre ès choſes qu'il leur ordonnera pour notre ſervice ſans difficulté. Car tel eſt notre plaiſir. En têmoin dequoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes. Donné à Paris le dernier jour d'Octobre, l'An de grace 1662. & de notre regne le vingtiême. Signé Louis, & ſur le repli, par le Roi, le Tellier, & ſcélé en queue de parchemin de cire jaune.

Co-

Copie de la lettre du Roi écrite au Roi d'Angleterre.

MOnsieur mon frére, toutes les circonstances du procedé, que vous avés tenu en l'affaire de Dunkerque depuis le commencement jusqu'à la fin, sont si obligeantes pour moi, que vous devés faire un état certain du ressentiment que j'en aurai en tout tems & en toutes rencontres; mais je vous avoue que l'endroit qui m'a touché aussi vivement, est la confiance que vous avés voulu prendre à ma parole plûtôt qu'à toutes les autres sûretez qu'on vous offroit de ma part: je puis dire même que sans rien hazarder vous avés par ce moyen, non moins que par les autres particularitez essentielles de cette Négociation, étraint de plus en plus dans mon cœur les nœuds de notre amitié; aussi je n'aurai point de plus grande joie que de vous en donner des marques solides & effectives en tout ce qui dépendra de moi; & je m'assûre que vous le connoîtrez bien par ce que le

Sieur

Sieur Comte d'Estrades vous dira encore en mon nom sur une autre affaire que vous savés, sur laquelle vous priant de lui donner entiére créance, je me contenterai de vous confirmer qu'on ne sauroit être avec plus de chaleur & de sincérité que je suis,

Monsieur mon frére,

Votre bon frére

LOUIS.

Au Roi de la Grand' Bretagne, Monsieur mon frére.

Co-

Copie de la lettre du Roi écrite à M. le Chancélier d'Angleterre.

MOnsieur le grand Chancélier, comme il ne se peut ajoûter à la maniére obligeante, dont le Roi de la Grand' Bretagne Monsieur mon frére en a usé avec moi dans l'affaire de Dunkerque, il manqueroit quelque chose au ressentiment que j'en ai, s'il ne s'étendoit jusques sur une personne qui le sert si dignement que vous faites; croyez que je ne perdrai aucune occasion de vous faire mieux connoître la part, que je sai que vous avés à une marque si essentielle de l'amitié qu'il a pour moi; & me remettant sur ce sujet à la vive voix du Sieur Comte d'Estrades, qui vous assûrera plus précisément de mon affection & de mon estime, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Chancélier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 30. Octobre 1662. Signé Louis.

FIN.

TA-

TABLE DES LETTRES,

Qu'on trouve dans ce Volume

d'Ambaſſades & de Négotiations de Monſieur

LE COMTE D'ESTRADES.

Inſtruction de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Eſtrades, s'en allant de la part du Roi en Angleterre, à Ruel le 12. Novembre 1637. pag. 1

Lettre de M. le Comte d'Eſtrades à M. le Cardinal de Richelieu, de Londres le 24. Novembre 1637. 5

Lettre du Cardinal de Richelieu au Comte d'Eſtrades, de Ruel le 2. Decembre 1637. 13

Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de la Haye le 22. Decembre 1637. 15

Lettre du Cardinal de Richelieu au Comte d'Eſtrades, de Ruel le 6. Janvier 1638. 21

Lettre de M. de Chavigni au Comte d'Eſtrades,

ſtrades, de Ruel le 6. Janvier 1638. 23
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de la Haye le 16. Janvier 1638. 25
Lettre du Comte d'Eſtrades à M. de Chavigni, de la Haye le 16. Janvier 1638. 28
Lettre du Cardinal de Richelieu au Comte d'Eſtrades, du 20. Avril 1638. 29
Inſtruction du Cardinal de Richelieu pour le Comte d'Eſtrades, s'en allant de la part du Roi vers Madame la Ducheſſe de Savoye à Turin, a Ruel le 5. Decembre 1638. 34
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de Turin le 17. Decembre 1638. 36
Lettre du Cardinal de Richelieu au Comte d'Eſtrades, de Ruel le 15. Août 1639. 44
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, du 26. Août 1639. 46
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de Bergopzom, le 20. Septembre 1639. 51
Inſtruction du Cardinal de Richelieu pour le Comte d'Eſtrades, s'en allant en Hollande, à Ruel le 10. Janvier 1641. 52
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de la Haye, le 21. Janvier 1641. 55
Inſtruction de M. le Prince d'Orange Henri au Comte d'Eſtrades, s'en allant en France, le 15. Decembre 1641. 59
Lettre du Comte d'Eſtrades à M. le Prince d'O-

d'Orange Henri, de Paris le. . . 1642. 62
Lettre du Cardinal de Richelieu à M. le Comte d'Eſtrades, de Ruel le 13. Mai 1642. 65
Lettre de M. de Chavigni au Comte d'Eſtrades, du 13. Mai 1642. 69
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Richelieu, de Bergopzom le 10. Juin 1642. 70
Lettre du Comte d'Eſtrades à M. de Chavigni, de Bergopzom le 10. Juin 1642. 73
Inſtruction de M. le Prince d'Orange pour le Comte d'Eſtrades, à Ordinghen le 18. Juillet 1642. 74
Lettre de M. le Prince d'Orange au Roi, d'Ordinghen le 18. Juillet 1642. 77
Lettre de M. le Prince d'Orange au Cardinal de Richelieu, d'Ordinghen le 18. Juillet 1642. 78
Lettre du Comte d'Eſtrades à M. le Prince d'Orange, de Lyon le 4. Septemb. 1642. 79
Inſtruction du Cardinal de Richelieu pour le Comte d'Eſtrades allant en Hollande, ſix ſemaines devant la mort de S. E. le 4. Octobre 1642. 86
Lettre de M. le Prince d'Orange au Comte d'Eſtrades, du 26. Avril 1644. 93
Lettre de M. le Prince d'Orange au C. d'Eſtrades, de la Haye le 17. Avril 1645. 94
Lettre de M. le Prince d'Orange au Comte d'Eſtrades du 4. Fevrier 1646. 95
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, du 20. Mars 1648. 96

Mé-

Mémoire envoyé au Cardinal de Mazarin, de Piombino le 20. Mars 1648. 98
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, du 16. Avril 1648. 101
Lettre du Prince d'Orange Guillaume II. au Comte d'Eſtrades, de la Haye le 2. Septembre 1650. 104
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, de Paris le 15. Septembre 1650. 105
Projet de Traité fait entre M. le Prince d'Orange Guillaume & le Comte d'Eſtrades en 1650. 106
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, de Dunkerque le 5. Fev. 1652. 109
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, de Poitiers le 2. Mars 1652. 112
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, le 2. Mai 1653. 113
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, du Camp près de Libourne le 24. Juin 1653. 114
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades du 6. Juillet 1653. 117
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, de Bordeaux le 10. Septembre 1653. 119
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, de la Rade de Royan le 28. Septembre 1653. 120

Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, le 28. Decembre 1653. 121
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, de Bordeaux le 12. Janv. 1654. 123
Lettre du Comte d'Eſtrades au Cardinal de Mazarin, de Bordeaux le 10. Fev. 1654. 126
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, le 20. Fevrier 1654. 127
Ordre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, du 28. Mai 1654. 128
Lettre du Cardinal Mazarin au Comte d'Eſtrades, de Paris le 31. Oct. 1654. 129
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, de la Fere le 19. Juillet 1655 139
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, du 25. Mars 1657. 140
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, de la Fere le 12. Juin 1657. 141
Lettre du Cardinal de Mazarin au Comte d'Eſtrades, de Sedan le 21. Août 1657. 143
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Weſel le 17. Juin 1672. 144
Fragmens de diverſes Converſations, que le Comte d'Eſtrades a eues avec le Prince d'Orange Henri, dans les Années 1639. 1640. 1641. 151
Lettre du Prince d'Orange Henri au Comte d'Eſtrades, le 5. Fevrier 1638. 166
Lettre

Lettre du Prince d'Orange Henri au Comte d'Eſtrades, du 15. Avril 1639. 166
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 21. Juillet 1661. 167
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 25. Juillet 1661. 178
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 28. Juillet 1661. 187
Diſcours tenu au Roi d'Angleterre par M. le Comte d'Eſtrades dans ſa prémiére Audience, du 27. Juillet 1661. 193
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Fontainebleau, le 5. Août 1661. 196
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 1. Août 1661. 203
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 4. Août 1661. 216
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Fontainebleau, le 13. Août 1661. 220
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 11. Août 1661. 231
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 15. Août 1661. 234
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Fontainebleau, le 25. Août 1661. 241
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 20. Janvier 1662. 249
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, du 25. Janvier 1662. 261
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey, le 1. Fevrier 1662. 268
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, du 5. Fevrier 1662. 282

Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Chelſey le 6. Fevrier 1662. 286
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 12. Fevrier 1662. 295
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 13. Fevrier 1662. 299
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 16. Fevrier 1662. 302
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 26. Fevrier 1662. 306
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 26 Fevrier 1662. 308
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 1. Mars 1662. 310
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, 312
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 21. Fevrier 1662. 319
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 27. Fevrier 1662. 321
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 4. Mars 1662. 331
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 6. Mars 1662. 335
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 12. Mars 1662. 340
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 13. Mars 1662. 355
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 18. Mars 1662. 371
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 23. Mars 1662. 374
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, 376
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de

Londres le 5. Avril 1662. 381
Lettre du Roi d'Angleterre au Comte d'Eſtrades, de Londres le 12. Octobre 1661. 386
Lettre du Comte de Clarendon Chancélier d'Angleterre au Comte d'Eſtrades, de Hamptoncourt le 29. Juin 1662. 387
Lettre du Roi d'Angleterre au Comte d'Eſtrades, de Hamptoncourt le 27. Juillet 1662. 388
Lettre du Comte de Clarendon au Comte d'Eſtrades, de Hamptoncourt le 27. Juillet 1662. 389
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 12. Août 1662. 390.
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 20. Août 1662. 391
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 20. Août 1662. 404
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 17. Août 1662. 409
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 15. Août 1662. 415
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 21. Août 1662. 417
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 27. Août 1662. 427
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 28. Août 1662 437
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 3. Septembre 1662. 446
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres

dres le 2. Septembre 1662. 451
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi le 8. Septembre 1662. 453
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de St. Germain en Laye le 12. Septembre 1662. 460
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 21. Septembre 1662. 469
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 25. Septembre 1662. 474
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 27. d'Octobre 1662. 477
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 15. Octobre 1662. 484
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 27. Octobre 1662. 488
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 30. Octobre 1662. 501
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, de Londres le 6. Novembre 1662. 508
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, de Paris le 15. Novembre 1662. 518
Traité de Dunkerque, 520
Pouvoir du Comte d'Eſtrades Commiſſaire nommé par ſa Majeſté très Chrêtienne à l'effet du Traité ci-deſſus, 531
Pouvoir du Comte de Clarendon grand Chancélier d'Angleterre, du Comte de Southampton grand Tréſorier, du Duc d'Albemarle & du Comte de Sandwich Commiſſaires nommez de la part du Roi de la Grand' Bretagne, 532
Etat de l'artillérie & armes étant dans la

ville, Citadelle & Forts de Dunkerque, enſemble des munitions de guerre, qui doivent être dans les Magazins de la dite Place, ſur lequel le préſent Traité a été fait, & qui doivent être fournis & delivrez avec la dite Place, 533

Pouvoir donné au Comte d'Eſtrades, pour recevoir au nom du Roi Dunkerque & Forts en dépendans & y commander, 539

Copie de la lettre du Roi écrite au Roi d'Angleterre, 544

Copie de la lettre du Roi écrite au Chancélier d'Angleterre, 545

FIN.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

D
273
A2E8

Estrades, Godefroi Louis,
comte d'

Ambassades et negotiations
de Monsieur le comte d'Estrade

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 21 05 12 001 1